Des torrents de papier: catholicisme et lectures populaires au XIXe siècle

Loïc Artiaga

▶ **To cite this version:**

Loïc Artiaga. Des torrents de papier: catholicisme et lectures populaires au XIXe siècle. PULIM, 2007. hal-01740429

HAL Id: hal-01740429
https://hal.science/hal-01740429

Submitted on 22 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des torrents de papier

Catholicisme et lectures populaires au XIX^e^ siècle

M E D I A T E X T E S

Collection dirigée par
Myriam BOUCHARENC et Jacques MIGOZZI

- *Littérature et Reportage,* colloque international de Limoges (26-28 avril 2000). Actes réunis par Myriam BOUCHARENC et Joëlle DELUCHE, 2001, 367 p. ISBN : 2-84287-198-7, 20 €
- Daniel COUÉGNAS, *Fictions, énigmes, images. Lectures (para ?) littéraires*, 2001, 226 p. ISBN : 2-84287-175-8, 18.30 €
- Vittorio FRIGERIO, *Les Fils de Monte-Cristo. Idéologie du héros de roman populaire*, 2002, 358 p. ISBN : 2-84287-250-9, 30 €
- *La Légitimité culturelle en question(s)*, sous la direction de Sylvette GIET, 2004, 256 p. ISBN : 2-84287-291-6, 25 €
- *Production(s) du populaire*, colloque international de Limoges (14-16 mai 2002). Actes réunis par Jacques MIGOZZI et Philippe LE GUERN, 2005, 450 p. ISBN : 2-84287-337-8, 28 €
- Jacques MIGOZZI, *Boulevards du populaire*, 2005, 248 p. ISBN : 2-84287-341-6, 27 €
- Jean-Pierre BACOT, *La presse illustrée au XIX^e^ siècle. Une histoire oubliée*, 2005, 235 p, ISBN : 2-84287-363-7, 28 €
- Marc GUILLAUMIE, *Le Roman Préhistorique, essai de définition d'un genre, essai d'histoire d'un mythe,* 2006, 335 p., ISBN : 2-84287-383-1, 22 €

Loïc ARTIAGA

Des torrents de papier

Catholicisme et lectures populaires au XIX^e^ siècle

Préface de
Jean-Yves MOLLIER

Pulim

Pour Anouk,
« braconneuse » en herbe

PREFACE

De la condamnation de l'*Encyclopédie* au *Syllabus*, de 1751 à 1864, l'Eglise catholique a vécu comme un traumatisme permanent la « fureur de lire » qui semblait s'être emparée des masses urbaines. Fantasmant largement un phénomène, la « révolution culturelle silencieuse », qui ne deviendra réalité qu'après 1880 lorsque la France entrera pleinement en régime de culture de masse, Rome s'est très tôt souciée d'opposer de « bonnes » lectures aux torrents de « mauvais » papiers qui prétendaient meubler les loisirs des fidèles. Persuadée que « c'est le livre qui fait les révolutions » comme le martèlera avec force l'abbé Bethléem en 1935 au moment de la percée du Front populaire dans les consciences, l'orthodoxie catholique a compris assez rapidement qu'il ne servait à rien de refuser le mouvement du siècle et qu'il fallait au contraire répondre aux désirs nouveaux tout en s'efforçant de les canaliser. Un roman pieux résume cette adaptation au monde moderne, *Fabiola ou l'Eglise des catacombes* du cardinal Wiseman. Il figure assez bien le modèle de contre-poison ou l'antidote élaboré pour soigner la maladie que le roman-feuilleton en général et *Les Mystères de Paris* en particulier avaient inoculée aux abonnés des cabinets de lecture et autres lecteurs de la presse et des collections de livres bon marché qui connaissent leur âge d'or en ce milieu du XIX^{e} siècle.

Le premier mérite de l'étude de Loïc Artiaga est de donner à comprendre les raisons fondamentales de cet *aggiornamento* de l'Eglise romaine. Sa thèse de doctorat en histoire, soutenue à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en 2003, débute là où s'était arrêté Claude Savart dans sa propre enquête sur les lectures des catholiques français au XIX^{e} siècle, dans cet océan de livres de fiction que nul n'avait, jusqu'ici, jugé utile de consulter afin d'en mesurer l'importance et de tenter d'en saisir l'influence sur les lecteurs. Dans la lignée des travaux initiés par Michel Lagrée sur les catholiques face au cinéma ou à la télévision, Loïc Artiaga s'empare des romans du XIX^{e} siècle pour y déchiffrer le sens des lectures populaires. Proche de Philippe Boutry qui a su s'intéresser aux médailles de la Vierge et des saint(e)s aimé(e)s des pauvres à la même époque, l'historien traite des réactions de la catholicité face à l'avènement d'une littérature tôt qualifiée d'industrielle. Son second mérite est de ne pas s'arrêter aux frontières du

royaume ou de l'empire, comme l'a fait Philippe Martin dans sa propre investigation, mais d'étendre son enquête à deux autres pays proches, la Belgique et le Québec. Comme il ne s'interdit nullement un certain nombre de développements qui concernent l'Italie, l'Espagne ou les Etats-Unis, on peut dire que ce livre couvre un large spectre spatio-temporel et qu'il répond ainsi pleinement aux objectifs fixés au départ : comprendre de l'intérieur l'ébranlement des catholiques face à cette irruption d'une culture médiatique et en restituer les réactions les plus apparentes.

Après avoir replacé l'*Index librorum prohibitorum* dans son contexte, Loïc Artiaga montre que les romanciers français n'ont pas été la cible privilégiée de la Congrégation chargée de la police des livres mais que, dans leur pays, les condamnations ont été relayées, parfois anticipées, par la presse catholique, légitimiste, ou, simplement, conservatrice. Cela explique largement l'interdit de lecture qui frappa Balzac, Flaubert, Sand, Sue, Stendhal et Zola, sans oublier les deux Dumas, Hugo et Lamartine, ce qui, cette fois, fait beaucoup pour une seule nation, même considérée alors comme très ou la plus littéraire. Passant ensuite à ce qu'il nomme joliment les « pharmacies littéraires », l'historien s'étend sur le rôle de l'Oeuvre des Bons Livres de Bordeaux car elle fut la matrice d'un réseau qui essaima dans tout le pays et, bien au-delà des frontières, jusqu'en Amérique du Nord. S'appuyant sur les travaux de Noë Richter mais en les développant, il retrace cette épopée ou cette croisade peu connue du livre prophylactique ou, mieux, comme il préfère la désigner, cette mise en place d'une authentique « orthopraxie » des lecteurs. Après ce décryptage des quadrillages idéologiques apparus dans les années 1830-1860, il en vient à l'examen de la littérature et des lectures catholiques. Cela lui permet d'évoquer *Mélanie et Lucette* de Mgr d'Aviau, *Adhémar de Belcastel* de la grand-mère du général de Gaulle ou encore cette *Fabiola* déjà citée qui, tous, furent des *steady-sellers*, c'est-à-dire des œuvres diffusées pendant une longue période – de 43 à 129 ans pour les trois titres, ce qui en dit long sur la longévité de la littérature édifiante. Omniprésente dans le réseau des bibliothèques paroissiales ou ceux des Œuvres et des congrégations enseignantes, elle se retrouve aussi bien au Québec qu'en Belgique ou en France et, dans les trois cas, elle a préparé la voie de la littérature catholique destinée à la jeunesse du XX^{e} siècle, de *La Semaine de Suzette* et de *Bécassine* jusqu'au roman scout de l'après Seconde Guerre mondiale.

Justement définie, à l'instar de Jean-Claude Vareille, comme « une large province du roman populaire », ce qui en explique la dissémination dans le public, la littérature industrielle d'inspiration catholique est au centre de cette grande thèse d'histoire culturelle. Sociale de part en part, puisqu'elle parle en permanence de la France du XIX^{e} siècle, de ses institutions, de ses éditeurs et imprimeurs – ici les Lefort de Lille, Mame de Tours ou Barbou et Ardant de Limoges – de ses bibliothèques, de ses collèges, de sa presse et de ses lecteurs, elle constitue un apport de tout premier plan à la recherche historique. Sans qu'elle le dise d'ailleurs, elle offre également un excellent promontoire d'où observer, aujourd'hui, les fictions télévisées et nombre des

ressorts qui retiennent les spectateurs devant les écrans. L'abbé Barault, fondateur de l'Oeuvre des Bons Livres de Bordeaux, ne disait-il pas dès 1834 que ses abonnés voulaient du « gai » et du « tendre », tandis que d'autres préféraient les larmes et la souffrance ? L'abbé Bethléem, son successeur du XX^{e} siècle, dressera, lui, la liste des *Romans à lire et romans à proscrire* en 1904 parce qu'il savait, comme son prédécesseur, que les masses réclamaient de la fiction et qu'il était absurde et vain de prétendre les en détourner. Si tous les romanciers n'imitèrent pas Paul Féval qui, revenu dans le giron de l'Eglise après 1860, réécrivit ses romans-feuilletons antérieurs, du moins l'Eglise pouvait-elle compter sur sa presse et ses revues de bibliographie pour séparer le bon grain de l'ivraie. Ce faisant, elle alimentait en récits cette partie du peuple qui allait bientôt lui échapper et qui, peut-être, pratiquait déjà cette « lecture oblique » chère à Richard Hoggart ou ce « braconnage » mis en relief par Michel de Certeau pour définir ses propres territoires d'évasion et s'y complaire sans aucun souci des normes savamment distillées par ses mentors.

Jean-Yves MOLLIER

Introduction

> Jamais, non, jamais des Esseintes n'avait imaginé qu'on pût écrire de pareilles insignifiances. Ces livres étaient, au point de vue de la conception, d'une telle nigauderie et ils étaient écrits dans une langue si nauséeuse, qu'ils en devenaient presque personnels, presque rares […] [1].

C'est ainsi que Joris-Karl Huysmans décrit en 1884 les vieux romans catholiques « soutenus par la presse apostolique toute entière » que son héros bibliophile a la curiosité de parcourir. Refoulé plus profondément encore que la « littérature de trottoir » [2], le courant catholique du « bon » livre, comme le désignent ses thuriféraires à l'époque, garde aujourd'hui pour les scientifiques, comme pour Jean des Esseintes à la fin du XIX^{e} siècle, une image répulsive, loin des réévaluations symboliques consenties aux romans populaires signés Michel Zévaco, Ponson du Terrail ou Marcel Allain. La fécondité des approches héritières de l'École de Francfort s'intéressant à la fiction populaire et à ses mutations transmédiatiques invite cependant à considérer sous de nouveaux angles les « insignifiances » que Joris-Karl Huysmans évoque dans son livre. Celles-ci font partie de la multitude des romans destinés au peuple au XIX^{e} siècle : chambres d'enregistrement des mentalités et des fantasmes de l'époque, mais aussi produits sériels du capitalisme d'édition, les histoires de la catholique Fabiola, autant que celles de Rocambole, Pardaillan, ou de Vidocq, constituent les matrices de la culture médiatique qui s'épanouit au siècle suivant [3]. Claude Savart, dans

---

[1] Joris-Karl Huysmans, *À Rebours*, rééd. Paris, Pocket, 1999 (1ère édition 1884), p. 190.

[2] Jean-Yves Mollier, *La Lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*, Paris, Puf, coll. « Le nœud gordien », 2001, pp. 145 à 158.

[3] En entrelaçant les principes théoriques que donnent Paul Bleton et Dominique Kalifa, on peut définir la culture médiatique comme une formation culturelle originale en ce qu'elle ne relève ni de la culture lettrée ni de la culture populaire traditionnelle, marquée par la fusion de toute création dans son support et la transformation de celui-ci en marchandise. Voir Paul Bleton, « Une forte impression : récit paralittéraire, imprimé et culture médiatique », *Belphégor*, 2002, vol. 1, n° 2, (http://www.dal.ca/~etc/belphegor/vol1_no2/articles/01_02_Bleton_Impres_fr.html) et Dominique Kalifa, « L'ère de la culture-marchandise », *Revue d'histoire du XIX^{e} siècle*, 1999, n° 19, pp. 7 à 14.

l'ouvrage de référence qu'il consacre au livre religieux du XIX[e] siècle, écarte de son corpus « toutes les œuvres qui repos[ent] sur une fiction, celle-ci fût-elle édifiante, éliminant par là d'innombrables "bons" romans, pièces de théâtre pour pensionnats, poèmes, etc., […] » [4]. Quitte à croiser plus tard le chemin emprunté par Claude Savart, nous prendrons pour commencer la direction inverse, en faisant de l'apparition du « roman écrit à la vapeur » dans l'univers catholique le thème de notre étude.

Le monde de l'Église et celui de la librairie se toisent, au grand jour et à bonne distance, le 20 juin 1864. La France vit alors son entrée en « régime médiatique », avec ses journaux à un sou, ses livres à un franc, ses bibliothèques populaires et ses kiosques de gares [5]. Rome, à travers une congrégation de l'Index inspirée par Mgr Baillès, condamne dans un même décret Victor Hugo, George Sand, Honoré de Balzac, Ernest Feydeau, Gustave Flaubert, Frédéric Soulié et Stendhal. Les auteurs encore vivants opposent une superbe indifférence à cette interdiction, leurs correspondances d'alors n'évoquant nullement leur condamnation [6]. Les rapports entretenus par les catholiques avec la littérature, et particulièrement avec ce que Sainte-Beuve appelle en 1839 la « littérature industrielle » [7] ne se bornent pas à ce renvoi dos à dos de 1864. Le catholicisme et le monde de la librairie se répondent et s'opposent, mais ne peuvent faire abstraction l'un de l'autre. Dès la « proto-histoire » du régime culturel de masse – les années 1830-1860, marquées essentiellement par une transformation matérielle des supports imprimés en terme de rythmes de circulation, de périodicité et de forme – leurs histoires présentent des synchronies et montrent une volonté identique : (re)conquérir et s'étendre.

Chateaubriand est le témoin de la capacité, nouvelle, du roman à transcender sa forme imprimée initiale. Les métamorphoses d'*Atala* décrites dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, illustrent l'extraordinaire élasticité de la fiction :

---

[4] Claude Savart, *Les Catholiques en France au XIX[e] siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, Beauchesne, coll. « Théologie historique », 1985, p. 50.

[5] Dominique Kalifa, « L'entrée de la France en régime "médiatique" : l'étape des années 1860 », dans Jacques Migozzi (dir.), *De l'Écrit à l'écran. Littératures populaires : mutations génériques, mutations génétiques*, Limoges, Pulim, 2000, pp. 39 à 51.

[6] Durant l'été 1864, les correspondances de Gustave Flaubert et George Sand témoignent surtout de leurs préoccupations estivales. Voir Gustave Flaubert, *Correspondance, 1859-1871*, Paris, Club de l'Honnête Homme, 1975 et George Sand, *Correspondance (août 1863-décembre 1864)*, édition de Georges Lubin, Paris, Garnier, 1984, tome 18.

[7] Sainte-Beuve, « De la littérature industrielle », *Revue des Deux Mondes*, 1[er] septembre 1839, et *La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur*, textes réunis et présentés par Lise Dumasy, Grenoble, Ellug, 1999, pp. 35 et 36. Le critique peint la distension des feuilletons proportionnée à l'élargissement des journaux : « il y a des auteurs qui n'écrivent plus leurs romans de feuilletons qu'en dialogue, parce qu'à chaque phrase et quelquefois à chaque mot, il y a du blanc, et que l'on gagne une ligne ».

> Les auberges de rouliers étaient ornées de gravures rouges, vertes et bleues, représentant Chactas, le père Aubry, et la fille de Simaghan. Dans des boîtes de bois, sur les quais, on montrait mes personnages en cire, comme on montre des images de Vierge et de Saints à la foire. Je vis sur un théâtre du boulevard ma sauvagesse coiffée de plumes de coq, qui parlait de l'âme de la solitude à un sauvage de son espèce, de manière à me faire suer de confusion […]. Parodies, caricatures, moqueries m'accablaient [8].

Le récit renseigne sur la manière dont l'œuvre échappe à son support initial et se décline en produits dérivés, même s'il ne s'agit dans les premières années du siècle que de caricatures, de gravures polychromes et de personnages de cire. L'ouvrage donne également lieu à une adaptation de boulevard, à des parodies et inspire même en 1848 un drame lyrique homonyme à Alexandre Dumas fils [9]. Comme en témoigne l'accablement de Chateaubriand, le roman échappe également à son auteur. C'est le caractère populaire de ces adaptations sauvages qui le fait « suer de confusion ». *Atala* appartient au peuple – alphabétisé ou non – aux colporteurs, aux « rouliers », au « boulevard » autant qu'aux classes aisées ayant les moyens d'acheter l'histoire en volume. Ce terrain, comme l'écrit Chateaubriand, la fiction et ses déclinaisons transmédiatiques le disputent partiellement « aux images de Vierge et de Saints de foire », aux multiples objets qui amplifient à l'infini et sur tous les supports les symboles pieux. Visitant Lourdes à la fin du siècle, l'abbé Pierre Froment, héros de la trilogie urbaine d'Émile Zola, les détaillera jusqu'à l'écœurement [10]. Mais il décrit un phénomène déjà ancien ; l'apparition, rue du Bac, de la Sainte Vierge à Catherine Labouré le 27 novembre 1830, représente déjà une forme de reconnaissance « officielle » de l'entrée des images pieuses « à l'ère de [leur] reproductibilité technique » [11]. Voici comment la postulante des filles de la Charité raconte sa vision :

> Il s'est formé un tableau, autour de la Sainte Vierge, un peu ovale, où il y avait en haut du tableau ces paroles : O Marie conçue [sans péché priez pour nous qui avons recours] à vous – écrites en lettres d'or. Alors une voix se fit entendre qui me dit : Faites, faites frapper une Médaille sur ce modèle ; toutes les personnes qui la porteront recevront de grandes grâces en la portant au cou […]. À l'instant le tableau me parut se retourner où j'ai vu le revers de la Médaille. Inquiète de savoir ce qu'il fallait mettre du côté du revers de la

[8] Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, rééd. Paris, Le Livre de Poche, 1995 (1ère édition 1849), tome 1, p. 508.
[9] Alexandre Dumas (fils), *Atala, drame lyrique*, Paris, Michel Lévy, 1848.
[10] Émile Zola, *Lourdes*, rééd. Paris, Fasquelle, Bibliothèque Charpentier, 1954 (1ère édition 1894). Voir notamment pp. 254 à 256 le détail de la mise en bouteille de l'eau bénite.
[11] Walter Benjamin, « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique » (1936), dans *Essais II*, Paris, Denoël-Gonthier, 1983, pp. 366 à 405.

médaille, après bien des prières, un jour dans la méditation, il m'a semblé entendre une voix qui me disait : l'M et les deux cœurs en disent assez [12]…

L'apparition relatée surprend par son caractère iconique, puisqu'elle forme une image reproductible, comprenant même un verso. Conformément au message transmis par la jeune religieuse, une médaille est frappée : elle est diffusée en deux ans à travers le monde à près de huit millions d'exemplaires. La *Notice historique sur l'origine et les effets d'une nouvelle médaille en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie généralement connue sous le nom de la Médaille miraculeuse*, écrite en 1834 par le lazariste Jean-Marie Aladel, confesseur de Catherine Labouré, est éditée à des dizaines de milliers d'exemplaires.

Ces succès concourent à l'extraordinaire flambée de religiosité populaire qui régénère à partir de 1830 un catholicisme glissant inexorablement du statut de « fait de mentalité », imprégnant tous les actes de l'existence, vers celui « plus aisément contestable d'opinions religieuses » [13]. Ce regain mêle enthousiasme pour les prières indulgenciées, les images pieuses, les cantiques, les *ex-voto*, « papolâtrie » et goût du spectaculaire, plantations de calvaires ou couronnement de vierges miraculeuses [14]. Il témoigne d'un catholicisme de conquête, illustré à l'époque par le fantastique essor des associations de laïcs ou l'intérêt pour les missions étrangères. Mais, comme le souligne le père Bernard de la *Propagation de la foi*, « tous les chinois ne sont pas à Canton ; tous les infidèles ne sont pas sur les bords du Gange […] ; tous les sauvages ne sont pas en Polynésie. La barbarie, le paganisme pratique […] envahissent l'Europe » [15]. Le développement des « bons » livres est à porter à la fois au crédit du large mouvement de religion populaire et à celui de la volonté catholique de conversion, qu'elle s'exerce dans l'hémisphère sud ou en Occident. À ces ambitions « planétaires », répond le développement hardi d'une librairie française qui se joue des frontières nationales. L'édition métropolitaine exporte au milieu du XIX^{e} siècle 1 000 tonnes de livres par an à travers le monde – soit l'équivalent de 5 à 6 millions de livres de poche d'aujourd'hui [16]. Ce chiffre ne rend pas compte des multiples traductions des romanciers populaires français en Europe et dans le monde. Mais si les écrits de Balzac ou d'Alexandre Dumas

[12] Joachim Boufflet, Philippe Boutry, *Un Signe dans le ciel. Les apparitions de la Vierge*, Paris, Grasset, 1997, p. 114.
[13] Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986, p. 11.
[14] Pierre Pierrard, *Histoire des curés de campagne : de 1789 à nos jours*, Paris, Plon, 1986, p. 196.
[15] *Revue des bibliothèques paroissiales et des faits religieux de la province ecclésiastique d'Avignon*, 1851, tome 1, p. 29.
[16] Olivier Godechot et Jacques Marseille, « Les exportations de livres français au XIX^{e} siècle », dans Jean-Yves Mollier (dir.), *Le Commerce de la libraire en France, 1789 – 1914*, Paris, Imec Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, pp. 373 à 382.

pénètrent désormais dans les bassins industriels belges ou les faubourgs de Montréal, ils y trouvent presque toujours, comme dans les villes et les campagnes françaises, des prêtres disposés à leur opposer de « saines » lectures. Le remplacement, au seuil des années 1830, d'associations religieuses distribuant essentiellement des imprimés aux élites par des structures dédiées aux lectures populaires permet d'accompagner leur action [17]. En terres francophones, la cohésion des catholiques est renforcée par une histoire et des représentations communes. Elle se concrétise notamment par des structures associatives identiques – comme la puissante Société de Saint Vincent de Paul présente dans la plupart des pays occidentaux au XIX[e] siècle – et un fort attachement au Saint-Siège. Quand se pose le problème des « mauvaises » lectures, les méthodes circulent. Lorsque Mgr Bourget, évêque de Montréal, voyage en Europe en 1855, le Père Daniel, inquiet du mal fait par les pourtant très discrets *Mystères de Montréal* lui conseille ainsi d'aller quérir « à Bordeaux, à Paris […] tous les renseignements désirables » concernant le fonctionnement des œuvres des bons livres [18].

Le décret de l'Index du 20 juin 1864 n'est pas seulement une manifestation supplémentaire, quelques mois avant le *Syllabus*, de l'opposition du Saint-Siège aux évolutions du temps. Il s'inscrit dans une logique d'action de l'Église catholique et de ses fidèles dans le monde de la lecture et de la librairie. Entre 1830 et 1864, la condamnation violente par l'Église de la fiction populaire s'accompagne de son utilisation à des fins de propagande. Le « bon » roman populaire catholique diffusé à partir des années 1830, loin de l'univers littéraire d'un dandy fin de siècle comme Jean des Esseintes, n'en est pas pour autant un produit culturel isolé, cagot ou naïf. C'est la partie saillante d'un dispositif incluant des éditeurs, des auteurs, des journaux, et un système de distribution radicalement neuf, les bibliothèques paroissiales, premières officines à délivrer gratuitement des lectures au peuple, dont l'usage se répand dans la francophonie catholique. La précocité du phénomène, à l'aune de l'histoire médiatique qui garde les années 1860 et 1880 comme les tournants décisifs du XIX[e] siècle [19], témoigne de la

[17] Loïc Artiaga, « L'apostolat par le "bon" livre dans les pays francophones au XIX[e] siècle », dans Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton (dir.), *La Censure de l'imprimé : Belgique, France, Québec et Suisse romande, XIX[e] et XX[e] siècles*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2006, pp. 63 à 77.

[18] Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal (ACAM), 465.101, Saint-Sulpice, lettre de Daniel à Mgr Bourget, 5 février 1855. L'auteur de ces *Mystères*, Henri-Emile Chevalier, les fait publier en feuilleton mais ne réussit pas à recueillir les 600 souscriptions nécessaires pour une publication en fascicules en 1854. Voir Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, vol. 3, 1840-1869, « Un peuple sans histoire ni littérature », Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 207.

[19] Dominique Kalifa, « L'entrée de la France… », *op. cit.* et Jean-Yves Mollier « Genèse et développement de la culture médiatique du XIX[e] au XX[e] siècle », dans Jacques Migozzi, *De l'Écrit à l'écran*, *op. cit.*, pp. 27 à 38.

formidable capacité de réaction du catholicisme aux mutations culturelles de l'époque contemporaine. L'étude des rapports entre les catholiques et la naissance de la « littérature industrielle » est autant une histoire culturelle de l'Église dans le monde de l'imprimé populaire qu'une histoire religieuse des objets et des pratiques culturels, s'intéressant à la perception par les catholiques des transformations qui s'opèrent aux premières lueurs de la culture de masse. L'investissement du champ des lectures populaires s'accompagne de la production de normes d'appréhension de l'imprimé, promptement détournées par ceux à qui on cherche à les imposer. La richesse des travaux pionniers de Michel Lagrée sur les catholiques face au cinéma ou à la télévision invite à poursuivre des investigations similaires, mais, à rebours du temps médiatique, à l'époque du feuilleton-roman [20].

[20] Voir Claude Langlois, « Religion et culture en catholicisme. L'œuvre de Michel Lagrée », *Annales HSS*, 2002, n° 57/3, pp. 789 à 806.

Première partie

La condamnation du roman

Chapitre I
La peur des « torrents » de papier

Les trains, l'électricité, les bateaux à vapeur, le télégraphe : autant de manifestations tangibles des mutations du quotidien au XIX^e^ siècle qui s'immiscent dans le discours catholique, que le jugement porté sur ces innovations soit laudatif ou tourne à la diatribe [1]. Le roman, comme les bals ou le théâtre, n'échappe pas à la construction de ce discours sur les variations du contemporain. Si le motif du « mauvais » livre n'est pas nouveau [2], il prend alors un singulier essor. De nombreuses publications le choisissent comme unique objet : des romans, tel *Frédéric ou les Dangers des mauvaises lectures*, publié cinq fois entre 1840 et 1874 [3] ; des examens littéraires comme les *Études critiques sur le feuilleton-roman* du légitimiste Alfred Nettement [4] ou des traités comme *Les Mauvais Livres, les romans* publié à Bruxelles par le Père Boone en 1840 [5]. La fiction est un sujet de préoccupation, et lorsque l'on réédite des écrits de Fénelon, on y ajoute désormais un « appendice sur les dangers du roman » [6].

Parmi les textes et brochures édités contre les « mauvais » livres, on trouve également des mandements, des instructions pastorales et des circulaires épiscopales. La progression du thème suit l'avancée du siècle. Au Canada francophone, entre 1800 et 1840, seul un mandement de l'évêque de

---

[1] Michel Lagrée, *La Bénédiction de Prométhée : religion et technologie, XIX^e^- XX^e^ siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999.

[2] En 1636, dans un court ouvrage anonyme titré *L'Anti-Roman*, l'auteur se propose de faire le tri dans la production imprimée, regrettant que « le carnage, la lasciveté et l'injustice sont les seules choses qui agréent et qui contentent » (*L'Anti-Roman, ou jugement des bons d'avec les mauvais livres composé par un des meilleurs esprits de ce temps*, Tours, Jacques Poinsot et Claude Bricet, 1636, p. 14).

[3] *Frédéric ou le Danger des mauvaises lectures*, Lille, Lefort, 1840.

[4] Alfred Nettement, *Études critiques sur le feuilleton-roman*, Paris, Perrodil, 2 tomes, 1845-1846.

[5] Père Boone, *Les Mauvais Livres, les romans*, Bruxelles, Société nationale pour la propagation des bons livres, 1840.

[6] *Lettres de Fénelon à un jeune homme sur la piété et la manière de se bien conduire dans le monde, avec un appendice sur les dangers du roman et des théâtres contemporains au point de vue du goût et des mœurs, par le R.P. Huguet*, Lyon, Pélagaud, 1860.

Québec concernant la nouvelle édition du *Grand catéchisme* en 1829 fait référence à l'imprimé. À partir de 1841 et jusqu'à la fin du siècle, ce sont plus de 220 textes prescriptifs ou proscriptifs qui sont diffusés dans les diocèses de Montréal et de Québec [7]. En France, on peut distinguer une vingtaine de textes épiscopaux traitant presque exclusivement de la lecture parus de 1830 à 1864. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le thème s'émousse sans disparaître tout à fait, connaissant un regain pendant les années Jules Ferry puis après 1905 [8]. Les lectures condamnables font aussi l'objet de sermons, plus difficilement quantifiables, parfois recueillis dans les spicilèges des prédicateurs. En Belgique, en France, au Québec, des lettres communes sont aussi rédigées par tout ou partie de l'épiscopat national. Ainsi, les méthodes, mais également la symétrie dans les arguments et la rhétorique employée unissent les prélats des trois pays face à un même problème : le livre soudainement échu entre les mains du peuple.

LES RÉVOLUTIONS GIGOGNES

En 1811, l'évêque de Gand, dans un mandement de carême étonnamment agressif, fustige la profanation des dimanches, les blasphèmes et les « récréations frivoles » – bals, spectacles « pernicieux » et « mauvaises » lectures. Son diocèse fait alors partie de l'Empire napoléonien, et, cinq fois, il fait référence à la Révolution française comme source des dérèglements qu'il constate [9]. Depuis Troyes en 1821, Mgr de Boulogne, accuse « les plaies faites à la patrie par l'impiété et la philosophie », le « volcan à peine éteint », « les sanglants outrages » des « jours affreux de la Révolution » pour attirer l'attention, trente ans plus tard, sur les ravages de l'imprimé. Arguant de la théorie du complot, c'est un nouveau « plan d'attaque » contre la religion qu'il entend dévoiler [10]. En 1850 encore, les évêques du Québec évoquent à leur tour « les milliers de cadavres sur lesquels ont marché les sanglantes révolutions […] d'Europe » pour engager les fidèles à se méfier des « mauvais » livres, quelle qu'en soit la nature [11]. Les prélats francophones expriment un sentiment largement répandu à

---

[7] Pierre Hébert (avec la collaboration de Patrick Nicol), *Censure et littérature au Québec : le livre crucifié (1625-1919)*, Saint-Laurent, Fides, 1997, pp. 182 à 219.

[8] Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris, Librairie Arthème Fayard/BPI du Centre Pompidou, 2000, p. 26.

[9] « Mandement pour le carême de l'an 1811 », dans *Recueil des mandements, lettres pastorales, instructions et autres documents publiés par S. A. le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand*, Gand, Veuve de Poelman-de Pape, 1843, pp. 139 à 168.

[10] *Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Troyes sur l'impression des mauvais livres et notamment sur les nouvelles œuvres complètes de Voltaire et Rousseau*, Paris, Leclere, 1821, p. 8.

[11] « Lettre pastorale des évêques de la province de Québec, réunis en assemblée à Montréal », 11 mai 1850, dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon*, Québec, imprimerie générale A. Côté, 1888, pp. 579 à 600.

l'époque, mettant l'imprimé au premier rang des causes du soulèvement national [12]. L'évêque d'Orléans résume ainsi le processus enclenché depuis la fin du XVII[e] siècle : « l'irréligion […] est passée de la tête de quelques écrivains dans leurs livres, des livres dans les lois, des lois dans les mœurs publiques » [13].

Sous la plume de l'évêque de Tulle, la nocuité politique et sociale du livre est érigée en paradigme universel. Mgr Mailhet de Vachères attribue à l'imprimé sans nuances et dans une gradation savamment ménagée, l'ensemble des troubles de l'humanité, « division », « déchirements », « commotions », « bouleversements dans les empires » et « schismes dans l'Église » [14]. « Ils renversent les coutumes, ils ébranlent les États, ils chassent les princes, ils mettent à bas les dynasties », ajoute Mgr de Dreux-Brézé [15]. Mais la situation dans les années 1840 apparaît plus dangereuse qu'à la veille des États généraux, puisque « le nombre des lecteurs est relativement beaucoup plus grand ; les livres qu'on leur distribue sont incomparablement plus mauvais et la circulation qu'on en établit, est infiniment plus active », assurent les évêques belges en 1843 [16].

Si la circulation des livres est la conséquence de la Révolution, si elle s'appuie sur les progrès de l'alphabétisation qui en sont un effet, elle lui emprunte également un caractère majeur : sa transnationalité. « Pire que des pestes, des torrents, qui ne marquent de ravages que certains lieux, certains temps, [les mauvais livres] en exercent d'immenses, qui s'étendent de toutes parts », constate en 1836 Mgr Mailhet de Vachères [17]. Prophétique, l'évêque d'Évreux annonce dix ans plus tôt que « ces détestables productions », « hier […] parues dans le monde », s'y « perpétueront […] en éditions compactes de tous les formats et de tous les prix ». Il délimite alors la zone sinistrée : « la surface de la France entière » [18]. Au gré des années, les prélats fixent au phénomène un œcoumène différent : « l'Allemagne, l'Italie et

---

[12] Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1990, p. 87.

[13] *Instruction pastorale de Monseigneur l'évêque d'Orléans et mandement pour le Carême de 1847*, Orléans, J.-B. Niel, 1847, p. 6.

[14] *Mandement pour le carême de 1836*, Tulle, impr. de J.-M. Drappeau, s.d., p. 4.

[15] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, Moulins, imp. de P.-V. Enaut, 1864, p. 5.

[16] « Instruction pastorale sur les mauvais livres, adressée par S. Em. Mgr le cardinal-archevêque et MMgrs les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs », 5 août 1843, dans Victor Deschamps, *Conférences prêchées à la cathédrale de Liège pendant l'Avent de 1843 suivies de l'Instruction pastorale de l'épiscopat belge sur les mauvais livres*, Liège, Grandmont-Donders, 1854, pp. 73 à 144.

[17] *Mandement pour le carême de 1836*, *op. cit.*, p. 4.

[18] *Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Évreux pour le carême de 1826. Sur la circulation des mauvais livres*, Évreux, Imp. De J.-J. Ancelle fils, 1826, pp. 7 et 8.

jusqu'aux États-Unis d'Amérique » pour celui de Gand en 1843 [19], l'Europe pour celui de Moulins en 1864 [20]. La même année, depuis Ajaccio, Mgr Casanelli d'Istria fait le constat suivant :

> Ah, plût à Dieu, Nos Très Chers Frères, que notre île, préservée jusqu'ici de ce déluge de mauvais écrits par le bras de mer qui la sépare du continent, pût se croire à l'abri de la contagion que nous déplorons ! Mais la facilité et la rapidité des communications qui nous rattachent à la mère-patrie, en nous faisant participer avec plus d'abondance aux bienfaits de la vie sociale et au bien-être qui en découle, nous assujettissent à ce courant fatal de mauvaises brochures et de livres pernicieux qu'aucune digue ne saurait désormais arrêter [21].

Il conclut en dépassant les estimations géographiques de ses vénérables collègues : les mauvais livres « inondent, pour ainsi dire, la terre qu'on appelle civilisée ». Chargé en 1882 de faire un rapport sur « la propagande à l'étranger » de la « bonne » et de la « mauvaise » littérature devant une assemblée de catholiques, Ernest Michel confirme cette inflation du phénomène médiatique au fil du siècle :

> J'ai vu la traduction ou l'imitation de nos mauvais journaux illustrés jusqu'au fond de la Norvège ; même aux antipodes. J'ai trouvé traduit en japonais nos mauvais ouvrages […]. (Exclamations). En Chine et aux Indes, j'ai vu aussi nos mauvaises productions aux étalages des librairies, ou vendues par des colporteurs ; et en quittant Bombay, sur le navire italien qui me ramenait en Europe, les premiers livres qui me tombaient sous la main étaient intitulés *Nana* et *l'Assommoir* (Nouvelles exclamations)[22].

Dans le discours catholique, un second mouvement caractérise l'imprimé, affectant la société de l'intérieur. « On fait l'éducation de l'enfance avec des romans, […] on apprend l'histoire dans des romans […] l'état social tend à devenir aussi romanesque », écrit déjà en 1822 l'abbé Fayet, futur évêque d'Orléans[23]. L'image des eaux incontrôlées s'impose à nouveau, mais avec une signification sensiblement différente. L'évêque de

---

[19] « Mandement pour le carême de 1843 », dans Mgr Louis-Joseph Delebecque, *Recueil des mandements, lettres pastorales, instructions et autres documents*, Gand, Poelman-De Pape, 1862, tome 1, pp. 191 à 200.

[20] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, *op. cit.*, p. 11.

[21] *Mandement et instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Ajaccio à l'occasion du carême de l'an de grâce 1864, contre la lecture des mauvais livres*, Bastia, impr. de Fabiani, 1864, p. 6.

[22] Ernest Michel, « Sur la propagande à l'étranger de la bonne littérature », dans *Assemblée des catholiques*, Paris, s.n., 1882, pp. 193 à 199.

[23] « Sermon sur les mauvais livres prêché le quatrième dimanche de l'Avent, 1822 », dans *Sermons, discours et mandements de Mgr Fayet*, Paris, J. Leroux et Jouby, 1857, tome 1, pp. 115 à 146.

Valence s'empare du motif : les produits de la presse forment un « torrent » qu'il voit « s'échapper d'une haute montagne dont il a déchiré les flancs, inonder la plaine, y porter la dévastation et les ruines, et y déposer un impur limon d'où s'échappent des exhalaisons mortelles ». La métaphore filée et les hyperboles illustrent ici la hantise d'une presse « d'abord […] principalement off[erte] aux intelligences élevées », « s'inclin[ant] vers les plus humbles »[24]. « Ils sont passés dans toutes les mains », ajoute l'évêque de Carcassonne en 1838 en parlant des « mauvais » imprimés[25]. Les prélats belges décrivent en 1843 des livres circulant au grand jour ; c'est « toute la société », « chacun », qui s'entretient des romans, des feuilletons, des « ouvrages à la mode ». Les lire, c'est suivre « le train du monde »[26]. Les nouveautés littéraires entrent dans les discussions. On évoque en 1843 « la masse des lecteurs » et même « la foule des lecteurs » ou encore à Chartres en 1845 les lectures de la « classe laborieuse »[27].

Au-delà des effets d'amplification tendant à faire de la lecture du roman, dès les années 1840, un phénomène touchant la société toute entière, on retiendra surtout les caractéristiques des mutations culturelles décrites. Les évêques consacrent la supériorité du volume sur les autres moyens de médiation, et d'abord sur la voix. Le livre est « un interlocuteur toujours présent »[28], il n'est pas circonscrit à « un cercle […] étroit d'auditeurs », il est à la fois public et privé. Il est l'instrument d'un *continuum*, « parole non plus passagère, mais permanente », « aussi multipliée que le nombre de ses auditeurs, infatigable tant qu'il leur plaît d'être attentifs »[29]. Une véritable industrie de la presse, avec ses « annonces fastueuses » et ses « prospectus », se met en place[30]. « L'art d'écrire est devenu une sorte de métier que tout le monde exploite » ; la presse « répand à profusion », « par milliers et par centaines de mille, livres et journaux, brochures et feuilletons », observe l'évêque d'Ajaccio [31]. Les instruments de sa diffusion sont précisés par l'abbé Lechat dans un sermon : ce sont les salons de lecture et les librairies, « si multipliées de nos jours, qui à chaque heure dégarnissent leurs rayons pour quiconque peut sacrifier une obole »[32].

---

[24] *Revue des bibliothèques paroissiales et des faits religieux de la Province ecclésiastique d'Avignon*, 1850, tome 1, p. 4.
[25] *Mandement de Mgr l'évêque de Carcassonne pour le carême de 1838*, Carcassonne, Pomiès-Gardel, 1838, p. 7.
[26] « Instruction pastorale sur les mauvais livres… », *op. cit.*
[27] *Ibidem* et *Mandement pour le carême de 1845 et instruction pastorale sur les ravages produits par les mauvais livres*, Chartres, Garnier, 1845, p. 7.
[28] *Mandement et instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Ajaccio…*, *op. cit.*, p. 8.
[29] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, *op. cit.*, pp. 2 et 3.
[30] *Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Troyes…*, *op. cit.*, p. 4.
[31] *Mandement et instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Ajaccio…*, *op. cit.*, p. 6.
[32] « Mauvais livres », dans abbé Julien Lechat, *Recueil de sermons et d'instructions religieuses à l'usage des maisons d'éducation et des familles*, Nantes-Paris, Guéraud-Hachette, 1847, pp. 73 à 86.

C'est bien un flux continu, aussi incontrôlable que difficile à quantifier, qui est dépeint. Déjà en 1800, Pie VII dans l'encyclique *Diu satis* estime que « si on ne réprime cette licence effrénée de pensées, de paroles, d'écrits et de lectures […] le mal s'étendra, se fortifiera, ravagera tout l'univers, et plus tard, ni légions, ni garnisons, ni sentinelles, ni remparts de ville, ni barrières d'empires ne suffiront pour l'anéantir ou l'éloigner » [33]. Malgré des taux d'alphabétisation encore inégaux et des livres chers, la « proto-histoire » de la culture médiatique est, pour les catholiques, dans les années 1840, une réalité, ou plus précisément un cauchemar en train de prendre corps. À travers de monstrueuses métamorphoses, il emprunte les formes, dans le discours épiscopal, d'un inquiétant grouillement animal.

LOUPS, SAUTERELLES, SANGLIERS ET AUTRES MÉTAPHORES

Si l'on connaît ses victimes potentielles – la population entière – l'ennemi, cependant, semble insaisissable. Aucun feuilletoniste n'est nommément mis en cause dans les mandements et les instructions pastorales, sauf lorsque le texte a directement trait aux condamnations prononcées à Rome par l'Index. On devine Ernest Renan quand Mgr de Dreux-Brézé parle en 1864 de celui « dont le scandale a marqué si tristement l'année qui vient de finir » [34]. Mais lorsqu'il évoque les romanciers, l'évêque parle d'une « multitude bizarre », d'une « foule d'auteurs impies, de romanciers sans pudeur, de nouvellistes sans convictions » [35].

Dans un sermon intitulé « Les lectures téméraires » publié dans un recueil en 1866, Mgr Cœur dresse le portrait type du romancier, « cet enfant hautain qui régente le monde ». On le trouve « partout où il y a de la fumée, du mouvement, du bruit ». Si, « frivole », « chétivement distrait à des riens », il a la légèreté de l'enfance, il a aussi perdu son innocence : « ses cheveux ont blanchi ». Ce n'est cependant pas à cause de « l'austère lueur des lampes de la nuit » : « si on cherche le temps de ses méditations, on trouve à peine quelques heures d'une agitation fébrile toutes occupées à écrire les rêves d'un cerveau vide, et le fond, la règle, les motifs de toutes ses pensées, c'est le dérèglement, le caprice et l'imagination » [36].

Complétant les mandements de carêmes, d'autres écrits d'ecclésiastiques se chargent de légender cette image grossière de l'artiste dévoyé par son art. En 1847, dans *Ferrand et Mariette*, drame d'un jeune garçon et d'une jeune fille perdus par leurs lectures, l'abbé de Bouclon cite

---

[33] Pie VII, « *Diu satis* », 15 mai 1800, dans *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII, encycliques, brefs*, Paris, Impr. Petithenry, 1898, pp. 248 à 263.

[34] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, *op. cit.*, p. 9.

[35] *Ibid.*, p. 5

[36] « Les lectures téméraires, 1[er] discours », dans *Sermons de Monseigneur Cœur, évêque de Troyes*, Paris, Bauchu, 1866, tome 3, pp. 295 à 323.

les fautifs, insérant même des extraits de leurs œuvres : Alexandre Dumas, Victor Hugo, George Sand, Frédéric Soulié et Eugène Sue [37].

Dans les invectives au spectre large prononcées par les évêques contre les « mauvais » livres, les termes même définissant le roman restent vagues : « rêveries romanesques », « production de la futilité et du délire » pour Mgr Mailhet de Vachères [38], « peintures de mœurs plus ou moins libres », « récits vrais ou fantastiques d'actions plus ou moins contraires à la chasteté », comme l'écrit l'évêque d'Ajaccio [39]. Difficile cependant d'être plus précis, puisque les prélats se refusent, à l'instar de l'évêque d'Évreux, « d'entrer dans l'immense et odieux examen de tous les sophismes de l'impiété » et « d'analyser » ces écrits [40]. Les ecclésiastiques rivalisent de métaphores tirées de l'Écriture pour caractériser le nouvel ennemi. Mgr Bourget, à Montréal, parle en 1841 de « lion rugissant » et de serpent, mêlant le danger qui rôde et qui nécessite la vigilance (Saint Pierre, 1er Epître, 5) et l'allégorie tentatrice [41]. En 1850, il compare les journaux impies à « un sanglier dans la vigne du Seigneur » (Ps.79, v.14) ou à « un loup dans la bergerie du Bon Pasteur » aux « dents carnassières » [42]. Avec les autres évêques de la province ecclésiastique de Québec, Ignace Bourget complète ce bestiaire dans une lettre pastorale commune, assimilant les livres à des « nuées de sauterelles » ou comparant l'imprimé à un scorpion [43].

Le recours aux images d'animaux merveilleux et dangereux peut paraître, *a priori*, singulier, puisqu'il associe l'archaïsme à un produit culturel qui est le fruit de la modernité technique. La signification est double : le roman renvoie le lecteur à ses bas instincts et le livre n'a rien à faire dans un monde civilisé tel que l'envisage l'Église, comme le suggère l'image du sanglier qui vient « de la forêt », pour saccager et détruire. Avec les sauterelles et le scorpion, figures tirées de l'Apocalypse, les ecclésiastiques font des livres les « étincelles avant-coureurs de l'incendie », comme les définit l'évêque de Moulins. La preuve : la société ne voit apparaître leurs auteurs « qu'aux époques troublées » [44].

---

[37] Abbé Adolphe de Bouclon, *Ferrand et Mariette, influence de la lecture des romans, et vices de nos lois*, Paris, P.-J. Camus, 1847.

[38] *Mandement pour le carême de 1836*, *op. cit.*, p. 2.

[39] *Mandement et instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Ajaccio…*, *op. cit.*, p. 10.

[40] *Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Évreux pour le carême de 1826*, *op. cit.*, p. 7.

[41] « Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Montréal », 4 décembre 1841, dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection jusqu'à l'année 1869*, Montréal, Typographie Le Nouveau monde, 1869, tome 1, pp. 135 à 142.

[42] « Des mauvais journaux », lettre pastorale du 31 mai 1858, dans *Fioretti vescovili ou extraits des mandements, lettres pastorales et circulaires de Mgr Ignace Bourget, second évêque de Montréal*, Montréal, impr. le « Franc-parleur », 1872, p. 102.

[43] « Lettre pastorale des évêques de la province de Québec, réunis en assemblée à Montréal », *op. cit.*, p. 580.

[44] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, *op. cit.*, p. 5.

Cette prolifération allégorique est aussi pour nous un moyen d'évaluer le degré d'étrangeté suscité par les romans. Les termes employés en 1843 par les évêques belges dans leur circulaire commune s'avèrent beaucoup plus mesurés que ceux choisis par l'épiscopat québécois dans une situation analogue sept ans plus tard. La situation est dissemblable dans les deux pays. Si l'industrie du premier est active dans la production de romans avec les préfaçons, le second connaît, pour quelques décennies encore, un phénomène à l'ampleur bien moindre. L'opinion publique pèse aussi d'un poids différent : malgré leur relative retenue, les prélats belges provoquent un scandale dans un pays très attaché à la liberté de la presse. On juge dans les milieux politiques et diplomatiques que l'Église a fait une erreur, qu'elle aurait dû limiter la diffusion de cette circulaire aux seuls membres du clergé. Même le nonce envoyé à Bruxelles, Vincenzo Pecci, futur Léon XIII, se garde de soutenir publiquement la position des prélats [45].

DU DANGER DES « PETITS LIVRES EMPOISONNÉS »

Le cardinal Gerdil compare les mauvaises lectures à des « viandes malsaines » [46]. Plus souvent, c'est l'image du venin, parfois déclinée en « poison de l'erreur » ou en « petits livres empoisonnés » comme l'écrit l'archevêque de Montréal en 1841, qui est utilisée [47]. Puisqu'il est un produit nocif, il faut mettre le roman à l'écart : « on met sous clef avec soin l'argenterie, les billets, les objets précieux, le secret des correspondances, tout est sagement enfermé sauf les livres » [48].

Dans l'esprit des clercs, la toxine s'avère extrêmement concentrée, puisqu'« il suffit d'un seul roman licencieux pour empoisonner le reste de vos jours », prévient Mgr Delebecque [49]. Pour Mgr du Pont, un seul « livre pernicieux […] suffirait pour pervertir toute une famille et même toute une paroisse […] : tous les membres en sont successivement infectés, et le corps entier se dissout et périt ». Le mauvais livre « flétrit et tue tout ce qu'il touche », conclut-il [50] ; il infeste les familles, ajoute l'évêque de Gand [51].

---

[45] Aloïs Simon, *Lettres de Pecci, 1843-1846*, Bruxelles, Rome, Institut historique belge de Rome, 1959, pp. 43 à 45.

[46] Cité dans Abbé Godineau, *Quelques pensées pour les jeunes gens*, Angers, Librairie de Briand et Hervé, Paris, Librairie de Ch. Blériot, 1872, p. 222.

[47] « Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Montréal », 4 décembre 1841, dans *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal …*, *op. cit*., pp. 135 à 142.

[48] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, *op. cit.*, p. 29.

[49] « Mandement pour le carême de 1843 », dans Mgr Louis-Joseph Delebecque, *Recueil des mandements*, *op. cit.*, p. 197.

[50] « Mandement pour le saint-temps de carême contre la propagande protestante », dans *Œuvres pastorales de Monseigneur Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont*, Bourges, P.-A. Manceron, 1845, tome 2, pp. 13 et 14.

La dangerosité du roman réside surtout dans l'influence qu'il exerce sur ses lecteurs : c'est une « école d'immoralité » [52]. Comment « lire des livres qui outragent la pudeur, qui sont un long tissu de récits scandaleux, d'intrigues criminelles, d'images lascives » et garder l'imagination « pur[e] de toute pensée mauvaise », s'interrogent les évêques belges [53]. Les exemples ne manquent pas, d'ailleurs, pour dissuader l'auditoire. Dans son mandement de carême pour 1845, Mgr Clausel de Montals introduit pour frapper les imaginations le portrait d'un jeune homme perdu par un roman :

> Un air inquiet, farouche, hautain a remplacé la modestie et la douceur de ses manières ; sans égards pour ses proches, sans complaisance pour ses amis, fâcheux à tout ce qui l'environne, il est plongé lui-même dans de sombres horreurs et dans une agitation continuelle. Qu'est-il donc arrivé ? […]. Il a ouvert, en effet, il a lu ce livre funeste, et dès ce moment, vertu, candeur, calme du cœur et de la conscience, grâces extérieures, bonheur, espérance même, il a tout perdu [54].

Précipité, comme l'écrivent les évêques belges, « dans le gouffre du désordre »[55], le lecteur se renferme. Il change ses habitudes et lit la nuit [56] ; « le roman ne le quitte plus, le plaisir de se repaître de ces chimères est devenu, avec la parure et les parties de plaisir, son unique occupation sérieuse » [57]. Le poison touche « le cœur », qu'il captive, amollit, énerve [58]. Il sort de l'innocence [59]. Il crée une accoutumance, une « impatiente avidité » qui explique la nécessaire création du feuilleton, découpé en livraisons quotidiennes [60]. Enfin, il transforme : l'évêque de Carcassonne constate que des « jeunes gens, auparavant chastes et modestes, soumis et laborieux, ont offert le triste spectacle d'une licence complète et d'un affreux libertinage » [61]. Le sensualisme, comme l'écrit l'abbé Combalot, « domine surtout dans la littérature », fabriquant ainsi « des vieillards de vingt ans, sortis des clapiers de la débauche » [62]. Cette accentuation de la puissance des

---

[51] « Mandement pour le carême de 1844 », dans Mgr Louis-Joseph Delebecque, *Recueil des mandements*, *op. cit.*, p. 296.
[52] « Instruction pastorale sur les mauvais livres… », *op. cit.*
[53] *Ibidem*.
[54] *Mandement pour le carême de 1845 et instruction pastorale sur les ravages produits par les mauvais livres*, *op. cit.*, pp. 6 et 7.
[55] « Instruction pastorale sur les mauvais livres… », *op. cit.*
[56] « Sermon sur les mauvais livres prêché le quatrième dimanche de l'Avent, 1822 », *op. cit.*, p. 141.
[57] « Instruction pastorale sur les mauvais livres… », *op. cit.*
[58] *Mandement pour le carême de 1836*, *op. cit.*, p. 2.
[59] *Mandement de Mgr l'évêque de Carcassonne pour le carême de 1838*, *op. cit.*, p. 7.
[60] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, *op. cit.*, p. 3.
[61] *Mandement de Mgr l'évêque de Carcassonne pour le carême de 1838*, *op. cit.*, p. 7.
[62] « Le Sensualisme », dans Mgr Ricard, *Les Chefs-d'œuvres oratoires de l'abbé Combalot publiés d'après les manuscrits*, Paris, Lyon, Delhommme et Briguet, 1894, pp. 186 à 215.

livres est aussi un moyen de dédouaner leurs lecteurs. Ils ne peuvent être entièrement responsables, puisque, dans les livres, « le désordre […] est travesti sous des dehors empruntés » [63]. La fiction est trompeuse, face à elle, le lecteur est désarmé :

> Comment la masse des lecteurs, qui se compose toujours de personnes peu instruites dans la religion, démêlera-t-elle les sophismes de l'impiété adroitement délayés dans une intrigue, dans une aventure romanesque, dans un dialogue ou dans une correspondance, et présenté avec l'assaisonnement obligé du sarcasme, du persiflage, parfois même d'un zèle hypocrite pour la religion [64]?

Le peuple a l'esprit trop frustre, il n'a pas « le sens assez droit, le tact assez fin, pour trouver le secret de se dégoûter d'un mauvais livre par l'excès du mal qu'il recèle », selon l'épiscopat belge [65]. Mais c'est aussi ce manque de subtilité qui lui rend le « mauvais » roman si séduisant :

> [Le] vin des opinions modérées, des sentiments délicats, des fictions décentes est trop fin pour lui, sa rude nature demande des saveurs plus fortes. Frustré de la liqueur sagement enivrante sortie de notre vigne précieuse, inventée par notre divin Noé, servie des mains maternelles de l'Église, vos compositions tempérées ne lui suffisent plus. Détourné de la table de Jésus-Christ, c'est à la table des démons qu'il veut s'asseoir […] [66].

Le roman, jugé à l'aune des textes saints, est présenté comme une production de basse qualité, bafouant « les règles du goût ». « Il faut à la frivolité et à l'esprit gâté de notre siècle, non plus des livres qui instruisent, mais des brochures qui amusent », observe l'archevêque d'Avignon en 1849 [67].

Le constat de l'extrême dangerosité du roman nécessite d'urgence des mesures prophylactiques, qu'esquissent déjà ces instructions à visées essentiellement proscriptives. Mgr Baillès, évêque de Luçon, établit ainsi en 1852 un règlement à l'usage des lecteurs de son diocèse. Il conseille d'apprendre « la nomenclature des auteurs et des ouvrages qui ont été mis à l'Index » et engage à faire viser par un ecclésiastique la liste des ouvrages détenus dans les bibliothèques personnelles. Il prévient que l'absolution sera refusée, « même au temps pascal, à ceux qui tiennent des cabinets de lecture » renfermant de « mauvais » livres [68]. À Aoste, c'est en 1852 sous

---

[63] *Mandement pour le carême de 1836*, *op. cit.*, p. 2.
[64] « Instruction pastorale sur les mauvais livres… », *op. cit*.
[65] *Ibidem*.
[66] *Instruction pastorale sur le danger des mauvaises lectures, et mandement de Mgr l'évêque de Moulins pour le saint temps de carême 1864*, *op. cit.*, pp. 6 et 7.
[67] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, *op. cit*., p. 3.
[68] *Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Luçon sur l'Index des livres prohibés*, *op. cit.*, pp. 229 à 233.

peine d'excommunication que l'évêque défend de « lire, prêter et retenir » des brochures écrites en français et diffusées dans son diocèse [69].

La « proto-histoire » de la culture médiatique est vécue par l'Église comme une agression, dont chaque chrétien doit se prémunir. En témoigne l'imprégnation de l'imagerie de 1789 et des métaphores apocalyptiques dans les discours dédiés au livre. Cette position initiale interroge : en quoi l'Église est-elle attaquée par des fictions populaires dont le contenu est, sauf quelques exceptions, d'une subversion très mesurée ? La confusion savamment entretenue entre les différents types d'imprimés place les feuilletons sur le même plan que la propagande protestante, qui se met véritablement en situation de concurrence avec la religion catholique. Pourtant, il ne s'agit pas encore, concernant les romans, d'une opposition sur le thème de la représentation du religieux, puisque les mises en causes épiscopales font l'impasse sur le texte des ouvrages incriminés. Elles s'attachent à ce qui est autour, à ce qui se passe avant et après l'acte de lecture, et décrivent essentiellement la diffusion et les effets des « mauvais » livres. Le discours emphatique sur leur surabondance constitue l'amorce d'un investissement du champ de la fiction. Les descriptions s'arrêtant sur la dangerosité des imprimés participent dans le même temps d'une prise de conscience de la formidable puissance du roman. Celle-ci ne peut laisser longtemps le Saint-Siège indifférent. Il s'empare à son tour du sujet, et, contrairement à son épiscopat, ouvre, détaille, évalue et classe les romans, en les confiant à la congrégation de l'Index.

[69] *L'Univers*, 15 février 1852.

Chapitre II
Mécanique de l'Inquisition littéraire

Dans l'*Avenir de la Science*, *Pensées de 1848*, Ernest Renan estime que les persécutions exercées par l'Église à l'époque moderne, « vieille domination usée, gênante, illégitime » sont exécrables. Il ajoute :

> L'Inquisition est la conséquence logique de tout le système orthodoxe. L'Église, *quand elle le pourra*, devra ramener l'inquisition, et, si elle ne le fait pas, *c'est qu'elle ne le peut pas*. Car enfin, pourquoi cette répression serait-elle aujourd'hui moins nécessaire qu'autrefois ? Est-ce que notre opposition est moins dangereuse ? Non, certes. C'est donc que l'Église est plus faible [1].

Au moment où Ernest Renan rédige ces lignes, le temps n'est plus pour l'Église celui des abjurations sous la torture et des condamnations à mort prononcées par le Saint-Siège, qui appartiennent, avec Galilée, sorti de l'Index en 1835, ou Giordano Bruno aux siècles passés. C'est dans un contexte radicalement différent que Rome utilise, face à la menace du roman pointée par ses évêques, une institution pluriséculaire, la congrégation de l'Index. Celle-ci fait partie à l'âge de la Restauration romaine des 25 congrégations cardinalices permanentes. Instrument de la Contre-Réforme, et, pour l'une des religions du Livre, d'une juridiction du livre, elle est instituée par les constitutions *In Apostolicae* du 4 avril 1571 et *Ut pestiferatum opinionum* du 13 septembre 1572 de Pie V. Elle poursuit le travail effectué par la commission créée par le concile de Trente afin de procéder à une révision de l'Index des livres prohibés, publié pour la première fois par Paul IV en 1559. Elle partage ses prérogatives avec la puissante Inquisition, responsable d'un cinquième des prohibitions d'imprimés. Certains auteurs font directement objet de Lettres Apostoliques. Ancien et en sursis – la congrégation est supprimée en 1917 et ses prérogatives sont transférées au Saint-Office – l'Index n'en est pas moins encore puissant au XIX^{e} siècle. Son impact en France se fait plus fort après 1850, à la faveur d'un renforcement de l'autorité romaine, face, notamment, à

[1] Ernest Renan, *Avenir de la Science, Pensées de 1848*, Paris, Calmann-Lévy, 1910 (1ère édition 1890), pp. 347 et 520.

la résistance gallicane [2]. La situation peut différer dans l'aire francophone : les travaux de Pierre Hébert montrent par exemple qu'au Québec – qui ne compte dans sa production nationale que trois titres prohibés par Rome et où on distribue en 1852 une édition locale de l'*Index* – la vigueur de la proscription régionale étonne même les prélats italiens [3].

Au siècle du feuilleton, le roman n'est pas une nouveauté complète pour la congrégation de l'Index. *Pamela* de Samuel Richardson est condamné par un décret du Saint-Office le 15 avril 1744. On remarque néanmoins que *Julie, ou la nouvelle Héloïse* de Rousseau n'est prohibé qu'en 1806, soit 45 ans après sa parution et que *A Sentimental Journey through France and Italy* de Laurence Sterne n'intéresse l'Index dans une édition italienne qu'en 1819, alors que le livre est paru en 1768. Face à la « littérature industrielle », l'Église définit, par défaut, ce qu'est l'orthodoxie littéraire. Elle poursuit ainsi son investissement du champ de la fiction, en y distribuant des positions, entre lectures licites et illicites.

LA CONGRÉGATION DE L'INDEX « MIEUX CONNUE »

En dehors de quelques indiscrétions faites à des périodiques comme *La Correspondance de Rome*, l'activité de la congrégation reste méconnue au moment des condamnations des romanciers français [4]. Comme le rappelle en 1835 le pape aux membres de la congrégation, ceux-ci se doivent de garder secret le travail effectué, « malgré l'absence de serment » [5]. La lutte entre gallicans et intransigeants donne l'occasion d'un éclaircissement, partiel, de l'action de la congrégation de l'Index, considérée comme une expression de l'infaillible arbitraire romain. En 1866, dans *La Congrégation de l'Index mieux connue et vengée*, Mgr Baillès, ex-évêque de Luçon, répond à une attaque portée au Sénat par Gustave Rouland contre la congrégation romaine. Le 11 mars 1865, l'ancien ministre des Cultes s'emporte effectivement contre « l'incarnation du despotisme », fustigeant un tribunal « qui condamne sans entendre ». Il regrette le temps où l'Église gallicane « ne connaissait que le pape et le roi » et n'admettait pas l'autorité de l'Index. Renseignant assez peu ses lecteurs sur le fonctionnement de la congrégation, et laissant ainsi en suspens la promesse contenue dans son titre d'une meilleure connaissance de

---

[2] Claude Savart, *Les Catholiques en France au XIX^e^ siècle…*, *op. cit.*, p. 257.

[3] Pierre Hébert (avec la collaboration de Patrick Nicol), *Censure et littérature au Québec…*, *op. cit.*, p. 14.

[4] Austin Gough, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX^e^ siècle*, Paris, Éditions de l'Atelier/Les éditions ouvrières, 1996, p. 191.

[5] *Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede* (ACDF), Index, II.a.111, 1er février 1835. Grégoire XVI ne fait là que rappeler une obligation contenue dans la constitution *Sollicita ac provida* : « Dans la Congrégation du Saint-Office, il est très sévèrement défendu à toute personne de s'entretenir, en dehors des réunions, des affaires concernant cette congrégation ; nous ordonnons que les rapporteurs, consulteurs et cardinaux de la congrégation de l'Index gardent religieusement cette même loi du silence » (*Sollicita ac provida*, § 12).

l'institution, Mgr Baillès clôt son livre, triomphant, par une rétractation fictive de Gustave Rouland. Il l'invite à des excuses publiques, dont il fixe les grandes lignes :

> Ce parti ultramontain contre lequel je me suis élevé n'a pas ruiné une seule des opinions qui restaient encore dans l'Église […]. La congrégation de l'Index, loin d'être despotique, est pleine d'indulgences et d'égards pour les auteurs : elle leur laisse toute liberté de s'expliquer. Elle ne serait pas obligée à entendre les auteurs, qu'elle ne condamne point ; car elle ne condamne que leurs ouvrages ; et cependant, elle ne refuse jamais de les entendre. Il lui suffit d'examiner leurs ouvrages qui doivent […] seuls parler pour leurs auteurs, et l'examen qu'elle en fait est toujours long, sérieux approfondi et indulgent. Les catholiques ont toujours l'œil ouvert sur leurs devoirs pour les remplir ; ils s'occupent peu ou point de leurs droits. L'Église s'en occupe pour eux ; et il leur est impossible de concevoir aucune défiance contre celle que le Saint-Esprit ne cesse point de diriger et d'instruire [6].

S'il ne dévoile pas les arcanes de la congrégation, le long développement de l'ancien évêque de Luçon permet d'appréhender les représentations d'un consulteur actif de l'Index, en grande partie responsable de la condamnation collective des romanciers français en 1864. La congrégation agit avec impartialité et sans passions, puisqu'elle condamne les œuvres et non leurs auteurs. Elle fixe les règles pour les catholiques, qui n'ont pas à se soucier de leurs droits, mais simplement de leurs devoirs fixés par l'Église. Cette vision d'une institution ecclésiale immuable, insensible aux chocs du temps, qui tranche sereinement dans la production livresque entre le bon et l'honni, mérite d'être replacée dans son contexte, et d'être confrontée à ce que les archives peuvent apprendre sur l'ordinaire de la congrégation.

Au XIX[e] siècle, l'Index est constitué par des cardinaux désignés par le pape, parmi lesquels on choisit le préfet de la congrégation, dont le maître du Sacré Palais est l'assistant perpétuel. Le travail pratique est placé sous la responsabilité du secrétaire, choisi parmi les dominicains ; il reçoit les dénonciations des livres qu'il confie pour examen à deux consulteurs, lors de séances préparatoires. Un rapporteur est ensuite « chargé d'apprécier l'ouvrage et [met] ses observations par écrit en indiquant où se trouvent les passages qui lui paraissent répréhensibles » [7]. Entre 1814 et 1846, les consulteurs sont au total une centaine [8]. L'examen de l'activité de la congrégation entre 1830 et 1838 montre cependant que tous n'effectuent pas la même quantité de travail. Sur 156 auteurs évalués, près de la moitié le sont par cinq consulteurs : Raffaele Fornari (25 examens), le jésuite Michele

---

[6] Mgr Baillès, *La Congrégation de l'Index mieux connue et vengée*, Paris, Vve Poussielgue et fils, 1866, pp. 10, 578 et 579.
[7] *Sollicita ac provida*, § 8.
[8] Philippe Boutry, *Souverain et pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration : 1814-1846*, Paris, École française de Rome, 2002, pp. 62 à 66.

Domenico Zechinelli (22), le père dominicain Maria Io Jacono (dix), le père de La Croix (dix) et Pio Bighi (neuf). De nombreux consulteurs se bornent à être présents aux réunions, comme l'attestent les *diari* tenus par le secrétaire, voire à donner mandat pour leur vote ; quinze ne sont sollicités que pour la rédaction d'un seul rapport. Au total, seulement une trentaine de consulteurs rédige des rapports entre 1830 et 1838 [9].

Les examens des romanciers sont indistinctement confiés aux membres les plus actifs, aux consulteurs « moyens » et aux nouveaux entrants. Il n'y a pas de membres de la congrégation qui soient spécialisés dans les affaires littéraires. L'adéquation entre les compétences et l'ouvrage considéré est pourtant expressément préconisée par *Sollicita ac provida* qui formule la règle suivante « *Ne quis de re sibi plene non perspecta sententiam ferat* », c'est-à-dire « qu'aucun [consulteur] ne porte un jugement sur une matière qu'il ne possède pas ». La constitution précise :

> On a pris soin jusqu'ici, et Nous ne doutons pas qu'il n'en soit pas ainsi dans l'avenir, de n'admettre comme rapporteurs et consulteurs des hommes familiarisés par de longues études avec les diverses matières qui font l'objet des livres déférés à cette congrégation ; c'est en effet aux artistes qu'il appartient de juger les œuvres d'art [10].

La dernière phrase, écrite en 1753, prend une résonance particulière un siècle plus tard, lorsqu'il s'agit justement pour l'Index d'apprécier des écrivains. L'univers du roman n'est pas celui de la congrégation. Si *Sollicita ac provida* autorise les auteurs catholiques à être entendus par la congrégation [11], les feuilletonistes doivent eux être tenus, de l'avis de Mgr Baillès, à l'écart maximum du Palazzo della Minerva :

> […] les productions empestées d'erreurs contre la foi, ou d'immoralités, sont-elles susceptibles d'interprétations favorables ; serait-ce, par hasard, les romanciers éhontés de cette époque qui afficheraient la prétention d'être entendus avant que l'on proscrive leurs funestes productions [12]?

On perçoit ici la distance initiale qui peut séparer les consulteurs du monde littéraire. Une certaine méconnaissance existe, comme en témoigne la note précédant un examen de Lamartine où l'auteur est d'abord appelé Jocelyn, puis, après rature, La Martine [13]. À la décharge des consulteurs, il est difficile de considérer la littérature comme un champ privilégié d'intervention pour l'Index. Les romans pèsent peu dans l'énorme corpus des quelques 5 000 écrits interdits depuis le XVI^{e} siècle. Les écrivains français ne représentent guère plus de 3 % des condamnations prononcées entre 1820 et

[9] ACDF, Index, II.a.111 et 112.
[10] *Sollicita ac provida*, § 16.
[11] *Ibid.*, § 10.
[12] Mgr Baillès, *La Congrégation de l'Index…*, *op. cit.*, p. 92.
[13] ACDF, Index, II.a.112.260.

1898, comme le montre le graphique n° 1. Pour l'ensemble du XIX^{e} siècle, ils ne sont qu'une dizaine sur les 800 auteurs qui figurent à l'Index.

TABLEAU N° 1. LES ROMANCIERS FRANÇAIS À L'INDEX, 1820-1898

AUTEUR	ŒUVRES INDEXÉES
Charles-Antoine Pigault-Lebrun	*Le Citateur* (1820 et 1823), *L'Enfant du carnaval*, *La Folie espagnole*, *Jérôme*, *Tableau de société* (1828), *Romans* (1834)
Stendhal	*Omnes fabulae amatoriae* (1828 et 1864)
Pierre-J. Béranger	*Chansons* (1834)
Victor Hugo	*Notre-Dame de Paris* (1834), *Les Misérables* (1864)
Alphonse de Lamartine	*Jocelyn*, *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient* (1836), *La Chute d'un ange* (1838)
George Sand	*Lélia* (1840), *La Dernière Aldini*, *Gabriel*, *Jacques*, *Leone Leoni*, *Lettres d'un voyageur*, *Les Maîtres mosaistes*, *Mauprat*, *Le Secrétaire intime*, *Les Sept Cordes de la lyre*, *Simon*, *L'Uscoque* (1841), *Spiridon* (1842), *Omnes fabulae amatoriae* (1863)
Honoré de Balzac	*Les Cent Contes drolatiques*, *Contes bruns pour une…*, *L'Excommunié*, *l'Israélite*, *Le Livre mystique*, *Le Lys dans la vallée*, *Nouveaux contes philosophiques*, *Physiologie du mariage* (1841), *Berthe la repentie*, *La Femme supérieure*, *Jane la Pâle*, *La Maison Nucingen*, *Un Grand Homme de province*, *Le Vicaire des Ardennes* (1842), *Histoire des treize*, *Le Père Goriot*, *Splendeurs et Misères des courtisanes*, *Omnes fabulae amatoriae* (1864)
Eugène Sue	*Omnia opera* (1852)
Alexandre Dumas (père et fils)	*Omnes fabulae amatoriae* (1863), *La Question du divorce* (1880)
Champfleury	*Contes de printemps*, *Le Réalisme*, *Omnes fabulae amatoriae* (1864)
Ernest Feydeau	*Catherine d'Overmeire*, *Daniel*, *Fanny*, *Omnes fabulae amatoriae* (1864)
Gustave Flaubert	*Madame Bovary*, *Salammbô* (1864)
Henry Murger	*Omnes fabulae amatoriae* (1864)
Frédéric Soulié	*Omnes fabulae amatoriae* (1864)
Émile Zola	*Opera omnia* (1894, 1895, 1896, 1898)

GRAPHIQUE N° 1. LES ROMANCIERS FRANÇAIS À L'INDEX, RYTHME DES CONDAMNATIONS, 1820-1898

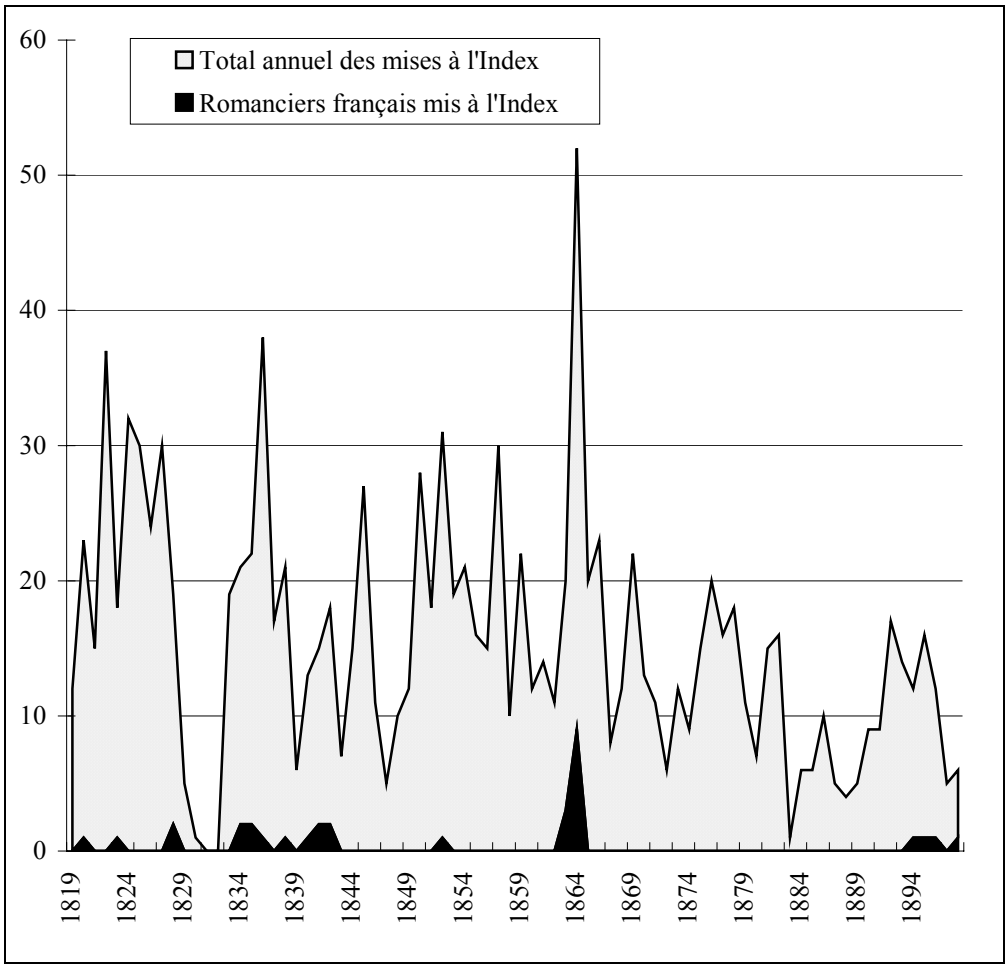

LES RYTHMES DES CONDAMNATIONS

L'examen des rythmes de sanctions permet d'évaluer quel degré d'urgence on donne, à Rome, aux questions littéraires. Comme l'illustre le graphique n° 1, les condamnations prononcées par l'Index ne forment pas un flux linéaire. La courbe des prohibitions réfracte les crises ; 1830 et 1848 enregistrent des « creux », suivis dans les années suivantes d'un regain

d'activité. 1864, moment du *Syllabus*, coïncide avec le nombre le plus important d'auteurs condamnés par l'Index, 43. Entre 1840 et 1864, ce sont au total 294 auteurs qui entrent à l'Index. Durant cette période, pour près de 40 %, les condamnations concernent d'abord des ecclésiastiques, des théologiens, des protestants, des apostats, des excommuniés, des prêtres suspendus, des canonistes, des juristes, c'est-à-dire des chrétiens qui se placent momentanément ou délibérément en marge de l'orthodoxie romaine. Pour l'ensemble du XIX[e] siècle, on compte près de 250 prêtres, religieux et parfois mêmes évêques sur les quelque 800 auteurs figurant à l'Index [14]. Entre 1840 et 1864, les philosophes et les littéraires [15] comptent respectivement pour 10 et 12 % des condamnations ; on trouve ensuite près de 9 % d'historiens, d'historiographes, ou d'archéologues, 6,5 % de socialistes, de communistes, d'utopistes et de libres-penseurs ; d'autres catégories moins importantes, entre 1 et 4 %, augmentent la bibliothèque de l'Index : médecins, scientifiques, occultistes, publicistes, pédagogues, auxquels s'ajoutent les directeurs et collaborateurs de dictionnaires et d'encyclopédies. Enfin, 10 % des condamnés restent non identifiables, soit parce qu'ils n'ont pas signé leurs œuvres coupables, soit parce que, mêmes nommés, ils restent inconnus des dictionnaires biographiques. Parmi eux, on peut estimer que les ecclésiastiques comptent pour une large part : prévenus par l'Index, ceux qui le souhaitent peuvent se déjuger de leurs écrits, qui apparaissent ainsi dans les listes d'ouvrages prohibés sans nom d'auteur. Parmi toutes les premières condamnations proférées entre 1840 et 1864, 18,7 % sont immédiates, c'est-à-dire prononcées moins d'un an après la parution de l'ouvrage. Au total, 46 % des livres sont inscrits à l'Index dans un délai d'un an ou moins et plus de 67 % dans un délai de quatre ans.

[14] Jesùs Martinez de Bujanda (avec l'assistance de Marcella Richter), *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, Montréal/Genève, Médiaspaul/Librairie Droz, 2002, p. 39.
[15] Nous avons retenu dans cette catégorie les romanciers et les auteurs s'intéressant à l'histoire littéraire.

GRAPHIQUE N° 2. DÉLAI ENTRE PARUTIONS ET CONDAMNATIONS POUR UNE PREMIÈRE CONDAMNATION À L'INDEX, 1840-1864

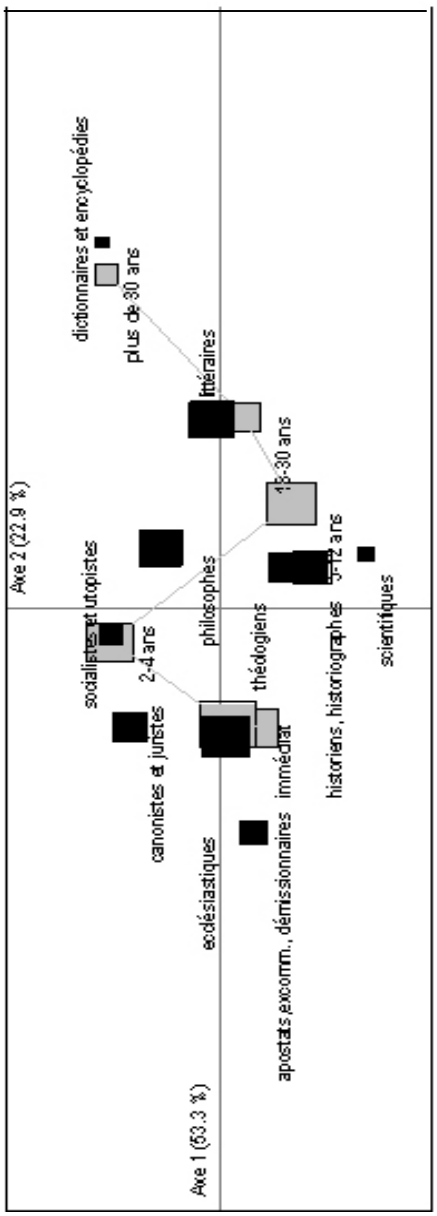

TABLEAU N° 2. DÉLAI ENTRE LA PARUTION ET LA PREMIÈRE CONDAMNATION PAR L'INDEX DES ROMANCIERS FRANÇAIS À L'INDEX

AUTEURS	PUBLICATION	INDEX	DÉLAIS
Pigault-Lebrun, *Le Citateur*	1803	1820	17 ans
Stendhal, *Rome*, *Naples et Florence*	1827	1828	1 an
Béranger, *Chansons*	1821	1834	13 ans
Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*	1831	1834	3 ans
Quinet, *Ahasvérus*	1834	1835	1 an
Didier, *Rome souterraine*	1833	1835	2 ans
Alphonse de Lamartine, *Souvenirs, impressions, pensées et paysages* […], *Jocelyn*	1835-1836	1836	<1-1 an
George Sand, *Lélia*	1833	1840	7 ans
Balzac, *Le Lys dans la vallée*, *Physiologie du mariage*, *Le Livre mystique*, *Les Cent Contes drolatiques*, *Nouveaux Contes philosophiques*, *Contes bruns*, *l'Israélite*, *L'Excommunié*	1829-1837	1841	4-12 ans
Eugène Sue, *Opera omnia quocumque idiomate exarata*	1830-…	1852	<1-22 ans
Alexandre Dumas, père et fils, *Opera omnia romanensia*	1825-…	1863	<1-38 ans
Champfleury, *Bourgeois de Mosinchart*, *Les Aventures de mademoiselle Mariette*, *Le Réalisme*	1853-1857	1864	7-11 ans
Ernest Feydeau, *Fanny*. *Étude* ; *Daniel*. *Étude* ; *Catherine d'Overmeyre*. *Étude*, *et similia ejusdem auctoris*	1858-1864	1864	1-6 ans
Gustave Flaubert, *Mme Bovary*, *Salammbô*	1857-1863	1864	1-7 ans
[Michon], *Le Maudit*, *La Religieuse*, *par l'abbé* ***	1864	1864	< 1 an
Henry Murger, *Omnes fabulae amatoriae*	1851-…	1864	<1-13 ans
Frédéric Soulié *Omnes fabulae amatoriae*	1824	1864	<1-40 ans

Comme l'illustre le graphique n° 2, la vitesse de traitement est variable selon le statut des auteurs. Suivant l'axe 1, les auteurs, classés par catégories, se répartissent de gauche à droite selon la célérité avec laquelle, à partir de la

publication de leurs ouvrages, ils sont indexés. Agissant d'abord comme une institution à fonction interne, la congrégation de l'Index traite en premier lieu d'affaires ecclésiastiques, réservant ses faveurs à ceux initialement proches de l'Église. La Bible, ses adaptations, ses commentaires et les études bibliques restent de loin les ouvrages privilégiés par les censeurs « depuis les débuts jusqu'à la suppression de l'Index » [16]. Sont également examinés avec la meilleure attention les ouvrages traitant de la vie du clergé, ceux notamment portant sur des sujets délicats comme le célibat des prêtres. Vient ensuite le temps réservé aux critiques externes et aux mises en cause politiques et juridiques – de deux à quatre ans, par exemple, pour juger les socialistes et les communistes – puis, avec un terme de cinq à douze ans, celui des écrits de scientifiques, d'historiens ou d'historiographes, qui forment une troisième strate identifiée sur le graphique n° 2. Ce délai, « raisonnable », relativise l'importance de l'opposition de l'Église aux progrès scientifiques et de l'utilisation de l'Index comme arme privilégiée de cette lutte.

Les littéraires sont identifiés sur le graphique n° 2 au terme « 13-30 ans ». La prononciation de condamnations *opera omnia* qui jettent l'anathème sur certaines publications anciennes et confidentielles d'auteurs célèbres, explique la longueur du délai. Alexandre Dumas, condamné pour l'ensemble de son œuvre en 1863, publie des ouvrages depuis 1825 ; Eugène Sue, à l'Index en 1852, écrit depuis 1830. La réactivité est plus forte si on considère la publication des titres qui entraînent vraisemblablement les condamnations. Elle n'égale cependant pas celle qui s'exerce sur les membres du clergé : onze ans pour les *Mystères de Paris* depuis leur parution en feuilleton, huit ans pour le *Juif errant*, trois pour les *Mystères du peuple*. Pour Balzac, c'est trois ans après la parution de *La Maison Nucingen* et cinq ans après celle du *Lys* que s'éveille l'intérêt du Saint-Siège. On remarque aussi que les écrivains sont rarement condamnés isolément. Pigault-Lebrun, Casanova de Seingalt, Victor Hugo, avec Béranger et ses *Chansons* le sont en 1834 ; George Sand et Balzac en 1841 et 1842, et, comme intermédiaire entre ces deux groupes, Alphonse de Lamartine en 1836 et 1838, avant la condamnation généralisée de 1864, annoncée par celles des Dumas père et fils et de George Sand un an plus tôt. Seul Eugène Sue est à l'écart en 1852, mais sa mise à l'Index est alors solidaire de celle de François Villegardelle et de Pierre-Joseph Proudhon, ainsi que de celle de son traducteur espagnol Wenceslao Ayguals de Izco. Le consulteur relève d'ailleurs à la lecture du *Berger de Kravan* les sympathies de Sue pour le socialisme et le communisme [17]. La prohibition des romanciers peut également être « de circonstance ». Le décret de 1864 s'attaquant aux écrivains français se fait au bénéfice d'un renouvellement du personnel de la curie romaine, qui s'ouvre alors plus largement aux intransigeants français, plus sensibles que des

[16] Jesùs Martinez de Bujanda (avec l'assistance de Marcella Richter), *Index librorum prohibitorum…*, *op. cit.*, p. 41.
[17] ACDF, Index, II.a.113.12.

prélats italiens au débat parisien du feuilleton et du roman [18]. Précédant – et, dans une certaine mesure, annonçant – l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, la condamnation collective de 1864 témoigne d'une volonté de se prononcer clairement contre la civilisation moderne et ses manifestations, alors que l'Église vient d'essuyer les coups portés par la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan. La prohibition des romanciers est devancée en France dans les 18 mois antérieurs par la publication de sept mandements d'évêques concernant les « mauvais » livres. La rédaction de ces textes étant en grande partie provoquée par la *Vie de Jésus*, on peut estimer que, d'une certaine manière, Ernest Renan est partiellement responsable de l'indexation des écrivains. Ils sont alors un prétexte pour stigmatiser la France des années 1860 qui s'ouvre aux libéraux et aux anticléricaux, tandis que Napoléon III et Pie IX s'opposent sur la question de l'unité italienne. Leur examen est d'ailleurs bâclé en quelques pages [19].

La constitution de la congrégation de l'Index, la faible part des romanciers dans l'*Index librorum prohibitorum* et les longs délais de traitement en témoignent : les écrivains français ne sont pas, en terme de police du livre, les cibles privilégiées du Saint-Siège. Contrairement au constat polémique que fait l'abbé Delacouture en 1852, constatant que l'on voit « sur le catalogue de l'*Index* des ouvrages qui n'ont été censurés que dix ans, vingt ans après leur parution » [20], la congrégation romaine n'est pas inefficace face à une production pléthorique, mais opère des choix. Ainsi, les écrivains français sont laissés de côté par la congrégation lorsque l'activité au Palazzo della Minerva se rétracte et que le Saint-Siège se concentre sur les affaires impliquant des ouvrages plus directement liés aux questions religieuses. Les années où les romanciers sont mis à l'Index comptent d'ailleurs un nombre plus élevé de condamnations : 19 pour une moyenne de 15,17 entre 1819 et 1898, 21,83 pour une moyenne de 18,04 entre 1819 et 1864.

BRUISSEMENTS DE LA RUMEUR ET ÉCHOS DE LA PRESSE

À Paris comme en province, les journaux catholiques relaient les condamnations des romanciers français par Rome. À *L'Univers*, on se félicite des décisions prises et on tance « le petit nombre d'auteurs insurgés et le troupeau de niais qui les entoure » qui osent s'en prendre à la congrégation romaine [21]. Cette médiation de la presse catholique est, de l'avis des acteurs,

[18] Nous reprenons ici les hypothèses formulées par Philippe Boutry, « Mgr Baillès, la congrégation de l'Index et le "grand décret" de censure de la littérature française du 20 juin 1864 », séminaire « Croyance et incroyance dans l'Europe de la Révolution et du XIX^{e} siècle », Ehess, 14 janvier 2003.
[19] ACDF, Index, II.a.122.
[20] Abbé Delacouture, *Observations sur le décret de la Congrégation de l'Index du 27 septembre 1851 et sur les doctrines de quelques écrivains : droit d'insurrection, pouvoir du pape sur le temporel, traditionalisme*, Paris, Plon frères, 1852, p. 16.
[21] *L'Univers*, 7 octobre 1851.

essentielle. L'abbé Delacouture la met en cause, s'interrogeant en ces termes :

> Voudrait-on dire aujourd'hui que la publicité donnée par les journaux aux décrets des congrégations romaines peut remplacer la promulgation des évêques ? Les journaux peuvent-ils, dans la constitution de l'Église, être regardés comme un moyen régulier de promulgation ? Est-ce par les journaux ou par les évêques que les fidèles doivent apprendre ce qu'ils doivent croire ou pratiquer [22]?

Louis Veuillot lui répond en déclarant que « les décrets de l'Index tirent leur force de la juridiction ordinaire du Saint-Siège sur les diocèses et prennent effet […] dès l'instant où ils sont publiés dans la presse catholique » [23]. Pour le publiciste, l'alliance entre l'autorité romaine et le relais médiatique fait la force des décrets. Un travail de pédagogie est même nécessaire, puisque les livres sont frappés par la congrégation « *in globo*, et qu'il en résulte l'impossibilité de préciser les propositions qui ont provoqué les rigueurs du jugement » [24].

Importante pour la communication des décrets, la presse catholique joue également un rôle dans le processus de condamnation. Louis Veuillot cherche d'ailleurs à faire condamner dès 1850 le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de Marie-Nicolas Bouillet – il est indexé par le décret du 1er juillet 1852 – parce que cette publication est en concurrence directe avec la *Bibliothèque nouvelle*, réplique catholique aux encyclopédistes du XVIIIe siècle qu'il projette de diriger depuis 1849 [25].

Faisant écho de la renommée des romanciers, les journaux catholiques accompagnent, directement ou non, les ouvrages jusqu'à Rome. En 1838, l'internonce Antonio Garibaldi est mandaté pour procurer à la congrégation un exemplaire de *La Chute d'un ange* d'Alphonse de Lamartine ; il précise dans son envoi que le livre a fait scandale à Paris [26]. Ce principe de la notoriété permet d'épargner *Chatterton* d'Alfred de Vigny. En 1836, les consulteurs de l'Index prennent pourtant la mesure du caractère immoral et impie de l'ouvrage. Mais son audience étant estimée équivalente à celle d'une *setta* – une secte – n'intéressant que ses *settari*, le livre n'est pas condamné : l'objectif de la congrégation n'est pas d'interdire les livres mauvais, mais ceux qui le sont pour les âmes des fidèles [27]. Par le truchement médiatique, les romanciers condamnés par l'Index appartiennent à la sphère publique. Lors de son premier examen, on souligne d'emblée que le nom de Balzac est déjà célèbre pour des productions impies et scandaleuses [28]. Quand

---

[22] Abbé Delacouture, *Observations sur le décret de la Congrégation…*, *op. cit.*, p. 14.
[23] Austin Gough, *Paris et Rome…*, *op. cit.*, p. 194
[24] *L'Univers*, 27 février 1852.
[25] Austin Gough, *Paris et Rome…*, *op. cit.*, p. 178.
[26] ACDF, Index, II.a.113.144.
[27] ACDF, Index, II.a.112.137.
[28] ACDF, II.a.113.555.

Giacomo Giustiniani, le préfet de la congrégation, fait passer l'exemplaire de *La Chute d'un ange* pour examen au secrétaire Tomaso Antonio Degola, il y joint une feuille de *l'Ami de la Religion* critiquant l'ouvrage d'Alphonse de Lamartine pour « faciliter le vote » [29]. Les *relievi* sur *Jocelyn* se concluent sur une mention au même périodique ainsi qu'au *Journal de Liège* qui ont tout deux jugé l'ouvrage dangereux pour la jeunesse [30]. La feuille française a effectivement publié, le 19 mars – soit six mois avant la condamnation du livre par le Saint-Siège – un article sur *Jocelyn*, estimant que le curé mis au premier plan par Lamartine est « un prêtre très romanesque, puisqu'il est le héros d'un roman, et d'un fort mauvais roman » [31]. Le même journal enregistre au mois d'octobre 1836 la condamnation des deux ouvrages de Lamartine par l'Index, la jugeant « juste et sage » [32]. Pour Eugène Sue, c'est à l'unisson de la *Bibliographie catholique* que s'insurge en 1852 la congrégation de l'Index contre *Les Mystères de Paris* et les autres romans de l'auteur. Le rapporteur intègre à son avis des citations extraites d'un article daté de 1842, dont le consulteur donne les références précises. On constate la concordance des arguments employés entre les deux textes. Pour la *Bibliographie catholique*, Eugène Sue transporte ses lecteurs avec les *Mystères* « dans le monde des repris de justice, des voleurs, des assassins et des femmes perdues », le critique déplorant l'omniprésence dans le livre de « l'argot des prisons et des bagnes » [33]. En parfait accord, le censeur romain qualifie pour sa part le roman d'Eugène Sue de « tissu descriptif des délits nocturnes […] dans la capitale de la France » décrivant « les plus répugnantes et les plus odieuses circonstances, en adoptant les expressions vulgaires ». Fidèle à sa source, le consulteur de l'Index termine par une large citation de la *Bibliographie catholique*… qui commence par l'apostrophe d'un périodique belge :

> À la France qui les enfante, à la France ces cyniques et impies productions : qu'elle s'en repaisse et s'en sature ! Nous n'avons rien à y voir […]. Dans les *Mystères de Paris* l'intention irréligieuse est manifeste ; on la surprend partout dans ce roman : on dirait un système [34].

Déjà, en 1851, l'examen préalable fait au Saint-Office d'Eugène Sue utilise un article de *La Revue nationale* [35]. Comme les palimpsestes, les *relievi* sur les romans français du XIX^e^ siècle laissent entrevoir d'autres textes à l'analyse. Métatextes par leur statut même d'écrits critiques, ils entretiennent des liens d'intertextualité explicites – en citant – ou implicites – en utilisant des arguments identiques – avec les articles donnés par la presse

[29] ACDF, Index, II.a.113.144.
[30] ACDF, Index, II.a.112.
[31] *L'Ami de la religion*, 1836, tome 88, p. 531.
[32] *Ibid.*, tome 91, p. 212.
[33] *Bibliographie catholique*, 1842-1843, tome 2, pp. 285 à 288.
[34] ACDF, Index, II.a.117.11.
[35] ACDF, SO, 1210, *Censura librorum*, 1851-26.

catholique. En cela, ils s'éloignent un peu plus de la description faite par Mgr Baillès du travail des consulteurs de l'Index, fidèle aux directives fixées par la constitution *Sollicita ac provida* :

> Qu'ils sachent que, pour apprécier les opinions et les doctrines de chaque ouvrage, ils doivent avoir l'esprit libre de tout préjugé. Qu'ils se dépouillent donc de tout esprit de nationalité, de famille, d'école, d'institut et de parti ; qu'ils aient uniquement en vue les dogmes de l'Église et la doctrine commune contenue dans les décrets des Conciles généraux, les Constitutions des Pontifes Romains et l'enseignement unanime des Pères et des Docteurs orthodoxes [36].

STUPEUR ET TREMBLEMENTS

L'abord du travail d'examen diffère d'un consulteur à l'autre : si certains se bornent à la seule lecture de l'ouvrage qui leur est confié par le secrétaire de la congrégation, Vincenzo Tizzani, pour formuler son avis sur *Lelia*, s'intéresse à d'autres productions de George Sand [37]. La structure des avis dressés par les censeurs sur les œuvres littéraires est cependant constante. Indiquant le titre du ou des ouvrages examinés, les membres de la congrégation font une présentation succincte de l'auteur puis de l'ouvrage. Ils signalent ensuite les passages les plus litigieux concernant les orientations religieuses, politiques ou morales de l'auteur et terminent en donnant leur avis sur l'éventualité d'une prohibition. En 1864 une demi-page est ainsi suffisante pour exécuter ensemble *Fanny*, *Daniel*, *Catherine d'Overmeyre*, *Sylvie* et *Alger* d'Ernest Feydeau, auteur il est vrai considéré comme sulfureux et « osé » pour toute la grande presse française [38].

La constitution de Benoît XIV conseille que l'examen des ouvrages se fasse « attentivement et avec calme » [39]. Libellée au milieu du XVIII^{e} siècle, elle n'envisage pas alors les effets, sur les consulteurs et qualificateurs, de la « littérature industrielle ». La lecture des romanciers suscite chez les censeurs une gamme variée d'émotions. Vincenzo Tizzani se lasse de *L'Israélite* de Balzac, qualifié de « légende ennuyeuse » et relève la longueur de *Lelia* de George Sand : 1 012 pages [40]. Quelques avis positifs peuvent émerger, comme celui caractérisant *Le Morne au diable* de roman « tolérable […] si l'auteur n'y faisait pas un mélange de sacré et de passages scandaleux », s'empresse d'ajouter le consulteur [41]. Ces impressions contrastées mènent cependant à un résultat identique, puisque la plupart des œuvres de fictions lues sont condamnées. Certains consulteurs préconisent d'ailleurs des sanctions allant au-delà d'un simple décret de la congrégation ; le consulteur

[36] *Sollicita ac provida*, § 17.
[37] ACDF, Index, II.a.113.395.
[38] ACDF, Index, II.a.122.
[39] *Sollicita ac provida*, § 15.
[40] ACDF, Index, II.a.113.395 et 611.
[41] ACDF, Index, II.a.117.10.

jugeant *Les Cent Contes drolatiques* estime que le livre mérite une interdiction venant directement du Souverain pontife [42].

D'autres, au-delà du blâme écrit, entendent administrer eux-mêmes le fouet aux ouvrages incriminés. En 1863, au terme de l'examen des romans historiques d'Alexandre Dumas, Alfonso Maria da Padula joint un geste symbolique à son réquisitoire : « rassemblant ces fils épars et découvrant mon sentiment intime, j'avoue ne trouver, dans tous les romans précédents, que le seul mérite d'être ensemble jetés dans les flammes », conclut-il [43]. On ne sait s'il accomplit l'autodafé, mais la suggestion de l'embrasement permet au consulteur d'exprimer clairement sa haine du roman. Un autre, ayant lu une œuvre de Balzac, émet le vœu, plus pacifique, qu'elle s'efface complètement des mémoires, pensant sans doute surtout à la sienne [44]. Car, entre l'ennui et la colère, une gêne est palpable dans les *relievi* des consulteurs. La lecture des romans indigne, dégoûte, comme *Un grand Homme de province* dont les chapitres sont jugés écœurants [45]. Les mots et les expressions employés par les auteurs heurtent et choquent. L'examinateur de *Notre-Dame de Paris* écrit d'emblée que Victor Hugo « a habillé son roman de la tête aux pieds de blasphèmes et d'imprécations grossières » [46]. Le consulteur Pio Bighi, théologue, avoue pour sa part son embarras devant l'exercice du rapport public sur *Les Cent Contes drolatiques* d'Honoré de Balzac : « Je n'insiste pas à vous reporter les principales choses lues impures et ouvertement obscènes, parce qu'il faudrait insérer dans toute leur intégralité les deux tomes, je ne peux en évoquer aucun, puisque ma main tremblerait en référant *quae nec nominentur in nobis* » [47]. Se refusant ainsi à relever ce qui ne peut être nommé devant la vénérable assemblée de la congrégation, Pio Bighi présente un avis étonnement court sur l'ouvrage, se limitant à la présentation d'une page de notes, vierge d'extraits du livre incriminé. Paradoxe, le consulteur s'astreint en réalité à un exercice de censure sur son propre *parere* dès le procès fait à l'ouvrage : « Pour ne pas offenser la pudeur et la délicatesse en usage dans de telles occasions, [il s'abstient] de relever les passages obscènes de l'œuvre » [48].

Il est vrai que la présentation en comité des avis ressemble parfois à une épreuve. Elle éreinte par exemple le consulteur en charge de l'examen du *Lys dans la vallée*. Celui-ci s'avoue, au final, « fatigué de transcrire autant de sottises, de blasphèmes et d'impiétés » et craint d'avoir également fatigué son auditoire en les rapportant [49]. De même, Giovanni Cannella souhaite en alignant les titres dans son avis « ne pas abuser à nouveau » de la patience de

[42] ACDF, Index, II.a.113.609.
[43] ACDF, Index, II.a.122.
[44] ACDF, Index, II.a.113.557.
[45] ACDF, Index, II.a.114.12.
[46] ACDF, Index, II.a.111.433.
[47] ACDF, Index, II.a.113.609.
[48] ACDF, Index, II.a.113.609.
[49] ACDF, Index, II.a.113.556.

son auditoire [50], et le théatin Domenico Lo Jacono « *per amore di brevità* » limite les citations de Pigault-Lebrun lors de l'exposé qu'il présente en 1834 à la congrégation [51]. Dès lors, il ne semble souvent pas nécessaire – même si les consulteurs précisent généralement qu'ils le font pour honorer la charge qui leur a été confiée – de lire l'ensemble de l'ouvrage. Les premières lignes de la *Physiologie du mariage* de Balzac sont déclarées suffisantes pour interdire le livre [52]. Le constat est le même pour *L'Auberge rouge* du même auteur, qui « ne mérite pas d'observations détaillées pour être réprouvé » [53].

Passé l'effroi ou la gêne, les consulteurs peuvent laisser éclater leur indignation, multipliant les points d'exclamation en marge des ouvrages lus [54] ou dans leurs avis détaillés des œuvres. « Quelle témérité ! Quelle horreur ! Quelle impiété ! » s'emporte Michele Zechinelli lorsque Balzac place sur un même plan « la croix de Jérusalem » et « le sabre de La Mecque » [55]. Le dégoût apparaît également dans les images utilisées dans les *relievi* de l'Index. Un consulteur compare les romans d'Alexandre Dumas à une « source boueuse » enserrant ses lecteurs, « qui avec son eau fétide fait germer, se développer et augmenter dans les esprits et les cœurs l'immoralité et l'irréligion » [56]. Le roman salit et, d'une certaine manière, souille celui qui le prend entre ses mains.

Stupeurs et tremblements ne sont pas partagés par tous les consulteurs se penchant sur les romanciers français. Quelques *pareri* des œuvres de Balzac donnent lieu, comme nous le verrons plus loin, à une analyse plus en profondeur du « système » développé par l'auteur de *La Comédie humaine*. La prépondérance donnée aux émotions peut conduire à des incompréhensions et des faux-sens dans l'abord des romans. Le dominicain Giacinto de Ferrari [57], théologien, prédicateur, érudit, publiant une œuvre considérable – oraisons funèbres, ouvrages pieux, éditions de traités de Saint Thomas d'Aquin – se voit chargé par la congrégation de l'examen des œuvres d'Eugène Sue. Il signe le 3 novembre 1851 un rapport de 24 pages, analysant rapidement une large partie de l'œuvre du feuilletoniste, privilégiant *Les Mystères de Paris* et *Le Juif errant*. Il résume son sentiment par le mauvais jeu de mots qu'il place en tête de son rapport : « *Sue sus* » : Sue le porc. *Les Mystères* font l'objet d'une expertise d'une feuille recto verso [58]. Seuls neuf passages sont relevés par l'examinateur, qui mélange

[50] ACDF, Index, II.a.113.630.
[51] ACDF, Index, II.a.111.453.
[52] ACDF, Index, II.a.113.557.
[53] ACDF, Index, II.a.113.630.
[54] La bibliothèque du Saint-Office conserve l'exemplaire de *Mademoiselle La Quintinie* de George Sand, qui garde en marge les remarques et coups de crayons laissés à la lecture par le censeur.
[55] ACDF, Index, II.a.113.566.
[56] ACDF, Index, II.a.122, p.11 du *parere* d'Alfonso Maria da Padula sur Alexandre Dumas.
[57] Philippe Boutry, *Souverain et pontife…*, *op. cit.*, pp. 686 et 687.
[58] ACDF, Index, II.a.117.10-11.

indistinctement les extraits descriptifs à prétention réaliste de l'auteur et ceux propres à l'intrigue et aux personnages du roman. Mis bout à bout, ces citations forment à peine une page. Le dernier extrait relevé est tiré du chapitre « Une intimité forcée », et relate une des plaisanteries faites à Pipelet, concierge de la rue du Temple, par son ennemi intime, le peintre Cabrion. Les rapports entre les deux hommes servent de pauses burlesques au récit, le gardien étant soumis aux malicieuses excentricités de l'artiste. Celui-ci place à l'entrée de la loge de Pipelet l'affiche suivante : « PIPELET ET CABRION FONT COMMERCE D'AMITIÉ ET AUTRES. *S'adresser au portier* ». De Ferrari force la citation, et laisse entendre que l'expression « commerce d'amitié » dans « ce lieu infâme », est synonyme de prostitution, « les maris livr[ant] leurs femmes, les pères leurs enfants, etc., etc. ».

Il est difficile de savoir quelle est la part d'indélicatesse intellectuelle, de manque d'objectivité, d'aveuglement ou d'incompréhension dans le compendium du clerc. Il est cependant presque certain que l'examinateur n'a pas lu plus de la moitié des *Mystères*, les extraits relevés se bornant uniquement aux cinq premiers tomes – le feuilleton d'Eugène Sue comptant au total dix volumes.

Les impressions de lecture relatées dans les avis rédigés pour la congrégation ont une fonction dans les *relievi* des consulteurs. Manifestations de pudeur, elles témoignent également de la distance culturelle – et de la volonté de l'exprimer – entre les consulteurs et l'univers romanesque. Celle-ci est renforcée par les lectures rapides ou partielles faites par les censeurs : il suffit, pour juger ce type d'écrits, d'en lire quelques pages. Les premières sont parfois jugées suffisantes pour déterminer une condamnation. L'expression des impressions de lecture fixe également les limites acceptées dans l'analyse. Les ecclésiastiques de la congrégation de l'Index « n'entrent pas » dans les romans, leur propre corps exprimant des résistances devant ces textes : ils tremblent, ont l'estomac retourné, détruisent les volumes. Le rapport aux œuvres est frontal. Il reflète l'opposition entre deux mondes antithétiques, celui de la curie romaine et celui du roman. Plus tard, l'abbé Bethléem ou l'abbé Sagehomme, lisant eux l'intégralité des œuvres pour avertir leurs lecteurs des dangers qu'elles contiennent, passeront outre ce dégoût, mais condamneront avec autant de force les romans jugés impies.

Chapitre III
Le quadruple examen de Balzac [1]

Dans *l'Avant-propos* de *La Comédie humaine*, Honoré de Balzac prend des précautions vis-à-vis de la censure religieuse, précisant, dans une phrase célèbre, qu'il « écri[t] à la lueur de deux Vérités éternelles : la Religion, la Monarchie, deux nécessités que les événements contemporains proclament et vers lesquelles tout écrivain de bon sens doit essayer de ramener notre pays » [2]. Pour son biographe Roger Pierrot, ce sont les récentes mises à l'Index qui déterminent cette mise au point [3]. On devine à travers la formule, dans la collusion entre les termes « Religion » et « Monarchie » que l'attachement au catholicisme qu'évoque le romancier est, comme il l'affirme dans sa correspondance, d'abord politique, sa spiritualité se faisant volontiers multiple [4]. La profession de foi placée dès l'incipit de *La Comédie humaine* ne suffit pas à mettre l'auteur à l'abri des foudres vaticanes. On peut même penser que, bien au contraire, c'est sa proximité avec la religion catholique qui pose problème, et d'autant plus que, comme le précise Max Andréoli, « Balzac ne respecte l'orthodoxie religieuse que si elle se plie à son

[1] Ce chapitre reprend partiellement l'étude présentée dans Loïc Artiaga, « Les censures romaines de Balzac », *Romantisme*, n° 127, 2005, pp. 29 à 44.

[2] *Avant-propos*, tome 1, p. 13. Les citations de l'œuvre d'Honoré de Balzac renvoient, sauf mentions contraires, à *La Comédie humaine*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, édition de Pierre-Georges Castex, 1976 et *Œuvres diverses*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, sous la direction de Pierre-Georges Castex, 1990.

[3] Roger Pierrot, *Honoré de Balzac*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994, pp. 376 et 377. Le 13 juillet 1842, Balzac écrit : « Je viens de relire l'*Avant-propos* qui commence *La Comédie humaine*. Il a 26 pages, et ces 26 pages m'ont donné plus de mal qu'un ouvrage, car elles prennent, par la circonstance, un caractère de solennité qui effraie celui qui prononce ces quelques paroles en tête d'une collection si volumineuse. […] Quand vous lirez ces pages, vous ne me demanderez plus si je suis catholique et quelles sont mes opinions, elles ne sont que trop tranchées dans un siècle aussi éclectique que le nôtre ».

[4] Dans une lettre à Mme Hanska datée du 31 mars 1837, Balzac parle au pluriel de ses religions (Karl-Erick Sjöden, « Swedenborg in France. Three examples of "literary swedenborgianism" », *The New Philosophy*, 1997, vol. 100, n^{os} 1-2, pp. 547 à 592).

système » [5]. La publication de *La Comédie humaine* chez Furne, qui commence le 12 avril 1842, est ainsi entachée de trois condamnations, dont la dernière remonte au 5 du même mois.

Les liens particuliers qu'entretient Balzac avec la religion catholique convainquent d'emblée de l'intérêt d'une « analyse de l'analyse » de l'auteur par l'Index. Comme le remarque Philippe Bertault, « des notions hostiles les unes aux autres s'abritent sous le manteau hospitalier de *l'Avant-propos* de *La Comédie humaine* » cité plus haut [6]. L'itinéraire intellectuel et spirituel de Balzac le fait tour à tour – et parfois en même temps – rationaliste, pyrrhonien, mystique, l'auteur prenant comme sources des écrits aussi divers que ceux de Saint-Simon, Lamennais, Swedenborg, de Maistre ou de Bonald. S'ajoutent à ce cheminement personnel complexe d'autres critères décisifs. L'acharnement de la congrégation à lire le créateur de *La Comédie humaine* permet de s'interroger sur l'évolution de ses critères de censure, puisque les premiers décrets condamnant Balzac sont distants du dernier d'une vingtaine d'années. L'auteur est déjà célèbre au moment de ses premières condamnations. Il est « l'enfant gâté de la librairie, des journaux grands et petits, des cabinets de lecture, des lecteurs et de quiconque imprime, achète, loue ou vend des livres », comme l'écrit, fausse louange dans une critique acide, Amédée Pichot en 1838 [7]. La capacité de l'auteur à utiliser différentes formes romanesques, contes libertins, feuilletons, romans autobiographique, historique, philosophique ou sentimental obligent les consulteurs à faire des choix significatifs à l'intérieur de la production du romancier et à constituer ainsi, au fil des *relievi*, une lecture particulière de l'œuvre du romancier, guidée par des impératifs religieux puis moraux.

Honoré de Balzac est condamné quatre fois, pour 18 œuvres. Une partie de ses livres est proposée en séance préparatoire de la congrégation le 28 juillet 1841 [8]. La première prohibition, le 16 septembre 1841, porte sur huit œuvres : *Le Lys dans la vallée*, *Physiologie du mariage*, *Le Livre mystique*, *Les Cent Contes drolatiques*, *Nouveaux Contes philosophiques*, *Contes bruns pour une…*, *L'Israélite*, *L'Excommunié*. De nouveaux titres sont proposés en séance le 7 décembre 1841 [9] et un second décret, le 28 janvier 1842, ajoute trois ouvrages supplémentaires : *Un grand Homme de province*, *Berthe la repentie* et *Jane la Pâle*. Un troisième vient rapidement, le 5 avril 1842, en porter quatre autres, *La Femme supérieure*, *La Maison Nucingen*, *La Torpille*, *Le Vicaire des Ardennes*. Les premiers écrits indexés ne comptent pas parmi les plus célèbres de l'auteur. Certains sont des œuvres de jeunesse publiées sous le nom d'Horace de Saint-Aubin. Balzac lui-même en range une partie parmi ses « petites opérations de littérature marchande »

---

[5] Max Andreoli, *Le Système balzacien. Essai de description synchronique*, Berne, Éditions Peter Lang, 1983, tome 1, p. 160.
[6] Philippe Bertault, *Balzac et la religion*, Paris, Boivin et Cie, 1942, p. XII.
[7] Picersghill (Amédée Pichot), « *La Maison Nucingen.* Une préface, par M. de Balzac », *Revue de Paris*, 21 octobre 1838.
[8] ACDF, Index, I.XIX.
[9] ACDF, Index, I.XIX.

ou même ses « cochonneries littéraires » [10]. D'autres sont jugés mineurs par la critique : ainsi Jules Janin classe-t-il la *Physiologie du mariage* parmi les ouvrages « incomplets, inachevés, précieux » de l'auteur, tandis que Francis Girault avoue ne comprendre « nullement l'importance littéraire » des *Cent Contes drolatiques* [11].

Avec ces œuvres composées pour la plupart avant son évolution vers le catholicisme, l'auteur est rattrapé par son impiété passée. Ces ouvrages lus par les consulteurs contiennent blasphèmes, attaques contre le culte catholique, peintures dévalorisantes d'ecclésiastiques ou descriptions de mœurs coupables. Un autre élément semble déterminant dans ces premiers examens : les prétentions philosophiques de Balzac. Celles-ci ne doivent pas être occultées par le caractère plus moral que revêt la dernière condamnation de l'auteur, le 20 juin 1864, qui assortit la mise à l'Index d'*Histoire des treize*, du *Père Goriot* et de *Splendeurs et Misères des courtisanes* d'une sentence générale jetant un voile pudibond sur « toutes les histoires d'amour » – *omnes fabulae amatoriae* – de l'auteur.

LA PHILOSOPHIE

Le processus qui conduit l'auteur de *La Comédie humaine* dans le catalogue de l'Index est identique à celui que connaît dès 1820 Pigault-Lebrun, écrivain prolifique, condamné pour son *Citateur*. Cet ouvrage n'est pas un roman, mais la charge argumentée d'un athée contre la religion, où l'auteur place en frontispice la formule suivante : « Notre crédulité fait toute leur science » [12]. Il y larde de commentaires sarcastiques des citations des écritures, s'attachant aux « larcins innocents » fait par le catholicisme aux autres religions. Son livre se voit qualifié par le Saint-Office « d'amas, de kyrielle d'impiétés les plus atroces et des plus grands blasphèmes qu'un esprit humain puisse imaginer » [13]. Pour Balzac, c'est d'abord le système philosophique qui est, partiellement, éprouvé par la congrégation. Le thème apparaît dans différents *pareri*. Pio Bighi examinant *Le Lys dans la vallée* relève l'allusion à Saint-Martin, le « philosophe inconnu ». Dans l'examen du *Livre mystique*, le père Zechinelli fait la remarque suivante :

> Bien qu'il ne semble écrire que de simples romans, il apparaît néanmoins clairement, qu'avec astuce, l'auteur vient développer un système religieux,

[10] Honoré de Balzac, *Louis Lambert, Les Proscrits, Jésus-Christ en Flandre*, Paris, Le Livre de Poche, 1968, p. 258.
[11] Jules Janin, « *Monographie de la presse parisienne*, par M. de Balzac », *Journal des débats*, 20 février 1843 et Francis Girault, « Les romanciers. Honoré de Balzac », *Le Bibliographe*, 13 mai 1841.
[12] Pigaut-Lebrun, *Le Citateur*, Paris, imprimerie de Mocquet et Cie, 1834 (1ère édition 1820).
[13] ACDF, SO, 1210, CL.1818-22.15.

dont il ne voudrait pas apparaître partisan, mais que néanmoins il propose comme préférable aux autres, y compris le Catholicisme [14].

La seule préface de ce livre, où l'auteur expose le projet de l'ouvrage – l'apparition du mysticisme dans son « naïf triomphe » au Moyen Âge avec *Les Proscrits*, le « mysticisme pris sur le fait » avec *Louis Lambert* et « le mysticisme tenu pour vrai » avec *Séraphîta* – suffirait aux yeux du consulteur Michele Zechinelli à faire condamner l'œuvre entière [15]. Pour Rome, l'abord même de certains thèmes est interdit au monde de la librairie. Les trois histoires sont cependant analysées en détail par le jésuite, alors théologue de la Pénitencerie apostolique. Au printemps 1841, il fait sur le *Livre mystique* une expertise préparatoire manuscrite comptant une trentaine de feuillets *recto verso* [16]. Ses idées sont ensuite condensées en quinze pages imprimées. L'examinateur éclaire la congrégation sur les liens entre Balzac et quelques-uns de ses inspirateurs : Gottfried Leibniz, Baruch Spinoza, Emanuel Swedenborg, tous trois à l'Index [17]. On sait les difficultés à classer précisément les orientations philosophiques de Balzac : Friedrich Engels éprouve quelques doutes quand il s'agit de ranger l'auteur parmi les idéalistes, les matérialistes et les agnostiques [18]. Examinant *Séraphîta*, le consulteur écrit que « le système est impossible à réfuter, parce qu'il ne se définit pas, ni ne se distingue […] et ne fait que se perdre en de vaines peintures poétiques » [19]. La liberté d'interprétation n'en devient que plus grande pour le consulteur et nécessite des choix. Comme dans l'examen par Giovanni Cannella des *Nouveaux Contes philosophiques*, où figure *La Notice sur Louis Lambert* [20], ce sont essentiellement les passages où Honoré de Balzac développe les idées d'Emanuel Swedenborg qui sont notés. Même dans le *parere* très expéditif du 20 juin 1864 qui ramasse en à peine une page l'examen du *Cousin Pons*, le lecteur relève la mention faite au philosophe suédois, même si son nom n'apparaît qu'une fois dans l'ouvrage [21]. En 1841, le père Zechinelli précise que « parmi l'embarras des idées exposées dans ce *Livre mystique*, celle qui est, de ce que l'on puisse en déduire, la plus importante (quel que soit le sens mystérieux que l'auteur veuille y cacher),

[14] ACDF, Index, II.a.113.561.
[15] ACDF, Index, II.a.113.562.
[16] ACDF, Index, II.a.113.568-607. Il est transmis sous forme de lettre en mai 1841 au secrétaire.
[17] Leibniz entre indirectement à l'Index avec l'ouvrage publié par Pierre des Maizeaux, *Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion naturelle, l'histoire, les mathématiques etc. par messieurs Leibniz, Clarke, Newton et autres auteurs célèbres* condamné en 1742. Spinoza est mis à l'Index en 1679 et Swedenborg en 1738.
[18] Max Andreoli, *Le Système balzacien…*, *op. cit.*, p. 94.
[19] ACDF, Index, II.a.113.566.
[20] ACDF, Index, II.a.113.633.
[21] ACDF, Index, II.a.122 et *Le Cousin Pons*, tome 7, p. 587.

est […] la voie qui est présentée pour aller au Ciel » [22]. Balzac développe dans *Le Livre mystique* l'idée selon laquelle l'homme s'élève vers Dieu de cercles en cercles, la terre étant « la pépinière du ciel » [23]. L'ange serait alors un homme chez lequel l'être intérieur aurait réussi à triompher. *Séraphîta* développe ce thème, mettant en scène le personnage double de Séraphîta/Séraphîtüs, synthèse de l'être terrestre et de l'être immortel. « Disciple peu scrupuleux » [24], Balzac ne semble pas avoir lu avec la meilleure attention les œuvres du théosophe scandinave et en déforme certains aspects. Le swedenborgianisme « à la Balzac » se résume à un projet de religion pour l'élite, abandonnant le catholicisme aux masses. « Balzac n'était pas de ceux qui servent de disciple ; et, malgré sa très grande fierté, il était trop malin pour se présenter lui-même comme un prophète. Il n'y avait qu'un rôle pour lui à jouer ; celui de l'apostat », estime Karl-Erick Sjöden [25].

Dans les moutures successives de l'histoire de *Louis Lambert*, l'auteur hésite dans l'orientation philosophique de son héros, entre spiritualisme, matérialisme, ou fusion des deux grands principes, conduisant à partir de la version de l'histoire telle qu'elle est publiée en 1833 à un renoncement à Swedenborg [26]. La variante condamnée par la congrégation de l'Index voit le jeune homme affirmer plus nettement que dans les versions précédentes son orientation swedenborgienne ; il reste décrit, à la fin de l'ouvrage, comme un fou, donnant à l'histoire une certaine ambiguïté. Cependant, quel que soit le penchant de Louis Lambert, spiritualisme et matérialisme – ce dernier étant assumé dans le roman par le narrateur – sont tout deux relevés par l'examinateur. « *L'orribile sistema della sostanza unica* » inspiré de Spinoza terrorise le consulteur [27]. De même, il juge sévèrement le recours à la *dottrina materialistica*, considérant « qu'elle aurait méritée d'être longuement réfutée, plutôt que simplement censurée ». Il ajoute :

> […] l'auteur veut que le lecteur tire la conséquence [de son discours] que les prophéties, les miracles, les mystères, et toutes les autres opérations que l'on croit supranaturelles, ne soient pas que manifestations de l'incommensurable, mais entièrement *physique* puissance de la Pensée, ou bien effets du magnétisme animal, et d'autres causes purement naturelles [28].

Dans *Séraphîta* et *Louis Lambert*, plusieurs passages attestent cette représentation rationaliste du miraculeux. Balzac écrit notamment : « Croyez-moi, les miracles sont en nous et non au dehors. Ainsi se sont accomplis les faits naturels que les peuples ont crus surnaturels » [29]. La mention du

---

[22] ACDF, Index, II.a.113, 567.
[23] *Séraphîta*, tome 11, p. 777.
[24] Max Andreoli, *Le Système balzacien…*, *op. cit.*, p. 64.
[25] Karl-Erick Sjöden, « Swedenborg in France…», *op. cit.*, pp. 555 et 558.
[26] *Louis Lambert*, tome 11, p. 1481.
[27] ACDF, Index, II.a.113.567.
[28] ACDF, Index, II.a.113.566.
[29] *Séraphîta*, tome 11, p. 825.

magnétisme animal, thème jugé important par l'Index, finit de rendre l'ouvrage coupable. Franz-Anton Mesmer n'est pas alors interdit par la congrégation, mais en 1851 sont condamnés dans un même mouvement deux ouvrages de Louis-Alphonse Cahagnet, et un périodique, *Le Magnétiseur spiritualiste*. Le mot « magnétisme » est écrit une fois dans *Louis Lambert* et deux fois dans *Séraphîta* [30].

Le consulteur notant le caractère obscur de certains développements de Balzac, il est difficile de savoir dans quelles proportions les idées philosophiques placées dans les romans sont jugées dangereuses par Michele Zechinelli. Pour ce dernier, beaucoup d'arguments de l'écrivain ne sont qu'une « répétition confuse » des auteurs matérialistes. Relevant les considérations sur « la Volonté » et « la Pensée » contenues dans l'ouvrage, le consulteur se moque de l'auteur. Celui-ci, pour illustrer « les sentiments méconnus à exhaler » ou la « surabondance de force à perdre », évoque les « étincelles électriques jaillissant de la chevelure de [la] mère » de Louis Lambert [31]. Le consulteur ironise : « grand argument pour établir le matérialisme de la Volonté et de la Pensée ! » Néanmoins, ne se résignant pas à l'idée que son *parere* voyage jusqu'à Rome en compagnie des deux volumes du *Livre mystique*, il juge préférable de les brûler [32].

LES MOTS

Les mots sont, à distance, un moyen pour les auteurs de jouer avec leurs lecteurs et leur sens de la compréhension. Les consulteurs de l'Index se trouvent parfois désarmés face à ceux que choisit Balzac. La dédicace de la *Notice biographique sur Louis Lambert*, adressée à *la dilecta* Laure de Berny, est interprétée comme une épigraphe au roi [33]. Le consulteur s'emporte : « ne serait-ce pas pour montrer que l'auteur considère [son livre] comme un travail de premier plan, que parmi ses productions il mérite la première place […] » [34] ? Les fantaisies de l'auteur désarment aussi les consulteurs. Quand Balzac s'amuse, pour réserver son jugement sur la question, à écrire dans un incompréhensible sabir le paragraphe intitulé « Des religions et de la confession, considérées dans leurs rapports avec le mariage » de sa *Physiologie du mariage*, le consulteur déplore de ne pas avoir compris le passage [35].

Cependant, plus que par les jeux de l'écriture, les mots de l'auteur choquent les consulteurs lorsqu'ils sont choisis dans le lexique religieux.

---

[30] *Louis Lambert*, tome 11, p. 623 et *Séraphîta*, tome 11, p. 766.
[31] *Louis Lambert*, tome 11, pp. 626 et 627.
[32] ACDF, Index, II.a.113.569.
[33] « *Dilectae dicatum Et nunc et semper. 1822-1832* ». Dans la version indexée, p. 273, on trouve effectivement « Le Roi », marqué comme un titre, sur la page précédant la *Notice biographique sur Louis Lambert* dans l'édition indexée. La mention disparaît dans les autres versions du texte.
[34] ACDF, Index, II.a.113.630.
[35] ACDF, Index, II.a.113.558 et *Physiologie du mariage*, tome 11, p. 1146.

Dans son rapport du *Lys dans la vallée*, Pio Bighi reproche essentiellement à l'écrivain l'usage de passages des Saintes Écritures, appliqués « aux sujets et aux actions les plus répugnantes » [36]. Après avoir fait le résumé de l'histoire, il cite seize passages, repris ici en annexe, où l'auteur se laisse aller au « flou du jargon de coloration mystique » qui caractérise bien des pages du livre [37]. Le consulteur privilégie des citations où le mélange des propos amoureux et du lexique religieux est parfaitement explicite. Aucune des pages où Balzac joue de manière plus implicite avec la symbolique angélique ou mariale n'est relevée par Pio Bighi. Mme de Mortsauf, héroïne ambiguë, ne manque pourtant pas d'apparaître nimbée de blanc, d'évoquer au jeune Félix « une statue religieuse » ou de tenir des propos prophétiques. Comme le remarque Patricia McEachern, certains portraits angéliques de femmes dans la littérature du XIX^{e} siècle sont si exagérés qu'ils apparaissent interchangeables avec les descriptions des apparitions de la Vierge Marie. Le recours à la symbolique mariale appliquée à la description des caractères féminins commence significativement avec Balzac. Il est utilisé ensuite par Edmond et Jules de Goncourt avec *Sœur Philomène* en 1861 et dans *Lourdes* d'Emile Zola en 1898 [38]. On remarque dans l'examen du *Lys* que c'est seulement lorsque le détournement du lexique religieux est sans équivoque que l'œuvre devient condamnable. Un long dialogue entre Mme de Mortsauf et Félix de Vandernesse est cité dans le *parere* ; le jeune homme avoue aimer Henriette « comme une vierge Marie visible » [39].

Cette lecture réductrice annonce les limites dans lesquelles les consulteurs de l'Index veulent circonscrire leur analyse. Il ne s'agit pas d'envisager le texte comme une œuvre littéraire, de se perdre dans les artifices du roman et les ornements du style. Ainsi, dans une œuvre où l'écriture se fait, plus qu'ailleurs dans *La Comédie humaine*, suggestive [40], ce sont les mots, plus que les images, qui sont au cœur de l'analyse. Des scènes particulières sont cependant notées dans différents *pareri* des œuvres balzaciennes ; mais elles mettent en jeu, comme les passages du *Lys*, le détournement par l'auteur du lexique religieux. Dans *L'Israélite*, on relève une parodie de vêpres en l'honneur du saint patron des brigands, *le bon larron*. On a remplacé les bibles par des gobelets, les cierges par des lances, on a dressé un autel, et en guise de crucifix on voit « l'image grossière d'un brigand en croix » [41]. De nombreux passages semblables sont relevés par les

[36] ACDF, Index. II, a 113.555.
[37] Jean Malavié, « Le sentiment religieux dans *Le Lys dans la vallée* de Balzac », *Studi francesi*, 1996, vol.40, pp. 258 à 270.
[38] Patricia A. McEachern, « La Vierge et la bête. Marian Iconographies and Bestial Effigies in Nineteenth-Century French Narratives », *Nineteenth-Century French Studies*, 2002-2003, vol. 31, n° 1-2, pp. 111 à 122.
[39] *Le Lys dans la vallée*, tome 9, p. 1112.
[40] On peut penser notamment au symbolisme érotique particulièrement appuyé dans le *Lys*. Sur ce sujet voir Leila Perrone-Moises, « Balzac et les fleurs de l'écritoire », *Poétique*, 1980, n° 43, pp. 305 à 323.
[41] ACDF, Index, II.a.113.613 et 614.

consulteurs. Ainsi dans *Maître Cornélius*, la scène d'exposition où l'auteur explique que l'église est au Moyen-Âge propice aux rencontres entre les deux sexes, « l'âme d'une femme [étant] alors plus vivement remuée au milieu des cathédrales qu'elle ne l'est aujourd'hui dans un bal ou à l'opéra » est recopiée [42]. Dans *L'Œil sans paupière*, courte nouvelle écossaise des *Contes bruns*, le consulteur Giovanni Cannella indique le passage, fruit du délire d'un fermier, où des démons jouent, une nuit « d'Hallowe'en », une « abominable parodie des saints mystères » emportée par la symphonie infernale de l'orgue et des cornemuses, dans une église en ruines et en flammes [43]. De même, à la lecture d'*Un Grand Homme de province à Paris*, le consulteur relate le baptême des journalistes, en reprenant les paroles que Finot, grisé, prononce en versant sur la tête de Lucien quelques gouttes de Champagne : « Au nom du Timbre, du Cautionnement et de l'Amende, je te baptise journaliste. Que tes articles te soient légers [44]! » Le consulteur conclut alors à « un abus de noms et de termes sacrés » [45].

Dans la quasi-totalité des *pareri*, c'est le terme *bestemmie* – blasphèmes – souvent accompagné de points d'exclamation qui est utilisé. Le « péché de langue » prend dans le premier XIX^e^ siècle une tournure particulière, après l'iconoclasme révolutionnaire et la construction d'une « sacralité du profane ». C'est une vision large, voire extensive du blasphème qui est alors majoritaire dans le clergé français, et certains, comme l'auteur anonyme du *Blasphème flétri*, constatent l'étendue du mal dans la société [46]. L'attention de l'Église est d'autant plus importante sur ce contrôle des mots de la Religion que la justice civile ne le prend plus en charge. Certains consulteurs, pour ne pas avoir à répéter les blasphèmes de Balzac, se refusent simplement à citer l'auteur. Paul Cullen, vice-recteur du collège irlandais de Rome et futur archevêque de Dublin, en charge de l'examen de *Berthe la repentie*, qualifie l'ouvrage de « profanation des choses et des paroles les plus saintes ». En guise de commentaire, il se borne à préciser à ses interlocuteurs : « quiconque lira quelques pages du livre y verra que la chose est trop claire » [47].

C'est la dépossession de ses mots et la dilution de leur sens qui préoccupent l'Église quand elle condamne Balzac. La désacralisation des termes conduit à la dérision. On note ainsi à propos du romancier : « Il semble qu'il n'ait aucune religion, et qu'il se plaise à railler la nôtre » [48]. Le problème relevé par les consulteurs n'est évidemment pas propre à Balzac, puisque les liens entre littérature et religion se resserrent au XIX^e^ siècle avec le romantisme. La vie religieuse se modèle sur des exemples littéraires, et les

[42] ACDF, Index, II.a.113.629.
[43] ACDF, Index, II.a.113.632.
[44] ACDF, Index, II.a.114.13.
[45] ACDF, Index, II.a.114.13.
[46] Alain Cabantous, *Histoire du blasphème en Occident, XVI^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 171.
[47] ACDF, Index, II.a.114.43.
[48] ACDF, II.a.114.13.

romans racontent des parcours religieux individuels, fictifs, qui ne sont pas forcément, aux yeux de l'Église, exemplaires : à travers les mots, ce sont des figures, potentiellement offertes comme modèles, qui préoccupent les consulteurs de l'Index.

LES FIGURES

On pourrait formuler à propos des *pareri* balzaciens l'axiome suivant, qui fonctionne aussi bien pour les orientations philosophiques que pour l'utilisation du lexique ou la construction des personnages : plus l'auteur s'approche du catholicisme, plus il est jugé dangereux. Dans *Le Lys dans la vallée*, ce n'est pas le personnage de lady Dudley, la protestante, qui entraîne la condamnation. Celle-ci, amante du jeune Félix lui révélant « la poésie des sens », décrite dans le roman comme « le démon sur le faîte du temple », amazone dont le corps « aspire le feu dans l'atmosphère » [49], n'est concernée – pour blasphème – que par un seul passage de l'examen du roman, contre dix extraits pour la pieuse Blanche de Morsauf. En 1836, la critique littéraire du *Lys* dans la presse, faisant sans surprise de l'argument moral sa véritable assise, sanctionne déjà Balzac pour son ambiguïté subversive, l'auteur présentant une héroïne à la fois vertueuse et sensuelle [50]. La condamnation de *La Torpille* repose sur des motifs similaires. À l'intérieur de *La Comédie humaine*, l'histoire prend place dans *Splendeurs et Misères des courtisanes* : il s'agit du court épisode où Esther, « la Torpille », prostituée repentie, amoureuse de Lucien de Rubempré, est manipulée par un mystérieux prêtre espagnol, qui s'avère être l'inquiétant bandit Jacques Collin, le Vautrin du *Père Goriot*. Vincenzo Tizzani, en charge de l'examen de l'ouvrage, indique que celui-ci est « digne de censure, pour sa satire de l'honnêteté, pour ses abjectes descriptions amoureuses, pour l'exécrable tempérament du Jésuite, dans la bouche duquel sont placées des expressions déshonorantes pour un religieux, et même pour un chrétien » [51]. Il donne en référence dix pages du livre : trois concernent les activités de la Torpille, les sept autres le prétendu prêtre, « vieux lascar qui ne croit ni à Dieu ni au diable » comme le précise le romancier à la toute fin du roman [52]. Pour l'Index, dans les années 1840, la description des vies dissolues pèse bien moins que le travestissement des ordres.

---

[49] *Le Lys dans la vallée*, tome 9, pp. 1144, 1145 et 1148.

[50] Sylvie Ducas, « Critique littéraire et critiques de lecteurs en 1836 : *Le Lys dans la vallée*, roman illisible ? », dans *Balzac. Le Lys dans la vallée « cet orage de choses célestes », actes du colloque d'agrégation des 26 et 27 novembre 1993*, réunis par José-Luis Diaz, Paris, Sedes, 1993, p. 23.

[51] ACDF, Index, II.a.114.100.

[52] ACDF, Index, II.a.114.100. Le consulteur ne donne pas de citations précises, mais renvoie aux pages 373, 377, 378, 394, 400, 422, 450, 451, 464 et 473 du deuxième tome de l'édition Werdet, 1839 de *La Femme supérieure, La Maison Nucingen, La Torpille*.

Ainsi, toutes les figures d'ecclésiastiques dignes de commentaires sont relevées par les consulteurs. C'est le cas du curé de Saint-Paul, recevant dans *La Femme supérieure* un riche ostensoir contre son soutien politique au donateur, M. Baudoyer « un incapable » comme le note Vincenzo Tizzani dans son *parere* [53]. *Berthe la repentie*, extrait des paillards *Cent Contes drolatiques* mérite « la plus sévère condamnation » parce qu'on y décrit un moine « de la manière la plus honteuse et obscène » [54]. Des personnages moins signifiants peuvent aussi être mentionnés dans les avis des consulteurs : un chanoine anonyme, apparaissant l'espace d'une page de *Maître Cornélius*, couvrant la fuite du jeune Georges d'Estouteville, poursuivi par un mari jaloux [55] ; les évêques, cardinaux et archevêques revêtus de leurs plus beaux atours que Sara la danseuse dans une nouvelle éponyme des *Contes bruns* croise en enfer [56] ; enfin dans *L'Excommunié*, on reproche à Balzac le fait que « les bénédictins sont toujours dépeints comme avides de richesses, calomniateurs, vengeurs, etc. » [57]. L'image du prélat-chevalier déplaît tout autant aux consulteurs. Dans *L'Israélite*, on s'arrête à l'examen sur le personnage d'Hilarion d'Aosti, l'évêque de Nicosie :

> [il] a tout autre esprit que celui d'un ecclésiastique, et est dépeint comme un homme qui entendant parler des mérites et des aides que peut donner la religion du Christ coupe toujours les discours avec rouerie, au point d'apparaître ou comme un incrédule, ou comme un dépréciateur du culte [58].

Que Balzac place à ses côtés le personnage « toujours chrétien » de Montesan, qui porte en permanence contradiction au prélat n'a que peu d'importance : pour Vincenzo Tizzani, il a trop tendance à la *pinzocheria*, à la bigoterie [59]. Les personnages de prêtres que Balzac multiplie par la suite comme autant de Fénélon, les abbés Janvier du *Médecin de campagne*, Bonnet et Dutheil du *Curé de village*, Brossette des *Paysans*, Loraux d'*Honorine*, Chaperon d'*Ursule Mirouët*, l'abbé de Vèze du *Prêtre catholique* et de l'*Envers de l'histoire contemporaine* [60], ne peuvent non plus sauver leur auteur de la condamnation : ils sont ignorés dans les *relievi*. On réprouve Balzac lorsqu'il parodie le clergé, surtout lorsqu'il montre un de ses membres ne remplissant pas ses devoirs : dans *Tobias Guarnerius*, histoire d'un luthier qui a enfermé l'âme de sa mère mourante dans un violon, « on nous présente le chapelain de l'hôpital qui confesse Guarnerius [trop] occupé à un discours tiré comme de coutume de ses prêches sur les sept péchés

[53] ACDF, Index, II.a.114.99.
[54] ACDF, Index, II.a.114.43.
[55] ACDF, Index, II.a.113.630.
[56] ACDF, Index, II.a.113.632.
[57] ACDF, Index, II.a.113.617.
[58] ACDF, Index, II.a.113.611.
[59] ACDF, Index, II.a.113.612.
[60] Philippe Bertault, *Balzac et la religion*, *op. cit.*, pp. 237 à 259.

capitaux, et qui pendant ce temps laisse mourir le malade sans l'absolution », désapprouve le consulteur [61].

LES MŒURS

L'accusation de corruption des bonnes mœurs, autant que d'impiété, forme un fil conducteur liant l'ensemble des examens consacrés à Balzac par l'Index. Ce thème ne leur est pas exclusif ; on le retrouve, comme beaucoup des griefs portés par la congrégation, dans la presse de l'époque. Francis Girault écrit ainsi dans *Le Bibliographe* du 13 mai 1841 à propos des *Cent Contes drolatiques* que « la nudité des expressions blessent à chaque instant les lois de la saine morale » [62]. Chez Louis Veuillot, l'argument est également développé, Balzac, « conteur obscène », produisant des livres « exécrables et honteux ». Le fondement de ce type de critique est à la fois religieux, politique et éditorial, cette forme de polémique suscitant l'adhésion des lecteurs [63].

Dans leurs avis adressés à la congrégation, les consulteurs placent très souvent en début ou en fin un constat lapidaire relevant le caractère scandaleux des ouvrages analysés. *Le Lys dans la vallée* est un « tissu d'obscénités du début à la fin et il suffit d'ouvrir le livre pour en être convaincu » [64], la *Physiologie du mariage* « un livre impie, séduisant et plus que tout nuisible aux bonnes mœurs » [65], *L'Excommunié* un ouvrage ou « tout tend à rendre un homme irréligieux » [66]. Pour Vincenzo Tizzani jugeant *Les Cent contes drolatiques* « dans chaque nouvelle […] l'auteur se répand dans la même luxure, […] réunissant toute l'obscénité, tous les vices, toute l'impudence dont la France depuis le début de ses révolutions jusqu'à aujourd'hui s'est rendue coupable devant les hommes et devant Dieu » [67]. La collusion entre le romancier et la société qu'il entend décrire est ainsi amorcée dès les examens de 1841. La condamnation de la *Physiologie du mariage*, écrite en 1826 sur le modèle alors en vogue des *Codes*, est significative à cet égard. Le sujet même du mariage fait partie des thèmes pouvant conduire à *l'Index* depuis le milieu du XVIII[e] siècle, même lorsqu'il ne s'agit pas d'ouvrages polémiques sur le célibat des prêtres. L'examen de l'ouvrage de Balzac, fait par Pio Bighi, est cependant relativement court : trois pages, avec quelques longues citations du texte tirées pour la plupart de l'épilogue de la première partie de l'ouvrage. L'hypothèse qui effraie le plus le consulteur est avant tout celle qui postule que « le mariage ne dérive point

[61] ACDF, Index, II.a.113.633.
[62] Francis Girault, « Les romanciers. Honoré de Balzac », *op. cit.*.
[63] Claude Foucart, *L'Aspect méconnu d'un grand lutteur : Louis Veuillot devant les arts et les arts et les lettres*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1978, tome 2, pp. 753 à 755.
[64] ACDF, Index, II.a.113.555.
[65] ACDF, Index, II.a.113.558.
[66] ACDF, Index, II.a.113.617.
[67] ACDF, Index, II.a.113.609.

de la nature », et qu'il peut être l'objet d'évolutions. Le consulteur ne passe pas sous silence certaines citations sur l'Église et la religion, importantes pour comprendre l'attachement « de circonstance » au catholicisme de l'écrivain. C'est le cas pour le passage où Balzac qualifie « la religion du Christ » de « code de morale et de politique ». Pio Bighi s'arrête également sur la peinture que fait l'auteur des liens entre époux, notamment lorsqu'il assure, dans une grande comparaison entre Orient et Occident, que « l'homme n'est pas plus aimé par les femmes d'un harem que le mari n'est sûr d'être, en France, le père de ses enfants » [68]. Dans ce livre, Balzac s'attaque à l'hypocrisie de la société de Charles X, diagnostiquant une faillite presque générale du mariage et un penchant fréquent pour l'adultère, égratignant au passage, dans le dernier extrait relevé dans le *parere*, l'institution des pensionnats.

Occultant la position d'analyste que choisit Balzac, le consulteur de l'Index semble assimiler l'écrivain à ce qu'il décrit : à travers lui, c'est la France et ses transformations que l'on condamne. La proscription de 1864, prise dans un vaste mouvement contre le second Empire, accentue cet aspect moral de la condamnation, au détriment des thèmes privilégiés en 1841 et 1842, liés au système philosophique et religieux de l'auteur. Beaucoup de contemporains voient alors dans le *Syllabus* la confirmation de l'incompatibilité entre la doctrine catholique et les modes de vie de l'époque [69]. Parmi les huit citations retenues à charge contre *Le Père Goriot*, deux sont des blasphèmes ; les autres sont des affirmations qui mettent en jeu la morale : « Vautrin a raison : la fortune est la vertu », « le duel est un *jeu d'enfant*, une sottise », « l'honnêteté ne *sert à rien* », « là est la vertu dans toute la fleur *de sa bêtise* ; mais là est la misère », « *Il n'y a pas de principes*, il n'y a que des événements », « *Il n'y a pas de lois*, il n'y a que des circonstances » [70]. Dans les deux derniers extraits, sans commentaire particulier dans le *parere*, le consulteur semble voir en creux une contestation d'ordre religieux. Dès les avis de 1841, on relève chez l'auteur de *La Comédie humaine* les assertions tendant à montrer que l'influence de l'Église sur la société se fait moins forte. Dans *L'Excommunié*, la seule citation tirée du roman est la phrase où Balzac écrit qu'au XIV^{e} siècle, « les conséquences d'une excommunication étaient ENCORE terribles » [71].

L'élément criminogène, absent ou peu développé dans les *pareri* balzaciens vingt ans plus tôt, apparaissant à travers la mention du duel dans celui du *Père Goriot*, est mis en évidence en 1864 dans l'examen d'*Histoire des treize*. Douze citations sont extraites du texte par le consulteur. Il égrène les fautes correspondantes : homicide, vengeance, adultère [72]. La relecture

[68] ACDF, Index.a.113.558.
[69] R. Aubert, « L'Église catholique de la crise de 1848 à la Première Guerre mondiale », dans R. Aubert, M.D. Knowles et L.J. Rogier (dir.), *Nouvelle Histoire de l'Église*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1975, tome 5, p. 49.
[70] ACDF, Index, II.a.122. Les italiques sont choisies par le consulteur.
[71] ACDF, Index, 113.a.617. C'est le consulteur qui écrit ENCORE en lettres capitales.
[72] ACDF, Index, II.a.122.

d'*Esther heureuse*, déjà condamnée en 1842 sous le titre de *La Torpille* pour le personnage du faux prêtre, témoigne également de cette évolution du regard porté sur les romans de Balzac. On privilégie des pages où sont évoqués l'amour charnel, la condition de courtisane – « Sans courtisane il n'y a pas de grand siècle » – ou les représentations du couple et du mariage peu conformes aux préceptes religieux : « La formule *ils furent heureux* fut encore plus explicite que dans les contes de fées ; car ils n'*eurent pas* d'enfants », « Les femmes lui étaient devenues parfaitement indifférentes, *à plus forte raison la sienne* », « Delphine *espéra* secrètement devenir veuve ».

À travers l'écriture, Honoré de Balzac distille des messages favorables au catholicisme, comme le fameux mot d'ordre « Il faut défendre l'ÉGLISE » fermant *Jésus-Christ en Flandre* [73]. Cette posture de l'écrivain en zélateur du catholicisme n'est pas validée par les consulteurs de la congrégation. Tout juste Domenico Lo Jacono, dans l'introduction de son avis consacré à *Un grand Homme de province*, avoue-t-il avoir trouvé quelques paroles justes dans le livre ; mais il ajoute immédiatement que celles-ci sont jointes à des idées fausses, impies, mauvaises [74]. Le doute n'est pas partagé dans les autres *relievi* de 1841 et 1842. Pour Giovanni Cannella, qui réalise une lecture extrêmement ouverte de la fin de *Maître Cornélius*, histoire d'un somnambule qui se vole lui-même, Balzac est tout simplement un panégyriste de l'anarchie [75]. En 1864, l'introduction lapidaire à son examen ramasse en quelques formules les conclusions sur l'auteur de *La Comédie humaine*, dont l'Index compulse les écrits depuis deux décennies. Pour le consulteur, si Honoré de Balzac se dit fidèle au christianisme, il s'obstine dans l'incrédulité et l'athéisme. Classé en fin du *parere* collectif, il ferme, après Frédéric Soulié, Gustave Flaubert, Ernest Feydeau, Champfleury et Henry Murger « la longue cohorte des histoires pestilentielles lui qui est, sans peine, le premier de tous [leurs auteurs] » [76].

Les *pareri* romains mettent en cause toute distorsion du réel, soulignant dans les textes les situations qui pourraient paraître plausibles parce qu'elles mettent en scène des personnages existant, curés ou femmes pieuses, par exemple, chez Honoré de Balzac. La fracture semble profonde entre les lecteurs romains et l'écriture romanesque. C'est le statut même de la fiction qui ne peut s'accorder avec la représentation du texte qu'ont les consulteurs. Comme le souligne Hans-Robert Jauss, « le texte poétique n'est pas un catéchisme qui nous poserait des questions dont la réponse est donnée d'avance » [77]. Permettant des interprétations diverses sur les intentions de l'auteur – celles souvent au ras du texte des consulteurs en sont une parmi

[73] Honoré de Balzac, *L'Église*, édition critique publiée par Jean Pommier, Paris, Librairie Droz, 1947, p. 33.
[74] ACDF, Index, II.a.114.12.
[75] ACDF, Index, II.a.113.630.
[76] ACDF, Index, II.a.122.
[77] Hans-Robert Jauss, *Pour une Esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1990 (éditions originales, 1972-1975), pp. 271 et 272.

d'autres – le roman et ses équivoques heurtent une culture du texte dont le primat est l'expression de la Vérité. Déjà en 1670, Mgr Huet ne dit pas autre chose en constatant que les romans « sont véritables dans quelques parties, faux dans le gros » [78]. Néanmoins, la congrégation romaine n'est pas à elle seule, contrairement aux Inquisitions, un instrument de régulation sociale. Elle nourrit plutôt une réflexion sur les représentations du religieux et contribue à garantir l'orthodoxie.

La portée de l'Index doit enfin être comparée à celle des condamnations civiles qui touchent les auteurs inquiétés par Rome. Eugène Sue, mis à l'Index en 1852, est jugé en 1857 devant le tribunal correctionnel pour ses *Mystères du Peuple*. Flaubert, acquitté pour *Madame Bovary* la même année n'échappe pas sept ans plus tard à la congrégation romaine. Les œuvres de Béranger ont droit à la double peine : condamnées en cour d'assises en 1821, 1822 et 1828, elles entrent à l'Index en 1834. La figure d'Ernest Pinard, autoproclamé « douanier posté à la limite territoriale du Bien et du Mal » [79], opacifie une autre frontière : celle entre la justice laïque et celle rendue par Rome. Néanmoins, peut-être plus qu'une influence, même réciproque, entre les tribunaux civils et la congrégation romaine, on remarque au long du siècle un équitable partage. Même si, comme le remarquent les frères Goncourt dans la salle d'un tribunal, le Christ sur le mur fait face à un Napoléon de plâtre – figurant une justice rendue entre temporel et spirituel – souvent, le délit d'outrage à la morale religieuse disparaît dans le jugement final quand il s'agit de statuer sur le sort d'écrivains [80].

La congrégation, débordée par le nombre, ne peut tout lire, et n'en a d'ailleurs pas vocation. La littérature ne fait pas partie de ses priorités. Balzac d'ailleurs, se rend à Rome en 1846 et peut être reçu en audience en avril par un Grégoire XVI peu rancunier, alors qu'il a déjà fait l'objet de trois condamnations [81]. La gêne ou la colère, la stupeur et les tremblements que provoquent la lecture de la « littérature industrielle » sur les consulteurs romains sont autant de traces d'une distance entre deux univers culturels. Celle-ci se réduit toutefois à la faveur de l'entrée de l'Église dans l'ère des œuvres de masses, conséquence directe et nécessaire de la prise de conscience de la puissance du vecteur que constitue le livre populaire. Placée dans cette perspective, la congrégation de l'Index n'apparaît plus que comme un élément parmi d'autres dans la chaîne complexe du processus de contrôle des lectures du peuple. Paradoxalement, l'ouverture récente des archives de l'Index amène à s'interroger sur les liens extérieurs que tisse la congrégation

---

[78] Pierre-Daniel Huet, *Traité de l'origine des romans*, rééd. Paris, Desessarts, an VII (1ère édition 1670), pp. 6 à 8.

[79] Yvan Leclerc, *Crimes écrits. La littérature en procès au XIXe siècle*, Paris, Plon, 1991, p. 18

[80] *Ibid.*, pp. 25, 27 et 28. C'est le cas pour Baudelaire ; chez Eugène Sue, le chef d'accusation est « associé à une multitude d'autres et noyé dans ce qui est senti comme une tentative globale de déstabilisation de la société », comme le remarque Yvan Leclerc.

[81] Roger Pierrot, *Honoré de Balzac*, *op. cit.*, p. 425.

et sur la transcription dans les paroisses du combat contre les « mauvais » livres et pour les saines lectures.

Deuxième partie

L’essor des pharmacies littéraires

Chapitre IV
L'archiconfrérie des bons livres

> Jusqu'ici nous connaissions le prêtre au village […]. Nous connaissons bien mieux encore le prêtre de nos villes […]. Mais nous ne connaissons pas encore le prêtre au cabinet de lecture. Dieu merci, ce nouvel ami nous est acquis [1].

Au mitan du XIX^e^ siècle, le curé peut être à la fois jardinier, apiculteur, maçon ou menuisier. Il est aussi, avant l'instituteur, « l'intellectuel du village » : médecin parfois poursuivi et condamné pour usage illégal de la médecine, expert en procédures ou architecte [2]. L'extrait de *l'Écho du cabinet de lecture paroissial* de Montréal de mars 1859 placé en tête de ce chapitre montre qu'il peut être également, dans les villes et les villages, le premier bibliothécaire du peuple. Un mouvement qui connaît à partir des années 1840 un succès fulgurant, puissamment relayé par Rome et par une presse partisane couvre en quelques années les villes et les campagnes françaises d'un nouveau « blanc manteau », non pas d'églises comme celui de l'an mil – bien que le temps soit aussi celui de la reconstruction des presbytères et des clochers – mais de livres pieux. Les premières bibliothèques du peuple, avant le mouvement des bibliothèques laïques populaires ou scolaires de l'Empire libéral, sont catholiques. Le projet n'est toutefois pas uniquement de diffuser un message en utilisant l'imprimé, ni de donner au lectorat le goût du livre, mais bien d'orchestrer la lecture populaire dans ses moindres détails : choix des lectures, abord des textes, rythmes de consommation de l'imprimé et compréhension idoine. Au XX^e^ siècle et jusque dans l'après-guerre, la lecture publique gardera en France les stigmates de ces visées correctrices [3].

Nous avons choisi d'appréhender le mouvement des bibliothèques paroissiales – phénomène qui déborde les frontières nationales, à partir de son cœur théorique, Bordeaux, qui est à partir de 1831 le siège de l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres. L'archidiocèse est le lieu où se développe une expérience inédite appelée à devenir un modèle à reproduire

---

[1] *Écho du cabinet de lecture paroissial*, Montréal, 1859, tome 1, p. 73.
[2] Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, *op. cit.*, p. 350.
[3] Marie Kuhlmann, Nelly Kuntzmann, Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX^e^ siècle*, Paris, Cercle de la librairie, 1989, pp. 21 à 25.

dans les autres diocèses, et qui ne trouve d'équivalent dans l'histoire des bibliothèques qu'avec la révolution moderniste engagée dans les réseaux de bibliothèques publiques par Henri Lafontaine, Paul Otlet et Eugène Morel à la charnière des XIX^e^ et XX^e^ siècles. Ce label de « première historique » nécessite d'abord des éclairages sur le fondateur présumé de l'œuvre et théoricien du système, l'abbé Julien Barault. Il faut comprendre sa trajectoire pour ensuite appréhender la naissance, puis les développements et les contractions de l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres.

LA CONQUÊTE DES ÂMES PAR LE LIVRE

Prêtre réfractaire né au cœur des Mauges, Julien Barault meurt en 1839 à 73 ans, laissant l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres qu'il a développée au seuil d'importants développements hexagonaux et internationaux. En quelques années, il a permis à une simple association pieuse de devenir une archiconfrérie prête à essaimer, selon la formule « dans tout l'univers ». Il a mis en place dans le diocèse de Bordeaux un système inédit de bibliothèques en réseau conceptualisé dans des *Manuels* et déjà repris notamment à Toulouse et Cambrai. Il laisse comme un testament une partie du rapport de l'Œuvre pour 1839 dédiée à la fonction de bibliothécaire du peuple, décrite comme un nouveau sacerdoce [4].

Exilé en Espagne puis clandestin en Aquitaine pendant la Révolution, Julien Barault semble fonder sa carrière ecclésiastique sur un refoulement : influencé, peut-être, par la rencontre en 1787 avec des missionnaires de la Société des missions étrangères, il cherche par deux fois à partir hors de France. Il est débarqué d'un bateau parti de Londres pour Macao en 1796, puis astreint par l'évêque de Bordeaux en 1810 à rester sur le sol français alors qu'il souhaite gagner la Louisiane [5]. Cette vocation apostolique le suivra comme un spectre. Attaché de force à Saint-Paul, nouvelle paroisse placée dans le cœur commerçant de la ville, il ne peut exercer comme un autre, lui qui n'est jamais resté depuis son ordination en 1790 plus de deux ans – et le plus souvent quelques mois – au même endroit. Profitant d'un héritage, il enrichit sa bibliothèque et fait à partir de 1812 de l'apostolat par procuration, par le livre, en prêtant ses propres ouvrages aux paroissiens.

Monseigneur d'Aviau, l'archevêque de Bordeaux, auteur, avec *Mélanie et Lucette*, d'un classique de la littérature industrielle catholique, érige l'Œuvre des bons livres en association pieuse le 15 novembre 1820, composant pour moitié le bureau d'administration de congréganistes [6]. Le

[4] Archives diocésaines de Bordeaux (ADiB), rapport de l'Œuvre des bons livres pour 1839, pp. 8 à 12.

[5] Pour une approche biographique de Julien Barault, voir Loïc Artiaga, « Les "bons" livres de Bordeaux. Splendeurs et mystères d'une archiconfrérie au XIX^e^ siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 91, n° 226, janv-juin 2005, pp. 51 à 69.

[6] Jean-Baptiste Duroselle, « Les "filiales" de la congrégation », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1955, vol. 50, n° 4, pp. 867 à 891.

curé angevin ne fait pas partie de ce premier directoire de l'Œuvre, présidé par le vicaire général Barrès [7]. Il semble que dans ses deux premières années, l'association s'appuie sur le succès des missions intérieures [8]. Celles-ci se développent alors en France à la faveur de la Restauration, et jusqu'en 1830, ce sont près de 1 500 missions qui sont menées sur l'ensemble du territoire [9]. Souvent dans les rapports postérieurs de l'archiconfrérie, on indique que des bibliothèques apparaissent dans d'autres diocèses à la suite de stations ou de retraites [10]. Dans ce contexte, l'Œuvre des bons livres apparaît comme participant à un mouvement large de reconquête des âmes, dans un diocèse qui est un foyer actif du catholicisme en France. Le rôle de l'Œuvre des bons livres est de constituer un réseau de dépôts de livres catholiques. Le choix du vecteur imprimé peut apparaître audacieux dans un département où le taux moyen de scolarisation ne dépasse pas les 7 % en 1812 et où le commerce de la librairie esquisse à peine son essor [11]. Les dépôts de l'Œuvre sont en 1820 autant des centres de vente – parfois de distribution gratuite – d'ouvrages religieux, que des lieux de collectes des « mauvais » livres : on propose aux personnes qui en apportent de les échanger gracieusement contre de « bons » [12]. Selon l'abbé Lyonnet, les débuts de l'Œuvre des bons livres à Bordeaux sont marqués par « la proscription, la razzia, l'autodafé » des « mauvais » livres contenus dans les bibliothèques personnelles d'un « grand nombre de maisons chrétiennes » [13].

Le véritable point de départ de l'association pieuse comme système de bibliothèques « en réseau » est donné par l'ordonnance organique de l'archevêque du 20 mars 1822. Elle précise dans son premier article que, désormais, « l'Œuvre s'occupera particulièrement de former et multiplier les dépôts de bons livres, tant dans les villes que dans les campagnes » [14]. Cette direction nouvelle correspond à l'arrivée de l'abbé Barault, et à la fusion de

---

[7] ADiB, procès-verbal de la séance de l'administration de l'œuvre, présidée par Mgr. l'archevêque, 11 mars 1822.

[8] De manière générale, les missionnaires semblent recommander dans les années 1820 les associations de bons livres, comme ceux prêchant au carême de 1826 à Saint-Sulpice à Paris, voir *L'Ami de la religion et du roi*, 1826, tome 47, p. 263.

[9] Ernest Sevrin, *Les Missions religieuses en France sous la Restauration, (1815-1830)*, Paris, Vrin, 1959, tome 1, pp. 50 et 51.

[10] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1841, p. 2.

[11] P. Butel et G. Mandon, « Alphabétisation et scolarisation en Aquitaine au XVIII^{e} et au début du XIX^{e} siècle », dans François Furet et Jacques Ozouf (dir.), *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1977, tome 2, pp. 15 à 21, et Françoise Taliano-des Garets, « La librairie bordelaise au XIX^{e} siècle », dans Jean-Yves Mollier (dir.), *Le Commerce de la librairie en France…, 1789-1914*, *op. cit.*, pp. 112 et 113.

[12] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, prospectus portant l'ordonnance du 15 novembre 1820.

[13] Abbé Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay*, Paris, Pélagaud, 1847, p. 705.

[14] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, ordonnance organique du 20 mars 1822, article 1.

sa bibliothèque avec l'Œuvre. On peut penser que l'archevêque de Bordeaux fait appel à lui au regard des bons résultats obtenus par sa bibliothèque de Saint-Paul. Il le choisit sans doute aussi en raison de leurs parcours communs – séminaristes à Angers, réfractaires exilés – dans un diocèse où ont dominé en 1791 les prêtres jureurs. Julien Barault prend le contrôle de l'association pieuse, apparaissant dans cinq des huit articles de l'ordonnance. Cette modification dans la direction de l'association correspond à un profond changement de stratégie. Jusque-là, 6 % seulement des volumes mis en circulation par l'association passent par des dépôts et sont prêtés [15]. Désormais, c'est « d'après le plan et la méthode suivie […] par M. l'abbé Barault » que l'Œuvre des bons livres est conduite [16].

En 1823, François d'Aviau et Julien Barault rencontrent Giacomo Giustiniani, personnage-clef du combat catholique contre les « mauvaises » lectures au XIX[e] siècle, en visite à Bordeaux pour s'occuper du problème des exilés espagnols. Giacomo Giustiniani est alors nonce apostolique en poste à Madrid [17]. Obsédé par les problèmes liés à la « mauvaise » presse, il multiplie les correspondances à ce sujet avec Rome et les évêques espagnols [18]. Après avoir fait partie des *papabili* lors du conclave de 1830, il est à Rome préfet de la congrégation de l'Index entre 1834 et 1843, années « fastes », comme nous l'avons vu précédemment, pour les condamnations des romanciers. Séduit par l'initiative populaire de l'Œuvre des bons livres, Giacomo Giustiniani promet aux ecclésiastiques girondins d'obtenir pour leur association pieuse les indulgences de Rome. Puissant moteur pour le croyant, les indulgences offrent aux associés de l'Œuvre des bons livres une rétribution spirituelle. Elles permettent de commuer les peines temporelles en « pratiques satisfactoires brèves » [19]. Selon les statuts de l'association bordelaise du 11 novembre 1825, c'est effectivement avant tout pour leur propre salut qu'agissent les associés : ils « s'occupent, sous la protection puissante de Marie, des œuvres de leur propre sanctification » et en second lieu « de celles qui intéressent le bien spirituel du prochain » [20]. Le rescrit de Léon XII du 22 mai 1824, et les quatre rescrits de Pie VIII des 24 septembre et 16 novembre 1830 accordent à l'Œuvre, selon l'usage, une indulgence plénière le jour où

[15] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, procès-verbal de la séance du 11 mars 1822.
[16] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, ordonnance organique du 20 mars 1822, article 2.
[17] Voir pour le détail de ses charges *Enciclopedia cattolica*, Firenze, Casa Editrice Sansoni, 1951, tome 6, p. 2015.
[18] *Archivio segreto Vaticano* (ASV), *Archivio Segreteria di Stato*, *rubricella* 58, *Nunziatura in Madrid* et *Arch. Nunz. Madrid*, *busta* 267, *decreti di proibizione di libri et riposti die vescovi*.
[19] Bernard Sesboüe, « Indulgences », dans Jean-Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, Puf, 1998, pp. 569 et 570.
[20] *Manuel de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux à l'usage des associés*, avec introduction et postface de Noë Richter, rééd. Bassac, Plein Chant, 1996 (édition originale 1834), p. 9.

les associés entrent dans l'association et une autre à l'article de la mort. Elles sont complétées par deux indulgences plénières chaque mois – sauf en avril – et une indulgence plénière le second vendredi du mois. De nombreuses indulgences partielles – sept ans et sept quarantaines – sont également à la portée des associés, deux fois par mois [21].

En 1836, les nouvelles indulgences partielles attribuées par Grégoire XVI constituent des appels à des actions concrètes de la part des associés : ils bénéficient désormais de 300 jours pour favoriser les progrès de l'Œuvre, quarante jours pour déférer des « mauvais » livres. On permet également au directeur de l'archiconfrérie « d'appliquer les mêmes indulgences que le souverain pontife, ainsi que les indulgences de Sainte-Brigitte, aux chapelets, croix et médailles » [22]. En s'attachant ainsi à la bénédiction d'objets de dévotion prisés par la religiosité populaire, le souverain pontife favorise un recrutement socialement plus large des membres de l'association. Les bénéfices religieux acquis par l'Œuvre bordelaise, plus importants que ceux offerts à la Société catholique des bons livres ou à l'Œuvre des bons livres de Lyon [23], s'avèrent des éléments décisifs pour ses développements futurs. Par les Lettres Apostoliques du 16 septembre 1831, l'Œuvre des bons livres se distingue à nouveau en obtenant le statut privilégié d'archiconfrérie. Elle se place désormais au rang des confréries pouvant essaimer dans chaque diocèse de la chrétienté.

LE TEMPS DES AMBITIONS

Avec l'aval de l'évêque, l'œuvre qui s'affilie reproduit les statuts de l'association-mère et bénéficie de ses grâces spirituelles. Pour Rome, l'intérêt au début des années 1830 de faire de l'association bordelaise une archiconfrérie est d'unifier les méthodes d'action dans le combat pour les « bonnes » lectures, dont l'encyclique *Mirari vos* fait une priorité. C'est aussi un moyen pour uniformiser les ouvrages utilisés par les bonnes œuvres, puisque la seule condition pour être affilié à l'Œuvre des bons livres est de ne prêter que des ouvrages qu'elle approuve [24]. L'établissement de l'Œuvre des bons livres comme archiconfrérie rend nécessaire la conceptualisation du système mis en place à Bordeaux. Reprenant pour partie un premier fascicule d'une quinzaine d'articles édité en 1827, deux manuels sont diffusés à partir de 1834. Si le premier, destiné aux associés, a la forme « classique » d'un manuel d'association pieuse, le second, écrit pour les directeurs, examinateurs et bibliothécaires constitue le premier essai connu de

[21] *Manuel...à l'usage des associés*, *op. cit.*, pp. 47 à 53.
[22] *Ibid.*, pp. 1 et 2.
[23] *Lettre et bref à la Société catholique des bons livres*, Paris, imp. ecclésiastique de Béthune, 1827, pp. 8 à 10 et *Catalogue des indulgences accordées à l'association Notre-Dame des Bons livres de Nantes*, Nantes, 1852, p. 1. La congrégation Prima Primaria des jésuites est rétablie par Pie VII.
[24] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, p. 37.

théorisation de la pratique institutionnelle de la lecture [25]. Comme l'attestent les échanges épistolaires avec l'œuvre des bons livres de Montréal, les *Manuels* sont envoyés aux bibliothèques affiliées [26].

Selon les *Manuels* et les rapports de l'Œuvre de 1834 et 1835, un vice-directeur et trois bureaux à composition mixte – ecclésiastiques et laïques – partagent avec le directeur la direction de l'Association. Mais les attributions du vice-directeur, successeur déclaré du responsable et choisi par ce dernier, ne sont pas définies. Sur les trois bureaux, deux ne sont jamais réunis à Bordeaux. Le premier, usant de ses « connaissances locales » et de son « influence », s'occupe de « l'accroissement et [du] succès de l'Œuvre » [27]. Les contacts se font par correspondance [28] : sans doute l'abbé Barault nomme-t-il là son réseau d'interconnaissances, qu'il utilise pour faire la publicité de son archiconfrérie en France et dans le monde. Julien Barault souhaite y adjoindre localement un « bureau conservateur » [29]. Mais cette initiative est empêchée par la maladie du directeur de l'Association [30]. Enfin on mentionne une dernière cellule, celle chargée de l'examen des livres. Son fonctionnement est précisé dans une ordonnance du 8 mars 1827 [31], complétée par les *Manuels*. C'est le directeur qui propose les livres, et chacun d'eux est examiné par deux autres membres, ou trois en cas de désaccord. Le directeur de l'Œuvre, cherchant à intégrer des livres, crée une sorte d'inverse local de la congrégation de l'Index.

Le réseau s'appuie sur un système de distribution à trois niveaux : le dépôt central, les dépôts paroissiaux et les dépôts partiels. C'est ce point, décrit en une vingtaine de pages, qui constitue la grande nouveauté dans l'expérience bordelaise. Ce sont les connexions entre les différents points d'un réseau qui forment ce réseau. Sous le contrôle du bibliothécaire général, les échanges au sein de l'Œuvre, du haut vers le bas ou du bas vers le haut, suivent toujours la hiérarchie, aucune circulation latérale – d'un dépôt paroissial à un autre ou d'un dépôt partiel à un autre – n'est permise. En liaison avec les libraires, le bibliothécaire général tient le compte des entrées et sorties d'ouvrages du dépôt central, qui rassemble 55 000 volumes en 1839. Les échanges avec les dépôts paroissiaux – un dépôt de campagne compte une centaine de titres – sont consignés dans des cahiers rangés dans des boîtes en bois restant au dépôt central, et dont le double se trouve dans

---

[25] Noë Richter, introduction à l'édition des *Manuels de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 17.

[26] Marcel Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982, p. 48.

[27] ADiB, ordonnance organique de *l'Œuvre des bons livres* du 20 mars 1822, article 11, p. 13.

[28] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, p. 51.

[29] ADiB., rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1834, p. 5.

[30] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1835, p. 8.

[31] *Manuel de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, avec introduction et postface de Noë Richter, rééd. Bassac, Plein Chant, 1996 (édition originale 1834), pp. 23 à 26.

chaque dépôt. Les livres transitent dans des « cartons de bois » fermant à clef, ou « des caisses fermant à coulisse, [...] cordées d'une grosse ficelle en croix » [32]. Dans les dépôts paroissiaux, un bibliothécaire proposé à l'Œuvre par le curé s'occupe de « la manutention des livres, de leur prêt et conservation » et de l'échange des volumes, effectué une fois par an, au mois d'août [33]. Chaque paroisse verse une souscription et rassemble les fruits d'une quête annuelle, ordonnée par l'archevêque en 1837. Elle est effectuée dans toutes les paroisses du diocèse le jour de la Toussaint, et dans celles de Bordeaux le deuxième dimanche de l'Avent.

Les deux premiers rapports conservés, celui de l'exercice pour 1831 et celui pour 1832, sont les seuls à indiquer le nombre de diocèses affiliés : cinq et huit. En France, Limoges, Toulouse, Tours sont repérés à cette date [34], tandis que Montpellier et Saintes semblent dès 1827 avoir pris contact avec Bordeaux [35]. Comment l'abbé Barault imagine-t-il alors les développements futurs de l'Œuvre ? « Quelque extension qu'ait notre Œuvre, elle est susceptible de bien plus grands développements encore », écrit-il en 1835 [36]. Il semble que dans ces années, le prêtre reste fidèle à ses rêves de missions lointaines. Il souhaite envoyer les volumes en surplus de la section ecclésiastique aux missions étrangères, mettant à profit « la position de [Bordeaux] et ses relations au-delà des mers » [37]. Les projets concrets liés à l'ossature de l'archiconfrérie en France restent cependant sommaires. On instaure un bureau de correspondance à Paris, au cœur du centre de la librairie pour signaler les nouvelles parutions. Il est probable que le vocable ne désigne que quelques clercs connus par l'archevêché dans la capitale. Un bulletin commun composé par les rapports particuliers des autres œuvres diocésaines est également évoqué [38]. Il reste à l'état de projet. Pourtant, les bilans de 1834 et 1835 témoignent d'une poursuite de l'accroissement de l'Œuvre alors que commence la diffusion des *Manuels*. En 1834 Barault signale des affiliations étrangères ; en 1835, il fait état de l'adhésion de onze nouveaux diocèses [39]. En France, sont attestées pour ces deux années l'enrôlement de Cambrai qui active ensuite un réseau diocésain, de Toulon et d'Aix-en-Provence [40].

---

[32] *Ibid.*, p. 28.
[33] *Ibid.*, p. 26.
[34] Claude Savart, *Les Catholiques en France au XIX^e siècle…*, *op. cit.*, pp. 400 et 401.
[35] *L'Ami de la religion et du roi*, 1827, tome 12, p. 217.
[36] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres pour 1834, p. 4.
[37] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres pour 1836.
[38] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres pour 1835, p. 10.
[39] *Ibid.*, p. 7.
[40] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, 1843, tome 3, pp. 401 à 404.

GRAPHIQUE N° 3. DÉPÔTS DE « BONS » LIVRES ET RECETTES DE L'ŒUVRE DES BONS LIVRES DANS LE DIOCÈSE DE BORDEAUX (1832-1886) [41]

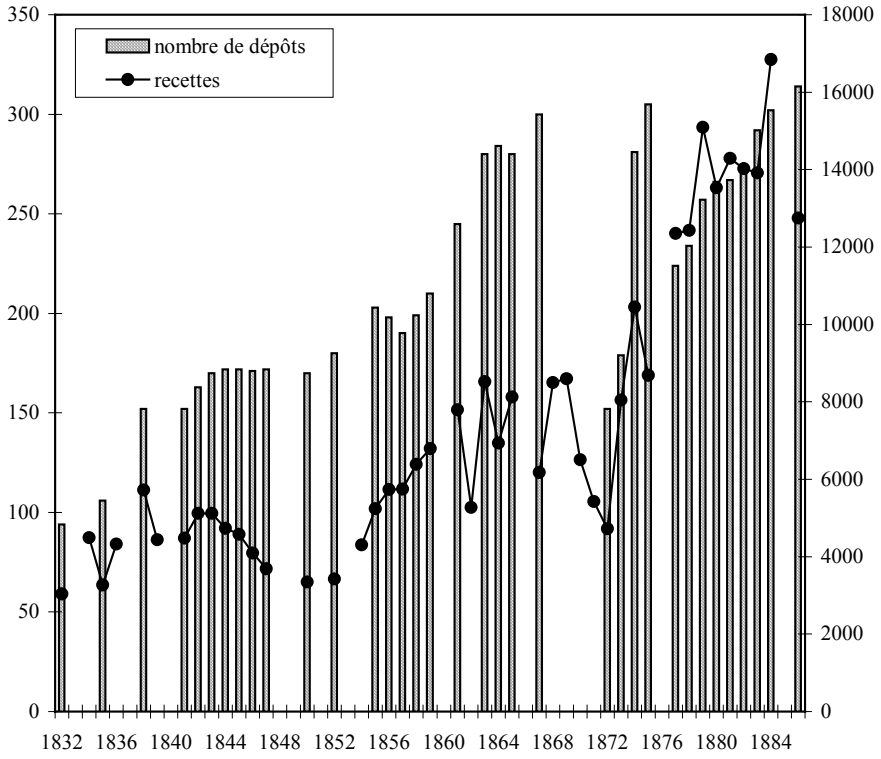

À l'étranger, et notamment en Belgique, les principales initiatives au milieu des années 1830 pratiquent encore le prêt payant et concernent majoritairement un public bourgeois [42]. La bibliothèque créée à Québec en 1843 est elle aussi essentiellement destinée aux notables catholiques, clercs, figures de la bonne bourgeoisie des affaires, ou hommes issus des professions libérales, du commerce et des métiers [43]. Toutefois, en 1843, l'abbé Taillefer constate : « depuis l'établissement de l'Œuvre des bons livres, jamais nous n'avions reçu plus de demandes d'affiliation des diocèses étrangers que

[41] Le tableau est établi d'après les rapports de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux conservés aux ADiB.

[42] Paul Guérin, *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles, 1830-1914*, Leuven, Paris, Nauwelaerts, 1976, p. 4.

[43] Claude Galarneau, « Clergé, bourgeoisie et lecture publique. La bibliothèque paroissiale Notre-Dame de Québec (1842-1847) », *Les Cahiers des dix*, 2000, n° 54, pp. 99 à 118.

pendant le cours de cette année » [44]. En 1844 se créée l'œuvre des bons livres de Montréal, sous influence girondine. Son premier responsable est le sulpicien Arraud, Blayé formé au séminaire de Bordeaux [45]. Dans un courrier daté du 23 janvier 1854, l'abbé Taillefer se rappelle « au bon souvenir de M. Arraud », avec qui il a déjà correspondu au moment de la création de l'œuvre des bons livres canadienne [46]. Les prêtres québécois ont l'habitude de passer par leurs collègues francophones pour remplir leurs bibliothèques. En 1836, le procureur du séminaire de Montréal projette ainsi d'acheter pour l'année suivante 2 000 à 3 000 francs de livres par l'entremise du père Carrère, qui est au séminaire de Paris [47].

LA CRISE DE CROISSANCE

À Bordeaux, le dynamisme externe s'accompagne dans les premiers temps d'un renforcement dans la construction interne du réseau. Le nombre de dépôts dans le diocèse augmente de 12,7 % entre 1832 et 1835, puis de 43,4 % de 1835 à 1838. Le total dépasse alors les 150, puis stagne ensuite jusqu'à la fin des années 1840 autour de 170.

Jusque-là, l'abbé Barault a concentré entre ses mains l'essentiel des responsabilités : directeur et bibliothécaire général de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux, directeur de l'archiconfrérie, examinant ou supervisant l'examen des livres et gérant les commandes aux libraires. Physiquement, la charge est épuisante pour le prêtre, dont la bibliothèque centrale reste accolée à l'appartement particulier. Prenant la suite de Julien Barault, l'abbé Taillefer se déleste progressivement d'une partie de ses obligations. La création en 1842 de la *Bibliographie catholique* par « un ecclésiastique respectable de la capitale, directeur lui-même d'une œuvre des bons livres » est l'occasion de s'appuyer désormais sur la revue pour l'expertise des ouvrages [48]. L'archiconfrérie transmet à la rédaction parisienne le travail effectué en ce sens à Bordeaux, lui passant ainsi le relais.

Il semble également difficile pour l'abbé Taillefer de concilier la direction d'une œuvre diocésaine et celle d'une archiconfrérie. En 1853, il distingue les charges de directeur de l'archiconfrérie et de directeur de l'œuvre, et s'adjoint les services du père Fontaine, supérieur des marianistes à Bordeaux [49]. Une demande aurait été formulée dès 1828 par l'abbé Barault

[44] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres pour 1843.
[45] Henri Giroux, *Histoire de la communauté de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, suivie d'une biographie de Messire J.V. Arnaud, SS*, Montréal, Compagnie d'impression et de publication Lovell, 1879, p. 60.
[46] APSSM, P6 : A.4, lettre du 23 janvier 1854.
[47] Archives des Missions Étrangères de Paris (AMEP), dossier n° 59, lettre du 18 juin 1836.
[48] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1842, pp. 3 et 4.
[49] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1853, p. 3.

pour rapprocher les deux institutions [50]. La bibliothèque centrale de l'Œuvre est transférée à la Madeleine, chez les marianistes. Cette chapelle, dédiée à la congrégation mariale depuis 1804, est un pôle majeur du catholicisme bordelais, siège d'une « mission permanente » et de nombreuses bonnes œuvres, leur offrant le service de prêtres et de religieux [51]. L'arrivée de l'Œuvre à la Madeleine suscite parmi les clercs quelques animosités. On s'en prend en 1865 au bibliothécaire : « Bientôt, il nous faudra déloger de la Madeleine, si M. Téqui continue à s'emparer comme il fait, peu à peu, de toutes les pièces de la maison pour s'y installer […]. Déjà il occupe huit pièces grandes et petites pour sa soi-disant Œuvre des bons livres » [52].

Le contact entre les réguliers et le public pose également rapidement problème. Le directeur de l'archiconfrérie doit s'en expliquer, par lettre, avec les supérieurs marianistes : il propose de faire de la bibliothèque de la Madeleine un dépôt pour « la minorité des lecteurs, c'est-à-dire pour les hommes sérieux et instruits, ainsi que pour les bienfaiteurs de l'Œuvre. Et quoique dans ce cas, le prêt des livres pourrait être fait par un religieux […] il n'aurait lieu que par l'intermédiaire d'un distributeur séculier » [53]. L'apport des religieux serait donc plus profitable pour l'organisation générale de l'Œuvre que pour son fonctionnement pratique. On constate qu'à partir de l'arrivée du père Fontaine, le nombre des dépôts, presque constant depuis l'accession de Joseph Taillefer à la tête de l'Œuvre, augmente fortement : on dépasse les 200 en 1855, pour atteindre le chiffre de 280 en 1863 et de 300 en 1867. Les ressources de l'œuvre s'accroissent également et approchent les 10 000 francs en 1861. Le projet à terme est de laisser l'Œuvre des bons livres à Bordeaux entre les mains de la Société de Marie [54].

Le contrecoup du développement de l'Œuvre dans l'archidiocèse est le besoin croissant de fonds. Alors que, comme le montre le graphique n° 3, les ressources chutent après la disparition de Julien Barrault, le leitmotiv de l'abbé Taillefer devient la quête de subsides. Le ton est volontiers alarmiste : « jusqu'ici, les ressources de l'Œuvre, si précaires, si casuelles, ont, à peu près suffi à ses besoins. Mais chaque année, la mort lui enlève quelques souscripteurs […] » [55]. Le sujet prend une place très importante dans les rapports annuels : 18 % de l'espace rédactionnel en 1845, 19 % en 1850, 57 % en 1855. À partir du rapport de mai 1856, on joint à l'exposé moral du directeur de l'Œuvre un tableau complet sur quatre pages des produits de la quête pour chaque paroisse où est établi un dépôt. Les sommes fournies par les différentes paroisses de Bordeaux, qui représentent la moitié du financement de l'Œuvre, sont ordonnées par ordre décroissant, pour mettre en avant les généreux donateurs. Le dispositif de classement est adopté pour le

[50] Archives françaises des marianistes (AFMAR), 039.13.1.
[51] *La Chapelle de la Madeleine, un sanctuaire à Bordeaux, 1688-1988*, Bordeaux, Communauté marianiste, 1988, p. 32.
[52] AFMAR, 036.1.6.
[53] AFMAR, 039.13.5.
[54] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1867, p. 1
[55] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux, année 1843, p. 8.

reste de l'archidiocèse dès l'année suivante, puis tient compte à partir de 1858 de la taille des paroisses. Ce sont en général les plus importantes qui fournissent le plus, comme Blaye, Lormont, ou La Réole, même si les variations sont notables d'une année à l'autre.

À l'arrivée des marianistes correspond sur le graphique n° 3 une augmentation du nombre de dépôts, des recettes, mais également des dépenses. Le détail de ces dernières est rarement précisé dans les rapports. En 1863, l'achat de nouveaux volumes ne compte que pour la moitié des frais : sur 5 480 francs dépensés, 2 871,50 le sont pour les livres, 1 133,50 pour les frais de reliure, 700 pour le traitement du bibliothécaire, 375 pour les menuiseries « et autres petits frais », 400 pour l'imprimeur [56]. C'est cette même année qu'une nouvelle ordonnance est obtenue de l'archevêque de Bordeaux. En plus de la quête annuelle prescrite par l'ordonnance du 24 novembre 1837, faite le deuxième dimanche de l'Avent dans les églises et chapelles de Bordeaux et le jour de la Toussaint pour le reste du diocèse, la collecte qui jusque-là a lieu uniquement dans l'église Saint-Paul le jour de la fête de l'Œuvre des bons livres, le 25 mars, est étendue en 1863 au reste du diocèse [57]. Cette obligation entraîne presque immédiatement de la part de certains curés de l'archidiocèse une réaction de contestation. Les paroisses de Saint-Seurin, Saint-Louis, Saint-Martial, Saint-Eloi, Sainte-Croix, Libourne et Langon, comptant parmi les plus riches, ne versent désormais plus le résultat de la quête à la direction de l'Œuvre des bons livres mais le dépensent pour leur bibliothèque propre. Une jeune prêtre, l'abbé Desfosses, vicaire à Sainte-Croix depuis juillet 1861 [58], assume la tête de la fronde. Celle-ci est l'occasion d'une profonde remise en question du fonctionnement de l'Œuvre des bons livres à Bordeaux. Eugène Desfosses adresse au vicaire général à partir du 18 décembre 1863 trois cahiers, sur « ce qu'était l'Œuvre il y a deux ans, ce qu'elle est actuellement, et ce qu'elle pourrait être » [59], critiquant la gestion de l'abbé Taillefer et du frère Guillaume Tequi. Il dresse un tableau peu flatteur de la situation de son dépôt, un fonds de 600 à 700 volumes « vieux, déchirés, lus depuis longtemps », sans intérêt, déjà connus, ou « beaucoup trop sérieux ». Impossible d'obtenir des ouvrages « moraux et intéressants » : il cite en exemple le *Fabiola* de Nicholas Wiseman, dont il a été impossible, malgré une demande réitérée onze fois dans l'année, d'obtenir le moindre exemplaire. Le système de collecte générale, établi pour favoriser les paroisses les plus pauvres est jugé déplorable : pour une quête de 300 francs, le retour est de 60 à 80 volumes, dont le prix moyen n'excède pas 1 franc. L'abbé Desfosses propose un système de fonctionnement simplifié de l'Œuvre des bons livres dans l'archidiocèse, qui réduit la direction centrale au rôle d'intermédiaire entre les libraires et les paroisses, leur proposant une

[56] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1863, p. 4.
[57] ADiB, Ordonnance de son Eminence le cardinal archevêque de Bordeaux du 15 mars 1863, article 3.
[58] ADiB, Nécrologe diocésain, Eugène-Martial Desfosses.
[59] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, Desfosses, 18 décembre 1863.

liste d'ouvrages examinés et approuvés. Le chanoine Taillefer répond que « le respect pour la mémoire du saint prélat et du vénérable M. Barault […] a jusqu'ici éloigné de [son] esprit toute pensée d'innovation, du moins aussi radicale ». Il précise que les livres, jugés peu intéressants, ne constituent qu'« un passeport pour le livre de piété » [60].

L'analyse du tableau général des opérations de l'Œuvre des bons livres durant la période qui s'étend de 1860 à 1869 permet de saisir des dysfonctionnements réels dans le réseau diocésain. Si l'Œuvre des bons livres revendique 300 dépôts, 106 n'ont pas renouvelé leur fonds souvent maigre – autour d'une centaine d'ouvrages – dans les dix dernières années [61]. Si l'on soustrait les paroisses en sédition, le nombre réel de dépôts affiliés à l'Œuvre des bons livres en état de fonctionnement est plutôt proche des 180, soit le chiffre auquel plafonne l'œuvre archidiocésaine depuis les années 1840. Puisque les paroisses supportent de plus en plus mal d'avoir à verser le total d'une collecte annuelle obligatoire dont elles ne tirent qu'un bénéfice incomplet, l'Œuvre des bons livres doit chercher ailleurs les moyens de subsister. La courbe sur le graphique n° 5 montre que les ressources de l'Œuvre augmentent fortement à partir de cette période. Cependant les orientations prises entérinent l'ancrage local de la structure au détriment de son statut d'archiconfrérie. Détenteur depuis mars 1863 d'un brevet de libraire, qu'il ne semble initialement n'avoir demandé qu'au cas où il ait à vendre des ouvrages aux bibliothèques paroissiales, le frère bibliothécaire Guillaume Téqui crée une librairie religieuse [62]. Une fondation de 365 messes est présentée au Saint Père ainsi qu'aux associés de l'Œuvre à Bordeaux en 1868. Elle est créée pour lui « assur[er] […] des ressources annuelles et plus abondantes », mais n'est pas faite pour être étendue aux autres diocèses [63].

L'Œuvre des bons livres se réduit aux dimensions d'une œuvre diocésaine, soumise à la concurrence d'autres associations pieuses à Bordeaux et ailleurs. À partir de 1864, dans les rapports de l'œuvre, il n'est plus jamais question des affiliations extérieures à l'archidiocèse. Cette contraction de l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres sur son diocèse d'origine témoigne d'un environnement devenant plus concurrentiel, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du diocèse de Bordeaux, favorisé par le désengagement des marianistes à partir de 1867 [64].

---

[60] *Ibidem.*

[61] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, tableau général des opérations de l'Œuvre des bons livres durant la période de 1860 à 1869.

[62] ADiB, rapport général sur l'Œuvre des bons livres depuis son origine jusqu'en 1868, p. 5, et Carine Poidatz, *Histoire d'une fondation. La librairie Pierre Téqui*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 2001, p. 37. Le brevet lui sert ensuite, en 1868, à fonder à Paris un autre commerce de livres, lié à l'Œuvre de Saint-Michel.

[63] ADiB, rapport général sur l'Œuvre des bons livres depuis son origine jusqu'en 1868, p. 8

[64] AFMAR, 039.13.1.

LE TEMPS DES CONCURRENCES

À partir des années 1860, une concurrence laïque apparaît avec le mouvement des bibliothèques populaires. Le face à face dominical qui se livre dans la petite ville industrielle de Ligny-en-Barrois dans la Meuse permet d'illustrer la grande mutation qui s'opère en France et en Belgique dans le paysage bibliothéconomique. Désormais, ce sont deux dépôts de livres qui sont ouverts pour quelques heures, en même temps, le dimanche après-midi : celui, laïc, qui propose Dumas, Balzac ou Mayne-Reid, l'autre, confessionnel, qui offre les volumes de Zénaïde Fleuriot ou Sylvio Pellico [65].

Comment, dans le diocèse même de Bordeaux, l'Œuvre des bons livres subit-elle ces concurrences ? En Gironde, le phénomène des bibliothèques populaires laïques a une faible ampleur : en 1873, la préfecture n'en recense que sept, la principale à Bordeaux ne rassemblant deux ans plus tard que 532 lecteurs [66]. L'implantation d'un pendant laïc aux « bons » livres, d'une « ligue dite de l'enseignement », apparaît même comme un moyen de galvaniser les lecteurs catholiques comme les souscripteurs de l'Œuvre. Elle alimente d'ailleurs un certain regain de Œuvre dans le diocèse à la Belle Époque. On décrit ainsi, sans détours, l'ennemi :

> Personne n'ignore dans quel esprit sont composées ces bibliothèques, où brillent au premier rang les écrivains de la libre pensée, dont la plume, trempée dans le fiel de la plus noire calomnie, déverse l'ironie et le ridicule sur les choses les plus augustes et les plus sacrées, l'Église et la royauté [67].

Paradoxalement, c'est au sein de l'Église que l'Œuvre des bons livres trouve ses rivaux les plus sérieux. Sous le second Empire, de nombreuses œuvres de charité se développent à Bordeaux : l'atelier chrétien de M^elle^ Sivan à partir de 1857, l'œuvre des petites soupes en 1865 ; les conférences de Saint Vincent de Paul, établies dans le diocèse dès 1839, sont 23 en 1853 [68]. Surtout, d'autres associations catholiques s'intéressent dans le diocèse au domaine de l'imprimé. Dès 1848, l'abbé Lange envoie dans les campagnes ses Orphelins de la Providence armés de « bons » livres. Les enfants, âgés de 9 à 17 ans, vont par trois, précédés par un surveillant qui les introduit auprès du maire et du curé. Ils sont « accueillis avec moins de défiance que des colporteurs plus âgés, et […] réussissent plus facilement à placer leurs livres ». Entre 1848 et 1853, ils vendent pour 30 000 francs de livres dans dix départements [69]. Cependant, les ventes s'opérant largement

---

[65] *Catalogue de la bibliothèque paroissiale de Ligny-en-Barrois*, Bar-le-Duc, 1888, et *Catalogue de la bibliothèque municipale de Ligny-en-Barrois*, Ligny, impr. Auburtin-Gueudin, 1884.
[66] Archives départementales de la Gironde (ADG), 132T1.
[67] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1883, p. 5.
[68] Marc Agostino, *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux, 1800-2000*, Mollat, 2001, p. 41.
[69] *Bibliographie catholique*, 1853, tome 3, p. 7.

hors de Bordeaux, la concurrence reste mesurée. La fin de la collaboration avec les marianistes en 1867 fragilise économiquement plus durablement l'Œuvre des bons livres. Les ressources chutent de 45 % entre 1869 et 1872. C'est une lettre alarmiste qu'envoie le 24 février 1874 le père de Létang, directeur de l'Œuvre des bons livres, à l'archevêque, à propos de la concurrence faite par l'Œuvre de Saint Michel dirigée par le père Félix, dont le comité bordelais « ne devrait pas exister » :

> J'ai pensé, Monseigneur, qu'un mot de votre bouche suffirait, sinon pour détruire ce comité […] au moins pour que la quête n'ait pas lieu […]. Si votre Éminence ne jugeait pas à propos […] d'accéder à mon humble désir, elle ne trouverait pas mauvais que je regarde la conduite du père Félix comme le coup de grâce porté à notre Œuvre, devenue désormais impuissante à soutenir une lutte aussi pénible qu'humiliante, en face d'obstacles sans cesse renaissants. Car si l'Œuvre se voit successivement dépouillée des deux éléments qui font sa vie, à savoir la priorité d'honneur et de considération qu'elle semble mériter, et les offrandes qui lui sont plus que jamais nécessaires, comment pourrait-elle continuer son noble et pacifique apostolat ; et si, d'autre part, elle a conquis depuis longtemps […] son droit de cité, pourquoi une autre œuvre du même genre viendrait-elle […] disputer à sa sœur aînée la place qu'assurent à celle ci […] les bienfaits qu'elle ne cesse de répandre depuis plus de 60 ans [70]?

En réalité, dès 1867, comme l'atteste *L'Aquitaine*, le père Félix donne à Bordeaux des conférences pour son œuvre, « dont le but est de paralyser, par l'impression et la vente bon marché des livres, le mal immense produit à chaque instant […] par un nombre infini de publications malsaines » [71]. Le père Félix est secondé à Paris à partir de 1868 par le marianiste Guillaume Téqui, ancien bibliothécaire général de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux mis en cause par les curés frondeurs en 1863 [72]. En 1878, c'est la concurrence du denier de Saint Pierre, dont la quête est prévue le même jour que celle de l'Œuvre des bons livres, qui scandalise le père de Létang [73].

Le statut de l'Œuvre des bons livres devient au cours du XIX^{e} siècle celui d'une œuvre parmi d'autres. La création en 1896, à Bordeaux même, de l'Œuvre internationale française des bons livres catholiques permet de mettre un terme définitif à l'expérience de l'Œuvre des bons livres comme archiconfrérie au rayonnement international. Sans jamais citer l'expérience de l'abbé Barault et de ses successeurs, elle dresse un vaste plan de

---

[70] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, lettre de de Létang à Mgr Donnet, 24 février 1874.

[71] *L'Aquitaine. Revue religieuse, archéologique, littéraire*, 1867, tome 1, p. 694.

[72] Carine Poidaz, *Histoire d'une fondation…*, *op. cit.*, p. 39.

[73] ADiB, carton de l'Œuvre des bons livres, lettre de de Létang à Mgr Donnet, 19 octobre 1878 : « Je n'ose m'arrêter à toutes les pensées qui se présentent en foule à mon esprit, je préfère vous supplier, Monseigneur, si du moins il est encore temps, d'épargner au pauvre directeur de nouvelles difficultés qu'il ne se sentirait pas le courage de supporter après tous les sacrifices qu'il a faits pour cette œuvre ».

dissémination tous azimuts du « bon » livre[74]. Les rêves d'essaimages lointains et d'unité du mouvement des « bons » livres de l'abbé Barault sont devenus, cinquante ans après sa mort et malgré la survie de son association pieuse, des chimères. Elles peuplent les esprits d'autres catholiques : l'Œuvre internationale française des bons livres et sa prétention universelle ne dépasseront pas le stade embryonnaire.

[74] ADG, br 1648, Statuts et règlement de l'Œuvre internationale française des bons livres catholiques fondée par Mme C.-B. Mahéo, de Bordeaux, 1896, p. 10.

Chapitre V
Quadrillages

Les péripéties propres à l'archiconfrérie des bons livres et l'échec relatif dans la constitution d'une structure unificatrice stable ne doivent pas masquer le succès réel des bibliothèques paroissiales, qui s'établissent en nombre en Belgique, en France et au Québec. L'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux n'est pas la seule association de laïcs à créer des bibliothèques pour le peuple. Adossée à des entités parfois importantes, comme la société de Saint Vincent de Paul ou la Société Saint Charles Borromée, s'épanouit une multitude d'unions de prières pour la destruction des « mauvais » livres, d'œuvres du « bon colportage » ou d'associations ciblant des populations particulières, comme l'Œuvre des bibliothèques des sous-officiers et des soldats de l'armée, fondée en 1873 [1]. On remarque que ces dépôts d'ouvrages sont d'abord fondés là où s'éditent des ouvrages religieux – Lille, Tours et Lyon, dès les années 1825-1827. Les bibliothèques paroissiales s'avèrent également de précieux auxiliaires dans le combat contre la religion réformée, dont les fidèles sont, aux yeux de catholiques bruxellois, trop prompts à « protestantiser » par le livre [2]. Lorsqu'il n'y a pas de menace, le dépôt est inutile : à quoi bon faire fonctionner une bibliothèque paroissiale quand les fidèles ne sont pas des « liseux », comme le remarque le curé de Beloeil au Québec [3] ? L'Église s'empare de l'imprimé de masse, mais le fait avec pragmatisme, quand la concession à la modernité devient une arme indispensable. Il ne faut pas, comme on le note en 1852 dans le diocèse de Soissons en reprenant les termes de l'évêque de Luçon, « introduire un usage qui se transforme sitôt en besoin » [4].

D'abord fondées « en réaction », les officines des « bons » livres se pérennisent et s'intègrent dans les paysages ruraux et urbains du XIX^{e} siècle. Leur instauration entraîne alors une série de questionnements, à laquelle la bibliothéconomie de l'époque ne peut répondre que partiellement. L'objectif

[1] *Le Polybiblion. Revue bibliographique universelle*, 1874, p. 244.
[2] *De la propagande protestante à Bruxelles*, Bruxelles, imprimerie de Vanderborght, 1842, p. 2.
[3] Pierre Lambert, « Trois cents ans d'histoire à Beloeil », *Cahiers d'histoire. Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire*, 1994, vol. 44, pp. 3 à 13.
[4] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, 1852, tome 2, p. 217.

de circulation optimale des livres, dans un champ bibliothéconomique marqué jusque-là par la conservation et le classement, nécessite des solutions nouvelles : l'installation, le choix des emplacements, les règles d'ouvertures, la disposition intérieure des bibliothèques participent à la construction d'un quadrillage inédit, dans l'espace et le temps, des lectures populaires.

MONTRÉAL, MURVIEL, PARIS

Comment déterminer l'emplacement idéal pour un dépôt d'ouvrages catholiques ? En 1854, la *Revue des bibliothèques paroissiales* explique que celui-ci doit être « le plus près possible de l'église », mais qu'il ne faut pas mettre la bibliothèque dans le presbytère, trop attaché au magistère. Dans les petites localités, on conseille cependant l'utilisation pour la bibliothèque de la sacristie [5]. À Murviel, village de quelques centaines d'habitants près de Montpellier, la bibliothèque paroissiale est placée dans la rue principale, et le curé, sur le pas de la porte, interpelle les jeunes [6]. À cause de la concurrence, protestante ou laïque, l'inscription des bibliothèques dans la trame urbaine se doit d'être visible. Le curé de Lémé, paroisse où se trouve un temple, marque avec mépris la différence de méthodes entre les deux confessions chrétiennes, décrivant « certains huguenots » à qui il arrive « de jeter, car c'est le mot, quelques brochures dans la demeure de [ses] catholiques » [7].

À Montréal, l'Œuvre des bons livres se fait connaître de la population par la publication de *l'Écho du cabinet de lecture paroissial*. Le livre des recettes garde par ailleurs la trace de l'achat en 1848 d'une enseigne, que l'on place plus tard sur la façade [8]. La bibliothèque est installée place d'Armes, dans une ancienne chapelle, près de l'imposante église Notre-Dame, symbole du pouvoir sulpicien, dans le cœur financier et commercial de la ville. En 1856, six autres dépôts fonctionnent à Montréal. On les trouve à l'Hôtel-Dieu, à la prison, à la Providence fondée en 1842, aux écoles des Frères – quartier populaire du faubourg Québec – à l'hospice Saint-Joseph – quartier Saint-Antoine – « indépendamment de quelques autres distributions de bons livres, qui [se] tiennent […], par exemple, chez les Frères des écoles chrétiennes, quartier Saint-Laurent, pour les membres de la société Saint Michel et chez les sœurs de la congrégation de Notre Dame pour les enfants de Marie » [9]. L'implantation des annexes de l'œuvre montréalaise des bons livres se fait plus volontiers dans les quartiers mixtes ou populaires – en dehors de Saint-Antoine – d'une ville où la répartition de l'espace selon les classes sociales, encore embryonnaire, est en train de s'opérer [10]. La volonté d'expansion de

[5] *Ibid.*, 1854, tome 4, p. 363.
[6] *Ibid.*, 1852, tome 3, p. 105.
[7] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1857, tome 7, p. 267.
[8] Archives des Pères de Saint-Sulpice à Montréal (APSSM), P8 : C-1.1.
[9] APSSM, P6 : A-2, 19 décembre 1856.
[10] Robert Lewis, « The segregated city : Class Residential Patterns and the Developpement of Industrial Districts in Montreal, 1861 and 1901 », *Journal of Urban History*, vol. XVII, n° 2, février 1991, pp. 123 à 152.

l'Œuvre à Montréal pousse même le comité directeur à créer en 1845 des dépôts spécifiques pour la communauté anglaise, dont la publicité est assurée par les prêtres irlandais. Les livres achetés à New York permettent de doubler le nombre de lecteurs en une année, avec près de 200 comptes anglophones ouverts à la fin de 1847 [11].

CARTE N° 1. BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES ET RÉSEAUX DIOCÉSAINS EN FRANCE [12]

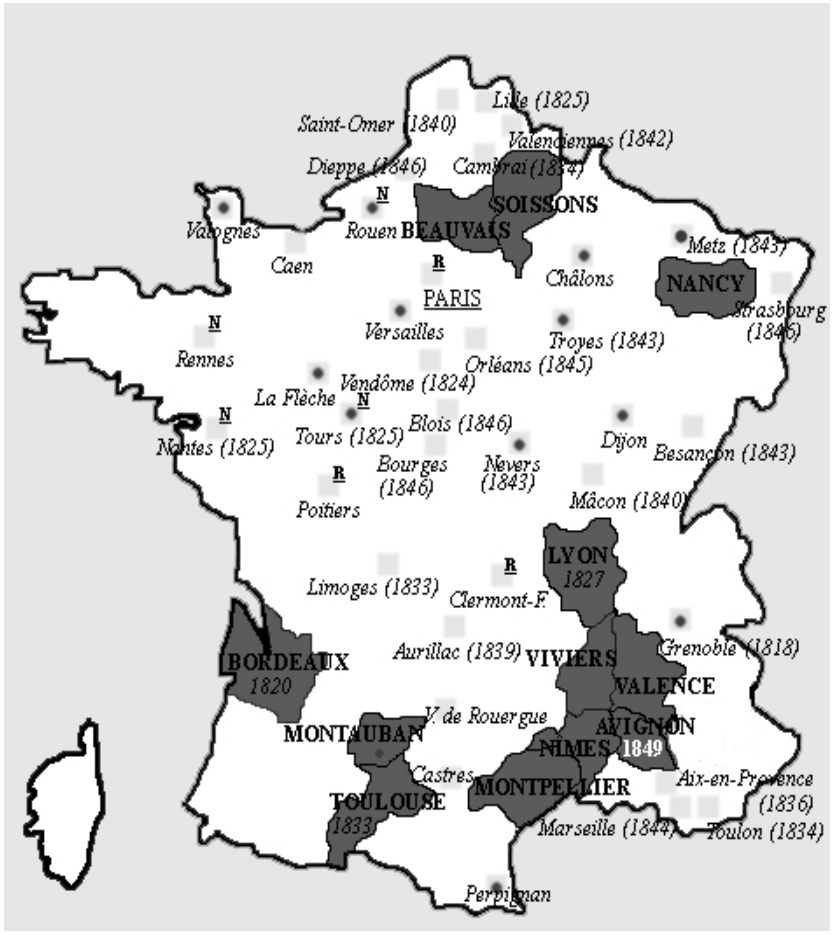

[11] APSSM, P6 : A-2, 6 octobre 1845 et 6 novembre 1847.

[12] Cette carte s'appuie en grande partie sur le travail réalisé par Claude Savart, *Les Catholiques en France au XIX^e^ siècle…*, *op. cit.*, p. 388 (N indique un dépôt lié à Notre-Dame des bons livres de Nantes, R un dépôt associé au Rosaire vivant).

Le quadrillage du territoire parisien permet d'illustrer sur un espace plus vaste les stratégies territoriales adoptées par le mouvement des « bons » livres. Au début des années 1840, neuf bibliothèques paroissiales sont repérées dans la métropole française par la *Bibliographie catholique*. On remarque que pour les plus anciennes, l'implantation des dépôts dépend des structures existantes. La présence d'une bibliothèque à Saint-Thomas-d'Aquin s'explique ainsi par l'existence antérieure d'une confrérie du Rosaire vivant, active en 1805. À partir de 1839, la bibliothèque initialement réservée aux associés du Rosaire se transforme en œuvre des bons livres, puis devient à partir de 1842 le cœur de la rédaction de la *Bibliographie catholique* [13]. La bibliothèque de Saint-Sulpice bénéficie également de conditions particulières. Elle est établie dans le quartier des éditeurs catholiques qui offrent le premier fonds du dépôt [14]. La situation dans la capitale française des bibliothèques paroissiales témoigne, comme à Montréal, de l'ambivalence initiale du projet des « bons » livres. À l'instar du dépôt principal montréalais, placé dans le cœur religieux et financier de la ville, les premiers dépôts, qui restent alors par leur taille les plus importants, se trouvent proches de points nodaux du Paris religieux. Le quartier de Saint-Sulpice est non seulement le centre de l'édition religieuse, mais également le siège du célèbre séminaire, pôle intellectuel incontestable, qui attire des étudiants ecclésiastiques de la France entière [15].

L'implantation des bibliothèques paroissiales parisiennes est moins limitée à l'ouest bourgeois que les cabinets de lecture, situés dix ans plus tôt en nombre dans le quartier Latin ou au Faubourg Saint-Germain [16]. Cependant, les dépôts des bons livres restent à la lisière des quartiers les plus pauvres. Aucun dépôt n'est établi, en 1842, dans les VIII^{e} et IX^{e} anciens arrondissements de l'est de la capitale, pourtant « à la pointe dans le phénomène de déchristianisation » [17]. La volonté de s'intéresser aux classes populaires est illustrée par l'ouverture de trois dépôts se situant dans un rayon d'un kilomètre au nord du quartier des Halles – Saint-Eustache, Saint-Roch et Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle – et d'un dans le Marais à Sainte-Elizabeth. Une dernière bibliothèque, sans plus de précision, est indiquée dans la petite paroisse de l'Abbaye-aux-bois, dans un quartier populaire de la rive gauche. Deux dépôts fonctionnent en banlieue, celui de Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Montrouge, qui distribue en priorité ses volumes « dans les pensions et dans la classe ouvrière », et celui des Batignolles [18].

---

[13] *Bibliographie catholique*, 1843, tome 2, pp. 497 et 498.
[14] *Ibid.*, p. 545.
[15] Jacques-Olivier Boudon, *Paris, capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2001, p. 67.
[16] Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, Ehess, 1981.
[17] Jacques-Olivier Boudon, *Paris…*, *op. cit.*, p. 212.
[18] *Bibliographie catholique*, 1843, tome 1, pp. 545 à 549.

CARTE N° 2. LES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES À PARIS, 1830-1864 [19]

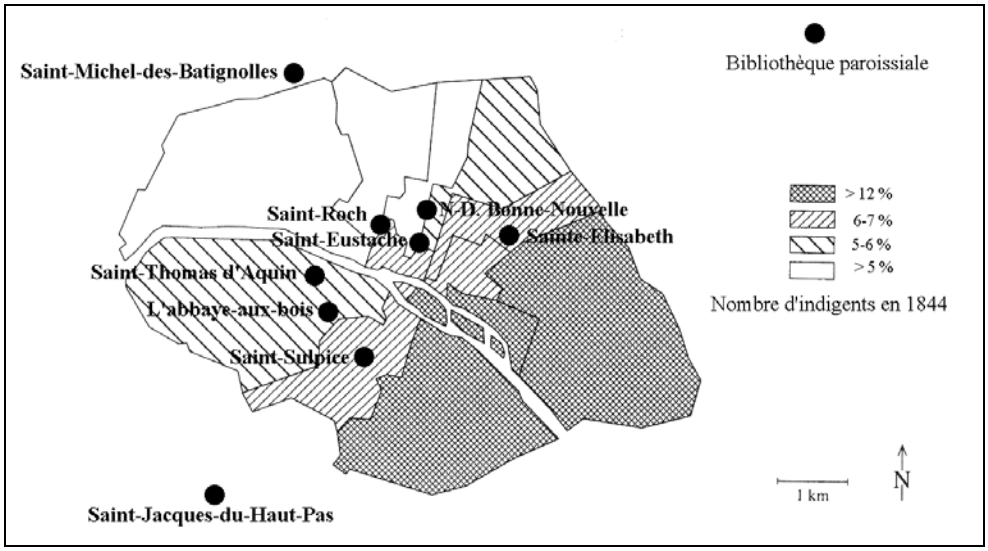

LES RELAIS INSTITUTIONNELS : L'EXEMPLE DE LA PRISON DE MAZAS

Comme à Montréal, le mouvement des bons livres active rapidement à Paris des relais institutionnels – hôpitaux, écoles, maisons d'arrêts – pour compléter son maillage. L'occupation du champ social est pour l'Église une exigence stratégique, « la condition essentielle de sa légitimité dans l'ordre social nouveau » émergeant au XIX[e] siècle [20]. Dans les prisons françaises réservées aux hommes, la présence des religieux reste mesurée [21]. Néanmoins, sous la monarchie de Juillet puis sous l'Empire, l'implantation de bibliothèques de « bons » livres est une réalité qui apparaît alors, pour les responsables du système carcéral, pleine de promesses. Une bibliothèque de « bons » livres fonctionne à Paris à la prison Sainte-Pélagie dès 1842 [22].

[19] Sources : Bernard Marchand, *Paris. Histoire d'une ville, XIX[e]-XX[e] siècles*, Paris, Les Éditions du Seuil, coll. « Points Histoire », 1993, p. 33 et *Bibliographie catholique*, 1843, tome 1, pp. 545 à 549.

[20] Jean-Marie Fecteau, « La construction d'un espace social : les rapports de l'Église et de l'État et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIX[e] siècle », dans Yvan Lamonde et Gilles Gallichan (dir.), *L'Histoire de la culture et de l'imprimé. Hommage à Claude Galarneau*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1996, pp. 61 à 89.

[21] Celle-ci s'explique par des conflits hiérarchiques avec l'administration des prisons et par le manque d'expérience du milieu carcéral des frères. Voir Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures. La prison pénale en France, 1780-1875*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1990, pp. 456 à 460.

[22] *Bibliographie catholique*, 1851, tome 10, p. 430.

Les bibliothèques à l'usage des détenus, fondées en 1850 par le préfet de police à Paris avec le concours de l'abbé Auger, inspecteur des bibliothèques des prisons, érigent l'initiative en système. La première année, on distribue aux captifs 10 000 livres d'instruction, d'histoire et de morale [23]. La prison parisienne de Mazas, inaugurée en 1849, est également rapidement dotée d'un dépôt [24]. Conçue à partir de 1841 suivant les principes du système cellulaire, Mazas incarne alors une prison moderne et « modèle », adoptant le principe de la réclusion solitaire. En 1850, un groupe d'experts est réuni par le préfet de police pour rédiger un rapport sur le fonctionnement de la maison d'arrêt de Mazas et proposer des améliorations. On insiste alors fortement sur l'importance de la distribution de saines lectures :

> […] il est une mesure qui doit être largement appliquée : nous voulons parler de la distribution des livres faite à chaque détenu. Une bibliothèque a déjà été établie dans la prison. La commission émet le vœu qu'elle soit garnie de livres en assez grande quantité pour que chaque détenu puisse en avoir constamment un à sa disposition [25].

On estime alors que le livre permet dans le nouvel univers carcéral de rompre l'isolement et d'éviter « d'abandonn[er] à lui-même » le détenu et de le « livr[er] à tous les périls de l'oisiveté » [26]. Le « bon » livre peut d'ailleurs être un outil à opposer aux imprimés qui peuvent circuler de manière illicite dans les maisons d'arrêt. Un prisonnier dénonce ainsi un codétenu :

> Il […] court des épîtres dont sa majesté Louis-Philippe est le bouffon. Un individu s'amuse à les copier et à les faire courir ; c'est un individu qui se nomme Berthe. Il faut remarquer que vous avez déjà fait plusieurs recherches à ce sujet ainsi que pour trouver plusieurs pièces de comédie qu'ils ont eu par je ne sais quel moyen [27].

Le pli indique plus loin où trouver ces imprimés. Dans la prison comme à l'extérieur, la diffusion des « bons » livres s'inscrit dans une dialectique opposant les lectures « saines » aux autres. Le « bon » livre devient à Mazas un élément réglementaire, et comme pour le mobilier courant, le règlement affiché dans les cellules précise les punitions encourues pour toute dégradation portée sur les imprimés de la bibliothèque, ou sur « l'almanach "dit de la cellule" accompagné d'instructions religieuses […] placé sur la table » confié à chaque prisonnier. Un court mémoire manuscrit rédigé en 1868 précise que la bibliothèque se compose alors de 6 000 volumes. On ajoute que « dans la journée, les détenus arrivés reçoivent la visite du directeur (ou du contrôleur) qui les place en surveillance s'il le juge

[23] *Ibidem.*
[24] *Ibidem.*
[25] Archives de Paris (AP), D.7N4 31. Mazas.
[26] *Ibidem*.
[27] AP, 8AZ 274.

utile et veille par lui-même à ce qu'ils reçoivent un travail […] et des livres » [28]. La description suscite un point d'interrogation tracé en rouge dans la marge du mémoire, sans que l'on puisse en déterminer la date et l'origine. Cette inscription jette un doute sur l'existence de la pratique ; mais c'est surtout la volonté de faire figurer ces distributions imprimées dans le tableau d'une prison « modèle » qui est notable ici, plus que la réalité de l'usage. À Mazas le « bon » livre est investi d'une forte dimension symbolique, apparaissant à la fois comme une garantie morale et un instrument de redressement, alors que l'on commence seulement – et lentement – depuis les années 1840 à s'intéresser à ce que doit être l'enseignement en prison [29].

LES TEMPS MESURÉS DU LIVRE

Dans les paroisses, l'ouverture des dépôts de « bons » livres se fait, au minimum, un jour par semaine, le dimanche. Le strict accès dominical est même présenté comme idéal par l'abbé Pascal dans son guide à l'usage des bibliothécaires [30]. Le fonctionnement hebdomadaire des dépôts, ainsi que leur ouverture exceptionnelle les jours de fêtes religieuses, inscrivent les œuvres des bons livres dans le temps dédié à la foi, comme un complément littéraire de la messe. On peut venir chercher des ouvrages évoqués par le prêtre ou des livres sur le thème du prêche, tel que le suggèrent à une dizaine d'années d'intervalle un curé de Saint-Omer et celui de Mazan [31]. Cette volonté d'occuper ainsi les fidèles se comprend dans le contexte de mobilisation des catholiques pour le respect du dimanche, synchrone avec le développement des œuvres des bons livres. Robert Beck signale dès 1833 une association pour le repos animée par des légitimistes à Dieppe [32]. Ceux qui travaillent le dimanche sont qualifiés par les défenseurs du repos dominical d'adeptes des « philosophes de journaux ou d'estaminets » qui, s'ils ne croient pas à l'infaillibilité du pape, s'en remettent « invariablement à l'infaillibilité du *Siècle* » [33]. En milieu rural, le recours dominical à la bibliothèque paroissiale peut être un moyen supplémentaire de retenir la population et d'atténuer l'attraction des centres urbains [34]. A l'inverse, pour les habitants des villes,

---

[28] AP, D.7N4.31. Mazas.

[29] Patricia O'Brien, *Correction ou châtiment. Histoire des prisons en France au XIX^e^ siècle*, Paris, Puf, coll. « Les Chemins de l'Histoire », 1988, p. 209.

[30] Abbé Pascal, *La Bibliothèque paroissiale, ou instruction sur le choix des livres*, Paris, au bureau de la Société de Saint-Nicolas, 1842, p. 74.

[31] *Bibliographie catholique*, 1842, tome 2, p.153 et *Revue des bibliothèques paroissiales…*, 1857, tome 7, p. 98.

[32] Robert Beck, « "C'est dimanche qu'il nous faut". Les mouvements sociaux en faveur du repos dominical et hebdomadaire en France avant 1906 », *Le Mouvement Social*, 1998, n° 184, pp. 23 à 51.

[33] *L'Observateur du dimanche. Bulletin de l'œuvre du repos du dimanche*, 1856, tome 3, p. 148.

[34] Le 1^er^ septembre 1853, l'évêque de Viviers exhorte ainsi « à employer toutes les ressources du zèle pastoral pour détourner les habitants des paroisses rurales d'aller

c'est en semaine que les dépôts doivent être efficaces. Au début des années 1840, à Bruxelles, la bibliothèque des bons livres est ouverte le lundi, de 9 heures à midi et de quatorze à seize heures [35]. Le même jour, celle de Saint-Thomas-d'Aquin à Paris accueille les lecteurs pendant deux heures [36]. En 1912, alors que le combat contre la « Saint-Lundi » est gagné, la cible hebdomadaire se déplace. Les bibliothèques parisiennes fonctionnent désormais, en plus du dimanche, le mercredi soir et le jeudi [37]. On ne vise plus alors « le peuple de l'Assommoir célèbr[ant] le lundi » encore décrit par Victor Fournel en 1879 [38], mais l'enfant libéré le jeudi de l'école, alors que, par l'arrêt Bouteyre, les ecclésiastiques sont la même année exclus de l'enseignement public.

L'attention portée aux temps du livre ne se limite pas à une volonté d'intervention sur les moments de loisir. Le rythme des lectures est également sujet à régulation. L'unique ouverture hebdomadaire et la restriction des prêts, souvent limités à deux livres dont un « sérieux », permettent de contingenter la consommation des volumes. Quand les bibliothèques sont ouvertes plusieurs jours dans la semaine, l'accès peut être réduit, comme à Valenciennes, à une visite par tranche de sept jours [39]. Fractionner dans le temps les prêts est également un moyen de préserver des fonds généralement limités à quelques centaines d'ouvrages. En prenant place dans la cité, les bibliothèques paroissiales ébauchent un espace-temps particulier de la lecture populaire. Ce travail de régulation nécessite dans chaque dépôt un maître d'œuvre. Conseillé par des publications spécialisées, le bibliothécaire classe les ouvrages et fait de sa bibliothèque un lieu où le lecteur, idéalement, doit lui rester soumis.

LE BIBLIOTHÉCAIRE EN SON DOMAINE

Les bibliothécaires des œuvres des bons livres sont conseillés par un nombre croissant de guides et de revues, largement diffusés dans les milieux catholiques francophones. La *Bibliographie catholique* est ainsi inscrite au catalogue de la bibliothèque choisie de Gand en 1851 [40], tandis que le procureur du séminaire de Montréal remercie en octobre 1843 le père

---

acheter le dimanche dans les villes, où, indépendamment de la coopération qu'ils prêtent à la violation du repos dominical ils trouvent si souvent des occasions de se pervertir et de se perdre » (*L'Observateur du dimanche…*, *op. cit.*, 1855, tome 2, p. 324).

[35] *Catalogue de la Société pour la propagation des bons livres établie à Bruxelles*, 1844.

[36] *Bibliographie catholique*, 1841, tome 1, p. 8.

[37] Archives historiques de l'archevêché de Paris (AHAP), 5K5.

[38] Cité par Simone Delattre, *Les Douze Heures noires : la nuit à Paris au XIX^e^ siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », p. 185.

[39] *Bibliographie catholique*, 1843, tome 2, p. 452.

[40] *Premier supplément au catalogue de la bibliothèque choisie*, Gand, 1851, p. 22.

Carrière à Paris pour avoir « continué l'abonnement à la *Bibliographie catholique* […] ; j'aime ce journal qui fait assez bien connaître tous les ouvrages nouveaux, surtout ceux qui sont condamnables » [41]. *La Lecture*, qui devient *La Lecture et la censure* (1841-1848), *La Revue des bibliothèques paroissiales* (1850-1880) et *Le Polybiblion* (1868-1939) sont, avec la *Bibliographie catholique*, les périodiques les plus importants. Guides et articles de la presse spécialisée font l'inventaire des instruments indispensables au travail de bibliothécaire dans un dépôt paroissial. En plus du catalogue des livres, les *Manuels* de l'archiconfrérie des bons livres préconisent la tenue d'un journal sur lequel sont répertoriés les prêts, et où chaque lecteur a une page et un numéro. Ce dernier est également inscrit avec l'adresse du lecteur sur le répertoire général des usagers. L'abbé Barault recommande également de tenir un registre pour les factures des libraires, qui permet en faisant l'addition des achats de connaître la valeur totale de la bibliothèque [42]. Les cartes bibliothéconomiques qui identifient chaque ouvrage, avec le nom de l'auteur, le titre, l'éditeur et l'année d'édition, décrites dans *Le Guide du bibliothécaire* de l'abbé Pourcelet [43] sont également conseillées par la *Revue des bibliothèques paroissiales* en 1855. Celles-ci ont l'avantage de pouvoir subir « entre les mains du bibliothécaire, toutes les évolutions et tous les remaniements auxquels on veut bien les soumettre : on change de la sorte, et toutes les fois qu'on le désire, la disposition d'une bibliothèque, sans toucher aux volumes » [44].

L'appréhension de l'espace de la bibliothèque se fait de manière dichotomique. Dans la *Revue des bibliothèques paroissiales*, on explique ainsi que « deux salles offrent bien des avantages : dans l'une on dispose les livres, on fait attendre les lecteurs dans l'autre, celle-ci appartient à tous, celle-là n'est accessible qu'au bibliothécaire » [45]. Privilégiant une situation géographique au cœur des quartiers populaires, les bibliothèques paroissiales ne négligent cependant pas de poser une limite entre les lecteurs et les livres :

> Ne permettez jamais que les lecteurs approchent des rayons et y choisissent eux-mêmes leurs volumes, ce serait rendre impossible tout ordre de classement, et vous exposer infailliblement à perdre ou à dépareiller des ouvrages. Établissez donc une barrière […]. Traitez néanmoins les lecteurs de manière à ne pas les lasser, offrez-leur les moyens d'attendre sans trop de fatigue : qu'ils aient un espace suffisant, des chaises et, au besoin, qu'ils

[41] Archives des missions étrangères de Paris, dossier n° 59.
[42] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, p. 22.
[43] P.-A. Pourcelet, *Le Guide du bibliothécaire dans les collèges et les communautés ou méthode de classement et d'organisation d'une bibliothèque considérable, spécialement dans un établissement religieux*, Paris, Librairie d'Adrien Le Clère et Cie, 1856.
[44] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1855, tome 5, p. 31.
[45] *Ibid.*, 1854, tome 4, p. 364.

> trouvent sur les murs de quoi occuper leur impatience, des images pieuses, des légendes, mais surtout un catalogue de la bibliothèque [46].

Le lecteur est opposé à la notion d'ordre. Il est source de perte et de trouble, et on ne lui prête même pas l'intention de vouloir flâner dans la bibliothèque : il est « impatien[t] » et l'attente le « fatigue ». Une « barrière » est donc essentielle pour marquer le territoire du lecteur et celui dévolu au bibliothécaire. Lorsque l'abbé Barault détaille la disposition d'une « chambre longue de vingt pieds, large de douze, haute de onze et servant de librairie à une œuvre des bons livres » et contenant 25 000 volumes, il ne laisse qu'un faible espace laissé entre les rayons – moins d'un mètre de chaque côté du mur central. Sa « librairie » est le lieu d'un seul homme, et sûrement pas un espace de large circulation. Toutefois, l'existence d'une pièce dédiée aux usagers, requérant des locaux plus vastes, ne semble pas être une généralité. Quand une seule salle est utilisée, la séparation de l'espace est toujours effective, les responsables des bibliothèques utilisant d'autres procédés. La division peut être figurée par l'utilisation de grillages ou de vitres posés devant les volumes [47]. Les concessions à la liberté de mouvement dans la bibliothèque se font au prix d'autres bénéfices, comme dans une paroisse du diocèse de Soissons, où le prêtre a placé judicieusement un tronc entre les livres [48].

[46] *Ibidem.*
[47] *Ibidem.*
[48] *Ibid.*, 1857, tome 7, p. 323.

Chapitre VI
Le principe de prescription

Au sein des paroisses, les moyens déployés font des œuvres des « bons » livres des « dispensaires spirituels » pour des lecteurs populaires que l'on soupçonne d'être atteints par la fièvre de la lecture, des « pharmacies où seront préparés et gratuitement distribués les remèdes curables aux maladies morales qui tuent les âmes » [49]. Cette métaphore de l'officine, utilisée dans le premier article de la *Revue des bibliothèques paroissiales*, est aussi développée par l'évêque de Nîmes dans son mandement du 20 juillet 1850, évoquant les maux dont sont déjà atteints les fidèles et ceux qui menacent, et que seuls les dépôts de « bons » livres peuvent guérir [50]. Le discours de l'ecclésiastique permet de comprendre l'enjeu qui préside au déploiement des bibliothèques paroissiales : dans les deux cas – s'attaquer aux imprimés qui menacent ou à ceux qui ont déjà atteint leur cible, il ne s'agit pas simplement de distribuer le « bon » livre, mais de le prescrire. L'action implique au préalable une taxinomie rigoureuse des « remèdes » imprimés, mais nécessite aussi une connaissance des usagers qui fréquentent les bibliothèques et de leurs maux supposés : il semble que l'on classe dans les bibliothèques paroissiales autant les lecteurs que les livres. Le principe de prescription des titres autorise également, hors les murs des bibliothèques, un suivi des emprunteurs et une surveillance prolongée de leurs lectures. Autour de l'objet prescrit, les rôles distincts du bibliothécaire et du lecteur se précisent, dévoilant un rapport de hiérarchie.

LE CLASSEMENT DES OUVRAGES

Les « bons » livres, avant d'être mis en circulation, subissent plusieurs opérations. Achetés brochés, ils sont cartonnés chez un relieur. On applique un timbre au bas du titre et sur une page intérieure, attestant leur appartenance à l'œuvre des bons livres. On les habille d'une feuille de couleur, pour protéger la couverture [51]. Complétant ce rite de passage, le

[49] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, tome 1, novembre 1850, p. 3.
[50] *Ibid.*, p. 12.
[51] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, p. 21.

bibliothécaire peut également décider de mutiler ou de caviarder le livre [52]. Enfin, les livres sont numérotés et classés. L.-A. Constantin, dans sa *Bibliothéconomie*, estime que la mise en place des catalogues est une priorité, alors que la tâche est à l'époque souvent jugée peu valorisante par les responsables des bibliothèques savantes [53]. Devant une production pléthorique, le recours aux recueils bibliographiques est essentiel pour connaître le contenu des ouvrages. En 1857, *Le Bibliographe catholique*, écrit en Belgique par le père Van de Kerkhove, rassemble 7 818 notices d'« ouvrages sérieux en tous genres » écrits en français, flamand et anglais et 1 204 de « bons ouvrages, qui, sous une forme dramatique et attrayante renferment une saine morale » [54]. Celui signé par l'abbé Signerin en 1868 se limite à un corpus plus modeste mais offre plus de détails. Le curé lyonnais classe 500 ouvrages anciens et modernes, religieux ou profanes, rédigeant des critiques détaillées des ouvrages, signalant même les « quelques phrases répréhensibles » que peuvent contenir certains de ces livres [55]. Il donne également des indications sur les lecteurs concernés par les ouvrages. Par exemple, pour *Les Soirées du père Laurent*, il précise : « histoires racontées par un vieux forgeron. Bon livre au point de vue moral et religieux, destiné surtout aux classes ouvrières ». Sur la même page, il classe un ouvrage « fait surtout pour les jeunes filles dont les parents vivent dans le grand monde » – *Souvenirs et exemples* de Mgr Chalandon – et un autre « un peu superficiel, mais pouvant intéresser les lecteurs ordinaires » [56].

Ces distinctions faites entre les livres ne sont pas sans conséquences. Tout classement témoigne à la fois d'une vision du monde et d'arbitraires culturels. En classant les titres en rayons et en rendant familiers ces

---

[52] « On enlève aisément les pages d'un livre *broché*, mais dans un ouvrage *relié*, le vide laissé par l'absence d'un grand nombre de feuilles produirait un effet désagréable ; alors, on fait de la colle un peu claire, on l'étend légèrement avec un pinceau entre les pages *exclues*, on met ensuite le livre sous presse ; quand il est sec, les différentes feuilles réunies par la colle sont devenues *carton* ; le livre est épuré par le *cartonnage*. On nomme aussi *carton* les petites bandes de papier que l'on colle sur les endroits à supprimer dans une page que l'on ne veut pas détruire. Le cartonnage est une œuvre d'adresse et de patience dont se chargeront volontiers, sans doute, les dames qui prennent un vif intérêt aux bonnes lectures ». *Ibid.*, pp. 68 à 69.

[53] Bruno Blasselle, « La bibliothéconomie, théorie et pratique », dans Dominique Varry, *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3, « Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^{e} : 1789-1914 », Paris, Cercle de la Librairie, 1991, p. 149.

[54] Van de Kerckhove, *Le Bibliographe catholique : catalogue des livres en tout genre propres à former de bonnes bibliothèques et à être donnés en prix dans les collèges, pensionnats et écoles*, Paris, Tournai, Casterman, 1857.

[55] Abbé Signerin, *Catalogue détaillé des livres à l'usage des bibliothèques paroissiales, première série*, Lyon, Librairie ecclésiastique de Briday, 1868, p.vj. Le même auteur publie en 1893 un guide volumineux, comprenant plus de 2 000 notices (abbé Signerin, *Répertoire bibliographique à l'usage des bibliothèques paroissiales*, Lyon, Vitte, 1893).

[56] Abbé Signerin, *Catalogue détaillé des livres à l'usage des bibliothèques paroissiales*, *op. cit.*, p. 151.

classements aux usagers par le biais des catalogues, les bibliothécaires diffusent directement aux lecteurs des grilles hiérarchiques pour appréhender la production imprimée. Ce sont les « bibliothèques choisies », destinées à un public plus limité, qui ont plus fréquemment des classements thématiques des ouvrages. À Gand en 1842, le dépôt se divise en trois catégories – littérature, science et religion, et 21 parties [57] ; à Namur, en 1856, on compte six catégories – religion, sciences, histoire, littérature, périodiques, polygraphes – divisées en une vingtaine de parties [58]. Les principales segmentations de ces bibliothèques rappellent le système de Garnier, datant de la fin du XVII[e] siècle mais signalé par L.-A. Constantin comme étant en 1839 le plus répandu en France. Il s'articule autour de cinq pôles : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire [59]. Pour les bibliothèques des « bons » livres, les principales adaptations se bornent à changer l'entrée « théologie » pour « religion », et à intégrer comme à Gand les ouvrages juridiques à la section scientifique [60]. Souvent, les dépôts paroissiaux se limitent à un simple classement alphabétique, comme à Québec, Saint-Sulpice (Paris), Montréal ou Toulouse pour la période 1843-1847, ou encore à Carmaux en 1878 [61]. L'offre imprimée est néanmoins homogène : dans les dépôts précédemment cités pour 1843-1847, on trouve entre 5 et 7 % de livres politiques, d'actualité et d'histoire récente, de prises de positions « morales » sur la danse, les spectacles ou la lecture ; entre 39 et 46 % d'ouvrages de religion – foi et spiritualité, hagiographie et histoire de l'Église, catéchisme et apologie du catholicisme – ; entre 30 et 44 % de fictions édifiantes et de 10 à 17 % d'ouvrages littéraires, scientifiques et historiques.

Dans la plupart des dépôts, et même dans ceux utilisant un ordre alphabétique de classement, un critère commun apparaît sur les catalogues : la lettre « R » rappelle que certains titres ne sont prêtés qu'avec réserve. Le choix de cette mise à l'écart est dépendant de celui des bibliothécaires, et peut différer d'un dépôt à l'autre. À Gand, c'est presque l'ensemble des titres

---

[57] *Catalogue des livres de la bibliothèque choisie, près de S. Bavon,* n° *7, à Gand*, Gand, imp. de C.J. Vanryckegem, 1842.

[58] Bruno Liesen, « La bibliothèque choisie », dans Coll., *Bibliothèques namuroises : autour de la bibliothèque publique de Namur, 1797-1997*, Namur, Centre de documentation-Actualité, 1997, pp. 151 à 162.

[59] L.-A. Constantin, *Bibliothéconomie ou nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conversation et l'administration des bibliothèques*, Paris, Roret, 1841 (1[ère] édition 1839), p. 127.

[60] *Catalogue des livres de la bibliothèque choisie, près de S.Bavon,* n° *7, à Gand*, *op. cit.*, p. 19.

[61] *Catalogue de la Société des bons livres de Québec*, Québec, 1843 ; *Catalogue de la bibliothèque paroissiale Saint-Sulpice de Paris*, Paris, imp. d'Adrien Le Clère, 1843 ; *Catalogue de l'Œuvre des bons livres de Montréal*, Montréal, imp. de Louis Perrault, 1845 ; *Catalogue général de la bibliothèque des bons livres de Toulouse*, Toulouse, 1847 ; *Catalogue de la bibliothèque paroissiale de Carmaux*, Albi, imp. De E. Desrue, 1878.

de romans qui sont accompagnés du signe « R ». Pour l'abbé Barault, à Bordeaux, ce sont les ouvrages mystiques qui doivent être prêtés avec réserve [62]. À Paris, à Saint-Sulpice, la lettre R est réservée à quinze titres du catalogue, parmi lesquels un *Abrégé de l'histoire sainte*, un roman du vicomte Walsh, ou le *Joseph* de Bitaubé [63]. L'existence de cette catégorie des titres « réservés » renseigne sur un autre type d'arbitraire exercé dans les bibliothèques paroissiales. Les livres prêtés « avec réserve » ne sont que pour « une certaine catégorie de lecteurs » comme le précise l'abbé Pascal [64]. Ils impliquent donc, dans ces pharmacies littéraires, des différences de « traitement ».

LA CATÉGORISATION DES LECTEURS

Les procédés de collecte d'informations employés au milieu du XIX^e^ siècle par les bibliothécaires des « bons » livres pour connaître leurs lecteurs sont plus ou moins élaborés, de la simple utilisation de registres au recours, comme en Avignon dès 1850, à des cartes comportant le nom et l'adresse de l'emprunteur [65]. Les divisions faites entre les individus sont, elles aussi, plus ou moins complexes selon les bibliothèques. La plus courante est celle qui sépare simplement les lecteurs payants de ceux bénéficiant du prêt gratuit. Ces derniers ne peuvent pas toujours accéder directement à la bibliothèque. À Paris, on exige au dépôt de Saint-Sulpice une autorisation d'inscription signée du curé, ou à défaut, de « se faire présenter et recommander par une personne connue » [66]. À Québec, c'est un « certificat de pauvreté », établi par un ecclésiastique, qu'il faut présenter pour bénéficier gratuitement du fonds de « bons » livres [67]. La bibliothèque paroissiale de Saint-Omer introduit un système de classification de ses volumes décliné en trois catégories, distinguant les destinataires des ouvrages. La première catégorie est « pour tous les âges » et convient aux « intelligences les moins cultivées » ; la deuxième regroupe les livres « destinés à l'adolescent qui fréquente les écoles […] ainsi qu'à […] tous les lecteurs qui n'ont reçu qu'à demi les bienfaits de l'instruction », et la dernière rassemble « tous les ouvrages sérieux […] qui demandent un lecteur instruit et des connaissances variées et étendues » [68]. Le système est proche de celui utilisé à Toulouse dans les années 1860, où on adjoint un quatrième degré concernant les ouvrages « exig[eant] […] des

[62] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, p. 77.
[63] *Catalogue de la bibliothèque paroissiale Saint-Sulpice de Paris*, *op. cit.*, pp. 13, 54 et 75.
[64] Abbé Pascal, *La Bibliothèque paroissiale…*, *op. cit.*, p. 78.
[65] « Règlements pour les bibliothèques paroissiales », *Revue des bibliothèques paroissiales...*, tome 1, janvier 1851, p. 23.
[66] *Règlement de la bibliothèque paroissiale de Saint-Sulpice*, article X, 1843.
[67] *Catalogue de la Société des bons livres de la paroisse de Québec*, 1843, p. 11.
[68] *Bibliographie catholique*, 1842, tome 2, p. 153.

connaissances spéciales, qui ne conviennent qu'aux esprits graves et appliqués » [69].

À ces classifications ordonnées selon la fortune ou le degré d'instruction s'ajoutent celles concernant la religion ou combinant ces différents facteurs. En 1832, le *Guide du lecteur chrétien* surimpose à son classement des ouvrages en huit catégories – religion, piété, morale, histoire, science, littérature, foi et science, et réserve – une seconde hiérarchie, qui elle concerne les emprunteurs, ventilés en six classes. Les distinctions faites entre les lecteurs rassemblent dans une même catégorie les individus « sans instruction » et les enfants, et donnent un large éventail de catégories pour le rapport à la religion, distinguant les « chrétiens sans instruction », « les personnes dont l'éducation n'a pas été entièrement achevée, surtout sous le rapport religieux », les « demi-chrétiens », les « personnes pieuses et ferventes », les « chrétiens instruits » et les ecclésiastiques [70]. Cette nomenclature des lecteurs est reprise pour chacune des huit sections de livres, permettant par exemple d'interdire la lecture des ouvrages de la catégorie « foi et science » aux lecteurs de première classe, « enfans, adolescens, jeunes personnes, chrétiens sans instruction, quels que soient leur âge et leur sexe ».

Le *Manuel* distribué par l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres en 1834 développe un modèle de classement des lecteurs plus complexe que les précédents, fonctionnant avec seize lettres répertoriées sur le tableau n° 3. On constate que l'éventail, ordonné suivant l'âge, le sexe, le degré d'instruction, la classe sociale, le rapport à la religion et la proximité à la littérature, permet surtout de distinguer les lecteurs selon leur fidélité au religieux prescrit. Du côté des incrédules, une seule entrée vient contrebalancer les quatre dédiées aux fidèles : la lettre « E », réservée aux lecteurs de « mauvais » livres. Cherchant à créer des dépôts populaires, l'abbé Barault ne parvient pas à catégoriser aussi précisément que les fidèles la masse des anonymes qui se placent en marge de ce que préconise l'Église. On peut aussi considérer que cette catégorie « E », combinable avec tous les autres, transcende les âges et les classes sociales. Le combat pour les « saines lectures » a ainsi valeur universelle : il n'exclut que les analphabètes.

---

[69] *Catalogue général de la bibliothèque établie à Toulouse pour le prêt gratuit des bons livres*, Toulouse, 1866, pp. VII et VIII.

[70] *Guide du lecteur chrétien pour diriger dans le choix des ouvrages et la formation des bibliothèques,* Lille, Lefort, 1832, p. XXXVII.

TABLEAU N° 3. CATÉGORIES DE LECTEURS DONNÉES PAR L'ABBÉ BARRAULT (1834) [71]

A	« les *enfants*, c'est-à-dire, les jeunes garçons, et les jeunes filles, qui n'ont pas fait leur première communion »	**J**	« les lecteurs qui doutent de quelques points de la Religion »
B	« les *jeunes gens*, c'est-à-dire les garçons qui ont fait leur première communion et qui sont hors des collèges […] »	**K**	« personnes pieuses, qui aiment les livres pleins d'onction »
C	« les *jeunes personnes* hors des couvents »	**L**	« personnes avancées dans la perfection »
D	« *gens mariés* ou d'un *âge mûr* »	**M**	« personnes affligées »
E	« personnes à qui on veut inspirer le goût des *bons livres* […] ; gens que la seule vue d'un ouvrage de dévotion ferait fuir à cent lieues de là »	**N**	« Scrupuleux. Peu de livres leur sont particulièrement appropriés ; mais il en est un assez grand nombre qui leur sont défendus »
F	« personnes instruites, capables de juger un livre savant ou bien écrit »	**O**	« Ecclésiastiques »
G	« personnes peu instruites »	**P**	« Littérateurs »
H	« gens d'une classe dépendante, comme les domestiques, les journaliers, les simples soldats »	**S**	« Savants »

LE CHOIX DES REMÈDES

Les règlements internes des bibliothèques rationalisent les modalités d'échange entre lecteurs et bibliothécaires. L'abbé Barault pose comme principe de dissocier le retour d'ouvrage et le prêt. Entre les deux, il n'existe pas de séquence particulière pour le choix en bibliothèque du prochain ouvrage lu par le lecteur, ou pour la discussion avec le bibliothécaire. De toute façon, celui-ci n'en a pas le loisir, puisque l'ouverture dans le temps des dépôts est la plupart du temps inférieur à deux heures consécutives. En 1866, on place l'avertissement suivant sur la quatrième de couverture du catalogue de la bibliothèque des bons livres de Toulouse :

> La distribution des livres, même de ceux qui sont en tout point irréprochables, est une œuvre de beaucoup de discernement. C'est pourquoi les lecteurs seront toujours disposés à se conformer aux vues de M. l'abbé Payrau, bibliothécaire. Ils n'insisteront pas auprès de lui pour obtenir la remise des livres qui ne sauraient leur convenir, et ils ne se formaliseront point de son refus. Les livres sont les remèdes de l'âme, et c'est au médecin qu'il appartient de faire choix des remèdes [72].

[71] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, pp. 75 à 78.
[72] *Catalogue général de la bibliothèque établie à Toulouse…*, *op. cit.*

Reprenant la métaphore thérapeutique dans un imprimé directement destiné aux lecteurs, les directeurs de l'œuvre toulousaine n'hésitent pas à comparer le bibliothécaire à un médecin. L'abbé Lechat ajoute :

> Dans les pharmacies pour le corps, se trouve un homme de l'art qui sait distinguer les breuvages salutaires et les breuvages nuisibles, qui préside avec science et conscience à leur distribution […]. Pourquoi donc n'exigerait-on pas les mêmes précautions de ceux qui distribuent les livres [73]?

En conséquence, à la division de l'espace de la bibliothèque répond un partage du savoir et un rapport hiérarchique explicite entre le bibliothécaire et le lecteur. Le « discernement » et le « choix des remèdes » n'appartiennent qu'au premier, et les seconds sont invités à se « conformer aux vues de M. l'abbé », auprès duquel il serait malséant – et inutile – d'« insist[er] » ou de se « formalis[er] ». Mettant une distance plus grande encore entre le responsable du dépôt et les usagers, le directeur de l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres préconise même qu'une personne « prête à recevoir les lecteurs et à échanger leurs livres » puisse servir d'intermédiaire entre les deux parties. En rapportant son volume, le lecteur doit y glisser un billet sur lequel il inscrit le titre qu'il souhaiterait emprunter. Le lecteur ne prend connaissance du livre qui lui a été assigné qu'en revenant à la bibliothèque, et en voyant son nom inscrit sur la « feuille de direction » qui dépasse des ouvrages prêts à sortir, placés sur des tablettes alphabétiques [74].

Ce recours au billet laisse penser que c'est dans le silence que l'abbé Barault envisage ces opérations. À Bruxelles, la parole semble également économisée : le règlement intérieur diffusé en 1844 avec le catalogue spécifie que plutôt que de demander un titre, « on désignera la lettre et le numéro de la série dans laquelle on a choisi des livres », manière également de laisser au bibliothécaire le choix final du volume prêté parmi les ouvrages de la catégorie désignée par le lecteur [75]. À Braine, dans le diocèse de Soissons, le système est rendu plus simple par la taille plus réduite de la bibliothèque des bons livres, mais le principe reste identique : les lecteurs demandent au bibliothécaire « le livre qui leur convient, sans qu'il leur soit permis de le prendre eux-mêmes ni de le feuilleter auparavant par curiosité » [76].

La raideur du système peut cependant être assouplie. Dans son guide, l'abbé Pascal conseille une certaine latitude, « des égards », à réserver aux « bienfaiteurs de la bonne œuvre », issus des classes aisées [77]. Une lettre de l'abbé Taillefer, directeur de l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres en 1860 exprime le souhait de voir un dépôt différent pour « les personnes d'un

---

[73] Abbé Lechat, *Recueil de sermons…*, *op. cit.*, p. 77.
[74] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, pp. 23, 28, 29 et 33.
[75] *Catalogue de la Société pour la propagation des bons livres établie à Bruxelles*, *op. cit.*, p. 1.
[76] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1857, tome 7, p. 287.
[77] Abbé Pascal, *La Bibliothèque paroissiale…*, *op. cit.*, p. 10.

certain rang dans la société ». Celles-ci pourraient-elles accepter de recourir aux dépôts consacrés à « la masse des lecteurs » et y « laisser leurs offrandes » [78]? En conséquence, l'*hexis* corporelle à l'intérieur de la bibliothèque peut s'exprimer de manière différente selon les catégories de lecteurs : la gêne de ceux transplantés dans un milieu étranger s'oppose à l'aisance de ceux à qui on attribue ainsi une attention particulière, et qui sont les usagers les plus familiarisés avec le livre [79].

L'EXTENSION DU CONTRÔLE

L'arbitraire littéraire exercé par le biais du principe de prescription des ouvrages selon un système de classe s'exerce sur des individus dont on peut dire, en adaptant l'analyse que fait Pierre Bourdieu du rapport à la culture de la classe ouvrière, qu'ils restent « profondément sensible[s] aux effets d'imposition d'autorité que peut exercer […] tout détenteur d'une autorité culturelle » [80]. La force coercitive tient ici à la double légitimité du prescripteur, à la fois bibliothécaire et curé, qui bénéficie non seulement d'une supériorité culturelle mais également d'un ascendant qui s'exerce dans la sphère morale et sociale. Il ne faut pas oublier qu'encore à la fin du XIX^{e} siècle, comme en témoigne le journal de l'abbé Mugnier, les « lectures frivoles » font partie des fautes couramment avouées en confession [81]. Le clerc-bibliothécaire joue de cette ambivalence entre supériorité culturelle et emprise morale qui permet d'accroître, hors les murs des bibliothèques, le contrôle exercé par l'Église par le biais des « bons » livres.

Certaines œuvres diocésaines bénéficient du renfort de laïcs qui proposent le prêt d'ouvrages à domicile, ou servent simplement d'intermédiaires auprès de leurs proches. À Montréal, « journellement, des pères et des mères de famille ou des chefs d'atelier se félicitent, en venant échanger leurs livres, du bien que ces lectures opèrent parmi les enfants et leurs ouvriers » [82]. À Bordeaux, à la fin des années 1830, des dépôts de livres placés chez des laïcs permettent de compléter le maillage de la ville [83]. Dans la paroisse de Saint-Agricol, comme à Saint-Omer, le prêtre a organisé un « pieux bataillon du zèle [de] 22 jeunes personnes », qui récolte en quelques mois 1 517 francs de souscriptions [84]. À Lyon, on décrit des femmes munies de listes, « adoptées depuis pour toute l'étendue du diocèse, [et] analogues à celles employées dans l'œuvre de la Propagation de la Foi » : « elles peuvent

[78] AFMAR, 039.13.5.
[79] Sur les liens entre *hexis* corporelle et attitude vis à vis des biens culturels, voir Christine Detrez, *La Construction sociale du corps*, Paris, Les Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 2002, p. 164.
[80] Pierre Bourdieu, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 461.
[81] *Journal de l'abbé Mugnier (1879-1939)*, Paris, Mercure de France, 1985, p. 59.
[82] APSSM, P6 : A-2, 7 janvier 1845.
[83] ADiB, rapport de Œuvre des bons livres pour 1836, p. 5.
[84] *Bibliographie catholique*, 1842, tome 2, p. 153.

contenir dix noms de souscripteurs, et, divisées en autant de cases qu'il n'y a de mois dans l'année, elles reçoivent les sommes partielles qu'on verse mensuellement » [85]. Les revues spécialisées donnent des recommandations aux zélatrices qui visitent les paroissiens pour que leur collecte soit la plus efficace possible :

> […] ne permettez pas que les souscripteurs cessent de recevoir en leur temps la visite ou le rappel de la zélatrice. Si vous laissez passer une seule échéance, ils se croiront volontiers libérés […]. Les zélateurs et zélatrices doivent accepter toute souscription, ne fût-elle que très minime […]. Aux questions inévitables qui leur seront faites sur la quotité de la souscription, ils répondront qu'elle est libre, mais ils feront bien d'ajouter qu'elle est mensuelle. Ce sera le moyen de la faire plus forte : tel qui souscrirait pour 50 centimes par an, n'osera pas souscrire pour moins de cinq centimes par mois. Dix centimes de plus par souscripteur font un franc de plus par liste [86].

On peut être surpris par le sens acharné de la négociation que se doivent de montrer les « démarcheurs » des bibliothèques paroissiales, et par la manière dont on les invite ici à forcer la main à des souscripteurs prêts à « se croir[e] volontiers libérés » de leurs obligations envers les bonnes œuvres. L'auteur de l'article ajoute d'autres conseils : choisir judicieusement le moment, chercher le « côté faible à attaquer, rendre un petit service pour se ménager la faveur, obtenir du bibliothécaire un livre intéressant, et le prêter d'abord à tel ou telle qu'on n'ose aborder sans préambule, mettre en évidence une liste à moitié remplie afin de piquer la curiosité, etc., etc. »

Pour l'abbé Laveau, l'activité des infatigables associés laïcs ne se limite pas à la collecte de fonds :

> […] ils glisseront des volumes partout où il y aura chance de trouver des lecteurs : dans les prisons, dans les dépôts de mendicité, dans les hôpitaux et les Hôtels-Dieu, dans les casernes, dans les corps de garde, dans les salles d'attente des médecins, dans les bateaux à vapeur, dans les vaisseaux qui parcourent les mers, et jusque dans les voitures publiques […] [87].

À Valenciennes, les « membres zélés » font en 1841 des visites dans les familles et « interrogent le jeune homme, la jeune fille sur la lecture commencée, les encourageant à la faire en commun, afin que chacun en profite » [88]. Mais c'est surtout le prêtre qui utilise les « bons » livres dans la construction ou l'entretien de ses liens avec la population. L'ambition du « bon » livre va au-delà du seul contrôle des lectures populaires. Le prêt d'ouvrages est un moyen, par procuration, de pénétrer les maisons.

---

[85] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1854, tome 4, p. 245.
[86] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, *op. cit.*, p. 246.
[87] Abbé Laveau, *Le Curé de campagne ou moyens et industries du zèle pastoral pour procurer la régénération morale et religieuse des populations rurales*, Paris, Au bureau de la tribune sacrée, 1861, p. 77.
[88] *La Lecture*, 1841, tome 1, p. 196.

« Beaucoup de personnes ne viennent pas écouter le prêtre à l'église ; il y a des maisons où [le curé] n'a aucune occasion de se présenter » constate le Père Vandel pour légitimer le recours aux « bons » livres [89]. Il en va de même pour les veillées. Contrairement aux fêtes estivales, publiques, les rassemblements nocturnes regroupent l'hiver un nombre plus réduit d'individus. Propice aux souvenirs de guerre, aux récits de revenants ou aux rapprochements amoureux des plus jeunes, le moment échappe au contrôle [90]. Le curé peut d'ailleurs en devenir « un sujet privilégié, d'autant plus exploité que les villageois le connaissent moins », comme le souligne Pierre Pierrard [91]. Le degré de contrôle par le biais du « bon » livre est cependant variable d'un curé à l'autre. Dans l'exercice pastoral, l'intérêt du prêt d'ouvrages pour un prêtre du diocèse de Soissons, qui en témoigne dans la *Revue des bibliothèques paroissiales*, est d'offrir un moyen de contact avec la population :

> Quand je vais les visiter, ou quand ils viennent me voir, la conversation tombe de suite sur ce chapitre. Ils ne sont plus embarrassés, ils sont contents de pouvoir parler maintenant d'autre chose que de leurs terres, de leurs affaires, de leurs récoltes : ils me parlent de leurs livres […] et c'est naturellement l'occasion de placer quelques bonnes paroles [92].

Le « bon » livre, élément neutre de discussion dans un contexte où le politique peut désormais désunir le curé de la population dont il a charge d'âmes, permet, de manière anodine, de donner quelques « bonnes paroles », en usant de l'allégorie. Comme le conseille le *Miroir du clergé*, il faut faire preuve de finesse dans les visites rendues aux paroissiens, s'abstenir « de tout ce qui sentirait l'inquisition », et « être observateur sans le paraître » [93]. Un autre prêtre ajoute que « sous prétexte de complimenter sur l'arrangement et la propriété de la maison [il] entre partout […] fai[t] main basse sur les mauvaises brochures, mauvais almanachs, mauvaises images encadrées […] ». Il propose des échanges de livres « quand [il] ne [peut] rien brûler, séance tenante ». La dernière phrase montre bien que cette pression du curé est relative aux individus auxquels il s'adresse. Certains prêtres ne « crai[gnent] pas, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de visiter la balle des colporteurs » [94]. Le contrôle s'exerce d'autant plus facilement qu'il touche des personnes socialement dépendantes :

---

[89] Père Vandel, *Œuvre des campagnes ou quelques moyens de ranimer la foi et la vie chrétienne dans les paroisses moins religieuses particulièrement à la campagne*, Paris, Douniol, 1875 (1ère édition 1864), p. 215.
[90] Jean-Claude Farcy, « Le temps libre au village », dans Alain Corbin (dir.), *L'Avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995, pp. 227 à 274.
[91] Pierre Pierrard, *Histoire des curés de campagne*, *op. cit.*, p. 217.
[92] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1855, tome 5, p. 321.
[93] *Miroir du clergé*, *op. cit.*, tome 2, p. 424.
[94] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1856, tome 6, pp. 311 et 312.

> - Non, non, disait dernièrement une dame de château à un zélé propagateur des bibliothèques paroissiales […], ne répandez pas vos livres, mes paysans ne lisent pas, et je crains de leur donner le goût de la lecture. Le lendemain, le zélé propagateur entre dans une ferme voisine du château, et il avise dans le coin de la cheminée un beau volume in-8° : c'était un des plus sales romans d'Eugène Sue !
> - Et où avez-vous pris cela ? dit-il au fermier.
> - Oh ! Monsieur, un colporteur a passé cette semaine […]. C'est bien joli, allez, Monsieur, voulez-vous le lire ?
> - Bien sûr que je veux le lire.
> Et le [zélé propagateur] emporte le volume […] ; il le montre à la dame étonnée que ses fermiers goûtassent tant Eugène Sue. Le lendemain, un autre volume […] portait dans la ferme le contre-poison [95].

On voit ici le fermier soumis à la double injonction de la châtelaine et du « zélé propagateur » appelé « Monsieur » par le paysan, dont la relation donnée par la *Revue des bibliothèques paroissiales* ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un clerc ou d'un laïc investi dans son action par la légitimité morale et religieuse des ouvrages qu'il diffuse. L'appui des bibliothèques paroissiales et l'engouement qu'elles peuvent susciter servent de viatiques à des actions offensives aux conséquences plus vastes.

Les cabinets de lecture font ainsi l'objet de pressions. L'abbé Térris, qui dirige l'œuvre des bons livres d'Avignon dissuade en 1852 un commerçant vendant « mille marchandises » de laisser en vente dans son magasin un dépôt de romans illustrés. Il affirme que désormais, « on a presque honte d[e] savoir le chemin [du cabinet de lecture], et telle femme qui s'inscrivait, avec tous ses titres, sur la liste des abonnés, substitue aujourd'hui à son nom celui, moins compromettant, d'une servante » [96]. Trois ans plus tard, la rédaction de la *Revue des bibliothèques paroissiales* se targue d'avoir fait fermer deux cabinets de lectures, alors qu'« un troisième est aux abois » [97]. Un autre prêtre s'exprimant dans le même périodique explique comment le succès de sa bibliothèque permet de s'attaquer à la propagande politique : « Quant aux livres de communisme, l'instituteur s'étant, avec ma permission, transporté, deux ou trois dimanches, dans les cabarets, en a fait si bonne justice qu'on a tout brûlé » [98].

Le dernier exemple rappelle des pratiques exercées en Belgique et au Québec. À Bruxelles, les membres de l'Archiconfrérie de Saint François-Xavier distribuent des « bons » livres en tenant le bilan précis des « mauvais » ouvrages qu'ils détruisent, soit un total de 6 851 pour le seul diocèse de Malines-Bruxelles entre 1864 et 1867 [99]. Quelques années plus tôt, en 1857, une controverse oppose à Montréal *Le Pays* à des journaux

---

[95] *Ibid.*, 1855, tome 5, p. 536.
[96] *Ibid.*, 1852, tome 2, p. 126.
[97] *Ibid.*, 1855, tome 5, pp. 78 et 79.
[98] *Ibid.*, 1857, tome 7, p. 267.
[99] *Assemblée générale des catholiques en Belgique, troisième session à Malines*, Bruxelles, Devaux, 1868, p. 365.

conservateurs au sujet de la destruction de 1 500 ouvrages impies reçus de Paris par le libraire Rolland. Dans son étude sur la librairie québécoise, Fernande Roy donne le détail des positions : pour *La Minerve* et *Le Courrier du Canada*, Jean-Baptiste Rolland qui a volontairement brûlé son stock est un exemple. On vante d'ailleurs dans ces journaux les magasins du libraire, « si bien fournis et si bien achalandés ». *Le Pays* donne une version différente, affirmant que Jean-Baptiste Rolland vend en secret les titres impies [100]. Peu importe ici la réalité discutable de cet autodafé : il s'agit surtout de retenir que la pression exercée par l'Église est alors suffisante pour que l'information soit jugée possible, et que, étonnamment, ce soit la destruction de livres qui serve de publicité spectaculaire à un libraire.

[100] Fernande Roy, *Histoire de la librairie au Québec*, Ottawa, Leméac, 2000, pp. 86 et 87.

Chapitre VII
La rémission, ou le fantasme du repenti

Les différents journaux catholiques du XIX^e^ siècle véhiculent, parmi leurs articles récurrents et annonces, de nombreux récits présentant des figures de convertis. *L'Ami de la religion et du roi* relate ainsi entre la fin 1820 et les premiers mois de 1821 « l'abjuration de trois jeunes protestants », « l'abjuration d'une luthérienne » et « l'abjuration de deux luthériennes » [1]. Jusqu'en 1851, le journal compte également une rubrique « baptêmes de Juifs », régulièrement alimentée [2]. « Stéréotype collant » pour Emmanuel Godo, le motif du converti est ancien et transcende les confessions [3]. Ayant une base réelle ou non, ces histoires sont utilisées par les catholiques au XIX^e^ siècle à des fins de propagande, montrant une religion si puissante qu'elle arrache aux autres cultes leurs propres fidèles. De 1807 à 1914, ce sont 10 820 convertis de différents cultes qui rejoignent à Paris les rangs du catholicisme apostolique et romain, souvent motivés par un futur mariage. Certaines recrues deviennent même d'ardents zélateurs, comme l'abbé Théodore Ratisbonne, qu'Olry Terquem estime atteint de « baptisalgie », disposé à arroser « d'eau lustrale tout un cimetière israélite » [4].

A en croire la presse catholique, qui donne une version optimiste du succès des bibliothèques confessionnelles dans les prisons, le « bon » livre bénéficie lui aussi de cette puissance de persuasion. On raconte ainsi que certains détenus supplient qu'on leur apprenne à lire pour pouvoir emprunter des ouvrages religieux [5]. Les rapports des œuvres des bons livres sont, comme les articles de *L'Ami de la religion*, riches de ces histoires de repentis, qui prennent alors les traits de lecteurs touchés « au cœur » par le contact des « bons » ouvrages qu'elles diffusent [6]. Ces récits s'intègrent dans la

[1] *L'Ami de la religion et du roi*, 1820-1821, tome 26, pp. 57 et 119 ainsi que tome 28, p. 315.
[2] Philippe-E. Landeau, « Se convertir à Paris au XIX^e^ siècle », *Archives Juives. Revue d'histoire des juifs de France*, 2002, n° 35/1, pp. 27 à 43.
[3] Emmanuel Godo (dir.), *La Conversion religieuse*, Paris, Imago, 2000, p. 8.
[4] Philippe-E. Landeau, « Se convertir à Paris… », *op. cit.*
[5] *Bibliographie catholique*, 1851, tome 10, p. 432.
[6] *Manuel… à l'usage des associés*, p. 90 : « c'est aux lectures pieuses que vous m'avez procurées, que je dois le changement qui s'est opéré dans mon cœur » écrit une lectrice.

« première strate » des récits apologétiques telle que la définit Jean-Luc Blaquart. La conversion est alors « retour à la tradition, à l'origine sacrée, à l'ordre » :

> Elle suppose donc l'existence d'une faille, d'un écart, d'une distance, qu'il s'agit de corriger. L'individu qui se convertit vient à résipiscence, retrouve le (bon) sens, les (vraies) valeurs, le (bon) goût. Il restaure le lien qui le retenait à sa culture, rentre dans le rang […]. Sa conversion est soumission, elle annule toute différenciation indue, la distance prise par rapport aux normes, elle fait renoncer à toute singularité anomique, elle est réconciliatrice et intégratrice [7].

On remarque que dans les écrits de l'Œuvre des bons livres, ces conversions ne concernent pas dans leur majorité des croyants d'autres confessions, mais des lecteurs athées, voire des individus affichant leur anticléricalisme. On mesure là toute l'importance que prennent à la fois la culture médiatique balbutiante et la descente du politique vers les masses, posées ainsi en concurrents directs du catholicisme, à l'instar des autres religions monothéistes.

À Bordeaux, au siège de l'archiconfrérie, la direction porte une attention particulière aux récits de convertis par les « bonnes » lectures, demandant aux bibliothécaires de rapporter « les conversions ou autres bons effets produits par la lecture des livres du dépôt » [8]. Ces histoires deviennent des biens symboliques et sont échangées entre les différentes œuvres affiliées. La conversion d'un soldat, ému par la lecture des « bons » livres, rapportée par la bibliothèque catholique de Valenciennes est ainsi reprise dans le rapport annuel de celle de Bordeaux [9]. Nous avons collecté 34 portraits de lecteurs provenant des *Manuels* diffusés par l'archiconfrérie ou des rapports des œuvres des bons livres de Bordeaux, Valenciennes, Valognes, Soissons, Lyon et Avignon, rapportés entre 1832 et 1862 et parfois repris dans la presse catholique. Ces histoires se résument en général à de courtes scènes décrivant les situations de manière sommaire. Quelques phrases – en général un maximum d'un paragraphe – suffisent aux bibliothécaires à démontrer la force des « bons » ouvrages, sans qu'il soit besoin de s'attarder sur les convertis, leurs doutes, leur parcours ou la constance dans le temps de leur conversion par le livre. On ne voit d'eux dans les textes que quelques traits grossiers, puisque ce sont avant tout des caractères et des situations que l'on souhaite montrer : il s'agit d'« un homme », d'« un ancien soldat de l'Empire », d'« une jeune mariée ».

L'ensemble de ces portraits est réuni par ordre chronologique en annexe. Toutes les informations concernant l'âge, le sexe, le rapport à la religion et les résolutions des convertis données dans les textes y sont reportées. Nous utiliserons dans ce chapitre les numéros donnés dans la liste

---

[7] Jean-Luc Blaquart, « Nos traditions de conversions. Approche philosophique et théologique », dans Emmanuel Godo (dir.), *La Conversion religieuse*, *op. cit.*, p. 18.
[8] *Manuel… à l'usage des associés*, p. 42.
[9] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1843, p. 5.

en annexe pour évoquer au fil du texte les différents lecteurs. L'analyse de cette série, pourtant réduite à une trentaine de cas, dévoile des récurrences. Mais les constantes renseignent plus sûrement sur les représentations que se font les bibliothécaires des dépôts de « bons » livres de ce que doit être un « bon » lecteur que sur les comportements de la masse des usagers des bibliothèques paroissiales.

LES TENTATIONS ROMANESQUES

On ne trouve que sept portraits de femme parmi les 34 récits de convertis. Cette discrétion est inversement proportionnelle à l'engagement dans la pratique religieuse, si on considère qu'alors en France trois pratiquants sur quatre sont des femmes [10]. La répartition chronologique de ces sept figures féminines montre une présence légèrement plus marquée vers la fin de la période : un récit en 1834, un en 1842, un en 1846, deux en 1857 et deux en 1859.

La première lectrice, la n° 5, lisant « Rousseau, Voltaire, etc. » [11], est différente de la plupart des suivantes. Sa rédemption se fait par l'intercession d'une amie habituée de l'Œuvre des bons livres, sans contraintes venant de la famille. On imagine volontiers une femme inscrite dans un réseau de sociabilité, discutant des débats du siècle et ayant une autorité suffisante pour ne pas se laisser dicter ses lectures. Le modèle féminin change dans les discours des œuvres à partir des années 1840. La lectrice n° 16 offre ainsi dans notre corpus le premier exemple des ravages causés par de mauvaises fréquentations littéraires sur une femme, plus jeune et plus dépendante que la précédente :

> Un jeune homme avait remarqué un changement déplorable dans sa femme. Il ne pouvait en deviner la cause, lorsqu'il s'aperçut qu'elle lisait habituellement les romans de l'époque. Il lui déclare qu'il ne veut plus voir entre ses mains que les livres de l'Œuvre, et, quelques temps après, il vient nous dire, avec reconnaissance, qu'ils avaient opéré une guérison complète [12].

L'intervention et la découverte finale du mari suggèrent la clandestinité de ces lectures dangereuses. La pression familiale rappelle celle exercée près de Manchester sur Margarett Penn, contemporaine de la lectrice n° 16, mais pour laquelle le concours du *vicar* anglican est justement le moyen de se procurer les romans interdits par la famille, *Robinson Crusoë*, *Tess d'Ulberville* ou *East Lynne* [13]. On ne détaille pas dans les rapports des

---

[10] François Lebrun (dir.), *Histoire des catholiques en France*, Toulouse, Privat, 1980, pp. 321 à 330.

[11] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, p. 90.

[12] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1842, p. 5.

[13] Martyn Lyons, « Les nouveaux lecteurs au XIX^e^ siècle : femmes, enfants, ouvriers », dans Guglielmo Cavallo et Roger Chartier (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1997, p. 375.

œuvres des « bons » livres les circuits utilisés par les femmes coupables pour se procurer les « mauvais » romans, mais on peut penser avec Michela de Giorgio citant en exemple Paolina Leopardi – lectrice italienne de Stendhal et Walter Scott – que les relations amicales et parfois les fratries sont mises à contribution pour l'échange de lectures illicites [14].

Les récits des converties n° 29 et n° 32, écrits tous les deux en 1859, développent un modèle identique à celui de la lectrice n° 16 ; elles « se nourriss[ent] » de romans, et on précise pour la n° 32 que les écrits de George Sand ont « exalt[é] son imagination » [15]. Décrivant des femmes plongeant dans la fiction pour s'y perdre, l'abbé Taillefer se fait l'écho de son temps, reprenant le topos de la femme abusée par la lecture des romans. La lectrice n° 29 est même qualifiée de « légère et mondaine », l'auteur du rapport laissant entendre que sa morale et sa conduite sociale sont affectées par ses lectures [16]. Les lectrices n° 16, n° 29 et n° 32 renoncent à la fiction. Ce goût du roman marque une première distance avec les modèles de convertis masculins. Ces femmes sont les seules, avec l'unique enfant du corpus – le lecteur n° 9 – dont les écarts à la religion sont directement liés à l'influence délétère de la fiction. Le jeune garçon voit pour sa part son imagination « ébranlée » par la lecture « extravagante » de Ducray-Duminil, au point « qu'il rép[ète] dans son sommeil des pages entières de cette dangereuse production » [17]. La fiction semble ainsi dans l'esprit des rédacteurs des rapports un problème concernant plutôt les femmes, dont le manque supposé de maturité implique une surveillance et des prescriptions externes. Les propos, classiques, n'opèrent qu'une simple transposition au domaine de la lecture du discours social – qu'il soit de sources cléricales, médicales ou policières – sur les femmes au XIX^{e} siècle [18].

À l'instar de la convertie n° 16, la lectrice n° 29 est remise dans le droit chemin par une lecture des « bons » livres qui se fait sous la contrainte, comme le laisse supposer le rapport de l'Œuvre de Bordeaux : « Revenue à de meilleurs sentiments par les livres qu'on vient nous demander pour elle, elle fait la joie de son mari, qui vient nous témoigner sa reconnaissance » [19]. La jeune femme n'est pas la propre actrice de sa rédemption, puisqu'on vient « pour elle » se fournir à la bibliothèque. Elle est d'ailleurs dépossédée de la satisfaction de ce retour vers l'Église qui touche manifestement surtout son mari.

La vulnérabilité féminine face au roman n'est néanmoins pas toujours présentée comme un mal. La lectrice n° 23 est fâchée avec une de ses amies.

---

[14] Michela de Giorgio, « La bonne catholique », dans Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes*, tome 4, Paris, Plon, 1991, p. 181.
[15] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1859, p. 4.
[16] *Ibidem.*
[17] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, pp. 93 et 94.
[18] Alain Corbin, « "Le sexe en deuil" et l'histoire des femmes au XIX^{e} siècle », dans *Le Temps, le désir et l'horreur : essais sur le XIX^{e} siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1998 (1ère édition 1991), pp. 91 à 106.
[19] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1859, p. 4.

Le prêtre, connaissant la situation, choisit de lui prêter *Vengeance et Pardon* [20], et relate ainsi son entrevue avec la jeune fille :

> Hé bien ! F…, lui dis-je, comment avez-vous trouvé ce livre ?
> - Bien intéressant, bien intéressant, s'écria-t-elle ; je l'ai lu ou plutôt je l'ai dévoré deux fois, et deux fois j'ai pleuré comme une Madeleine. Mais j'ai fait mieux que cela… j'ai pris sur moi d'aller voir M… et je l'ai embrassée, quoique le cœur me battit à me rompre la poitrine.
> - Bien, très bien mon enfant ; voilà ce qui s'appelle profiter de ses lectures. Continuez à faire passer dans vos actions, dans votre conduite journalière, les bonnes pensées, les bons sentiments, que vous inspireront les livres de la bibliothèque paroissiale. Vous y trouverez même votre intérêt temporel [21].

On perçoit dans cette scène toute l'ambiguïté de la position de l'institution des œuvres des bons livres, prise entre un message radical dénonçant le roman et l'utilisation sur le terrain de cette même arme. Loin de remédier à la faiblesse présumée de la paroissienne face à la fiction, le desservant de la Bastide-des-Jourdans, avec pragmatisme, l'exploite et l'encourage. La jeune fille s'identifie à l'héroïne, et le curé l'invite à appliquer dans la vie courante les situations qu'elle trouve dans les romans. On remarque qu'une partie du discours médical de l'époque, portée par Jean-Pierre Falret, Casimir Pinel ou Pierre Berthier, met en cause, sur un modèle similaire aux dénonciations cléricales de l'influence de la fiction, les risques d'exacerbation des passions religieuses sur les personnes « impressionnables » [22].

LES CONVERSIONS MASCULINES

Si les femmes sont des proies faciles pour l'entreprise de redressement moral engagée par les « bons » livres, les hommes demandent avant leur retour dans le giron de l'Église un travail de médiation autrement plus délicat. C'est en tout cas ce que laissent penser les récits de notre corpus, qui leur réservent la part la plus importante, avec 26 portraits. Douze des récits donnent des indications sur les professions ou le statut social des lecteurs masculins : on compte six militaires (n° 2, n° 14, n° 17, n° 19, n° 20 et n° 28), deux ouvriers (n° 3 et n° 25), le propriétaire d'un cabinet de lecture (n° 10), « une homme occupant un rang honorable dans la société » (n° 20) et un étudiant, fils de paysan (n° 15). Les soldats n° 14 et n° 23 sont décrits comme les opposants les plus farouches au catholicisme. On imagine que les militaires présentés sont évidemment des demi-soldes ayant servi Napoléon – un ancien soldat de l'Empire précise-t-on pour le n° 14 – plutôt que des

[20] Il s'agit vraisemblablement de C-B. Barbier, *Vengeance et Pardon*, Rouen, Mégard, 1856.
[21] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1857, tome 7.
[22] Laurent Sueur, « La place de la religion catholique dans les asiles d'aliénés », *Revue historique*, 1993, n° 78, pp. 143 et 144.

officiers de l'armée royale. Cette attention particulière portée aux hommes d'armes est palpable à l'époque dans certaines paroisses, où l'opposition aux militaires, voire aux gardes nationaux peut se concrétiser par un refus de bénédiction nuptiale, comme le rapporte au préfet le maire de Labathude, près de Figeac, en 1831 [23]. Dans les récits de convertis, on évoque également la Révolution, source de l'éloignement du lecteur n° 4.

Quel que soit leur statut, la distance préalable à la religion catholique est vaste chez les lecteurs de notre corpus, et plus importante que chez les lectrices. Pour le lecteur n° 17, seul converti arraché à une autre religion, il faut d'abord apostasier le judaïsme. Pour les autres, le rejet du catholicisme apparaît généralement fort, se caractérisant par des prises de position ostensibles : le lecteur n° 6 « tourn[e] en ridicule la religion » [24], le n° 11 « ne parl[e] de la religion que pour l'outrager » [25] ; le soldat n° 14 « entr[e] en fureur toutes les fois qu'il enten[d] parler de la religion » [26], le n° 28 « ne par[aît] jamais à l'Église, ne connaissant Dieu que pour blasphémer son nom » [27]. Le recours au blasphème réduit à la sphère orale les transgressions de ces lecteurs, tout en indiquant une distance prise avec les tabous religieux. D'autres vont plus loin encore, en refusant les sacrements : eucharistie pour le n° 1, confession pour le n° 4, extrême-onction pour le n° 8 et le n° 13. La différence est grande avec les lectrices, dont les vices restent cachés à l'entourage et à découvrir. Mais si la défiance initiale au catholicisme est forte pour les lecteurs, leurs revirements n'en sont que plus spectaculaires. En témoignent les transformations profondes qui affectent soudainement les lecteurs n° 6 et n° 8 :

> […] il part pour Bordeaux, cherche un confesseur, va le trouver dans sa chambre ; ses yeux rencontrent un crucifix, il se prosterne à ses pieds en fondant en larmes ; sa conversion est solide et durable, il est devenu un modèle d'édification pour sa famille et pour sa paroisse [28].

> Ce n'était plus le même homme ; il édifiait tous ceux qui l'entouraient, consolait sa famille, faisait ses délices des livres pieux ; enfin, il expira, tenant d'une main le crucifix et de l'autre un ouvrage intitulé : *L'Esprit consolateur* [29].

La théâtralité de ces revirements, le premier lecteur se prosternant en larmes aux pieds d'un prêtre et le second mourant dans une posture que n'auraient pas reniée les illustrateurs de romans catholiques, a pour dessein

---

[23] Archives départementales du Lot (ADL), 2V40, lettre du maire de Labathude au préfet du Lot, 4 juillet 1831.
[24] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, p. 91.
[25] ADiB., rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1838, p. 7.
[26] *Ibid.*, rapport pour 1842, p. 5.
[27] *Ibid.*, rapport pour 1859, p. 4.
[28] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, pp. 91 et 92.
[29] *Ibid.*, p. 93.

de frapper les imaginations. Elle apparaît également comme le double inversé des outrages verbaux décrits plus haut : les issues exposées pour les deux lecteurs se définissent par le calme et la sérénité, que ce soit dans le recueillement ou dans la mort.

Les retours vers l'Église décrits dans ces récits de repentis sont le résultat de la lecture des « bons » livres, mais également du travail souterrain de médiateurs. Ils sont évoqués dans treize des 26 portraits masculins. On ne trouve qu'un ecclésiastique parmi eux, dans le récit du lecteur n° 13. Le « bon » livre prend plus volontiers des chemins détournés, le recours à l'imprimé permettant d'approcher des individus à qui le prêtre n'est pas en mesure de s'adresser directement. On peut toutefois s'étonner de voir tant de préventions qui « lissent » considérablement les pratiques décrites dans le chapitre précédent. On ne rapporte ni pressions, ni rapports de force dans ces histoires idéalisées. Les prêtres n'interviennent d'ailleurs pas directement et laissent le soin à des intermédiaires de porter les « bons » livres vers les « mauvais » lecteurs.

Le médiateur n'est pas précisé pour les lecteurs n° 3, n° 8, n° 14, et n° 29, mais il s'agit, vraisemblablement, d'un parent proche. C'est en effet essentiellement au sein de la famille qu'agissent les passeurs du « bon » livre : la fille pour le n° 4, le n° 6, et le n° 23, l'épouse pour le n° 7, la sœur pour le n° 26, la mère pour le n° 27, le fils pour le n° 19 et le n° 24. On voit ici dans la forte présence des femmes un rééquilibrage de leur relative absence dans l'ensemble des portraits de convertis. Elles apparaissent comme des auxiliaires efficaces de l'autorité du prêtre dans le cercle privé. Dès 1832, l'abbé Barault note dans les premiers rapports de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux que la piété, « la délicatesse de goût qu'elles tiennent de la nature » et « l'éducation qu'on leur donne dans notre siècle » font des femmes les meilleures relais des bibliothèques paroissiales [30]. Dans les récits de convertis par les « bons » livres, leur action est discrète : dans sa maison, le lecteur n° 3 trouve « sous sa main », par hasard, le « bon » livre qui devient l'artisan de sa rédemption. L'entourage du lecteur n° 8 « hasarde » quelques livres pieux parmi ses lectures. La lecture faite à haute voix par un proche, évoquée pour les lecteurs n° 6 et n° 22, est présentée comme un autre moyen bénéfique de faire entendre, presque innocemment, la bonne parole contenue dans les ouvrages. Le lecteur n° 22 se moque d'abord de sa fille qui fait ces lectures ; « il écoute ensuite volontiers, puis avec attention, puis avec plaisir, puis avec goût ; son cœur est touché » [31].

Les lecteurs convertis peuvent à leur tour se muer en médiateurs, adoptant par exemple une conduite édifiante (n° 1, n° 14). Le lecteur n° 10, propriétaire d'un cabinet de lecture en fait même profession puisqu'il ne vend désormais plus que des livres approuvés par l'Œuvre des bons livres. Le lecteur n° 7 devient l'élément moteur d'un retour collectif vers l'église :

[30] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres pour 1836, p. 2.
[31] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, p. 91.

> Les demoiselles bibliothécaires de C… voient un jour entrer chez elles une femme qui les remercie avec transport de lui avoir prêté des livres pour son mari ; non seulement il les a lus, dit-elle, mais plusieurs hommes du voisinage sont venus entendre la lecture qu'il leur en faisait ; tous ensemble, ils ont pris la résolution d'aller à confesse, et ils y sont allés [32].

Cette importance des intermédiaires et l'effacement des prêtres dans la description du processus de conversion poussent à s'interroger sur le public visé par ces récits. S'agit-il des « mauvais » lecteurs finalement dépeints avec peu de profondeur, ou plutôt des auxiliaires potentiels des bibliothèques ? Le lieu de publication – rapport d'œuvres des bons livres ou presse catholique – accentue le caractère de propagande à l'usage des zélateurs que prennent ces courtes histoires. Dans cette perspective, les constantes repérables dans la description du moment de la rencontre avec le « bon » livre dans la vie des lecteurs décrits semblent autant de signes aidant les associés des bibliothèques paroissiales à choisir les lecteurs à convertir. Parmi les 26 portraits masculins, 19 concernent des hommes mûrs (lecteurs n° 1, n° 4, n° 6, n° 7, n° 10, n° 11, n° 12, n° 13, n° 14, n° 18, n° 19, n° 20, n° 21, n° 24, n° 26, n° 27, n° 28, n° 33 et n° 34), quatre des hommes jeunes (lecteurs n° 2, n° 8, n° 16, n° 30), les trois autres restant indéterminés (lecteurs n° 3, n° 17 et n° 25). La faveur d'une épreuve difficile constitue une occasion particulièrement favorable pour introduire les ouvrages de la bibliothèque paroissiale : le lecteur n° 2 est à l'hospice, les lecteurs n° 8, n° 13 et n° 28 sont moribonds. Recommandant aux curés de tenir un « catalogue des malades » de sa paroisse, le guide du *Prêtre auprès des malades et des mourants* publié en 1866 conseille de venir faire la lecture aux malades [33].

Dans les portraits de lecteurs repentis, ce sont souvent des conversions tardives que permettent d'obtenir la médiation des « bons » livres, manière de montrer – contrairement aux portraits de femmes qui n'offrent pas de figures de « mourantes » – que le mal qui touchait ces hommes était profond. Leur rédemption sauve leur âme, mais ils payent en quelque sorte de leur vie leurs égarements terrestres. La mort rapide des personnages évite également de s'interroger dans la durée sur la sincérité de ces conversions *ad succurendum*, dont on sait depuis le Moyen-Âge qu'elles ne témoignent pas toujours d'une profonde motivation religieuse, mais plutôt d'une volonté de salut [34].

---

[32] *Ibid.*, p. 92.

[33] R.P. Paul Stub, *Le Prêtre auprès des malades et des mourants ou règles de conduite sacerdotales pour l'assistance spirituelle et corporelle des malades dans les cas ordinaires et les accidents imprévus*, Paris, Martin-Beaupré, 1866, pp. 97 et 116.

[34] Voir Charles De Miramon, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte (1050-1200). Étude sur la conversion tardive », *Annales HSS*, 1999, n° 4, pp. 825 à 849. L'auteur s'intéresse notamment au cas épineux des convertis qui, mourants, prennent l'habit monastique pour finalement se rétablir, et quitter le cloître.

LE LECTEUR, SUSPECT PAR NATURE

Avec ces 34 portraits, les responsables des bibliothèques paroissiales utilisent un type de récit, celui de la conversion, pour évoquer des individus qui, en dehors du lecteur n° 17, n'appartiennent pas à d'autres religions. Le contexte culturel qui fait la trame des récits de « bons » lecteurs est bien celui d'une société où le livre se glisse partout et peut toucher tout le monde, hommes, femmes ou enfants, jusque dans la sphère privée et à l'insu des proches. Les rédacteurs du journal québécois *La Minerve* résument ainsi la tragique situation :

> On ne lit pas devant vous, on ne lit pas ostensiblement, mais ce qui est bien plus dangereux, on lit dans le secret, on lit dans les veillées, on lit dans les magasins, on lit dans les mansardes, on lit dans les embrasures des croisées, on lit derrière des rideaux ; on lit à la ville, on lit à la campagne [35].

Paradoxalement, les figures de « bons » lecteurs témoignent d'une vision relativement sombre de la lecture populaire au milieu du XIX[e] siècle. On pourrait juger convenu le discours sur la lecture que véhiculent ces portraits, qui correspond aux topoï alors en vogue, et qui invite les individus à la surveillance des lectures de leurs proches. Ce qui étonne n'est pas de trouver dans les récits de l'Église des stéréotypes sur les ravages du livre, mais que ceux-ci soient systématiquement appliqués aux « bons » lecteurs. Ces derniers sont présentés comme des repentis, accomplissant un chemin les conduisant du « mauvais » roman aux « bons » livres, et de l'impiété ostensible à une « foi sincère ». Pour au moins huit d'entre eux – les n° 4, n° 5, n° 6, n° 7, n° 18, n° 22, n° 26 et n° 28 – cette rédemption se clôt par une rencontre avec un prêtre.

Dans cette longue suite, un seul lecteur fait exception, le n° 15, fils de paysan admis à l'École Normale. Son histoire n'est pas entachée de lectures délictueuses ; il a « puisé le goût de l'instruction, et, surtout, le désir de servir Dieu et d'apprendre, un jour, aux enfants à aimer un si bon Maître » dans les livres de la bibliothèque paroissiale [36]. Cependant, sa trajectoire sociale fait d'emblée de lui une exception. Aucune autre figure de lecteur ne vient dans les *Manuels* ou les rapports des œuvres des bons livres contrebalancer ces portraits, tous initialement négatifs. D'autres, tendant vers le fait divers, se chargent par contre dans la presse catholique de noircir un peu plus l'image du lecteur populaire. On raconte ainsi dans la *Revue des bibliothèques paroissiales* en juin 1854 l'histoire de Pierre R…, ouvrier s'étant asphyxié « à l'aide de la vapeur de charbon », retrouvé tenant « dans sa main encore crispée une livraison à vingt centimes du *Werther* de Goethe » [37].

---

[35] *La Minerve*, 9 septembre 1856, p. 3.
[36] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1842, p. 5.
[37] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1854, tome 4, p. 268.

Quels enseignements tirer de cette peinture uniforme des « bons » lecteurs ? Le premier est sans doute que dans l'esprit des promoteurs de l'Œuvre des bons livres, un « bon » lecteur est avant tout un lecteur « corrigé ». Le second est qu'en dehors de ce processus, le « bon » lecteur populaire n'existe pas. L'exemple du lecteur n° 9, le jeune garçon envoûté par les romans de Ducray-Duminil, le montre bien : le principe même de la lecture sort l'individu de l'innocence. Les « bons » livres ne servent alors que de dérivatifs à la fièvre de la lecture qu'il a contractée : « son ardente imagination [se] nourrit de cette lecture, comme elle se nourrissait de l'autre », c'est-à-dire la « mauvaise » littérature [38]. Cette fragilité du lecteur face à la fiction permet également au « bon » ouvrage d'exercer sa pleine puissance de persuasion. En effet, la phase de conversion semble la plupart du temps rapide, un seul ouvrage étant suffisant pour transformer les lecteurs n° 2, n° 3, n° 22, n° 26, n° 28 et n° 29. Seul le lecteur n° 10, propriétaire d'un cabinet de lecture, ne cède qu'après « bien des combats », mais le contact prolongé avec la « mauvaise » littérature et la logique du commerce peuvent expliquer ses atermoiements. On remarque également une tendance à exploiter à travers les « bons » livres les failles des individus, pour les femmes – avec lesquelles on utilise les artifices du roman – comme pour les hommes – souvent pris comme cibles des œuvres des bons livres quand ils sont malades ou mourants. On peut sans doute voir là en creux une faiblesse non avouée des « bons » livres, présentés au premier degré de lecture comme de redoutables machines à convertir, mais dont l'efficacité ne peut croître qu'avec les faiblesses des lecteurs.

Quelques évolutions chronologiques sont perceptibles dans ces récits, entre les années 1830 et les années 1860. Un des premiers portraits, celui du lecteur n° 2 qui date de 1834, montre le jeune militaire qui arrache la gravure située « au commencement du livre, [qu'] il baise, en disant : "au moins, je conserverai le portrait de cet aimable saint" » – il s'agit de Saint Louis de Gonzague [39]. L'exemple témoigne à la fois d'un attachement à l'image qui rappelle le commerce des reproductions pieuses et de l'utilisation par les premières œuvres des bons livres de « bonnes » lectures plus traditionnelles, les vies de saints. Toujours en 1834, ce sont avec la lectrice n° 5 les philosophes du XVIII^{e} siècle qui sont désignés comme constituant de mauvaises lectures. Ce n'est qu'à partir des années 1840 qu'arrivent, de manière récurrente dans les récits du corpus, les romans. La proximité dans le temps des figures n° 24, n° 26, n° 28 et n° 31 avec le procès intenté à Gustave Flaubert en 1857 n'est sans doute pas une simple coïncidence. C'est à la même époque qu'Honoré Daumier ou Henri Fantin-Latour donnent des visages à des femmes lisant, seules, des romans [40]. Parmi les quatre lectrices décrites dans les rapports, trois apparaissent à l'évidence frappées de

[38] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, p. 94.
[39] *Ibid.*, p. 88.
[40] James Smith Allen, *In the Public Eye. A History of Reading in Modern France, 1800-1940*, Princeton, Princeton University Press, 1991, pp. 4, 154 et 168.

bovarysme. Mais leur trajectoire rédemptrice offre une alternative où la « bonne » morale est triomphante, grâce à la médiation de l'Église, de même que le *Julien Morel* édité chez Mame transfigure, dans un religieux pastiche, le personnage créé par Stendhal.

À travers ces récits, le lecteur et la lectrice populaires apparaissent suspects par leur état même d'individus alphabétisés, faibles face à la puissance de suggestion du roman – qu'il soit « bon » ou « mauvais » – incapables de réguler seuls leur soif de lecture. En 1901, quand dans *Le Prêtre et les œuvres* on cherche à illustrer les bienfaits de la « bonne » presse, on utilise des figures similaires : un père, impie, lisant « les feuilles boulevardières plus ou moins immorales », gagné à son insu – et par l'intermédiaire d'une « heureuse » main dans son entourage – à la lecture de *La Croix* [41]. Le fantasme du repenti qui émerge dans ces portraits est en réalité celui d'un hypothétique retour « à l'ordre » dans la sphère culturelle. Le recours à l'armée des médiateurs anonymes, maris inquiets, épouses croyantes, zélateurs et prêtres, travaillant, discrètement mais sans relâche, dans l'environnement immédiat des fautifs, pour placer les « bons » ouvrages entre leurs mains, offre indirectement une preuve supplémentaire du processus d'individuation décrit par Norbert Elias, mettant désormais chacun sous la surveillance de ses congénères le rappelant à la norme, même lorsqu'il s'agit du choix de ses lectures [42].

Sortant de l'univers des représentations, le passage au crible des flux de consommations du livre dans les bibliothèques paroissiales offre une représentation toute autre. Les dépôts gratuits d'ouvrages catholiques participent à la consommation en série de romans. Le droit de regard exercé sur les lectures est rendu inefficace par les courts-circuits de la distribution hiérarchisée des « bons » livres. Le projet initial des prescripteurs est gauchi par des lecteurs avides de fictions et prêts à les dévorer en grand nombre, mêmes si elles sortent des presses catholiques.

[41] *Le Prêtre et les œuvres au point de vue paroissial par un curé de Lyon*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1901, pp. 125 et 126.
[42] Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1973 (édition originale 1939).

Troisième partie
Littérature et lectures catholiques : normes et « braconnages »

Chapitre VIII
L'édition d'une « bonne » littérature populaire

Littérature « parallèle », « production dégradée »[1], l'édition catholique de romans s'installe en marge de la culture lettrée. Elle s'ancre volontairement dans le champ de la consommation culturelle de masse, se posant comme « dérivatif » des romans mis à l'Index, comme riposte aux romanciers populaires[2]. Les moyens industriels au service d'une production standardisée – plus de 4 millions de volumes sortent annuellement des presses de l'éditeur Mame[3] – le prix même des livres – la collection Bibliothèque catholique de Lille éditée par Lefort se vend 30 centimes le numéro – sont incontestablement ceux des ouvrages de large diffusion. Cette collusion inattendue entre le catholicisme et l'élément fictionnel embarrasse les contemporains, Louis Veuillot allant même jusqu'à affirmer que « le roman, sans défaut et catholique, n'existe qu'à l'état de glorieuse exception »[4]. Cette littérature catholique, foisonnante, s'avère toutefois un produit culturel plus complexe qu'il n'y paraît. Comblant le « besoin anthropologique de narration »[5], elle demeure, dans l'esprit de ses promoteurs, un produit de substitution, voire de décrochage. En conséquence, les caractéristiques habituellement prêtées au roman populaire, induisant une lecture tendue vers l'aval du récit, sont gommées ou euphémisées. Ni suspens, ni périodicité, ni véritables héros sériels : à la « productivité fabulatrice » [6] des romans populaires répond la gestion raisonnée du récit catholique édifiant. En concurrence autant qu'en opposition, la fiction

[1] Ce sont les termes que Marc Angenot utilise pour définir le roman populaire dans *Le Roman populaire : Recherches en paralittérature*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1975, pp. 4 et 5.
[2] L'abbé Bethléem qualifie les « romans honnêtes » de « salutaires dérivatifs », *Romans à lire et romans à proscrire*, Cambrai, Octave Masson, 1908 (1ère édition 1904), p. 214.
[3] Archives départementales d'Indre-et-Loire (ADIL), T848. Les chiffres pour 1861 s'élèvent à 4 103 480 volumes.
[4] Abbé Bethléem, *Romans à lire…*, *op. cit.*, p. 213.
[5] Jacques Migozzi, *Boulevards du populaire*, Limoges, Pulim, coll. « Médiatextes », 2005, p. 126.
[6] *Ibid.*, p. 109.

catholique constitue en somme une « para-paralittérature ». En puisant sur les rayons des bibliothèques paroissiales belges, françaises et québecoises, nous avons retenu deux ensembles pour en définir les contours : un corpus α, composé de 879 titres de romans édifiants et un corpus β de 4 000 titres, tous genres confondus – histoire, hagiographie, livres de spiritualité, de controverse, manuels religieux – qui servira de groupe de comparaisons.

PRODUCTION DU POPULAIRE CATHOLIQUE

Qu'est-ce qui distingue une fiction édifiante d'un roman populaire ou d'un livre religieux ? La notoriété de l'auteur, l'appartenance à une collection éditoriale ne sont pas ici des critères satisfaisants pour décrire des romans conçus de manière collective et diffusés dans des collections aux catalogues pléthoriques.

Entre 1830 et 1860, l'ensemble de la production de livres religieux est en France proche de 13 % de la production imprimée totale. En suivant les estimations de Claude Savart, on peut considérer que ces livres religieux ne représentent que la moitié de ce qu'impriment les éditeurs catholiques [7]. Ces derniers pèsent ainsi entre 20 et 25 % de la production imprimée totale, si on ajoute aux livres religieux – histoires saintes, vies de saints, ouvrages liturgiques, catéchismes, recueils de prières, etc. – les ouvrages scolaires, les « généralités » et les fictions. Dès 1837, la production de fictions édifiantes représente chez Mame, principal éditeur du secteur, 65 % des impressions avec plus de 370 000 volumes en une année [8]. À Limoges, Ardant passe de 12 % de ses tirages dédiés aux fictions édifiantes en 1842 à 20 % en 1844 et près de 70 % en 1845 ; la même année, Barbou y consacre 85,5 %. Les tirages atteignent généralement chez Ardant Frères les 2 500-3 000 unités, et sont légèrement plus élevés chez Barbou, entre 3 000 et 4 000, et chez Lefort, avec une fourchette de 3 000 à 5 000 exemplaires. L'échelle est différente chez Mame. Entre 1837 et le milieu des années 1850, la quantité s'abaisse progressivement de plus de 9 000 exemplaires à moins de 5 000, pour deux fois plus de titres. Au début des années 1860, cette moyenne augmente, à la faveur de tirages importants de nouveaux titres. En 1861, le nombre d'exemplaires est à nouveau proche des 9 000. *Sydonie ou orgueil et repentir* ou *Yvonne*, *Mathilde et Marthe* atteignent même les 15 000, tandis que l'année suivante, *L'Orphelin du choléra* ou *Célestine* dépasse les 20 000.

Conséquences d'un circuit de distribution plafonné par le nombre de bibliothèques paroissiales ou d'institutions religieuses, principaux acheteurs potentiels, les tirages des « bons » romans n'atteignent jamais les

[7] Claude Savart, *Les Catholiques en France au XIX^e siècle…*, *op. cit.*, pp. 116 et 117.

[8] Archives départementales d'Indre-et-Loire (ADIL), T844. Pour les chiffres suivants : ADIL, T848, Archives départementales de la Haute-Vienne (ADHV), 2T35 ainsi que Hélène Desprez, *Une maison d'édition catholique lilloise : les Lefort, 1830-1870*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-Pierre Hirsch et Jean-Yves Mollier, Université Charles-de-Gaulle-Lille III, 1995, p. 51.

sommets des best-sellers alors que se multiplient les titres. Comparés aux autres productions de ces éditeurs, ces tirages restent faibles. Chez Mame, au seuil des années 1860, les paroissiens, les abrégés d'histoire sainte, les livres de grammaire, d'orthographe, de calcul, sont couramment édités à 40 000 ou 50 000 exemplaires. Les alphabets chrétiens atteignent les 100 000, les almanachs diffusés par Ardant et Barbou se situant généralement entre 150 000 et 200 000 exemplaires. La production de fictions édifiantes est cependant abondante. En 1861 – année identifiée comme le « pic » dans l'édition religieuse au XIX[e] siècle – on peut estimer qu'entre 2 millions et 2,5 millions de « bons » livres sortent des presses, dont 1,2 millions pour Mame [9].

Quels en sont les producteurs textuels ? Il est difficile de donner une image précise des auteurs de romans catholiques édifiants. Les sources sont maigres, les témoignages rares, sauf exceptions, comme l'hagiographie consacréée à Zénaïde Fleuriot par l'un de ses proches [10]. Il faut généralement se contenter des rares notices expédiées à la fin d'éditions posthumes pour obtenir des données peu fiables sur un auteur en retrait, voire absent, dès l'abord du péritexte. 49 % des livres du corpus α n'ont pas d'auteur déclaré ou ne sont signés que par des initiales. Le reste se divise ainsi : 24,2 % d'hommes laïcs, 14,9 % d'ecclésiastiques masculins, et 11,9 % de femmes. Le recours aux pseudonymes multiples brouille un peu plus les pistes : Alexis Eymery signe également des livres sous le nom de Baronne Amélie Avignon de Norew, A.E. de Saintes, Mme de Salvage ou Vicomtesse Eugénie de Talabot. La nécrologie établie par le *Polybiblion* à la mort de Jean-Just Roy en 1871 indique qu'il a utilisé dans sa carrière au moins huit identités [11].

On remarque dans le choix des pseudonymes un goût prononcé pour les noms à particules – près de la moitié des auteurs féminins du corpus α. Le nom de l'auteur n'est qu'une image pour des romanciers n'intervenant ni dans le monde des Lettres ni dans la sphère publique, et parfois même une bannière collective pour plusieurs écrivains. Beaucoup de titres sont réédités avec des noms d'auteurs différents : *Henri et Marie ou les deux orphelins*, histoire initialement attribuée au chanoine Schmid, est signé E.-M Lemaire chez Schultz en 1836, Louis Friedel pour Mame en 1837, Mme Regnard pour le même éditeur en 1843, et Mmes Schoppe et Woillez chez Langlumé en 1850. D'autres ouvrages s'impriment malgré des fautes grossières dans l'orthographe même du nom de l'écrivain. On cherche rarement au XIX[e] siècle parmi les auteurs de « bons » livres un romancier particulier pour son talent d'écriture. Tout au plus certains ouvrages indiquent-ils « par l'auteur

[9] ADHV, 2T35. À titre de comparaison, les éditeurs limougeauds Ardant Frères, FF. Ardant et Barbou pèsent respectivement en 1861 116 000, 135 900 et 234 275 volumes.

[10] Voir Francis Fleuriot-Kerinou, *Zénaïde Fleuriot, sa vie, ses œuvres, sa correspondance*, Paris, Hachette, 1897.

[11] *Polybiblion. Revue bibliographique universelle*, 1871, tome 1, p. 226.

de… », pour faire suite à un succès éditorial d'une veine identique [12]. À travers le nom, quand il est indiqué, ce sont plutôt les garanties idéologiques, induites par les titres de noblesse – réels ou non – ou la qualité de clerc qui sont importantes. Pour les femmes, le recours systématique à la qualité civile – Melle de… ou Mme de – plutôt qu'une signature indiquant simplement le prénom et le nom de l'auteur participe de ce principe de cautions implicites, à une époque où fait scandale George Sand – la « Baronessa Dudevant » comme aiment à le souligner les consulteurs de l'Index dans leurs *pareri*.

Différents des grandes œuvres romantiques dont les auteurs mettent en avant la dimension singulière, les romans édifiants apparaissent plutôt comme des produits collectifs. Interviennent successivement l'auteur, le traducteur, le correcteur, l'abbé directeur de collection qui choisit les œuvres, l'archevêque qui donne son *imprimatur* [13], les éditeurs qui apposent un discours d'escorte. *Le Robinson suisse* édité à Limoges par Ardant est ainsi attribué à l'Anglais J.-R. Wyss, traduit par Madame de Montolieu, revu par l'abbé J*** et recommandé par le cardinal archevêque de Bordeaux. L'éditeur ajoute en fin d'ouvrage un post-scriptum concluant provisoirement l'histoire. Remaniées, corrigées, retouchées, certaines histoires ne sont qu'« inspirées » ou « imitées » des fictions initiales. La trame originelle peut être ancienne, comme *L'Artisan chrétien ou vie du bon Henri* qui s'appuie en 1828 sur une première édition de 1670, à laquelle elle ajoute de nombreuses considérations sur le XIX^{e} siècle [14]. Matière malléable, l'élément fictionnel est aussi parfaitement réutilisable « tel quel » : *Charles et Eugénie* par Madame de Renneville en 1841 et *Arthur et Marie ou la bénédiction paternelle* par H. de Ruilly, édité neuf ans plus tard, narrent en réalité la même histoire. On s'est contenté de changer d'un livre à l'autre les noms des personnages et les vignettes illustratives [15]. *Julien Morel ou l'aîné de la famille* établit un autre type de lien, plus rare, avec la littérature condamnée par l'Église. Le héros éponyme de l'ouvrage se révèle être un double positif du Julien Sorel de Stendhal. Les deux personnages vivent à la même période,

[12] J. Aymard, *Suzanne ou l'atelier des orphelines, par l'auteur de Thérèse ou la pieuse ouvrière*, Lille, Lefort, 1842.

[13]… parfois contre une rétribution financière, comme en témoigne « l'affaire des paroissiens d'Albi ». En mars 1858, le conseil d'État est saisi par le libraire Rodière, qui dénonce l'accord passé entre l'éditeur Mame et l'archevêque d'Albi. En échange de droits d'auteurs versés pour son *imprimatur*, l'archevêque s'engage à refuser « pendant dix ans l'approbation épiscopale à tout imprimeur qui pourrait la demander en vertu de la loi », portant ainsi un coup sérieux aux concurrents potentiels. La plainte reste sans effet, et en 1863, l'éditeur Mame verse encore, selon un principe similaire, 10 centimes par volume vendu pour un ouvrage sur lequel l'archevêque d'Avignon a apposé son approbation. Voir Archives nationales (AN), F19/5434. Extrait du registre des délibérations, administration des cultes, séance du 3 février 1859, et ADV, 25 J 797, lettre du 28 mai 1863).

[14] J. Aymard, *L'Artisan chrétien, ou vie du bon Henri, cordonnier*, Lille, Lefort, 1828.

[15] Madame de Rennevile, *Charles et Eugénie ou la bénédiction paternelle*, Limoges, Barbou, 1841 ; H. de Ruilly, *Arthur et Marie ou la bénédiction paternelle*, Limoges, Barbou, 1850.

autour de 1830. Mais fils aimant d'un tuilier du Dauphiné – le père dans *Le Rouge et le noir* est charpentier dans le Jura – Morel se rêve avocat tandis que Sorel est condamné à mort [16].

COLLECTIONS ET IDENTITÉ GÉNÉRIQUE

Les collections de la « littérature industrielle » catholique apparaissent ainsi dans le monde de la librairie à la même époque que les romans « à couverture jaune » en in-18 Jésus. Cependant, brochés, vendus par lots, ils coûtent, à 30 ou 60 centimes le volume, moins du dixième du prix d'un roman de Balzac. En conséquence, les « bons » livres prenant place dans la « Bibliothèque de la jeunesse chrétienne » chez Mame, la « Bibliothèque instructive et amusante » de Gaume, parmi la « Bibliothèque morale de la jeunesse » de Mégard, la « Bibliothèque religieuse, morale et littéraire » de Ardant, ou la « Bibliothèque chrétienne et morale » éditée par Barbou – les principales collections de l'époque [17] – gardent un aspect sommaire, agrémenté, au mieux, de quatre gravures sur acier. Cartonnés, certains d'entre eux servent de livres de prix dont le commerce s'étend sous le second Empire, profitant du pouvoir accru de l'Église sur l'éducation. Les « bons » romans n'ont souvent pas l'exclusivité de ces différentes collections, qui restent, en régime paralittéraire, des « amalgames génériques » [18]. La « Bibliothèque chrétienne et morale » chez Barbou rassemble en 1850 des livres d'histoire religieuse ou des vies de saints. La sérialité n'est supportée que partiellement par le péritexte éditorial, puisque la forme sommaire – couverture de papier violet ou blanc frappée d'une croix des premières collections [19], quatrième de couverture mentionnant d'autres publications de l'éditeur, petit format – est partagée au sein de la bibliothèque éditoriale avec d'autres genres d'ouvrages catholiques. Ces parentés sont parfaitement assumées par les auteurs qui empruntent dans le texte des éléments à d'autres types d'écrits, la forme fictionnelle n'étant qu'un véhicule commode pour diffuser un message « sérieux » [20]. Au détriment des ressorts romanesques, qui reposent sur les

[16] Camille Lebrun, *Julien Morel…*, *op. cit*.

[17] D'autres collections, moins importantes, sont aussi diffusées à l'époque : « Bibliothèque des familles chrétiennes et des maisons d'éducation » chez Plon, « Petits livres de M. le curé, bibliothèque du presbytère, de la famille et des écoles » de Mellier, « Bibliothèque historique et édifiante » chez Pornin, « Bibliothèque catholique des voyages et des romans » de Pouget-Coulon ou encore la « Bibliothèque boulonnaise des bons livres ». Certaines sont plus tardives comme les « Romans honnêtes » chez Casterman, qui apparaissent en 1861.

[18] Paul Bleton, *Ça se lit comme un roman policier… Comprendre la lecture sérielle*, Québec, Éditions Nota Bene, coll. « Études culturelles », 1999, p. 39.

[19] Soit en 1827 la « Bibliothèque catholique de Lille » de Lefort et la « Bibliothèque de la Propagation des bons livres ».

[20] Adrien Paul explique dans l'avant-propos du *Pilote Willis*, livre destiné aux jeunes gens et jeunes filles, son objectif : « […] à part l'imagination et la morale, il fallait à notre œuvre sa partie instructive ; c'est pour atteindre ce but que nous avons effleuré

trois « schèmes narratifs nucléaires » sous-tendant l'essentiel des romans populaires – l'Identité perdue, l'Apprentissage et le Méfait réparé [21], ce parti pris alourdit le récit par des considérations morales, religieuses ou scientifiques. Plutôt qu'à un subtil « caviardage » du récit, c'est à un « saucissonnage » que l'on assiste. Se succèdent au fil des pages « tranches » indigestes d'histoire de l'Église, considérations sur la famille, passages de la Bible ou dialogues sur les protestants. La courte histoire de *Nicolas le petit pâtissier* abandonne 20 % du texte à un cours d'histoire naturelle sur l'écrevisse, sous prétexte que le protagoniste cherche « quelques détails » sur le crustacé [22]. Ce mélange des genres – l'éducation et la récréation façon catholique en quelque sorte – n'empêche pas l'existence de normes strictes, qui permettent de standardiser des œuvres produites hors du champ de l'édition catholique, et de les rendre « lisibles » pour les catholiques français, belges et québécois. Walter Scott, la version originale du *Robinson suisse* – dont le héros est initialement un pasteur – et plus tard les œuvres de Paul Féval, réécrites par l'auteur lui-même, subissent ce type de formatage. Une large partie des livres de piété, oscillant souvent entre digest et plagiat, obéit à des logiques proches. La formation au séminaire des principaux auteurs habitue ces derniers au commentaire plus qu'elle ne les prépare à faire preuve d'originalité [23].

Si la forme ne permet pas de distinguer un roman édifiant d'un autre livre religieux et de dégager ainsi une identité générique, ce sont les titres qui vont cliver les bibliothèques éditoriales catholiques. La longueur habituelle des intitulés, leur caractère volontairement explicite sur leurs thèmes dominants [24], permettent une analyse de titrologie statistique relevant d'importants éléments sériels. Dans la pratique du prêt en bibliothèque, l'importance du titre est relevée par le frère Guillaume Téqui. Rédigeant sa notice nécrologique, un collaborateur se souvient de cette remarque du bibliothécaire :

ça et là, dans le cours de la narration, les principes les plus élémentaires des sciences physiques et naturelles. Ainsi enveloppés comme une potion maussade à laquelle il faut le palliatif d'une friandise, ils plairont et saisiront mieux que s'il fallait aller les puiser laborieusement dans Buffon, dans Gay-Lussac ou dans Arago », Adrien Paul, *Le Pilote Willis, pour faire suite au Robinson Suisse*, Tours, Mame, 1891 (1ère édition 1863), p. 13.

[21] Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1870-1914) – idéologies et pratiques*, Limoges-Québec, Pulim-Nuit Blanche éditeur, coll. « Littérature en marge », 1994, pp. 209 à 211.

[22] A.-E. de Saintes, *Nicolas le petit pâtissier ou le génie est de toutes les conditions*, Limoges, Ardant, 1880 (1ère édition 1846), pp. 14 à 30.

[23] Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2003, pp. 58 à 65

[24] Notons par exemple J. Aymard, *Honnête marchand ou la justice et la bonne foi mise à profit dans le commerce*, Lille, Lefort, 1830, ou *Capitaine Robert ou le père de famille ramené à la religion par des exemples domestiques*, Paris, Moniteur des villes et des campagnes, 1833.

> […] ce n'est pas la valeur d'un livre qui fixe le choix des lecteurs, mais son titre. Je le vois encore me répéter en se frappant le front. « Le titre, voyez-vous, le titre, tout est là [25]!

Parmi les titres du corpus α, arrivent en tête avec 19,9 % les termes explicites sur la dimension religieuse de l'ouvrage [26] et le champ lexical de la famille, avec 19,3 %. Les termes liés à la sphère morale et exemplaire [27] représentent le troisième groupe avec 14,3 %, les éléments renvoyant à un cadre rural le dernier groupe d'items représentatifs, à moins de 8 % [28].

STEADY-SELLERS [29]

À l'intérieur de cette vaste production, se dégagent des ouvrages régulièrement réédités, avec un titre légèrement modifié ou un nouveau nom d'auteur. À l'appui des registres du dépôt légal, des catalogues des bibliothèques paroissiales, de la *Bibliographie de la France* et des catalogues de la Bibliothèque nationale de France, nous avons pu établir une liste d'une trentaine de ces *steady-sellers* de la « littérature industrielle » catholique et francophone, détaillée dans le tableau n° 4. Outre leurs tirages cumulés, en général entre 50 000 et 100 000 exemplaires, c'est à la fois leur rayonnement géographique et leur longévité qui les distinguent des autres récits édifiants.

Les ouvrages du chanoine Schmid, plutôt destinés au jeune public, ont été écartés de ces tableaux. Ils entrent plutôt dans la catégorie des *best-sellers* de l'édition française et ont été étudiés à ce titre par Martyn Lyons.

---

[25] *L'Indicateur des bons livres*, 1887, vol. 15, pp. 1001 et 1002.

[26] Items « âme », « ange », « catholique », « chrétien(ne) », « communion », « conversion », « curé », « église, « ermite », « foi », « Dieu », « Jésus », « Marie », « messe », « missionnaire », « pèlerinage », « piété », « pieux », « pieuse », « prêtre », « religieuse », « religieux », « religion », « Seigneur » et « Vierge ». L'équilibre entre ces items peut éclairer sur des choix particuliers : L'adjectif « catholique » est par exemple peu présent (0,45 % des titres du corpus), contrairement à « chrétien » (5,57 %), plus neutre dans un contexte de guerre imprimée contre les protestants.

[27] Items « bon(ne) », « bonté », « dévouement », « charité », « charitable », « exemple », « édifiant », « fidélité », « désintéressement », « modèle », « moral(e) », « politesse », « sagesse », « simplicité » et « vertu ».

[28] Items « Alpes », « auvergnat », « bocage », « berger », « Bretagne », « campagne », « cantonnier », « château », « chaumière », « chevrier », « ferme », « fermier(e) », « forêt », « hameau », « laboureur », « montagne », « paysan », « Savoie », « savoyard », « Suisse », « Tyrol », « Vendée », « vigneron », « village », « villageois(e) ».

[29] Comme le *best-seller*, le *steady-seller* se définit par le nombre de ses réimpressions, leur étalement dans le temps et la quantité des tirages successifs. « Les chiffres de tirage et le nombre de réimpressions d'un *steady-seller* sont moins élevés, mais ils s'échelonnent sur une période qui peut être très longue » (Isabelle Olivero, *L'Invention de la collection : de la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Imec/Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 312).

TABLEAU N° 4. *STEADY-SELLERS* DU ROMAN CATHOLIQUE D'ÉDIFICATION

TITRE	**1er Auteur**	**P**	**D**	**E**	**A**
Ange consolateur	Aymard (E. Lefort) ou Brun-Lavainne	1830	1877	21	47
Père des malheureux ou vie de Claude Bernard	Aymard (E. Lefort)	1830	1878	8	48
Thérèse ou la pieuse ouvrière	Aymard (E. Lefort)	1830	1869	5	39
Mélanie et Lucette	Mgr d'Aviau	1811	1873	28	62
Pieuse paysanne ou vie de Louise Deschamps	Abbé Baudry	1823	1857	10	34
Tante Marguerite	Melle Eulalie Benoît	1841	1875	8	34
Amis du régiment	Brun-Lavainne	1833	1893	9	60
Famille heureuse	Brun-Lavainne	1828	1869	9	41
Bonheur d'une famille chrétienne	Brun-Lavainne	1832	1864	7	32
Robinson des sables du désert	Champagnac	1837	1886	9	49
Dom Léo ou le pouvoir de l'amitié	Drieude	1838	1890	27	52
Edmour et Arthur	Drieude	1841 ?	1884	25	43
Lorenzo ou l'empire de la religion	Drieude	1841	1876	3	35
Rosario, histoire espagnole	Drieude	1841	1888	5	47
Solitaire d'Isola Doma	Drieude	1844	1890	7	46
Bon curé (donne une suite, le bon paysan)	d'Exauvillez	1827	1862	14	35
Edouard ou les dangers du respect humain	d'Exauvillez	1834	1876	3	42
Adhémar de Belcastel	Mme de Gaulle	1840	1883	8	43
Bonne mère de famille	Mme de Gaulle	1835	1865	5	30
Famille Luzy ou désintéressement …	A. Gordon	1836	1876	9	40
Adelaïde de Lichtemberg	Abbé Hunkler	1833	1891	7	58
Benjamin ou l'élève des Frères des Écoles Chrétiennes	M.L. (Logeais)	1837	1871	9	34
Vétérans, scènes armoricaines	M.L.	1835	1865	6	30
Adelaïde de Witsbury	R.P. Marin	1750	1887	37	137
Rose et Lucie ou candeur et duplicité	Mme de Sainte Marie	1836	1887	7	51
Histoire de Jérôme ou le malin dupe de ses malices	Schmid ?	1832	1889	15	57
Richesse et pauvreté	Mme Vanderbuck	1835	1868	6	33
Fabiola	Cal Wiseman	1855	1984	>130	129
Augustine ou les avantages…		1833	1865	5	32
Arthur Dancourt…		1835	1874	9	39
Fille du croisé		1834	1881	7	47
Portefeuille rose ou lettres intimes de deux amies…		1836	1883	6	47

P : première édition relevée en France ; **D** : dernière édition relevée en France
E : nombre d'éditions ; **A** : amplitude (P - D)

Les très nombreuses rééditions jusqu'à la fin du XXe siècle, les compilations réalisées de ses différents ouvrages rendent difficiles des calculs fiables. Entre 87 000 et 130 000 exemplaires de ses *Contes* sont édités entre

1836 et 1850, alors qu'un titre comme *Geneviève de Brabant* est encore publié dans les années 1950 au Québec et en France [30]. Mais ces données ne reflètent qu'une partie de son audience, puisque Schmid est aussi lu en allemand, en irlandais, en italien ou en islandais [31].

Les titres entrant dans la catégorie des *steady-sellers* du récit édifiant catholique ont en moyenne une durée de vie plus courte que le *Geneviève de Brabant* du chanoine Schmid ; elle reste cependant en général supérieure à une trentaine d'années. La plupart d'entre-eux apparaissent entre le milieu des années 1830 et le début des années 1840. Deux exceptions antérieures repoussent ces bornes, sur la piste des pionniers du roman populaire édifiant.

On peut considérer Monseigneur d'Aviau – l'archevêque de Bordeaux qui fonde en 1820 l'Œuvre des bons livres – comme un précurseur en la matière, bien qu'il n'ait initialement pas souhaité diffuser son *Mélanie et Lucette*, paru pour la première fois en 1811 « à très petit nombre » [32] et réimprimé près de trente fois au cours du XIX^{e} siècle. Ce livre est une matrice de la « littérature industrielle » catholique, comportant tous les motifs canoniques des « bons » livres diffusés les années suivantes : narrateur omniscient, cadre rural, personnages procédant d'une *mimesis* sommaire, misère et mortification de l'héroïne, pauvre orpheline qui se révèle à la fin du récit riche et noble héritière et dont le caractère exemplaire provoque la conversion des incrédules. Héritiers des romans dévots du XVII^{e} siècle, les livres du R.P. Marin, et notamment *Adélaïde de Witsbury*, édité au moins 37 fois entre 1750 et 1887, peuvent apparaître comme des parents littéraires encore plus lointains. Le réemploi de personnages très proches – Lucette est un double d'Adélaïde – et l'utilisation d'anecdotes identiques laissent penser que Mgr d'Aviau a pu s'inspirer de l'*Adélaïde* du R.P. Marin [33]. Toutefois la version initiale d'*Adélaïde* apparaît plus dense qu'un roman édifiant du XIX^{e} siècle, et proche dans sa structure d'une vie de saints. Le narrateur est un témoin de la courte vie d'Adélaïde, morte à 18 ans, « rend[ant] l'âme avec aussi peu d'effort que si elle n'avoit fait que s'endormir » [34]. Surtout le récit ne comporte pas d'opposant(e) endossant le pendant négatif des vertus d'Adélaïde. Au cours du XIX^{e} siècle, l'ouvrage de Mgr d'Aviau comme celui

---

[30] *Geneviève de Brabant* est édité par Moderne à Montréal (1952) et par l'Apostolat de la Presse à Sherbrooke (1955).

[31] Johann Christopher Schmid, *Biblische Geschichte für die Jugend*, Steyr, Greis 1817, *Tales by canon Schmid*, Dublin, Gill, 1890, Christoph von Schmid, *Enrico d'Eychenfels*, Milano, Pirotta, 1840, Das Blumenkörbchen Schmid, *Saga handa unglingum*, Sigríður Einarsdóttir þýddi úr ensku, Blómsturkarfan, 1912.

[32] François d'Aviau, *Mélanie et Lucette*, Tours, Mame, 1837 (1ère édition 1811), p. 1.

[33] R.P. Marin, *Adélaïde de Witsbury*, Avignon, Alexandre Giroux, 1760 (1ère édition 1750), p. 45 : « la Mere Gabrielle nous difoit fouvent à ce fujet ces belles paroles que la Reine Blanche qui étoit Efpagnole, adreffoit à fon fils Saint-Louis Roi de France. "Mon fils, Dieu fçait combien je vous aime, mais j'aimerois mieux vous voir dans le tombeau, que foüillé d'un feul péché mortel" ». La même histoire est reprise dans les différentes éditions de *Mélanie et Lucette.*

[34] R.P. Marin, *Adélaïde…*, *op. cit.*, p. 238.

du R.P. Martin n'ont été réédités qu'au prix de réécritures, dans des versions abrégées et réactualisées.

Tous les *steady-sellers* identifiés dans le tableau n° 4 sont à la fois repérés dans des bibliothèques paroissiales belges, françaises et québécoises. Chacun représente un des classiques des principales maisons d'éditions catholiques : *L'Ange consolateur*, écrit par E. Lefort est un standard de la maison lilloise, tandis que *Mélanie et Lucette* est à la fois édité par Ardant et Mame. La longévité de ces titres approche souvent le demi-siècle, alors que la plupart des autres récits édifiants ne connaissent qu'une ou deux éditions. Une première vague de *steady-sellers* s'efface avec la disparition de la « Bibliothèque catholique de Lille » de Lefort dans les années 1860. Les autres sont encore imprimés dans les années 1880 et 1890. Mais la disponibilité de ces titres dans les bibliothèques paroissiales relativise la stabilité de ces bornes et peut témoigner de différences à la fois diachroniques et géographiques. La bibliothèque paroissiale de Notre-Dame de Hull, au Québec, préconise encore en 1930 la lecture des ouvrages de Drieude, prisés en France dans les années 1840 [35]. Les prolongements médiatiques de *Fabiola* en font un cas à part : éditée en 1854, l'œuvre inspire *Une sœur de Fabiola* en 1865, et même une version masculine *Fabius, ou les martyrs*, éditée trois fois entre 1874 et 1884 [36]. Il devient rapidement un « drame chrétien », en vers et musique pour les institutions de jeunes filles et est même adapté au XX^{e} siècle au cinéma [37]. Parfaitement ignorés des anthologies de la littérature populaire, ces *steady-sellers* ne sont pourtant que la partie la plus visible d'une production beaucoup plus vaste. Trouvant paradoxalement son unité dans la confusion des genres et des auteurs, celle-ci offre des représentations relativement uniformes d'un titre à l'autre.

[35] *Catalogue de la bibliothèque paroissiale de Notre-Dame de Hull*, 1930.

[36] Henri Baju, *Fabius, ou les martyrs, drame chrétien en trois actes tiré de « Fabiola »*, Limoges, Barbou, 1874 (rééd. Barbou 1879, et Paris : Le Bailly, 1884).

[37] L'œuvre connaît une carrière anglophone, éditée en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord (*Fabiola*, New-York, Boston, Montréal, D.& J. Sadlers & co., 1855). On recense également quelques éditions « exotiques », en Colombie ou en Albanie. Les catalogues de la BNF recensent une centaine d'entrées francophones pour *Fabiola*, la dernière édition datant de 1984. On peut trouver des versions éditées en France, mais également en Belgique chez Casterman, ou jusqu'au milieu du XX^{e} siècle par des éditeurs québécois francophones (*Fabiola*, Montréal, Moderne, 1951). Le livre donne lieu au XX^{e} siècle à des adaptations au cinéma, en 1913, 1916 et 1949. La dernière adaptation, production franco-italienne avec Michèle Morgan dans le rôle titre, Michel Simon dans celui de Fabien-Sévère et Henri Vidal, connaît un succès à la fois en Europe et aux Etats-Unis. La persécution des catholiques par les Romains est en 1949 un moyen d'évoquer le sort des Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Chapitre IX
Représentations et modèles

> - […] je ne connais rien de plus avantageux que la lecture d'un bon livre. Presque tout le village est aujourd'hui abonné aux *Petites Bibliothèques*, et je vous assure qu'on en a plus que pour son argent.
> - Il y a bien des exemples, ajouta une autre mère, de familles qui ont été converties par la lecture d'un bon livre.
> - Personne ici n'a besoin d'être converti, répliqua Mme Philippe ; mais tout le monde a besoin d'entendre des choses utiles et instructives. Je sais bien que, pour ce qui me regarde, il m'est souvent arrivé de ne pas suivre un bon conseil, parce que je ne voulais pas avoir l'air d'agir sous l'inspiration de la personne qui me l'avait donné ; mais, en revanche, je profite avidement des sages avis dont ces petits livres sont toujours pleins [1].

Complémentaire des catéchismes, le roman édifiant s'offre comme une propédeutique à la vie de catholique dans un monde en mutation. Utilisant des toiles de fonds historiques, exotiques ou relevant d'une peinture idéalisée du monde rural, il sert à diffuser des normes à un large public populaire, sans exclusive d'âge, de sexe ou de territoire d'attache. Dès l'abord du titre, la situation développée dans l'ouvrage est présentée au lecteur. On sait déjà, en manipulant la couverture d'*Élisabeth et Émilie ou prétention et simplicité*, ou de *Deux frères ou le vrai et le faux bonheur* que l'ouvrage se base sur une opposition de caractère dont on ne peut mettre en doute l'issue [2]. Il n'y a pas de surprise dans le déroulement de ces histoires, mais le triomphe annoncé, dès le péritexte, d'un dénouement heureux conforme aux canons du catholicisme. Ce manichéisme, proche de la caricature, répond indirectement aux attendus de la congrégation de l'Index. Il favorise une lecture de participation, valorisant la projection du lecteur sur la figure du héros exemplaire dont le destin narratif a valeur de leçon. Le « bon » héros est entouré de « bons » prêtres, placés avec modestie au second plan et qui répondent par leur sagesse et leur exemplarité aux moines

[1] M.A. de Resbecq, « La mort de l'homme de bien », extrait d'*Une servante de Marie ou la piété récompensée*, Mégard, Rouen, 1867 (1ère édition 1864), pp. 88 et 89.
[2] Césarie Farrenc, *Élisabeth et Émilie ou prétention et simplicité*, Lille, Lefort, 1844 ; Adrien Lemercier, *Deux frères ou le vrai et le faux bonheur*, Tours, Mame, 1849.

paillards et aux curés malhonnêtes des romans interdits par le Saint-Siège. L'Histoire, les représentations de la société, du culte ou de la lecture sont ici au diapason du discours apostolique et romain.

L'HISTOIRE ET LA SOCIÉTÉ AU MIROIR DÉFORMANT

Beaucoup de récits édifiants choisissent comme cadre le passé, en véhiculant des images tronquées ou déformées. Alors que les rayons consacrés à l'Histoire dans les bibliothèques paroissiales sont chronologiquement équilibrés, les « bons » romans se concentrent sur les moments sensibles du passé religieux. Ils permettent aux lecteurs d'activer des schèmes stéréotypés répondant aux représentations des catholiques d'alors. *Le Chevalier de l'ordre teutonique* est ainsi pour son auteur l'occasion de montrer « l'action constante de l'Église de Rome […] employant tous les moyens convenables pour […] annoncer à tous les peuples la doctrine de la vie ». Paru en 1844, en pleine ferveur missionnaire, le récit prend un relief singulier en mettant en scène un héros évangélisateur du XIII^e^ siècle aux prises avec des peuplades idolâtres [3]. Comme le remarque Christian Amalvi, « la glorification des exploits des grands chevaliers chrétiens […] permet de relativiser ceux des héros de la Grande nation révolutionnaire et impériale » [4].

En effet, la question historique la plus obsédante, en filigrane de bon nombre de récits édifiants renvoie à un passé plus proche que les glorieuses heures d'Hermann de Salza. Les items « Révolution » et « Terreur » n'apparaissent chacun qu'une seule fois dans les 879 titres du corpus α, mais les spectres de 1789 et 1793 flottent sur une grande partie des récits édifiants. Dans les romans choisissant le XIX^e^ siècle, la référence est souvent implicite. La Révolution constitue le point de départ du récit et des malheurs dont les héros subissent les conséquences dans les années suivantes. Dans *Brésil et France ou l'album d'Eléonore*, on devine que le père de l'héroïne, fervent catholique, a émigré à cause de la Révolution [5] ; il en est de même pour la banqueroute du narrateur de *Nicolas le petit pâtissier* [6], l'exil en Allemagne et la mort de la mère de la famille Sainte-Colombe dans *Arthur et Marie* [7], ou

[3] H. de Ruilly, *Le Chevalier de l'ordre teutonique*, Limoges, Barbou, 1844.
[4] Christian Amalvi, « Conflits de mémoire politiques et religieux dans la littérature de vulgarisation historique de 1814 à 1914 : le combat des deux France », dans Christian Amalvi (dir.), *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914*, Paris, Éditions Sedes, 2001, pp. 22 à 46.
[5] Eulalie Benoît, *Brésil et France ou l'album d'Eléonore*, Tournai, Casterman, 1854, p. 19.
[6] A.-E. de Saintes, *Nicolas…*, *op. cit.*, p. 9 : « je me tirais d'affaires comme je pouvais, comme beaucoup de jeunes gens de famille qui avaient perdu leurs parents ou leur fortune dans les orages de la Révolution ».
[7] *Arthur et Marie ou la bénédiction paternelle*, Limoges, Barbou, 1850.

la répudiation parternelle de Léonore, causée par son mariage à un colonel de l'armée, dans *Les Deux Familles, ou l'hospitalité fraternelle* [8].

Au-delà de péripéties familiales, on montre dans les « bons » romans comment la période révolutionnaire a pu laisser de profonds stigmates à des communautés entières :

> Le village de Bomel, […] avait perdu son dernier pasteur en 1793. Depuis cette époque, jusqu'en 1820, son église était restée déserte. Livrés à eux-mêmes pendant un aussi long temps, ses habitants avaient fini par perdre toute espèce de principes religieux, et bientôt ils avaient vu fondre sur eux tous les maux qui sont la suite nécessaire de l'esprit d'impiété ; plus de paix dans les ménages, plus de concorde dans les familles, plus de soumission dans les enfants, plus de bonne foi dans les affaires, plus d'amitié entre les voisins ; mais, en revanche, force querelles, force injustices, force procès, force ivrognerie, force libertinage. […] ces malheureux ne connaissaient plus d'autre droit que celui du plus fort, d'autre morale que celle de leur intérêt, d'autres règles de conduite que celles des plaisirs souvent les plus criminels [9].

Loin d'investir l'événement dans ses dimensions politiques, les personnages secondaires subissent les conséquences de la Révolution sans en saisir la portée. Dans *Michel et François*, M. Benoist ne garde de 1789 que le souvenir d'un « stupide étonnement ». Il nourrit un anticléricalisme sans fondement, qu'il perpétue sans l'expliquer à travers son fils, lui faisant « vociférer des hymnes qui donn[ent] à sa figure d'ange une expression de démon allant au carnage » [10]. D'autres récits s'autorisent des allers et retours entre leur présent et « cette époque désastreuse où le trône du roi de France fut renversé » [11]. Les livres se peuplent alors de visages féroces, d'émissaires de la République, d'espions, dont l'apparence physique interdit de passer inaperçu :

> Philippe-le-Borgne entra dans la cabane. C'était un affreux personnage. Sa physionomie était empreinte de méchanceté et d'astuce ; son œil unique, d'un vert douteux, brillait d'une joie sauvage ; ses mains, d'une largeur démesurée, étaient garnies de longs ongles pâles… Des cheveux roux et gros tombaient sur sa veste de bure et achevaient de lui donner quelque chose de satanique et d'infernal [12].

---

[8] Julie Delafaye-Brehier, *Les Deux Familles ou l'hospitalité fraternelle*, Paris, E. Ducrocq, s.d.

[9] Philippe d'Exauvillez, *Le Bon Curé*, Paris, Bureau de la Bibliothèque catholique, 1827, pp. 1 et 2.

[10] M. Fortunat, *Michel et François ou écoles chrétiennes et écoles mutuelles*, Paris, Gaume, 1838, pp. 12 et 14.

[11] Chanoine Schmid, *Œuvres complètes*, Paris, Société reproductive des bons livres, 1833, p. 261.

[12] Victor Doublet, *Estelle ou la vierge des Alpes*, Limoges, Barbou, 1844, p. 35.

Le tableau se précise avec des ouvrages choisissant comme cadre unique la période révolutionnaire. Entrent en scène les prêtres réfractaires et martyrs, les nobles aimés et défendus par leurs sujets, les bourgeois cupides, la « populace grossière, ignorante, avide de dépouilles » [13]. Cette dernière est présentée comme facilement manipulable, se fiant toujours aux arguments du dernier orateur. Les prêtres, maîtres dans l'art de la parole, arrivent ainsi souvent à convertir les révolutionnaires les plus convaincus. Les héros des récits édifiants se rangent du côté des opposants à la « sanguinaire dictature » de « l'infâme » Robespierre, à Marat « le hideux », Danton « le féroce » et Carrier « le démon » [14], et viennent grossir les troupes de l'armée vendéenne, comme le comte de Keralion du *Château et le Presbytère* ou Pierre de Dinan d'*Estelle ou la vierge des Alpes*. Ils offrent un contrepoint aux peintures systématiquement dévalorisantes des chouans, « rebelles fanatiques et arriérés » à gros sabots pour les livres laïcs d'histoire [15].

Le temps de l'action et de la révolte est cependant rarement pour les héros des « bons » livres celui de la réflexion. Les développements sur les causes de la Révolution restent minces, et corroborent en des phrases minimales les théories de Maistre et Bonald définissant 1789 et 1793 comme des châtiments divins. Le refus de la Révolution décrit par Noëlle Dauphin qui se développe dans la France du premier XIX^{e} siècle joue ici sur ses composantes affectives – le souvenir d'épisodes sanglants – et matérielles – banqueroutes et suppressions de privilèges – plus que théoriques [16].

Les persécutions des premiers chrétiens et la clandestinité des catacombes offrent aussi des parallèles avec les martyrs de la cause vendéenne et les prêtres réfractaires. Mais paradoxalement, à la lecture de *Fabiola ou l'Église des catacombes*, *best-seller* du genre, malgré les notes érudites d'archéologie chrétienne, ce sont surtout les références contemporaines qui sont évidentes. Le vouvoiement entre les personnages, si éloigné des usages antiques, les passages appuyés sur les « mauvaises » lectures de Fabiola avant sa conversion, si « frivoles » qu'elles font rougir sa domestique [17], les liens entre maîtres et « servantes » rappelant ceux entre bourgeois et employés de maisons du XIX^{e} siècle, témoignent d'une volonté de parler du présent. Ces thèmes annoncent l'imagerie sociale qui se développe dans des récits alors plus explicitement « actuels ». Dans le corpus β, les livres traitant de problèmes politiques contemporains sont rares : un livre sur le célibat ecclésiastique trouvé sur les rayons de la bibliothèque de Saint-Sulpice à Paris en 1843, quelques instructions sur la danse, les romans,

---

[13] L.V. Denance, *Le Château et le Presbytère de 1791 à 1802*, Limoges, E. Ardant, 1864, p. 5.
[14] *Ibid.*, pp. 59, 66, 104 et 105.
[15] Christian Amalvi, *Les Héros de l'histoire de France*, rééd. Toulouse, Éditions Privat, 2001 (1ère édition 1979), p. 51.
[16] Noëlle Dauphin, « 1815 : La Révolution en question ? », dans Coll., *Le XIX^{e} siècle et la Révolution française*, Paris, Éditions Créaphis, 1992, p.20.
[17] Nicholas Wiseman, *Fabiola ou l'Église des catacombes*, Tours, Mame, 1874 (édition originale 1854), pp. 95 et 97.

les spectacles et des réflexions sur la Révolution. Dans le corpus α, quelques « bons » romans abordent frontalement des questions d'actualité pour l'Église. La controverse scolaire est par exemple au cœur de *Benjamin ou l'élève des FEC* et de *Michel et François*, dont l'auteur a placé en exergue la citation « Dis-moi quelles écoles tu as fréquentées, et je te dirai qui tu es » ; elle introduit un livre prenant souvent les formes d'un pamphlet contre l'enseignement mutuel [18]. L'auteur décrit des maîtres sans talent, coutumiers des bistrots, portés là par la Révolution de 1830. François, élève « à la Mutuelle » et habitué du « café des Trois-Boules », finit en maison de correction.

Toutefois, l'ancrage courant des récits dans des cadres exotiques – les Robinson se déclinant à volonté chez les éditeurs catholiques [19] – ou champêtres met à distance bon nombre de sujets brûlants. Les représentations des grandes villes n'apparaissent le plus souvent qu'au détour de quelques phrases [20], comme un repoussoir lointain pour des héros pour la plupart natifs des bastions du catholicisme – Vendée, Alpes, Mayenne ou Bretagne. Cette absence est remarquable, à une époque où la ville est le théâtre de toutes les tensions politiques et sociales. Si on parle abondamment de 1789 dans la « littérature industrielle » catholique du premier XIX^{e} siècle, on oublie la Révolution de Juillet pourtant suivie par une violente vague d'anti-cléricalisme, ou les émeutes de Lyon et de Paris entre 1831 et 1834.

De rares récits se centrent sur des habitants des quartiers populaires des métropoles, comme *Thérèse ou la pieuse ouvrière*, *Bernard et Armand ou les ouvriers catholiques*, ou *Antoine ou le bon père de famille*. L'époque est parmi les catholiques à l'émergence des idées « sociales » et conservatrices portées par Alban de Villeneuve-Bargemont ou le cardinal de Croÿ. Il ne faut pas chercher pour autant une portée militante à ces romans. Le statut misérable des héros et les aléas de leur existence sont gommés. Le dénuement est parfaitement assumé par les personnages, tirés des situations critiques par

---

[18] M. Fortunat, *Michel et François…*, *op. cit.*

[19] Quelques exemples : *Le Robinson industrieux, histoire semée de détails sur la botanique, sur la physique, la géographie, les arts industriels, l'histoire naturelle, etc*., Limoges, Ardant, 1843 ; *Le Robinson des neiges*, Limoges, M. Ardant, 1844 ; J.-B.-J. de Champagnac, *Robinson des sables, ou voyage d'un jeune naufragé sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afrique*, Paris, Lehuby, 1837 ; Xavier Aubryer, *Robinsonne et Vendredine*, Paris, Dentu, 1874. Sur les adaptations de Robinson Crusoë pour le jeune public, voir Yves Pincet, *De l'ambiguïté de la littérature « à l'usage de la jeunesse », dossier en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches*, sous la direction de Claude Filteau, Université de Limoges, 1999, pp. 18 à 32.

[20] Ainsi dans Alfred Driou, *Robert, ou les épreuves d'un écolier dans le monde*, Limoges, Barbou, 1861, pp. 54 et 55 : « Paris eut beau, le soir, ceindre son diadème de feux rutilants […] comme une vieille coquette qui compte sur les prestiges des bougies pour paraître belle encore, je ne l'en trouvai pas moins un ogre quinteux et grinchu, savourant la viande fraîche et le sang chaud des générations séduites par ses promesses et ses sourires. Je me défiai de lui, et je m'endormis en songeant à la paix, au calme et au bonheur des hameaux […] ».

de riches et charitables dames pieuses, comme dans *Antoine ou le bon père de famille*. La peinture de la pauvreté sert une vision parfois esthétisante, capturant des moments de vie pour en faire des succédanés d'images religieuses. Alors qu'Antoine vient de discuter avec sa femme de la mort probable de leurs enfants, la plume de l'auteur vibre d'un étonnant lyrisme spirituel :

> […] le bon père de famille ajouta encore quelques paroles pieuses et consolantes, et trouva ainsi moyen de porter sa femme à la douceur et à la patience ; puis il alla donner sa bénédiction à chacun de ses enfants, pria pendant quelques instants et chercha à réparer, par quelques heures de sommeil, ses forces épuisées. Anges du Seigneur, venez contempler ces images vivantes du Sauveur des hommes. Tout présente autour d'eux l'aspect de dénuement et de la misère, mais vous reconnaîtrez facilement les disciples du divin Enfant de Bethléem. Le monde les dédaigne et les méprise. Ils n'en sont pas moins dignes d'attirer vos regards et d'exciter votre admiration. […] *Bienheureux les pauvres !… bienheureux ceux qui souffrent !… bienheureux ceux qui pleurent* [21] *!…*

Les Deux Familles, ou l'hospitalité fraternelle est l'occasion de comparer les trajectoires de deux frères, l'un, Augustin, « simple propriétaire de campagne, agrandiss[ant] son héritage par le travail et l'économie », tandis que l'autre, Alexandre « s'abandonnai[t] aux illusions décevantes de la gloire » en servant par les armes la Révolution puis l'Empire. Les mœurs de la campagne sont jugées « plus pures, plus confiantes, plus naïves » qu'à la ville, dont l'auteur dénonce l'orgueil et l'habitude des apparences trompeuses : « c'est ton élégance qui me déroute » lance Augustin à son frère lors de leurs retrouvailles. Pour l'auteur, en ville, même la misère est souvent « factice » [22]. La campagne, lieu d'abondance, de concorde, de vérité, donne refuge à Augustin jusqu'à ce qu'un improbable *deus ex machina* ne l'envoie avec sa famille vivre noblement en Espagne. La misère paysanne, l'incertitude des récoltes sont balayées par les images de « troupeau[x] de vaches aux mamelles gonflées de lait », et par quelques formules définitives sur les temps de disette comme « pour une année stérile, [la terre] nous en accorde six d'abondance » [23]. Quelques îlots de misère existent bien en milieu rural, comme ce « travers », hameau où sont regroupés quelques cabanes que découvre Julien Morel en Isère. Mais, si « l'indigence paresseuse [y trouve] de quoi végéter », si « la pauvreté laborieuse [peut] y prospérer », c'est la faute des habitants, « malpropres, indolents et conséquemment misérables » [24].

La représentation idéalisée de la vie rurale que l'on trouve dans les « bons » romans ne ferait qu'amplifier un cliché romanesque de l'époque –

[21] *Antoine ou le bon père de famille*, Lille, Lefort, 1828, p. 27.
[22] Julie Delafaye-Brehier, *Les Deux Familles…*, *op. cit.*, pp. 9, 51 et 113.
[23] *Ibid.*, pp. 60 et 87.
[24] Camille Lebrun, *Julien Morel…*, *op. cit.*, pp. 113 et 188.

que l'on songe, par exemple, aux passages consacrés à Bouqueval dans *Les Mystères de Paris* – si elle ne sous-tendait pas une lecture particulière de la société. La fille d'Augustin fait ses études dans un des meilleurs pensionnats de la capitale, mais au grand étonnement de sa maîtresse de pension, elle n'aspire qu'à être une « villageoise », une « ménagère » [25]. Cette logique de la reproduction sociale est exposée, avec une tonalité plus sombre et amère dans *Robert ou les épreuves d'un écolier dans le monde*. Le personnage central, fils de paysan, est rendu socialement inadéquat par sa réussite à l'école. Son échec est prédit dès le début du livre par un abbé :

> - […] on t'a fait faire fausse route en te mettant au collège […]. On a fait de toi un savant, on a eu tort […]. Il faut donc que l'on te cherche… quoi ? Une étude de notaire, d'avoué, d'huissier même… Eh bien ! Ces sortes de charges sont inabordables pour tes ressources. Te portera-t-on vers la magistrature ? Tu n'es pas né pour revêtir la simarre, mon cher. Il faut, dans le sang, de ces parcelles d'or et de fer que tu n'as pas. Fera-t-on de toi un avocat ? […] ton verbe est difficile, ton parler filandreux. Et puis, ta tête n'est pas celle d'un homme qui peut pérorer […]. Alors, tu seras poète, professeur, feuilletoniste… Dieu te préserve de t'accoupler à pareille engeance ; en général, c'est la pire espèce, mon cher.
>
> - Ah ! Monsieur, si ma mère m'avait écouté, je n'aurais pas grossi le nombre de ces paysans quelque peu limés par un demi-savoir et une éducation qui ne les rend que grotesques […]. Aussi, combien je regrette qu'on ait voulu m'arracher aux champs pour me livrer à la délétère et vénéneuse éducation d'un collège [26].

L'image de la campagne, peinte comme le conservatoire d'une France « éternelle », double parfait de celle de l'Ancien Régime, n'est pas plus vraie que celle d'une ville dont il faut rester à l'écart, siège de toutes les tentations et de tous les vices. Le milieu du siècle coïncide avec « l'entrée en communication » de la société paysanne : les transports, la poste, les nouvelles techniques d'exploitation, mais aussi la politique ou les loisirs contribuent à moderniser considérablement les campagnes [27]. Les « bons » romans nient ces changements et dépeignent une société aux positions sociales immuables. Ponctuellement touchés par le mauvais sort, les héros bien nés regagnent toujours leur richesse originelle. À l'inverse, les paysans et employés connaissant une ascension passagère descendent dans l'échelle sociale aussi vite qu'ils sont montés. Dans *La Famille Luzy*, Suzon, la servante, devenue baronne par la grâce de la loterie nationale, gagne « un château, une montagne, un lac et six mille paysans ». Anticipant les revenus

---

[25] Julie Delafaye-Brehier, *Les Deux Familles…*, *op. cit.*, p. 88.
[26] *Robert ou les épreuves d'un écolier dans le monde*, *op. cit.*, pp. 18 et 19.
[27] Maurice Agulhon, « La société paysanne et la vie à la campagne », dans Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale*, tome 3, Paris, Les Éditions du Seuil, coll. « Points Histoire », 1992 (1ère édition 1975), pp. 286 à 293.

de la vente de ses nouvelles terres, elle est dupée par un usurier et ruinée [28]. Ayant compris à la fin de l'ouvrage que la fortune était une affaire sérieuse, Suzon n'aspire qu'à se mettre à nouveau au service de ses anciens maîtres, qui eux ont retrouvé leur rang [29]. C'est ainsi l'ordre social de l'Ancien Régime qui se recompose au fil des pages, au grand soulagement des personnages, surtout des plus pauvres.

Témoignage possible d'une angoisse face aux transformations sociales, ces livres interrogent aussi le rôle de la religion et des prêtres dans la société. La déchristianisation qui a suivi la Révolution a souvent profondément transformé les usages. Le Bassin parisien ou le Limousin symbolisent ces « friches du Seigneur » où les desservants des paroisses, au mitan du siècle, déplorent pêle-mêle « l'ivrognerie du cabaret, les débauches de la danse, le "goût du luxe", l'immoralité et l'obscénité, l'orgueil et l'esprit de défiance envers le curé », et où persistent les superstitions. Participant au mouvement de reconquête religieuse qui transforme la paroisse jusque dans son apparence, « renouvelé[e] et remodelé[e] » à partir de 1840 [30], les fictions apparaissent comme les mises en scène idéalisées d'un retour à l'ordre, d'une reprise en main des campagnes par les prêtres. Ceux-ci apparaissent comme la clef des communautés villageoises. Leur seule absence transforme les rapports sociaux, entre harmonie et chaos.

RELIGION, DÉVOTIONS, MIRACLES

Dieu et Jésus, nommés dans 1 et 0,2 % des titres du corpus α sont absents de la liste des items récurrents identifiés dans les titres de romans édifiants. Marie est plus souvent évoquée, en huitième place de la liste des mots-clefs. Mais il s'agit généralement de romans mobilisant les compétences intertextuelles des lecteurs : vertueuse bergère, pieuse ouvrière ou fille dévouée, l'héroïne porte un prénom ne laissant aucune ambiguïté sur ses qualités morales [31]. Dans de nombreux romans édifiants, les noms des

[28] Sans doute n'a t-elle pas lu les guides dédiés aux gens de maison comme les *Instructions et conseils aux filles domestiques* qui recommandent de rester à l'écart de l'argent et de ne surtout pas être trop âpre au gain, « cela gâterait tout ». Voir Abbé C.-J. Busson, *Instructions et conseils aux filles domestiques et à tous les domestiques en général*, Paris, Gaume, 1847, p. 453.

[29] A. Gordon, *La Famille Luzy ou désintéressement et cupidité*, Lille, Lefort, 1876 (1ère édition 1836), pp. 71, 77 et 196.

[30] Philippe Boutry, « Industrialisation et déstructuration de la société rurale », dans Philippe Joutard (dir.), *Histoire de la France religieuse*, tome 3, XVIII-XIXe siècles, Paris, Les Éditions du Seuil, 1991, pp. 271 à 275.

[31] Voir par exemple Gustave de Beaumont, *Marie ou l'esclavage aux Etats-Unis. Tableau des mœurs américaines*, Paris, Gosselin, 1835 ; Fortuné Mesuré, *Marie et Juliette ou simplicité et modestie, coquetterie et mondanité*, Paris, Gaume frères, 1838 ; Mme Dié de Saint-Joseph, *Marie ou la vertu heureuse de s'ignorer elle-même*, Paris, Gaume frères, 1840 ; abbé Petit, *Marie ou la vertueuse ouvrière*, La Rochelle, F. Boutet, 1846.

personnages secondaires sont aussi significatifs sur leur rôle dans l'intrigue : Serrelor et Déraube incarnent ainsi dans *La Famille Luzy* d'horribles usuriers, escroquant M. Dupey [32]. La présence marquée de « Marie » dans les titres est un signe supplémentaire du développement au XIX[e] siècle du culte marial, qui trouve son aboutissement avec la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1855. Une dizaine d'années plus tôt, Victor Doublet, dès l'incipit d'*Estelle ou la vierge des Alpes*, fait pénétrer les lecteurs dans un lieu dédié à la Sainte Vierge, au cœur de la montagne :

> Sur le flanc inégal d'un mont sourcilleux, il aperçoit de loin une petite surface plane, sur laquelle un pieux artiste, en mémoire sans doute de quelque bienfait […] obtenu du Ciel, a sculpté l'image adorée de l'auguste reine des anges […]. C'est là que le peuple dévot se rend en foule, chaque jour, pour implorer le secours de la mère de Dieu [33].

Les manifestations d'une piété populaire sont courantes dans les récits édifiants. On peut y croiser, sous l'œil bienveillant du curé, des enfants dont les processions imaginaires constituent « l'amusement favori » :

> […] au son d'une clochette, ils rassemblaient les enfants du village, qu'ils faisaient précéder de la croix et de la bannière, et ils chantaient tous à gorge déployée. C'était la vieille gouvernante du presbytère qui fabriquait les riches ornements de papier doré nécessaires à toutes ces pompes religieuses [34].

Comme Angéline, jeune orpheline institutrice dans *La Piété filiale*, « un peu dévote à la manière des Espagnoles », les personnages des « bons » livres donnent « beaucoup d'importance aux pratiques extérieures de la piété » [35]. Mais, plus profondément, leurs rôles sont ceux de passeurs, souvent visiblement transfigurés :

> C'était une jeune fille […], revêtue d'un costume dont la blancheur immaculée faisait toute la parure. Sur son visage apparaissait la simplicité […]. Ses yeux ne reflétaient pas seulement l'innocence de la colombe, que décrit le poète sacré, mais on les voyait souvent s'animer du feu de l'amour le plus tendre ; ils semblaient chercher par delà toutes les choses visibles un être invisible, sur lequel ils se reposaient avec la plus vive tendresse, comme s'il était réellement présent devant elle. Son front ouvert, brillant de sincérité et de franchise, était bien le siège de la candeur ; un doux sourire se jouait sur ses lèvres, et les traits expressifs de son jeune et frais visage ne savaient pas déguiser les sentiments variés et rapides qui remplissaient tour à tour un cœur généreux et dévoué [36].

---

[32] A. Gordon, *La Famille Luzy…*, *op. cit.*
[33] Victor Doublet, *Estelle…*, *op. cit.*, p. 6.
[34] *Benjamin ou les mauvais livres*, Tours, Mame, 1840, p. 5.
[35] Julie Delafaye-Brehier, *La Piété filiale…*, *op. cit.*, p. 43.
[36] Nicholas Wiseman, *Fabiola ou l'église des catacombes*, Tours, Mame, 1874 (édition originale 1854), p. 33.

Agnès, la cousine de Fabiola décrite dans ce passage, irradie la foi par sa simple présence. Rayonnante, elle semble presque détachée du monde matériel. Vidé de son humanité, son personnage peut s'emplir du symbolique dont l'auteur veut le charger. C'est une héroïne « parfaite », dans le sens donné par Charles Grivel : « correspondant idéalement à son rôle […], le remplissant absolument […] », elle devient « translucide ». Sous l'incarnation, « le réseau des rôles et leur valeur archétypale deviennent alors clairs » [37]. Ici, l'usage dans les titres du tiers des ouvrages du corpus α de prénoms, d'*Adèle ou la pieuse villageoise* à *Zélie ou la bonne fille* renvoie implicitement à la tradition des vies de saints, et tend à en récupérer une part de légitimité [38]. À l'interface entre le monde matériel et le religieux, les héros édifiants font des rêves prémonitoires lourds de symboles [39], « croi[ent] entendre » la Vierge, ou une voix intérieure religieusement inspirée [40]. Il est évidemment impossible pour les auteurs catholiques de fabriquer de la fiction en s'appuyant sur les Écritures ou en utilisant directement les personnages bibliques. Les auteurs catholiques s'autorisent cependant certaines interventions d'un Dieu toujours proche et bienveillant, « comme une mère attentive auprès du berceau de son fils » [41]. On assiste parfois à un « authentique » miracle, comme celui qui sauve l'héroïne d'*Estelle ou la vierge des Alpes* :

> […] l'héroïne […], arrivée au sommet le plus élevé du mont, s'arrête, mesure d'un regard perçant la profondeur du précipice qui seul peut la mettre à l'abri des insultes des barbares, lève les yeux au ciel, et s'écrie : *" Mère de pitié, Vierge sans tache, secourez moi !"*. Et en même temps, elle se précipite au fond de l'abîme. Les barbares soldats […] s'approchent de l'endroit ou la jeune fille a dû se briser contre la pierre ; mais, ô étonnement ! Ils la voient à genoux, rendant grâces à la bonne mère de secours qui l'a protégée dans cet affreux péril [42].

Les intercessions miraculeuses, parfois simplement suggérées, maintiennent le récit hors du rationnel et prennent souvent une signification politique – ici contre-révolutionnaire. Les apparitions peuvent aussi avoir une utilité dans l'intrigue, frappant les méchants et confondant les traîtres :

---

[37] Charles Grivel, *Production de l'intérêt romanesque*, La Haye/Paris, Mouthon, 1973, pp. 149 et 150.

[38] Certaines vies de saints viennent s'enchâsser dans des récits édifiants, comme dans *Pèlerinage au Mont Valérien*, Paris, Société des bons livres, 1834, qui comporte pages 119 à 146 un long passage sur Sainte Geneviève.

[39] *Benjamin ou les mauvais livres*, *op. cit.*, p. 23. La gouvernante du presbytère rêve à plusieurs reprises que Benjamin est entouré de serpents cherchant à le mordre, alors qu'il est soumis au collège à des lectures « dangereuses ».

[40] Eulalie Benoît, *Brésil et France…*, *op. cit.*, p. 14 ; Victor Doublet, *Estelle…*, *op. cit.*, p. 85.

[41] Robert de Chalus, *Les Frères d'armes, chroniques militaires du Moyen-Age*, Lille, Lefort, 1862 (1ère édition 1851), p. 4.

[42] Victor Doublet, *Estelle…*, *op. cit.*, p. 82.

> [Eudo] entendit ou crut entendre auprès de lui, dans cette galerie antique, un être surnaturel dont l'ombre jouait le long de la tapisserie. On eut dit un moine en capuchon avec un froc brun […]. Une fois, deux fois, trois fois, il vit passer et repasser cette créature de l'air, ou de la terre, ou de l'enfer peut-être. Le renégat la regardait immobile, surpris et muet […]. La troisième fois […], le fantôme s'approcha de lui, posa son épaule sa main osseuse et dit : *parricide !* puis il disparut [43].

Les serviteurs de Dieu sont toutefois des adjuvants plus courants que les spectres. Rarement personnages centraux de ces récits, le « prêtre » ou le « curé » n'apparaissent comme occurrences que dans sept titres du corpus α. Dans *Brésil et France ou l'album d'Eléonore*, Eulalie Benoît fait intervenir le temps d'une communion « le vénérable archevêque de Paris, l'ange qui a de consolantes paroles pour toutes les douleurs, parce qu'il a lui-même beaucoup souffert […] » [44]. Les hauts dignitaires de l'Église restent rares. Plus nombreux sont les séculiers anonymes oeuvrant dans les maisons d'éducation ou les villages. Confident de l'héroïne, M. Bonnier dans *l'Orpheline de Moscou* en constitue le parfait archétype : « bon curé », « saint vieillard », il joint « à toutes les vertus de son état une haute sagesse et une sensibilité profonde, qu'il éten[d] à tous les êtres souffrants ». L'auteur ajoute :

> […] il n'[a] pas passé un seul jour, une seule heure de sa vie sans s'occuper d'améliorer par son secours, son crédit ou ses conseils, le sort de ses paroissiens, et sans chercher à réveiller parmi eux les sentiments religieux que les orages politiques [ont] effacés [45].

À sa mort, tous les habitants de la paroisse sont prosternés devant sa chambre ; le jour des funérailles, alors qu'un « morne silence règn[e] d'un bout à l'autre du village », « la foule […] accour[t] de tous côtés pour rendre un dernier hommage au saint pasteur », les travaux des champs ayant été suspendus [46].

On remarque également que ces livres apparaissent au moment où l'Église, se sentant menacée par le rationalisme, se fait plus vigilante sur la question des saints. Comme les augustes « authentiques », les personnages « béatifiés » par les presses de Mame, Barbou ou Lefort s'offrent comme des exemples et témoignent souvent d'une certaine ambivalence entre culture magique et culture cléricale. Ils restent cependant des saints au petit pied, des produits de la « littérature industrielle » : témoins de miracles sans jamais en être les auteurs, anonymes et interchangeables – on compte dans le corpus α cinq Adolphe, six Auguste et six Gustave – et sans profondeur mystique.

---

[43] Robert de Chalus, *Les Frères d'armes…*, *op. cit.*, p. 60.
[44] Eulalie Benoît, *Brésil et France…*, *op. cit.*, p. 136.
[45] Mme Woillez, *L'Orpheline de Moscou*,Tours, Mame, 1842, pp. 118, 123 et 63.
[46] *Ibid.*, p. 135.

C'est la volonté d'en faire les héros monocordes d'une situation – une ouvrière modèle, un frère exemplaire – figurant une vertu – l'humilité, la charité, la simplicité – qui empêche d'en faire des incarnations de la religiosité de leur siècle. Les personnages principaux des récits édifiants sont rarement tourmentés par le doute, puisque leur quête n'est jamais intérieure. L'organisation interne du roman privilégie les redondances qui balisent un parcours toujours prévisible, conforme à l'habitus catholique. Ces héros sans consistance se fondent dans une communauté, à l'union de laquelle ils œuvrent sans relâche. Cela peut être le village, ou plus souvent, pour ces faux orphelins ou frères, sœurs, mères et pères séparés des leurs, la famille. Les rares gravures qui accompagnent les textes, jetant les personnages au cou ou aux bras les uns des autres, illustrent cette volonté de montrer non pas des êtres en quête de salut individuel, mais bien une communauté animée par un sentiment religieux qui se recompose.

Dans ce cadre, l'opposant dans le récit sera celui qui met en péril l'unité du groupe : le révolutionnaire, mais aussi le frère impie ou la sœur égoïste. La famille apparaît bien comme la cible privilégiée de ces récits ; elle domine très largement la titrologie quantitative réalisée sur le corpus α, avec une présence dans 19,3 % des titres de récits édifiants. Cette emprise renvoie à celle de la « piété filiale », qui projette dans les rapports filiaux l'image du respect divin. C'est la famille dans son ensemble qui est la cible éditoriale de la « littérature industrielle » catholique. Cette priorité témoigne d'une volonté d'agir sur les comportements privés et de toucher le lecteur dans ses conduites quotidiennes. Comme le remarque Stéphane Michaud, l'édification dans le discours de l'Église au XIX^e^ siècle n'est en aucun cas une élévation, mais bien l'expression de la volonté de maintien du peuple à son rang et à sa place [47]. La « littérature industrielle » catholique participe à ce système d'intériorisation de normes, posant ses héros comme des références. Comme « toute une large province du roman populaire », elle « accomplit sa fonction édifiante non pas en rendant compte du cheminement d'un personnage, mais en posant d'emblée des modèles et repoussoirs » [48]. Les termes explicites sur la dimension morale et exemplaire des livres sont présents dans 14,3 % des titres du corpus α. Comme l'illustre le passage extrait de *La Piété filiale ou histoire d'Angéline Molina*, les avant-propos des différents « bons » livres s'avèrent être autant d'invitations à imiter dans la vie courante les comportements des personnages pieux des romans :

> Jeunes filles, quels que soient le bonheur et la sécurité qui vous environnent, étudiez-vous à être bonnes, raisonnables, contentes de tout, comme Angéline.

[47] Stéphane Michaud, « La "grande affectation de morale" ou le XIX^e^ siècle et ses peurs : la pédagogie de l'Église », dans Stéphane Michaud (dir.), *L'Édification, morales et cultures au XIX^e^ siècle*, Paris, Éditions Créaphis, 1993, p. 27.

[48] Jean-Claude Vareille, « Les images d'Épinal sont-elles édifiantes ? », dans Stéphane Michaud (dir.), *L'Édification…*, *op. cit.*, p. 100.

> Si ces vertus ne vous servent pas dans le malheur, elles augmenteront au moins votre félicité [49].

Caractérisées par une forte propension coercitive, les fictions édifiantes constituent une propédeutique au religieux prescrit, mais également aux « bonnes » manières d'être, jusqu'aux postures de lecture.

LE RELIGIEUX PRESCRIT ET LA QUESTION DU « RESPECT HUMAIN »

Pour Gérard Cholvy, « la littérature d'édification […], issue des Sociétés des bons livres de la Restauration, les bulletins et revues missionnaires, *Annales de la Propagation de la foi* ou de la *Sainte Enfance*, ont joué un rôle trop considérable dans la spiritualité populaire pour être négligés » [50]. Les informations concernant le religieux prescrit constituent une toile de fond discrète mais inamovible des récits édifiants. Les prières, les sacrements, les devoirs chrétiens rythment la vie des personnages, mais ne font généralement pas l'objet de passages très longs. Ainsi, dans *Une servante de Marie ou la piété récompensée*, l'auteur écrit à propos d'Alphonse, un des personnages principaux, qu'il « assist[e] régulièrement aux offices de [la] paroisse ». Sa « première pensée » en arrivant à Paris est de se rendre à Saint-Roch, où s'est concentrée l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV. M^{elle} Pauline, personnage féminin du roman, fréquente elle-aussi assidûment l'église et accomplit son devoir de charité. L'ouvrage est l'occasion de quelques développements sur le mariage « moyen d'avancer ensemble dans le chemin de la vertu ». Apparaissent enfin trois enfants préparant leur communion, dont on apprend simplement qu'« ils savent bien lire leur catéchisme » [51]. Pour trouver plus d'informations sur le sujet, il faut s'intéresser aux ouvrages hybrides entre récits édifiants et manuels religieux. *Le Grand Jour approche*, livre dédié aux jeunes préparant leur communion, multiplie les considérations sur le sacrement, les passages commentés des Écritures, et les invitations à prier « à genoux, au pied d'un crucifix », tandis que les *Lettres de Léandre à Théophile sur la manière de remplir chrétiennement ses devoirs dans le monde* détaillent la juste attitude de la prière : « air modeste, recueilli, et tout à la fois simple et naturel, les mains jointes, les yeux modestement baissés, mais sans affectation » [52].

Ces développements restent cependant plutôt rares dans les livres du corpus α. Forts d'une « solide piété », les héros des récits édifiants ne sont

---

[49] Julie Delafaye-Brehier, *La Piété filiale…*, *op. cit.*, p. IX.

[50] Gérard Cholvy, « "Religion populaire" et "intériorisation du christianisme" : les pesanteurs de l'historiographie (XIX^{e}-XX^{e} siècles) », dans Coll., *La Religion populaire*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, p. 183.

[51] M. A. de Resbecq, *Une servante de Marie…*, *op. cit.*, pp. 11, 32, 40, 46, 59.

[52] *Le Grand Jour approche ou lettres sur la première communion par un ancien missionnaire d'Amérique*, Paris, Gaume, 1851 (1ère édition 1836), p. 73 et Mgr Van Bommel, *Lettres de Léandre à Théophile sur la manière de remplir chrétiennement ses devoirs dans le monde*, Lille, Lefort, 1832, p. 32.

pas des modèles techniques de catéchisme. Tout au plus peut-on trouver, détachés du récit, des règlements de vie, comme dans *Brésil et France* qui inclut au cœur de l'ouvrage les « cinq devoirs de piété » écrits par l'héroïne [53]. Mais des considérations trop fréquentes et trop poussées concernant le religieux prescrit seraient inadéquates, quel que soit le lecteur : s'il s'agit d'une personne à convertir, l'aspect trop ascétique peut la détourner du « bon » roman, qui reste dans l'esprit de ses diffuseurs une amorce, qui doit conduire ensuite « à des lectures plus substantielles » [54] ; s'il s'agit d'un pratiquant, l'information est superflue, puisqu'elle est déjà prise en charge par le reste de la production des éditeurs catholiques, par le prêtre ou la famille. Le récit édifiant semble répondre à une autre fonction que celle d'une exposition du religieux prescrit. Dans une société profondément transformée – par les événements politiques, la révolution industrielle ou la liberté de conscience – l'élément fictionnel permet surtout de « jouer » des situations de la vie courante, et de décliner ou de présenter des attitudes et des manières d'être, non pas vis-à-vis du culte, mais dans le monde [55]. En 1849, le Père Jouhanneaud, directeur de l'œuvre des bons livres de Limoges et proche collaborateur de l'éditeur Ardant, donne un avis allant dans ce sens sur l'utilité des « bons » livres :

> […] la sévérité et l'exactitude du dogme se prêtent difficilement [à la] forme légère et romanesque […]. Le roman n'admet qu'avec peine dans sa composition libre et capricieuse, ou l'exposition de la doctrine, ou les fondements de la foi […]. Mais la morale peut aisément revêtir cette forme […] elle emprunte même à la souplesse des fictions des ressources qui lui permettent de porter ses leçons théoriques et pratiques dans toutes les situations de la vie [56].

Dans les biographies édifiantes, Christian Amalvi constate qu'« à côté des personnages célèbres, figurent délibérément une foule d'anonymes

---

[53] Eulalie Benoit, *Brésil et France…*, *op. cit.*, pp. 160 et 161 : « Chaque matin en m'éveillant j'offrirai ma journée à Dieu. – En m'habillant, je méditerai quelques vérités importantes pour le salut, ou je penserai, avec reconnaissance, aux bienfaits dont Dieu daigne nous combler à toute heure. – Dès que je serai habillée, je dirai la prière, et j'y apporterai tout le recueillement que demande un entretien avec Dieu. – Je ferai chaque jour une lecture de piété, que je ferai suivre d'un quart d'heure de méditation. – Je me confesserai et je communierai au moins tous les mois. Je remets à mon confesseur le pouvoir le plus absolu sur ma volonté, ayant fait un trop mauvais usage de ma liberté pour ne point craindre d'en abuser encore. Je promets à Dieu de n'avoir en tout ce qui regarde mon salut d'autres pensées que les siennes, d'autres désirs que les siens, et d'avoir enfin avec lui la docilité d'un petit enfant ».

[54] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1847, p. 5.

[55] On retrouve ici la fonction ultime de la fable décrite par Susan Suleiman : « nous faire vivre de expériences vécues par les autres, mais dont les "leçons" nous affectent comme si nous les avions vécues nous-mêmes » (Susan Suleiman, *Le Roman à thèse ou l'autorité fictive*, Paris, Puf, coll. « Écriture », 1983, p. 68).

[56] ADHV, rapport de l'œuvre des bons livres de Limoges, 1849, p. 7.

choisis volontairement dans les rangs les plus humbles de la société pour bien montrer qu'[…] une vie vertueuse est à la portée de toutes les (bonnes) volontés » [57]. Dans la « littérature industrielle » catholique, plusieurs types de figures exemplaires peuplent les récits, comme autant de modèles offerts aux ouvrières, aux jeunes filles, aux « jeunes gens », aux mères de famille et même aux militaires [58].

Un des traits communs entre tous ces personnages est la manifestation toujours ostensible des sentiments. *Edmund, récit du XV^e siècle* déploie dès les premières pages ce triptyque lacrymal : sir Philippe, chevalier ayant massacré les Sarrazins « essu[ie] quelques grosses larmes qui coul[ent] le long de sa figure martiale » en apprenant la mort d'un ami ; le jeune Edmund, après avoir fait la connaissance de Sir Philippe, « se retir[e] les yeux mouillés de larmes de sensibilité et de reconnaissance » ; le vieux Joseph, serviteur, « jet[tant] les yeux sur Edmund […] pouss[e] de profonds soupirs, et des larmes coul[ent] de ses yeux […]. "Pourquoi, mon bon ami, lui dit-il, me regardez-vous donc avec tant d'affection ? – Parce que je vous aime, […], et que je vous souhaite du bien" ». Edmund pleure à nouveau sept fois jusqu'à la fin du volume – deux fois pour sir Philippe – à la cadence déchirante d'un sanglot toutes les dix pages [59]. Ces épanchements s'amplifient quand entrent en scène les personnages féminins des « bons » romans :

> Angéline, transportée de douleur et d'indignation, entra brusquement dans la chambre, et se précipita dans les bras de sa bonne en fondant en larmes comme elle […] : « O ma chère bonne ! s'écria enfin Angéline, qu'ai-je entendu ! Quoi, c'est moi qui vous attire de si amers reproches ! Et votre amitié vous coûte autant de larmes ! Sans doute, hélas ! ce n'est pas la première scène qu'on vous fait essuyer : pourquoi ne m'en avoir pas prévenue ? Suis-je assez malheureuse ! »

Angéline pleure ensuite toute la nuit, fond en larmes deux fois le lendemain, est « transportée de joie » quelques instants plus tard, pour verser quelques sanglots le soir même, puis gémit dans sa chambre [60]. Cette sensibilité rapproche étrangement les héros édifiants dans leur comportement des passions des personnages romantiques, et pourrait passer pour un écho aux clichés romanesques de l'époque. Comme l'écrit Jean-Yves Mollier, chez

---

[57] Christian Amalvi, « Les personnages exemplaires du passé proposé à l'admiration de la jeunesse dans les livres de lecture et de prix de 1814 à 1914 », *Revue française d'histoire du livre*, 1994, n° 84-85, pp. 241 à 258.

[58] *L'Histoire de Pierre Giberne* est ainsi publié comme l'indique sa couverture « pour l'instruction et l'amusement des soldats de l'armée française », Laurent de Jussieu, *Histoire de Pierre Giberne, ancien sergent de grenadiers français, ou quinze journées aux Invalides*, Paris, Colas, 1825.

[59] Pierre Blanchard, *Edmund, récit du XV^e siècle*, Lille, Lefort, 1874 (1^ère édition 1842), pp. 9, 23, 29, 40, 43, 53, 63, 68, 72, 77, 85 et 127.

[60] Julie Delafaye-Brehier, *La Piété filiale*, *op. cit.*, pp. 43, 83, 85, 91, 101, 102, 111 et 116.

les catholiques, « l'air du temps [est] porté à la sensiblerie, aux larmes, à la piété naïve » [61]. Ces manifestations ne sont pas dans les « bons » livres dénuées de sens. C'est souvent l'inadéquation entre leur foi et leur environnement qui pousse les héros des romans édifiants à ces expositions. L'objectif est de montrer des personnages qui ne cachent jamais leur attachement religieux, dont l'auteur dévoile tout, en ayant constamment recours à la focalisation interne. C'est bien au « respect humain » auquel on s'attaque, cette crainte de montrer son attachement à la religion par risque d'être diminué dans l'estime d'autrui. Le thème est au cœur du roman *Edouard ou le respect humain vaincu* : « que dira-t-on de moi si je ne fais pas comme les autres, si je ne pense pas comme eux, […] si je ne me conforme pas à l'exemple général ? », s'interroge un personnage [62]. « Quoi ! Vous craignez le sourire d'un homme, d'une femme peut-être, et vous ne craignez pas la colère de Dieu ! », semble lui répondre Mgr Gay dans un sermon [63]. Appartenant initialement au vocabulaire de la catholicité post-tridentine, le sujet est exploité par les grands prédicateurs français des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, chacun « tonnant » à son tour contre « les chrétiens faibles et timides » [64]. Affirmant invariablement leur foi, les héros des « bons » livres osent se heurter à leur entourage. La mise en scène de cette adversité permet de l'anticiper dans la vie des lecteurs. Comment se comporter lorsqu'on assiste à des discussions « regardé[e]s comme le *nec plus ultra* de l'inconduite et de l'immoralité » [65] ? Quelle attitude adopter face à un protestant ? Les « bons » livres offrent des conduites, voire des paroles à réemployer dans ces situations difficiles en relatant notamment des dialogues contradictoires entre personnages.

Sans équivoque lorsqu'il s'agit de l'expression de sa foi, le héros type de récit édifiant reste toutefois, à l'image d'Edmund :

> […] doux et affable à tout le monde, franc et ouvert pour ses amis, discret et complaisant envers ses ennemis, généreux et plein de compassion pour les malheureux […] ; soumis et plein de déférence envers ses supérieurs, docile sans servilité à son protecteur [il a] une délicatesse si exquise dans ses manières, une tenue si parfaite dans ses démarches, quelque chose de si distingué, de si supérieur et de si modeste à la fois dans tout son extérieur, qu'il [est] impossible de le voir sans être prévenu en sa faveur et sans se sentir porté à l'aimer [66].

---

[61] Jean-Yves Mollier, « La culture de 48 », dans Coll., *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Éditions sociales, 1998, p. 128.
[62] Philippe d'Exauvillez, *Edouard ou le respect humain vaincu*, Paris, Gaume, 1836 (1ère édition 1834), p. 26.
[63] Mgr Gay, *Sermons*, Paris, Librairie religieuse H. Oudin, 1894, pp. 425 et 426.
[64] Philippe Boutry, « Le respect humain », dans Coll., *Alla Signorina. Mélanges offerts à Noëlle de la Blanchardière*, Rome, collection de l'École Française de Rome, 1995, pp. 23 à 49.
[65] Philippe d'Exauvillez, *Edouard ou le respect humain vaincu*, *op. cit*., p. 61.
[66] Pierre Blanchard, *Edmund…*, *op. cit.*, pp. 36 et 100.

Edmund, Alphonse, Angéline et les autres héros de la « littérature industrielle » catholique subissent sans protester les injustices et multiples humiliations qu'on ne manque jamais de leur infliger. Thérèse, pieuse ouvrière s'occupant de sa mère pauvre, malade, « et par surcroît […] devenue aveugle » est ainsi la cible de « petites agaceries, paroles moqueuses, propos piquants » de la part de ses compagnes de travail « légères et volages […] fatigu[ées] d'avoir ainsi toujours sous les yeux un modèle de sagesse » [67]. La résignation des personnages apparaît comme un effet logique de la représentation du monde social véhiculée par ces romans : tous acceptent le sort et la place que Dieu leur a réservés.

LES RÈGLES DE LA BONNE LECTURE

Sans généralement en citer le moindre titre, les « mauvais » livres apparaissent constamment dans les « bons ». Dans les premières productions de « littérature industrielle » catholique parus dès les années 1830, la condamnation des « mauvaises » lectures est incluse dans une politique d'ascèse générale vis-à-vis des loisirs du temps. Edouard, est « tout étourdi » que son oncle, pourtant catholique, trouve normal que l'on puisse aller « au spectacle ». Il accepte de l'accompagner au théâtre, mais l'auteur s'empresse de préciser qu'en 1820, au moment où se déroule l'histoire, « les théâtres n'étaient point encore parvenus à ce degré de corruption où ils sont arrivés aujourd'hui […] Edouard n'y éprouva point cette horreur dont toute âme honnête ne peut aujourd'hui se défendre à la vue des infamies qui souillent la scène française » [68].

Le problème des lectures « dangereuses » peut être le sujet principal du récit, comme dans *Benjamin ou les mauvais livres*, plutôt destiné au jeune public. Lecteur consciencieux des *Apologistes volontaires*, Benjamin doit combattre l'influence délétère d'un « marchand colporteur […], rusé comme un serpent », qui a vendu « pour de bons livres des brochures impies revêtues de titres mensongers » aux élèves de son collège [69]. Est présentée ici la figure inquiétante du colporteur, Satan tentateur et corrupteur. Cette représentation revient souvent dans les ouvrages catholiques, parfois sous les traits d'un vendeur d'écrits de la religion prétendument réformée [70]. Le colporteur n'est cependant pas le recours systématique dans les récits pour évoquer les « mauvais » livres. Ceux-ci peuvent apparaître le temps d'une dispute entre différents personnages :

> [Lucette] s'occupait à raccommoder des dentelles dans le cabinet de mademoiselle de Soligny ; la porte était restée ouverte et elle pouvait entendre une lecture que cette jeune femme [Mélanie] faisait avec sa gouvernante : elles

[67] J. Aymard, *Thérèse ou la pieuse ouvrière*, Lille, Lefort, 1830, p. 107.
[68] Philippe d'Exauvillez, *Edouard ou le respect humain…*, *op. cit.*, pp. 54, 116 et 117.
[69] *Benjamin ou les mauvais livres*, *op. cit.*, pp. 31 et 32.
[70] Voir notamment Philippe d'Exauvillez, *Dialogues sur le protestantisme*, Paris, Société bibliographique, 1838.

> lisaient un mauvais roman. Lucette indignée se lève et ferme la porte. Mélanie entre, se met en fureur, et demande à Lucette pourquoi elle a cette hardiesse sans sa permission – C'est, mademoiselle, pour ne pas entendre votre dangereuse lecture [71].

La transgression de Lucette entraîne le courroux de Mélanie – d'ordinaire capable d'un « vomissement de sang occasionné par un violent accès de colère » [72]. *Michel et François* offre un autre exemple intéressant d'évocation de la lecture. L'auteur place de manière significative entre les mains des personnages impies un imprimé. Quand François et son père visitent pour la première fois l'école mutuelle, ils sont reçus par un maître « étendu sur un fauteuil, une gazette à la main ». Le père de François, républicain enthousiaste, n'échappe pas à la règle, lui qui « avait voulu donner d'abord [à son fils] un de ces noms païens trouvés dans les romans populaires, et n'avait consenti à l'appeler François que sur l'insistance d'une pieuse marraine » :

> L'attention qu'il semblait apporter à sa lecture fut remarquée de François, qui, assis à ses côtés, s'occupait lui-même à feuilleter un recueil de mauvaises estampes toutes profanes. « Qu'est-ce que tu lis donc là de beau, papa ? dit-il avec ce ton empressé qui demande une réponse ; est-ce que c'est quelque assassinat bien terrible, ou bien un tremblement de terre, ou bien une tempête, ou bien une histoire de chien enragé [73]? »

Rejetant la « mauvaise » littérature et la « mauvaise » presse de leur temps, les héros des fictions édifiantes ne sont pas pour autant des adeptes de la littérature populaire catholique. Ils lisent des classiques. À Mélanie et sa gouvernante friandes de romans impies, Lucette conseille la lecture salutaire des pièces de Racine et de Corneille [74]. Pauline, avant ses 18 ans, a déjà lu Saint François de Sales, Fénelon, de Maistre, Bossuet [75], tandis qu'Inesille, héroïne des *Deux Familles* répond aux questions qu'on lui pose en citant des vers de La Fontaine [76]. Julien Morel, double bigot du Sorel de Stendhal ne se délecte pas en cachette du *Mémorial de Sainte-Hélène* ou des *Confessions* de Rousseau : il lit à haute voix des ouvrages d'histoire naturelle, et est aux anges lorsqu'on lui offre un *Dictionnaire des simples* et un *Traité des factures* [77]. Les héros des « bons » romans font leur ce principe que l'on

---

[71] François d'Aviau, *Mélanie et Lucette…*, *op. cit.*, p. 60.
[72] *Ibid.*, p. 52.
[73] *Michel et François*, *op. cit.*, pp. 16, 13 et 10.
[74] François d'Aviau, *Mélanie et Lucette…*, *op. cit.*, pp. 52 et 62.
[75] Mme de Sainte-Marie, *Pauline ou courage et prudence*, Paris, Gaume, 1836, pp. 18 et 19.
[76] Julie Delafaye-Brehier, *Les Deux Familles…*, *op. cit.*, p. 47.
[77] Camille Lebrun, *Julien Morel…*, *op. cit.*, pp. 42 et 147.

trouve dans les manuels catholiques d'éducation : « d'abord lisez peu de livres, soyez sobres de lectures » [78].

La prescription ne se borne pas à de simples indications dans le choix des titres, puisque des normes en matière de lecture sont également diffusées dans les fictions catholiques. Elles complètent efficacement celles développées dans les traités d'éducation, avertissant, par exemple, qu'on ne doit pas souffrir de la part des enfants qu'ils « fassent aucun mouvement de la tête ou du corps » ou qu'il faut pour les maîtres, en plus des corrections apportées à la prononciation, former les élèves à lire « correctement et sentimentalement » [79]. Dès le titre, certains « bons » livres induisent des conditions particulières de consommation du livre. Il peut s'agir d'un moment particulier de l'année ou de la journée que l'on suggère – *Lectures d'hiver*, *Au coin du feu* ou les nombreuses *Veillées*, ou d'une médiation souhaitable comme *À côté de ma mère ou lectures du soir* [80]. *L'Album d'Eléonore* s'ouvre et se ferme dans une mise en abîme, sur une jeune fille qui lit elle-même l'histoire racontée dans le livre : on précise qu'elle a mis deux semaines pour le lire en en faisant la lecture à sa mère, « après le déjeuner, l'espace d'une demi-heure » [81].

Toutes les indications sur les manières de lire concourent à en ralentir au maximum le rythme. Dans *Le Grand Jour approche*, les chapitres sont autant de lettres, chacune étant destinée à constituer une lecture journalière. Elles s'achèvent toutes par quelques lignes « pour pratique », du type « se demander à soi-même neuf fois par jour : si Notre Seigneur était à ma place, comment vivrait-il ? » ou « répéter souvent cette petite aspiration : Mon Bien-Aimé sera tout à moi, et moi je serai tout à lui » [82]. Signes discrets de la progression du quadrillage du temps individuel [83], ces injonctions poussent le lecteur à arrêter docilement sa lecture à la fin du chapitre et à méditer. Victor Doublet dans *Estelle ou la vierge des Alpes* utilise un procédé similaire. Un ermite qui incarne le narrateur apparaît au début de chaque chapitre, et donne rendez-vous aux personnages de l'histoire – et aux lecteurs – le lendemain avant de disparaître [84]. Jamais les chapitres ne se terminent sur un insoutenable suspens obligeant le lecteur à dévorer avec passion la suite de l'ouvrage.

---

[78] Mgr Baunard, *Dieu dans l'école. Le collège chrétien. Instructions dominicales*, Paris, Poussielgue, 1889, p. 268.

[79] *Conduite des écoles chrétiennes par le vénérable De La Salle, nouvelle édition revue, corrigée et approuvée par le chapitre général de 1837*, Paris, Moronval, 1856, p. 39.

[80] Alfred des Essarts, *Lectures d'hiver*, Paris, A. Le Clère, 1859 ; P. D., *Au coin du feu. Petit recueil d'histoires morales*, Limoges, M. Ardant, 1852 ; *À côté de ma mère ou lectures du soir*, *Limoges*, Barbou, 1855.

[81] Eulalie Benoît, *Brésil et France…*, *op. cit*., p. 176.

[82] *Le Grand Jour approche*, *op. cit*., pp. 37 et 47.

[83] Alain Corbin, « L'arithmétique des jours au XIX^{e} siècle », *Le Temps, le désir et l'horreur…*, *op. cit.*, 1991, p. 9.

[84] Voir Victor Doublet, *Estelle…*, *op. cit.*

Ces règles de la bonne lecture sont les mêmes que diffusent les *Manuels* de l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres. À mi-chemin entre la lecture extensive et la lecture intensive, on privilégie la lecture en commun [85]. Celle-ci, effectuée devant un groupe, c'est-à-dire devant des témoins, se conforme automatiquement à la norme, mais aussi au bon rythme de lecture : « il vaut mieux lire peu de pages lentement [...] que d'en lire superficiellement un grand nombre » [86]. On craint le lecteur isolé, celui qui peut mal lire le texte et donc mal le comprendre, ou celui qui peut prendre des distances avec le texte ou s'en amuser. On redoute surtout celui qui, seul, peut parcourir de « mauvais » livres, attirés par les « agréments du style » ou « quelques ornements frivoles » [87]. La défiance est telle, que lorsque, dans *De l'éducation*, Mgr Dupanloup définit la « lecture spirituelle » à laquelle il consacre un chapitre, il la présente, idéalement, « comme un exercice où on ne lit presque jamais » : elle est avant tout, dans les maisons d'éducation, un moment de rassemblement de la communauté, de discussion sous l'autorité du Supérieur [88]. Cette représentation trouve sa source dans un rapport « naturellement » suspect à l'écrit, en décalage avec l'usage compulsif et moderne. En témoigne la lecture du *Journal intime* de l'évêque d'Orléans : sur 349 pages, la lecture non strictement religieuse est évoquée six fois, et essentiellement pendant la jeunesse de l'ecclésiastique. Presque toujours, elle est connotée négativement : inutile, suspecte, et soumise au contrôle d'autorités supérieures [89].

[85] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1847, p. 6 : « Un moyen de généraliser le bien que peuvent produire ces livres, ce serait d'établir la lecture en famille ».
[86] *Manuel… à l'usage des associés*, *op. cit.*, p. 62.
[87] *Ibid.*, p. 75.
[88] Mgr Dupanloup, *De l'éducation*, tome 3, Paris, Charles Douniol, 1862 (1ère édition 1850), pp. 527 à 541.
[89] Mgr Dupanloup, *Journal intime*, Paris, Douniol, 1902, pp. 2, 11, 18, 63, 190, et 219.

Chapitre X
Le piège du « bon » roman

Le 27 novembre 1851, Charles Baudelaire signe dans la *Semaine théâtrale* un article titré « Les drames et les romans honnêtes ». S'en prenant au prix Montyon qui récompense des œuvres morales, il critique également les écrits de Berquin, largement représentés dans les bibliothèques paroissiales francophones sur les rayons destinés à la jeunesse. Le résultat de telles lectures est à l'opposé des buts affichés :

> [….] la sagesse y était incessamment abreuvée de sucreries, la méchanceté invariablement ridiculisée par le châtiment. Si vous êtes sages vous aurez du *nanan*, telle est la base de cette morale. La vertu est la condition SINE QUA NON du succès. C'est à douter si Berquin était chrétien. Voilà pour le coup, me dis-je, un art pernicieux. Car l'élève de Berquin, entrant dans le monde, fera bien vite la réciproque : le succès est la condition SINE QUA NON de la vertu. D'ailleurs, l'étiquette du crime heureux le trompera, et les préceptes du maître aidant, il ira s'installer à l'auberge du vice, croyant loger à l'enseigne de la morale [1].

Les pensées du poète sur les « romans honnêtes » – termes que choisit l'éditeur catholique Casterman pour baptiser une de ses collections – prennent place dans une réflexion plus large sur les liens entre la littérature et l'art, qu'il récuse s'ils se réduisent à une simple illustration de la morale. Elles n'en écornent pas moins, avec une mordante ironie, la littérature populaire diffusée par le mouvement des « bons » livres. Le « bon » roman représenterait-il, paradoxalement, un danger pour ses innocents lecteurs ? L'expression du doute ne se limite pas aux colonnes de la *Semaine théâtrale*. Elle gagne les bibliothécaires des dépôts paroissiaux, amenés à s'interroger sur la qualité des matériaux qu'ils emploient. Dès lors, le plaisir que retirent les lecteurs des « bons » romans demande quelques éclaircissements. De même, le rôle joué par les bibliothèques paroissiales dans « l'entrée en fiction » de la population doit être envisagé, dans une perspective globale, à l'aune du développement de la culture médiatique.

---

[1] Charles Baudelaire, « Les drames et les romans honnêtes », dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1976, tome 2, pp. 38 à 43.

FLUX ET RYTHMES DE CONSOMMATION

Avant 1860, à l'échelle des cités diocésaines, la configuration du champ de la lecture et du commerce du livre laisse aux œuvres des bons livres sur le strict plan du débit, une place privilégiée. Une librairie moyenne ou un cabinet de lecture offrent généralement à la vente ou à la location entre 300 et un millier d'ouvrages, que ce soit à Besançon, Saintes, Clamecy, Québec ou Montréal [2]. Les bibliothèques municipalisées en France en 1803 – comme les cercles bourgeois aux droits d'entrée élevés, ne s'adressent qu'à une part réduite de la population. À Limoges, le public ne se compose que d'érudits, peu regardants sur l'état de putréfaction de certains livres et insensibles à la poussière ambiante [3]. La situation présentée en Haute-Vienne est outrancière, mais le caractère exclusif de la fréquentation vaut pour les 150 autres bibliothèques municipales fonctionnant en France à la même époque. Elles restent en effet étrangères à tout projet de lecture populaire jusqu'aux années 1880 [4]. Au Québec, la virulence des débats à Montréal autour de la création d'une bibliothèque municipale dans le dernier tiers du XIX^{e} siècle atteste également, à une époque où les premières lois sociales québécoises et canadiennes sont perçues « comme autant de fautes graves » que, pour une bonne partie de l'élite, l'accès à la culture reste une affaire privée et ne relève pas de la responsabilité publique [5].

Les résultats chiffrés des œuvres des bons livres, fournis par les associations et la presse catholique, entraînent dans le champ de la lecture un changement d'échelle radical. À Lyon, qui compte alors près de 170 000 habitants, l'œuvre des bons livres présente, au début des années 1840, un bilan de plus de 20 000 prêts annuels, avec un catalogue qui approche les 10 000 entrées. La bibliothèque paroissiale de Valenciennes, avec une population urbaine neuf fois moins élevée, revendique à la même époque 24 630 prêts de livres, mais l'association en distribue aux villages alentours. À Cambrai, l'association en charge du dépôt annonce 34 856 sorties d'ouvrages en 1841 [6]. Avignon et son réseau provincial de 700 bibliothèques recense plus de 60 000 distributions de juin 1850 à octobre 1851 [7]. En tenant

---

[2] Michel Vernus « La librairie en Franche-Comté au temps du brevet (1811-1880) », Ellen Constans, « La librairie à Saintes de 1815 à 1914 » et Claudine Marenco, « Le libraire dans la société locale : Clamecy, XIX^{e}-XX^{e} siècles », dans Jean-Yves Mollier (dir.), *Le Commerce de la librairie en France…*, *op. cit.*, pp. 53, 129 et 346 et Yvan Lamonde, *La Librairie et l'édition à Montréal, 1776-1920*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1991, p. 108.

[3] Archives municipales de Limoges, R277.

[4] Noë Richter, *Introduction à l'histoire de la lecture publique et à la bibliothéconomie populaire*, Bernay, Éditions de la queue du chat, 1995, pp. 63 à 72.

[5] Michèle Dagenais, « Culture urbaine et pouvoirs publics locaux à Montréal au début du XX^{e} siècle », *Loisir et société*, 1995, vol. 18, n° 2, pp. 273 à 285.

[6] Pour les différents bilans annuels voir *Bibliographie catholique*, 1842, tome 1, p. 342, avril 1843, p. 449 et 1843, tome 3, p. 402.

[7] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1851, tome 1, p. 246.

compte des chiffres plus faibles des bibliothèques choisies [8], et en retenant une fourchette basse de 8 000 à 12 000 prêts par an pour chacune des villes épiscopales, ce sont ainsi plus d'un million d'ouvrages qui sortent annuellement des dépôts paroissiaux en Belgique, en France et au Québec, avec un lecteur précis pour cible. Tous ces chiffres témoignent de flux de circulation de livres élevés, même si certaines pratiques des bibliothécaires, comme celle du double prêt obligatoire – un livre récréatif doit être accompagné d'un livre « sérieux » – ou l'enthousiasme de la propagande peuvent venir gonfler artificiellement une partie des résultats. Il faut noter cependant que la quantité d'ouvrages sortis n'indique jamais le nombre de livres réellement lus et ne préjuge pas de la qualité des lectures. Ce préalable accepté, les bilans annuels des œuvres, relativement flatteurs, ne constituent plus alors qu'un indicateur. Leur examen seul, coupé d'une nécessaire mise en perspective avec les usages des lecteurs, ne peut produire qu'une histoire en trompe l'œil, grossissant de manière factice l'activité des bibliothécaires.

Les archives des Pères de Saint-Sulpice offrent une vue privilégiée et plus détaillée des comportements des lecteurs de l'œuvre locale des bons livres. Dans les premières années de fonctionnement du dépôt principal de Montréal, les résultats des prêts cumulés sur une année se placent dans la moyenne haute des œuvres des bons livres : comme à Valenciennes, ce sont 25 000 volumes par an qui sortent du dépôt à la fin des années 1840, pour une population d'environ 19 000 francophones [9]. Le fonds de la bibliothèque n'excède pourtant pas alors 6 000 titres [10]. Le graphique n° 4 compile les entrées et sorties d'ouvrages de la bibliothèque de l'œuvre des bons livres de Montréal entre 1845 et 1848. La courbe générale illustre le caractère rigoureusement cyclique de la fréquentation de la bibliothèque : on lit deux fois plus de novembre à mars que le reste du temps. Les mois les plus froids enregistrent des sorties d'ouvrages situées entre 2 000 et 3 000 volumes, tandis que, le reste de l'année, le bilan mensuel varie entre 1 000 et 1 500 volumes prêtés.

[8] À Québec, ce sont 8 000 sorties de livres pour à peine 400 lecteurs qui sont déclarés en 1843. À Namur en Belgique, avec un fonds qui excède à peine les 2 000 entrées, 10 000 volumes sont empruntés à la bibliothèque en 1857, alors que celle-ci ne compte que 228 abonnés, soit une moyenne proche d'un livre par semaine et par lecteur. Voir Bruno Liesen, « La bibliothèque choisie », *op. cit.* et Claude Galarneau, « Clergé, bourgeoisie et lecture publique… », *op. cit.*

[9] Marcel Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal…*, *op. cit.*, p. 43.

[10] APSSM, P6 : A-2.

GRAPHIQUE N° 4. CONSOMMATION D'OUVRAGES ET NOMBRE DE LECTEURS INSCRITS, ŒUVRE DES BONS LIVRES DE MONTRÉAL (1845-1849) [11]

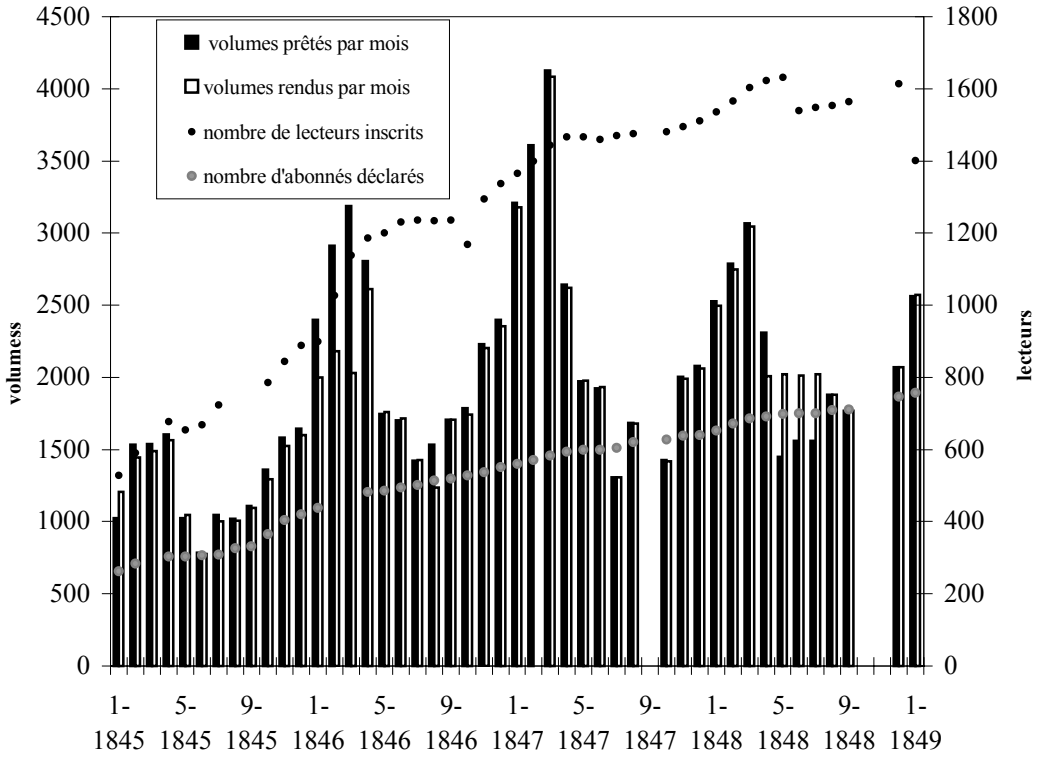

Dans le détail, on remarque un pic d'activité de la bibliothèque en mars avant la chute en avril-mai, comme si les lecteurs voulaient avant de freiner leur consommation engranger les lectures. Le chiffre dépasse même les 4 100 prêts en mars 1847, pour un nombre potentiel d'usagers d'environ 2 000 individus, abonnés et simples lecteurs. On constate dans ce découpage les permanences d'une partition saisonnière du temps et des loisirs, qui s'apparente en France aux usages sociaux du temps des sociétés rurales [12]. Le rapport sur la situation de l'œuvre des bons livres de janvier 1845 précise que

[11] APSSM, P6 : A-2.

[12] Voir Jean-Claude Farcy, « Le temps libre au village », *op. cit.* et Bettina Bradbury, « Pigs, cows and boarders : non-wage forms of survival amng Montreal families, 1861-1891 », *Labour/Le Travail*, 1984, n° 14, pp. 9 à 48. Dans le Montréal industriel de la seconde moitié du siècle, un certain nombre de pratiques, et notamment l'élevage d'animaux, laisse aux classes populaires travaillant dans les manufactures et les usines des traits propres aux populations paysannes.

« dans la plupart des familles, on se réunit pendant les longues soirées d'hiver, pour faire la lecture en commun » [13]. Cet usage communautaire du livre est une nécessité à une époque où, à Montréal, le taux d'alphabétisation, supérieur à celui du Québec laurentien évalué à 25 %, culmine à 40 % [14]. Il relativise considérablement les craintes que l'Église nourrit dans le domaine de la lecture : le discours catholique, comme le montrent notamment les figures féminines de « repenties » analysées précédemment, stigmatise précisément le lecteur solitaire. Ce décalage rend compte du caractère fantasmatique ou volontairement alarmiste de l'argumentation que développe l'Église à l'encontre de la culture médiatique. Toutefois, comme le constate Roger Chartier pour la fin de l'Ancien Régime, il est probable que les sages réunions autour du livre restent des représentations idéalisées de l'organisation des réunions du soir [15]. Le poids des normes de lecture que l'Église souhaite alors imposer est suffisamment lourd pour que l'on puisse légitimement s'interroger sur l'existence de pratiques déviantes. Le groupe n'implique pas forcément le consensus, et le « bon » livre peut être sujet potentiel de discussions, de débats, d'interprétations divergentes ou de moqueries, comme l'illustre la relation de la conversion du repenti n° 24 dans l'analyse des portraits de « bons » lecteurs [16]. L'oralité qui caractérise les veillées et l'exceptionnel que revêt la présence de l'écrit renforcent ce qui reste, faute de sources pour l'appréhender, une hypothèse [17].

Absents des veillées et en conséquence incapables d'en retranscrire l'atmosphère, les bibliothécaires enregistrent à distance non seulement l'augmentation des lectures pendant l'hiver, mais aussi l'accélération de leur rythme. Au mois de juin, on note à Montréal que « les lecteurs qui pendant l'hiver gardaient, en moyenne, les livres pendant douze à treize jours, les gardent pendant 18 à 19 jours » [18]. L'usage de l'imprimé des lecteurs montréalais ne témoigne pas d'une passion irraisonnée conduisant à une consommation toujours plus grande de textes, mais d'un recours au contraire très mesuré de la bibliothèque : on lit plus quand le travail est moins lourd. De mai à août 1848, mois généralement creux, des lecteurs viennent à la bibliothèque pour rendre des volumes sans en prendre d'autres. La proportion est alors de deux livres empruntés pour trois rendus. Dès juillet 1847, on note dans un rapport que « cinq des anciens [lecteurs] ont cessé pour un temps » [19]. Une fois leur curiosité épuisée, les lecteurs montréalais se

[13] APSSM, P6 : A-2, réunion du 7 janvier 1845.
[14] Yvan Lamonde, *La Librairie et l'édition à Montréal…*, *op. cit.*, p. 39.
[15] Roger Chartier, « La lecture dans la veillée. Réalité ou mythe ? », dans *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien régime*, Paris, Les Éditions du Seuil, l'Univers historique, 1987, pp. 245 et 246.
[16] *Manuel… à l'usage des associés*, p. 91.
[17] Martyn Lyons, « Oral culture and rural community in nineteenth-century France : the veillée d'hiver », *Australian Journal of French Studies*, vol. 23, n° 1, 1986, pp. 102 à 114.
[18] APSSM, P6 : A-2, réunion du 2 juin 1845.
[19] APSSM, P6 : A-2, 3 juillet 1847.

détournent de la bibliothèque. Le résultat de l'étude des paiements va dans le même sens.

GRAPHIQUE N° 5. RYTHME DE PAIEMENT DES ABONNEMENTS, ŒUVRE DES BONS LIVRES DE MONTRÉAL (1844-1858) [20]

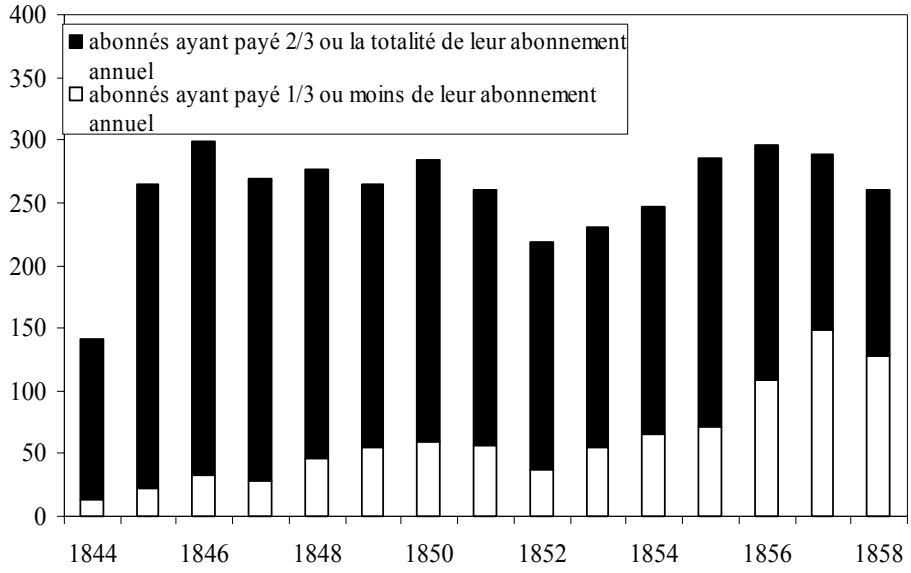

Le graphique n° 5 montre la proportion croissante des abonnés n'acquittant qu'un tiers de leur abonnement annuel. Inférieurs à un quart dans les premières années, ces lecteurs occasionnels représentent la moitié des abonnés en 1857 et 1858. La part des abonnements de soutien dans les premières années de l'œuvre des bons livres est difficile à évaluer, et sans doute le plus grand nombre des abonnés occasionnels révèle également un recrutement plus populaire des lecteurs, n'ayant pas les moyens de cotiser pour les mois durant lesquels ils ne fréquentent pas la bibliothèque. La volatilité croissante du lectorat est confirmée par des suivis longitudinaux : le relevé des dates de paiement des abonnements montre que 37 % des nouveaux abonnés à la bibliothèque en 1845 – c'est-à-dire dans ses premières années – fréquentent la bibliothèque quatre ans plus tard. Toujours sur un même terme de quatre ans, les nouveaux lecteurs de 1850 ne sont plus que 23 % à emprunter des livres, ceux de 1852 sont 20 %, et ceux de 1855 6 % [21]. Le nombre global de lecteurs est constant, mais ce sont des lecteurs qui consomment la bibliothèque et s'en détournent quand ils ont épuisé le fonds d'ouvrages aptes à les intéresser. Trois ans après son ouverture, le dépôt a perdu plus de la moitié de ses abonnés. En 1857, il ne sont guère plus d'une

[20] APSSM, P6 : C-1.
[21] *Ibidem*.

quarantaine à avoir fréquenté la bibliothèque dans ses trois premières années [22]. Les lecteurs se détournent de la bibliothèque une fois leur curiosité satisfaite, peut-être pour passer à d'autres types de lectures, dans un contexte de développement de la librairie à Montréal [23].

Même si les flux de sorties d'ouvrages indiquent un succès des œuvres des bons livres, les comportements des lecteurs montrent une certaine distance par rapport à l'institution et à ses normes. Le paradoxe s'éclaire lorsque l'on s'intéresse aux titres qui sont privilégiés par les usagers des bibliothèques. L'utilisation des fonds est en réalité sélective : parmi les ouvrages proposés, c'est principalement le « bon » roman, la fiction, qui attire les lecteurs. Cet usage transforme considérablement le projet initial porté par l'archiconfrérie de l'Œuvre des bons livres et est à la source d'une vive controverse entre les clercs-bibliothécaires.

LA CONTROVERSE DES CLERCS-BIBLIOTHÉCAIRES

Tous les témoignages donnés par les bibliothécaires des dépôts paroissiaux concernant leurs lecteurs concordent sur un point : ils viennent pour une large part à la bibliothèque paroissiale animés par le goût du roman, et la « littérature industrielle » catholique constitue généralement l'essentiel des prêts. Ainsi à Montréal, on note sur le registre des procès-verbaux dès les premières semaines de fonctionnement de la bibliothèque que les « livres d'amusement », les « ouvrages d'agrément » forment la partie la plus recherchée par la « masse » des lecteurs [24]. Cet usage calculé des fonds des bibliothèques paroissiales constitue de la part des lecteurs un nouveau détournement. Le roman édifiant, jugé médiocre, doit être dans l'esprit des promoteurs de l'Œuvre des bons livres un appât réservé à certains, devant mener à des lectures plus sérieuses : « Ces ouvrages […] sont une amorce pour les arracher au danger et les attirer à la vertu. Une fois pris, on doit tâcher de les accoutumer insensiblement à des lectures plus substantielles » [25]. La collection de romans catholiques n'est pas prévue pour être le pôle principal des bibliothèques paroissiales. Mais le piège du « bon » roman, censé leurrer un lecteur gagné à son insu à la religion – comme l'illustrent les figures de repentis analysées précédemment – devient un véritable engrenage pour les bibliothécaires. Entre avril et novembre 1853, le sujet inspire dans les colonnes de la *Revue des bibliothèques paroissiales* quatre prêtres, tous en charge d'un dépôt de « bons » livres dans différents diocèses en France. Les propos sont formulés une douzaine d'années après la première vague de création des bibliothèques paroissiales. Ils se nourrissent ainsi de l'expérience du terrain, les contradicteurs revendiquant chacun en la matière une longue pratique.

---

[22] APSSM, P6 : C-1.
[23] Yvan Lamonde, *La Librairie et l'édition à Montréal…*, *op. cit.*, pp. 63 à 72.
[24] APSSM, P6 : A-2, 7.1.1845.
[25] ADiB, rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1847, pp. 5 et 6.

L'abbé Lerouge campe ici le rôle de l'opposant farouche au « bon » roman. Aumônier dans un collège de Troyes, il s'illustre dans les années suivantes en écrivant une vingtaine d'opuscules. Ses livres sont, selon l'évêque de Troyes qui leur donne son approbation, « de nature à ramener aux pratiques religieuses les personnes qui s'en sont écartées » [26]. L'abbé Lerouge est également, probablement à partir des années 1860, directeur local de la Société des Mères Chrétiennes, dépendante de l'œuvre fondée en 1856 par le R.P. Ratisbonne à Paris [27]. Dans les pages du périodique, il développe un violent réquisitoire contre la littérature populaire catholique. Pour lui, dans une bibliothèque paroissiale, la circulation du roman édifiant est un phénomène incontrôlable :

> Après qu'un livre aura été prêté à la personne à qui il pourra convenir, sera-t-on maître de le gouverner dans les pérégrinations qu'il ne manquera pas de faire avant d'être rapporté ? On remarquera très aisément que, de tous les volumes de la bibliothèque, ceux qu'on prêtera avec le plus de réserve [les romans] seront les plus fatigués [28].

L'abbé Lerouge donne, comme les bibliothécaires dans les premiers procès-verbaux de l'œuvre des bons livres de Montréal, une nouvelle preuve de l'attachement des usagers des bibliothèques paroissiales à la littérature catholique. Mais ce qu'il montre également, c'est la transgression par les usagers du système de prêt par classes de lecteurs. Les flux de consommation du roman ne s'embarrassent pas toujours des bornes posées par les bibliothécaires. Les livres, une fois prêtés, circulent entre lecteurs. Quelques années plus tôt, à Valenciennes, on remarque également que « les lecteurs prêtent [les livres] à d'autres avant de les réintégrer » [29]. Mais, fait plus grave encore pour l'aumônier, ils brisent le processus initial qui doit faire d'eux des appâts conduisant à la lecture de livres d'ascèse ou d'ouvrages spirituels. Ils donnent le goût du romanesque, et détournent des lectures religieuses :

> Les livres dont nous parlons, s'ils ont quelquefois pour effet de ramener à des lectures plus saines les habitués de mauvais livres, peuvent avoir pour résultat plus fréquent de donner le goût de la littérature romanesque à des gens qui ne l'auraient pas eu jusque-là […]. Ils produisent en peu de temps cet effet, qu'on trouve les autres ouvrages insipides. En ce sens, ils doivent être regardés comme funestes à une bibliothèque paroissiale, puisqu'ils servent à discréditer la plupart des livres qui la composent [30].

---

[26] Abbé Lerouge, *Il faut bien être de son temps*, Paris, R. Haton, 1881, p. 2.
[27] Abbé Lerouge, *Nos mères chrétiennes*, Troyes, Bertrand Hu, P.Lambert, 1877. Le règlement de l'Archiconfrérie des mères chrétiennes, diffusé à Toul en 1874, précise les activités : dire chaque jour une prière à la Vierge, faire chaque mois une communion fervente, assister autant que possible aux réunions mensuelles de la confrérie.
[28] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1853, tome 3, p. 251.
[29] *Bibliographie catholique*, 1843, tome 1, p. 453.
[30] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, *op. cit.*

Dans cet extrait, l'abbé Lerouge oppose les « bons » romans aux autres publications catholiques, les premiers rendant « insipide » la lecture des seconds. Il nie également l'effet bénéfique que peut avoir la « littérature industrielle » catholique, jugé anecdotique. En conséquence, les romans religieux sont « bons seulement pour des personnes qui [n'ont] plus rien à perdre » [31]. Une polémique suit ses propos ; on l'accuse de travailler à la destruction des bibliothèques paroissiales. Le prêtre s'enflamme, et finit par livrer un jugement sans détours :

> Il se trouve des gens qui disent que les *romans religieux* sont eux-mêmes des produits de la mauvaise presse. Si ces gens-là ont raison, si les *romans religieux* sont regardés à bon droit comme un effet de l'invasion de la mauvaise presse dans le domaine de la bonne, vous en êtes réduit à avouer que vous combattez le mal par le mal, c'est-à-dire Satan par Satan lui-même. C'est un assez mauvais auxiliaire que le diable, dans le combat que nous avons à livrer contre la corruption du siècle. […]. Si les *romans religieux* n'existaient pas, des hommes […] pourraient-ils prendre sur eux de conseiller de les créer ? Mais ils existent, dira-t-on, il faut en profiter. Je crois, moi, qu'il vaudrait mieux les aider à ne plus paraître [32].

Le curé Polette d'Orange et l'abbé Pelat de Valréas, proches de la rédaction de la *Revue des bibliothèques paroissiales*, portent pendant quelques mois contradiction puis modération aux tribunes de l'aumônier de l'Aube. Cependant, les arguments des « pour » s'affadissent au fil des échanges. Le curé Polette est pourtant un ardent défenseur de la cause du « bon » livre, allant même jusqu'à écrire dans les mois précédents une série d'articles publiés dans le même périodique. Il y triomphe, sous forme de questions et de réponses, d'un opposant imaginaire, porteur de « mesquins dénigrements » à l'encontre des œuvres des bons livres : celles-ci ne font pas « des jeunes gens de la paroisse autant de Voltaires au petit pied », mais les rendent « plus forts contre les railleries des avocats de village » et les impies [33]. Le curé orangeais est affûté : sa paroisse a dû très tôt essuyer l'attaque d'une « *bibliothèque* dite *populaire* ». Elle a fait l'objet d'une lettre de l'évêque d'Avignon, demandant en février 1838 d'user de son influence pour empêcher la circulation de ses volumes. Le dépôt « d'écrits pestilentiels » ne résista pas à l'action de l'Église [34]. Néanmoins, dès ses premiers échanges avec l'abbé Lerouge, le curé d'Orange admet quelques doutes sur les armes employées : « depuis treize ans que je dirige une bibliothèque paroissiale, je n'ai pas encore acquis la certitude que les romans religieux qui s'y trouvent n'aient inspiré à personne le goût de la littérature

[31] *Ibid.*, 1853, tome 3, p. 341.
[32] *Ibid.*, p. 492.
[33] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, 1853, tome 3, p. 129.
[34] « Une lettre à Monsieur le curé d'Orange, 9 février 1838 », dans *Œuvres pastorales de Monseigneur du Pont*, Bourges, 1845, tome 2, pp. 19 à 22.

romanesque », avoue-t-il [35]. Le curé Polette poursuit en préconisant un tri dans la production des romans édifiants ; certains, pour « plaire au lecteur lui présentent des situations attachantes, mais dangereuses » [36]. Le curé de Valréas rejoint celui d'Orange avec le constat suivant :

> Privé de cet aliment, quelque *léger* qu'il soit, il est bien à craindre qu'elles [les bibliothèques paroissiales] ne puissent rester longtemps debout. Tel est le cri, le cri funèbre qui retentit de toute part à mes oreilles : elles s'en iront de mort lente, il est vrai, mais ce ne sera pas moins la mort [37]!

Un quatrième abbé, Collet, « directeur zélé » de la bibliothèque de Saint-Servan en Ille-et-Vilaine, réclame aussi de l'indulgence en faveur des romans religieux, « tout en regrettant d'y être obligé par les habitués de sa bibliothèque paroissiale, qui, à défaut de cette pâture, passeraient au cabinet littéraire »[38]. Le débat est clos par la rédaction, qui propose la solution suivante : « Qu'on sépare ces deux mots qui s'excluent, *roman religieux*, et qu'on appelle le livre *aventure, récit, nouvelle, histoire,* voire même *drame* » [39]. L'issue sémantique proposée par le journal, et qui renoue avec le terme choisi par Baudelaire deux ans plus tôt, ne peut dissimuler la profondeur du problème soulevé par les clercs-bibliothécaires. Un doute existe sur les armes employées dans la lutte imprimée, et quelques mois plus tard, des traces en sont encore perceptibles lors de la réunion du comité central et des délégations diocésaines de l'œuvre des bons livres de la province d'Avignon. Présentant le bilan des actions menées en 1854, l'abbé Terris, également responsable de la *Revue des bibliothèques paroissiales*, présente ses interrogations à l'ensemble des participants :

> N'aurions-nous pas trop favorisé ce qu'on appelle, par une anomalie peu concevable, les romans religieux ? […] [N]'y a t-il pas un danger réel à saturer de fiction et de fantômes, des imaginations déjà trop oublieuses de la réalité ; et n'avez-vous pas remarqué, comme moi, que l'effet le plus ordinaire du roman religieux était de dégoûter de la vie sérieuse, […], et de pousser le lecteur, la lectrice surtout, à se demander s'il n'y aurait pas ailleurs des émotions plus vives et des caractères plus passionnés [40]?

Les inquiétudes formulées n'empêchent pas trois décennies plus tard la bibliothèque paroissiale de Saint-Pierre d'Avignon de posséder un catalogue composé à plus de 60 % de fictions, et parmi celles-ci des écrits de Jules Sandeau ou Jules Verne [41]. La soif du « bon » roman, qui ne va pas de soi au

---

[35] *Revue des bibliothèques paroissiales…*, *op. cit*, p. 290.
[36] *Ibid.*, p. 293.
[37] *Ibid.*, p. 500.
[38] *Ibid.*, p. 501.
[39] *Ibid.*, p. 499.
[40] *Ibid.*, 1855, tome 5, p. 79.
[41] *Catalogue de la bibliothèque paroissiale de Saint-Pierre d'Avignon*, 1887.

vu de la mauvaise facture de la « littérature industrielle » catholique, trouve singulièrement sens à une époque de développement généralisé de l'offre de loisirs.

« BONS » ROMANS ET PLAISIR DE LECTURE

À l'appui de la polémique reprise par la *Revue des bibliothèques paroissiales* et des interrogations formulées par l'abbé Terris, on remarque en premier lieu que, à l'évidence et contrairement aux représentations des lecteurs repentis, les « bons » romans ne fonctionnent pas comme des amorces. Ils accompagnent « l'avidité » de lecture et participent du besoin de loisirs qui s'instaure dans les sociétés occidentales. Le curé de Braine, dans le diocèse de Soissons, tout en se plaignant en chaire « de la préférence que l'on donne aux fictions religieuses » parmi les « bons » livres de la bibliothèque, explique ainsi la prédilection pour la fiction parmi les usagers de son dépôt paroissial :

> La plupart ne peuvent lire à l'aise que le dimanche ; après les offices, ils veulent se délasser ; si vous leur parlez d'Histoire et de vies de saints, ils s'imaginent que vous voulez les faire vivre toute la journée dans l'Église. C'est trop sérieux, disent les jeunes filles […], j'ai besoin de me reposer [42].

Dans l'éventail des activités possibles pour occuper le temps libre, le « bon » roman a l'avantage, spécialement dans les petites communes, d'être prêté sans contrepartie et d'être immédiatement disponible. En 1857, le curé de Bastide-des-Jourdans, en Provence, considère que « c'est surtout par l'appât de la gratuité qu'une bibliothèque peut prospérer dans une petite localité » [43], à l'époque où le colportage des livres, sévèrement contrôlé, vit ses derniers feux, alors que le commerce de la librairie ne peut fournir, à des prix encore élevés, qu'une partie socialement et territorialement réduite de la population.

Face à cette offre grandissante, le succès du roman catholique, produit littéraire singulier, amène à s'interroger sur le plaisir que peuvent en tirer les lecteurs. Claude Aziza suggère que la satisfaction éprouvée par les lecteurs de *Fabiola* témoigne d'une lecture de l'ascèse, fonctionnant sur un principe masochiste. Celui-ci est présent dans le texte, où les héros/victimes se réjouissent de souffrir. Il apparaît également au niveau de la lecture de l'ouvrage, qui passe par l'ingestion d'un matériau littéraire aride, parsemé d'inscriptions latines et de notes érudites [44]. L'attitude de plus en plus libre des abonnés vis-à-vis de l'institution de la bibliothèque paroissiale peut autoriser d'autres interprétations. Les motivations des usagers, telles qu'elles transparaissent dans les récits des bibliothécaires, laissent surtout entrevoir un

---

[42] *Revue des bibliothèques paroissiales...*, 1857, tome 7, p. 288.
[43] *Ibid.*, p. 102.
[44] Claude Aziza, « Introduction », dans Nicholas Wiseman, *Fabiola*, rééd. Paris, Presses Pocket, 1984 (1ère édition 1854), p. 9.

besoin de satisfaction récréative comme le remarque précédemment le curé de Braine. L'alphabétisation récente, les grilles littéraires encore réduites et les codes esthétiques sommaires des lecteurs s'ajustent mal avec le double jeu d'un plaisir de lecture contradictoire, conditionné par la compréhension d'un métarécit didactique. En 1834, l'abbé Julien Barault décrit ainsi les usagers de sa propre bibliothèque : « "Je veux *du gai*" dira l'un ; "moi, dira l'autre, je veux *du tendre*" » [45]. La même année, dans le *Miroir du clergé*, on prévient les curés sur la manière dont leurs ouailles appréhendent la lecture :

> Ils liront à la hâte, parce que le livre leur paraît beau, et qu'ils sont curieux de voir la fin, ou parce qu'ils croient que le mieux est de lire beaucoup. Ils ne penseront même pas à réfléchir, encore moins à rapprocher leur conduite de ce qu'ils lisent [46].

La *Bibliographie catholique*, s'appuyant sur l'expérience des bibliothèques paroissiales de la capitale, note également la « frivolité » des lecteurs en matière littéraire [47]. Dans cette perspective, plutôt qu'une stéréosémie coopérative entre le lecteur et le roman catholique, on peut envisager de la part des emprunteurs des bibliothèques des lectures transversales des « bons » livres. Ils viendraient y puiser les éléments romanesques – comme le suggèrent finalement les critiques portées par les bibliothécaires dans la *Revue des bibliothèques paroissiales* – et porteraient une attention variable, selon leur motivation religieuse, aux passages plus « arides ». Le « saucissonnage » des récits littéraires catholiques, qui fait se succéder des pages d'histoire de l'Église, des considérations morales et des éléments relevant du catéchisme, favorise paradoxalement ce type de lectures biaisées des textes. Ce serait là un autre mode de double lecture, moins soumis que celui décrit par Claude Aziza, mais plus conforme aux usages populaires du texte, caractérisés par l'oscillation constante entre les vitesses de lecture [48]. Il est effectivement difficile de se figurer la lecture collective de *Fabiola* telle qu'elle peut se pratiquer, à la veillée à Montréal, s'embarrasser de citations écrites en grec, de formules latines, ou de passages trop complexes décrivant en longueur les découvertes récentes de l'archéologie chrétienne. Philippe Lejeune, sondant le journal intime de Louise L***, jeune Bordelaise issue d'une famille catholique et royaliste, remarque « les sentiments violents » et les « effets romanesques intenses » produits par la

[45] *Manuel... à l'usage des directeurs, examinateurs et bibliothécaires*, *op. cit.*, p. 43.
[46] *Miroir du clergé*, *op. cit.*, tome 2, p. 140.
[47] *Bibliographie catholique*, 1844, tome 3, p. 98.
[48] Paul Bleton, « Pour un modèle de la lecture sérielle », *Études littéraires*, 1997, vol. 30, n° 1, pp. 45 à 58.

lecture des « bons » livres [49]. Louise L** note en effet, à la page du 26 avril 1864, ses impressions sur le *Récit d'une sœur* [50] :

> Le récit de sa mort est déchirant, j'ai pleuré en lisant ce cri de douleur suprême : je meurs et nous aurions été si heureux !… Sa femme protestante abjure au pied de son lit d'agonie et il meurt du plus pur bonheur. Je me trouve un peu exaltée, ce premier volume ne me vaut rien. Je vais lire le second pour me désenthousiasmer quelque peu [51].

Il est évident que les velléités « désenthousiasmantes » de la jeune fille, dérisoires – en est-elle elle-même convaincue et ne faut-il lire la dernière formule comme une antiphrase ? – pèsent peu face à l'empressement à vouloir lire la suite de l'ouvrage. Les impressions transcrites par Louise L*** témoignent d'une inscription discrète mais réelle dans une culture sérielle par le « bon » livre, et d'une lecture de la « littérature industrielle » catholique capable d'« émotionn[er] profondément » comme elle l'écrit plus loin. La jeune fille se répand en larmes en lisant le *Récit d'une sœur*, mais également en se plongeant dans les différents tomes du *Journal de Marguerite* écrit par Victorine Monniot [52]. Elle n'est pas pour autant sous l'emprise de ses lectures : une distance par rapport aux textes et à ses sentiments apparaît clairement dans les propos de la diariste, lorsqu'elle écrit à propos de ses émois livresques qu'elle « pleur[e] des douleurs imaginaires », ou quand elle juge « étrange » une orientation choisie par l'auteur [53].

La lecture du « bon » roman diffusé par les bibliothèques paroissiales est un loisir parmi d'autres. En ce sens, elle est soumise à la fois à la concurrence des autres formes romanesques d'écriture et aux inclinaisons des lecteurs. La comparaison diachronique des catalogues des bibliothèques permet d'évaluer l'influence que peuvent exercer les lecteurs, animés par la soif du roman, sur l'institution et son projet. Dans les années 1840, cette part représente 20 à 45 % des titres proposés. On constate à partir des exemples donnés dans le tableau n° 5 que les catalogues postérieurs aux années 1840 ont une proportion de fictions variant entre 47,9 % et 78,8 %, une majorité de notre échantillon se situant entre 62 et 66 %.

L'évolution, sur presque soixante ans, du catalogue de l'œuvre des bons livres de Montréal confirme cette tendance laissant une importance croissante aux romans. La bibliothèque se situe en 1845 dans la moyenne des fonds étudiés avec 36 % de romans sur ses rayonnages [54]. Le catalogue de

---

[49] Philippe Lejeune, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1993, pp. 205 à 206.
[50] Mme Augustus Craven, *Récit d'une sœur. Souvenirs de famille*, Paris, imp. de J.Claye, 1864.
[51] Philippe Lejeune, *Le Moi des demoiselles…*, *op. cit.*
[52] Victorine Monniot, *Journal de Marguerite*, *op. cit.*
[53] Philippe Lejeune, *Le Moi des demoiselles…*, *op. cit.*
[54] *Catalogue de l'Œuvre des bons livres de Montréal*, 1845.

1862 est composé de 50 % de romans, soit 1 321 entrées pour un total de 2 602 titres [55]. En 1904, la section « littérature » occupe 66 % du supplément au catalogue, ne laissant que 9 % aux ouvrages strictement religieux [56].

TABLEAU N° 5. PART DES FICTIONS DANS LES CATALOGUES DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, 1862-1910

	Date	Total des titres des catalogues (hors périodiques)	Part des fictions édifiantes et romans
Montréal (Q.)	1862	2 602	50 %
Orléans	1870	1 591	66 %
Tournus	1877	581	78,8 %
Alençon	1877	1 090	57,4 %
Carmaux	1878	798	65,4 %
Thiers	1886	2 640	63,7 %
Trois-Rivières (Q.)	1886	1 036	62 %
Avignon	1887	1 338	63,8 %
Foix	1893	486	69,3 %
Montréal (Q.)	1904	2 213	66 % [57]
Landivisiau	1910	1 663	47,9 %

Au-delà de cette tendance générale prise entre les années 1840 et le début du XX[e] siècle, l'analyse de la composition des catalogues permet de cerner des logiques plus fines. Il semble ainsi que la taille des fonds joue sur l'équilibre entre les différentes catégories d'ouvrages, les dépôts paroissiaux les moins fournis ayant tendance à avoir une plus large part de leur catalogue dédiée aux « bons » romans : les deux plus petites bibliothèques, celle de Foix et celle de Saint-Philibert-de-Tournus proposent 486 et 581 titres à leurs lecteurs et comptent respectivement 69,3 % et 78,8 % de fictions. Contrairement aux principes posés dans le discours des promoteurs des œuvres des bons livres, ce sont bien les romans qui constituent l'essentiel, ou en tout cas l'indispensable. Les fonds plus substantiels peuvent s'offrir le luxe de posséder des ouvrages intéressants moins la masse des lecteurs.

Déjà présents dans les années 1840, Philippe d'Exauvillez, Drieude, le chanoine Schmid, J. Aymard restent dans le dernier tiers du XIX[e] siècle des piliers des bibliothèques paroissiales. Viennent s'ajouter d'autres auteurs,

[55] *Catalogue de la bibliothèque paroissiale Notre-Dame, Œuvre des bons livres Ville-Marie*, Montréal, 1862.
[56] *Supplément au catalogue des livres de la bibliothèque paroissiale de Notre-Dame et du Cercle Ville-Marie*, Montréal, Arbour et Laperle, 1904.
[57] Donnée calculée pour l'ensemble de la partie « littérature ».

plus familiers des bibliothèques populaires laïques qui se développent en Belgique et en France à partir des années 1860. On compte ainsi 17 livres du capitaine Mayne-Reid dans le petit catalogue de Saint-Philibert-de-Tournus. Jules Verne est aussi fréquemment présent : on trouve vingt de ses ouvrages à Tournus, *Vingt mille lieues sous les mers* et le *Voyage au centre de la terre* dans le fonds de Foix, et une trentaine d'autres titres dans le catalogue avignonnais de 1887, où voisinent 58 titres de la *Bibliothèque rose*. Ces derniers appartiennent à la maison d'édition de Louis Hachette, qui fournit les bibliothèques de gare, les bibliothèques populaires et celles des écoles. L'orientation chrétienne et catholique de son fondateur et patron jusqu'en 1864, sa position à l'interface du livre scolaire, qu'il maîtrise « des salles d'asile à l'Université » et du monde de la fiction, offrent les garanties morales suffisantes aux prescripteurs catholiques pour qu'ils puissent utiliser ses productions [58]. Le *Polybiblion* conseille ainsi dans ses numéros de décembre 1872 et décembre 1873 les dernières publications de la *Bibliothèque rose illustrée*, de la *Nouvelle collection à l'usage de la jeunesse* et de la *Bibliothèque des merveilles* [59].

À l'inverse, certaines productions catholiques sont présentes sur les rayonnages des bibliothèques laïques à la fin du XIX^{e} siècle. Autour de Paris, côtoyant ainsi Victor Hugo, Michelet, ou Eugène Sue, on trouve Henri Conscience, Zénaïde Fleuriot, Xavier de Maistre sur les rayons de la bibliothèque populaire de l'Isle Saint-Denis, Henri Conscience à la bibliothèque populaire de l'école de garçons de Saint-Maur ou encore Sylvio Pellico à celle d'Aubervilliers [60]. À Hasselt, en Belgique, en 1878, on peut trouver dans la bibliothèque communale *La Discrétion* de Bouilly éditée chez Ardant, ou le *Julien Morel* sorti des presses de chez Mame [61]. Ce rapprochement entre les fonds des bibliothèques catholiques et laïques constaté aux limites chronologiques de notre étude, fait apparaître les linéaments de ce que Jean-Yves Mollier qualifie pour la Belle Époque de « moyennisation » de la culture. Le circuit de la littérature populaire participe à ce processus capable de toucher « la masse de la population, quelles que soient [les] différences sociales, régionales ou religieuses » [62]. L'Église montre ainsi qu'elle prend pleinement part à la culture médiatique naissante que, par ailleurs, sa hiérarchie condamne sans équivoque.

---

[58] Jean-Yves Mollier, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999, pp. 451 à 458.
[59] *Polybiblion. Revue bibliographique universelle*, 1872, tome 8, pp. 171 et 172 et 1873, tome 10, pp. 313 à 323.
[60] AP, VR208.
[61] *Catalogue de la bibliothèque communale de Hasselt*, 1878.
[62] Jean-Yves Mollier, « Genèse et développement de la culture médiatique… », *op. cit*.

Conclusion

Le mouvement de déconfessionnalisation enclenché par la Révolution française bouleverse les rapports entre l'Église, les catholiques et la société. Il n'empêche cependant pas le pouvoir ecclésiastique de chercher à peser sur le débat public et à imposer ses règles en matière de vie privée, de conduites personnelles, ou de choix culturels. Dans le domaine des lectures populaires, l'objectif des catholiques est clairement énoncé par l'abbé Barault dans son *Manuel du bibliothécaire*, dès 1834. Au-delà de la stigmatisation classique du désir et de l'évasion par le fantasme, il s'agit d'exercer une pression sur la chaîne du livre dans son ensemble, de l'éditeur au lecteur, en passant par l'auteur. Les transformations sociales imposent cependant au clergé des adaptations dans les modalités de transmission de ses normes aux différentes classes : utilisation de nouveaux supports, stratégies de dissimulation du discours, négociation constante avec les populations visées sur les limites de son intervention. Toutefois, dès sa « proto-histoire », la culture médiatique est investie par l'Église catholique, qui en définit les contours en usant de métaphores apocalyptiques ou en condamnant les nouveautés littéraires, mais qui en utilise dans le même temps les vecteurs. Les catholiques suivent d'ailleurs l'inflation du fait « médiatique » dans les sociétés françaises et belges : œuvres des bons livres dans les années 1840, investissement de la presse à grand tirage avec les Assomptionistes dans les années 1870 – sans que les ecclésiastiques à la tête des périodiques aient forcément une grande connaissance des fonctions de la presse populaire [1], puis, entre autres initiatives, création de la Société du bon disque lorsque la jeunesse se passionne pour l'électrophone [2]. De contre-feux en Europe, l'arsenal de la « bonne » presse devient « structure structurante » dans le champ littéraire québécois, faisant ainsi preuve de sa redoutable efficacité. La construction de la littérature nationale y suit à la lettre les règles du mouvement des « bons » livres : héros modestes, ruraux et exemplaires, récits édifiants et exaltation de

[1] Charles Monsch, « Le Père d'Alzon et les débuts de la Bonne Presse », dans René Rémond et Émile Poulat (dir.), *Emmanuel d'Alzon dans la société et l'Église du XIX^e siècle*, Paris, Le Centurion, 1982, pp. 279 à 297.
[2] AHAP, 5K5.

la morale catholique, ce qu'illustre à merveille le roman le plus populaire autrefois au Québec, *Trente arpents* [3].

Cette réplique intransigeante aux prémices de la culture de masse se situe à l'intersection des deux dimensions du privé et du social : il s'agit à la fois de se prononcer sur les conséquences globales de cette mutation culturelle et de contrôler ses effets à l'échelle des individus. C'est donc un double cheminement qui s'impose. De la congrégation de l'Index à la diffusion surveillée des romans populaires, l'Église catholique coiffe un système alliant orthodoxie littéraire et orthopraxie de la lecture. Dans le processus d'investissement du champ littéraire, la congrégation de l'Index et les relais de la presse ne sont que les éléments dogmatiques et théoriques du système. Dans les paroisses, les bonnes œuvres, et en particulier celles du « bon » livre, utilisent des romans à des fins apostoliques. Ceux-ci n'ont, dans leur élaboration, rien à envier aux techniques employées par les autres éditeurs populaires. Avec des tirages cumulés se situant parfois entre 50 000 et 100 000 exemplaires, ces fictions édifiantes sont des œuvres collectives, recyclant des stéréotypes littéraires, des histoires plus anciennes, et piochant dans d'autres types d'écrits des contenus didactiques.

Le système des dépôts pour le peuple, pierre angulaire du dispositif catholique dans le champ de l'imprimé de masse constitue un outil de contrôle culturel. Dans les paroisses, le travail des clercs-bibliothécaires et des zélés membres des œuvres des « bons » livres accompagne la diffusion des normes d'appréhension des ouvrages. L'activité liseuse, décrite comme source de passions, de pulsions, doit être « civilisée » et encadrée. La raison principale de cette surveillance est le pouvoir de l'écrit qui s'exerce sur le lecteur. Dans les années 1880, Mgr Baunard décrit ainsi ce processus : « la pensée d'un écrivain […] se verse goutte à goutte dans la vôtre, et elle la pénètre comme une essence pénètre le vase qui la reçoit » [4].

L'approche multiscopique des rapports entre les catholiques et la « littérature industrielle » met en évidence le dialogue permanent entre la sphère de l'orthodoxie et celle de l'orthopraxie de la lecture. Les trajectoires des différents acteurs impliqués dans cette lutte pour le « bon » livre illustrent la porosité des frontières. C'est Giacomo Giustiniani, futur préfet de l'Index, qui permet à l'Œuvre des bons livres de devenir une archiconfrérie capable d'essaimer dans le monde. Avec lui, le cardinal Wiseman, auteur du best-seller du roman d'édification *Fabiola*, est aussi consulteur à Rome. Lorsque l'Œuvre internationale française des bons livres catholiques est créée quelques décennies plus tard, elle compte le préfet de l'Index et celui de la Propagande parmi ses soutiens [5]. On remarque également que le travail sur les livres condamnés à Rome s'appuie sur celui fait par les périodiques

[3] Voir Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec…*, *op. cit.* et Ringuet, *Trente arpents*, Paris, Flammarion, 1938.
[4] Mgr Baunard, *Dieu dans l'école…*, *op. cit.*, p. 264.
[5] ADG, br 1648, Statuts et règlement de l'Œuvre internationale française des bons livres catholiques fondée par Mme C.-B. Mahéo, de Bordeaux, 1896, p. 4.

catholiques : *l'Ami de la religion*, la *Bibliographie catholique*, la *Revue nationale* ou encore *Le Journal de Liège* sont utilisés par la congrégation de l'Index pour établir les avis de condamnation. Cette même presse annonce ensuite les décisions romaines en matière de police du livre. Enfin, dans les évêchés, la collaboration entre les éditeurs et l'épiscopat, à Albi et en Avignon notamment, se traduit par des intéressements aux ventes, moyen de sceller par contrat l'entente entre le monde de la librairie et la hiérarchie ecclésiale.

Rapidement, ce système qui embrasse le phénomène médiatique dans son intégralité suscite des adaptations. Les bibliothèques populaires lancées sous le second Empire subissent directement l'influence des bibliothèques paroissiales. Dèjà en 1846, Léon Curmer, après avoir dressé le tableau des ravages des « mauvais » livres propose un plan d'établissement de bibliothèques communales, moyen de faire baisser les délits communs, dont l'auteur constate qu'ils se sont « accrus considérablement » entre 1831 et 1844, alors que parallèlement s'accroît l'alphabétisation. Pour lui, « les enfants lettrés se sont trouvés plus disposés à se livrer au mal. La cause de cette disposition est facile à montrer ; elle se trouve dans le désœuvrement, dans les lectures pernicieuses […] » [6]. Léon Curmer donne en exemple des expériences anglo-saxonnes, mais son projet ressemble étrangement au système des dépôts paroissiaux, notamment lorsqu'il expose les principes du fonctionnement en réseau de bibliothèques. En 1850, on s'inquiète du côté catholique de possibles contrefaçons :

> Que le clergé soit donc encore une fois averti : c'est à lui de prendre l'initiative et la direction d'une œuvre aussi essentielle que celle de la propagation des bons livres, sous peine d'être dépassé, et de voir tôt ou tard implanter officiellement dans les communes des bibliothèques […] [7].

C'est à partir de 1862, avec l'arrêté du ministre Gustave Rouland instituant les bibliothèques scolaires, que le pouvoir laïc adapte l'expérience des dépôts paroissiaux. S'ouvre alors en France « l'âge d'or » de la lecture publique. On constate ici un nouveau point de contact entre le pouvoir laïc et l'Église : ce n'est pas seulement sur le contenu des livres et l'appropriation des figures de l'histoire nationale que les « deux France » de Paul Seippel se concurrencent, mais aussi sur les voies de leur diffusion.

Modèle des systèmes d'encadrement des lectures populaires, le diptyque orthodoxie/orthopraxie mis en place par l'Église pour contrer la « littérature industrielle » sert également de matrice aux systèmes d'investissement et d'encadrement de la culture médiatique par les catholiques. À l'autodafé succède ainsi au XIX^{e} siècle un dispositif ayant pour objectif prioritaire, non plus d'empêcher la diffusion – ce qui est

[6] Léon Curmer, *De l'Établissement des bibliothèques communales en France*, Paris, Guillaumin et cie, 1846, pp. 67 et 68.
[7] *Bibliographie catholique*, 1850, tome 8, p. 9.

désormais impossible, mais de sélectionner les produits culturels. Avec la « littérature industrielle », émergent des systèmes alternatifs de représentation du réel et des subjectivités démultipliées par l'augmentation des titres et des tirages. Puisqu'elle ne peut tout interdire, l'Église s'immisce, infléchit, utilise les nouveaux supports imprimés, sans pour autant minorer son intransigeance. Face à ce que la hiérarchie ecclésiale décrit comme un flux continu, on établit, logiquement, des filtres, qu'il s'agisse d'*Index*, de bibliothèques paroissiales ou de guides littéraires. C'est ce principe de l'écran sélectif, de la régulation l'emportant sur l'interdiction, qui constitue la grande originalité du système mis en place par le clergé entre 1830 et 1864.

Un des objectifs les plus ambitieux du dispositif est la rééducation littéraire des lecteurs, comme le montrent les figures de « bons » lecteurs, ou l'établissement dans la prison de Mazas d'un dépôt d'ouvrages. Le déplacement de l'analyse des prescripteurs aux consommateurs des produits culturels révèle cependant les distensions pouvant apparaître entre le projet d'encadrement et la pratique. On peut tirer de la pratique du « braconnage » des lecteurs deux interprétations possibles. La première est, simplement, celle de l'échec dans l'encadrement total d'une activité difficilement contrôlable, la lecture. On peut aussi envisager que l'intégration des déviances fait la force et explique la pérennité du système. L'originalité du filtrage médiatique réside dans son adaptabilité. L'institution des bibliothèques populaires catholiques n'éclate pas devant le constat du détournement des lignes fixées : elle s'adapte.

La transition de la censure « sèche » au filtrage et à la régulation s'accompagne d'un travail sur les lecteurs et leur mode d'appréhension du livre. Les romans distribués contiennent des informations sur la posture, les temps de lecture, la manière de lire. Le clergé responsable du mouvement des « bons » livres présente ces ouvrages comme des fictions innocentes, qui, à l'insu du lecteur, diffusent un message religieux. Les catholiques cherchent également à en modifier les figures légitimes. Les « bons » écrivains, se présentant dans l'anonymat du pluriel, viennent ainsi dans l'imaginaire médiatique s'opposer à la représentation du romancier à succès :

> […] assez spirituels pour savoir à quel prix s'obtiennent les succès d'argent et de tapage, ils se placent résolument à l'extrémité contraire, s'y font les volontaires, j'allais dire les martyrs de la vertu, et réussissent à nous émouvoir en réduisant des trois quarts les ressorts de la fiction romanesque [8].

Dès la naissance de la « littérature industrielle », les catholiques, se livrant à une entreprise permanente de construction de grilles de lecture de la culture médiatique, n'ont de cesse de borner de manière sommaire le champ de la fiction, partitionné entre « bonnes » et « mauvaises » productions. Dans

[8] Alfred Nettement cité par Francis Kerinou-Fleuriot, *Zénaïde Fleuriot*…, *op. cit.*, p. 378.

le domaine culturel, la frontière entre censure et régulation est ténue. À partir des années 1830, l'Église, par le biais d'un Index désormais combiné dans les paroisses aux bonnes œuvres, brouille cette limite, prouvant que le processus de sécularisation ne l'a pas écartée de la société, mais l'a poussée à transformer ses modalités d'actions. La culture médiatique naissante est, en somme, au service du catholicisme, un moyen d'apostolat, au même titre que d'autres champs d'action conquis par l'Église à partir du second Empire – enseignement secondaire puis supérieur en 1875, institution du patronage ouvrier ou accompagnement des malades et des prisonniers.

On remarque enfin que les livres, « bons » ou « mauvais », ont rarement droit à un traitement de faveur. À Rome, les consulteurs lisent rapidement et « en biais » les romans qu'ils condamnent, en jetant aux flammes une partie. Ils n'égalent cependant pas en intensité le brasier allumé en 1857 à Montréal par le libraire Rolland, qui entend ainsi se débarrasser d'un lot de livres impies reçus de Paris, ni le bilan des associés de l'archiconfrérie de Saint François-Xavier de Bruxelles, revendiquant à la même époque plusieurs milliers de volumes détruits [9]. Les « bons » livres, distribués comme des productions de second rang par leurs propres éditeurs, sont découpés et mutilés par les bibliothécaires, et « braconnés » par les lecteurs. Tous ces usages témoignent d'un rapport distancié au livre, signes d'une mutation dans les pratiques culturelles occidentales. Au XIX^{e} siècle, Fleur de Marie et Fabiola se rejoignent dans le peu de valeur littéraire qu'on leur accorde, prouvant ainsi qu'elles sont, autant l'une que l'autre, des incarnations de la « littérature industrielle ».

[9] *Assemblée générale des catholiques en Belgique, troisième session à Malines*, *op. cit*, p. 365.

Bibliographie

Nous n'offrons ici qu'une bibliographie réduite, présentant les principaux travaux sur la lecture, le livre, les loisirs, les pratiques religieuses et le roman qui ont guidé notre étude. Nous invitons le lecteur à compléter cette recension en compulsant les notes de bas de page.

La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur, textes réunis et présentés par Lise Dumasy, Grenoble, Ellug, 1999.

Manuel de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux à l'usage des associés, avec introduction et postface de Noë Richter, rééd. Bassac, Plein Chant, 1996 (édition originale 1834).

Christian Amalvi, « Les personnages exemplaires du passé proposé à l'admiration de la jeunesse dans les livres de lecture et de prix de 1814 à 1914 », *Revue française d'histoire du livre*, 1994, n° 84-85, pp. 241 à 258.

–, *Les Héros de l'histoire de France*, rééd. Toulouse, Éditions Privat, 2001 (1ère édition 1979).

– (dir.), *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914*, Paris, Éditions Sedes, 2001.

Marc Agostino, *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux, 1800-2000*, Mollat, 2001.

Max Andreoli, *Le Système balzacien. Essai de description synchronique*, Berne, Éditions Peter Lang, 1983.

Philippe Bertault, *Balzac et la religion*, Paris, Boivin et Cie, 1942.

Paul Bleton, *Ça se lit comme un roman policier… Comprendre la lecture sérielle*, Québec, Éditions Nota Bene, coll. « Études culturelles », 1999.

Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986.

–, *Souverain et pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration : 1814-1846*, Paris, École française de Rome, 2002.

Pierre Bourdieu, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.

Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris, Librairie Arthème Fayard/BPI du Centre Pompidou, 2000.

Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien régime*, Paris, Les Éditions du Seuil, l'Univers historique, 1987.
Alain Corbin (dir.), *L'Avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.
Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton (dir.), *La Censure de l'imprimé : Belgique, France, Québec et Suisse romande, XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2006.
François Furet et Jacques Ozouf (dir.), *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1977.
Emmanuel Godo (dir.), *La Conversion religieuse*, Paris, Imago, 2000.
Austin Gough, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Atelier/Les éditions ouvrières, 1996.
Pierre Hébert (avec la collaboration de Patrick Nicol), *Censure et littérature au Québec : le livre crucifié (1625-1919)*, Saint-Laurent, Fides, 1997.
Dominique Kalifa, « L'ère de la culture-marchandise », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1999, n° 19, pp. 7 à 14.
Michel Lagrée, *La Bénédiction de Prométhée : religion et technologie, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999.
Marcel Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982.
Yvan Leclerc, *Crimes écrits. La littérature en procès au XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991.
Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, vol. 3, 1840-1869, « Un peuple sans histoire ni littérature », Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996.
Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2003.
Jesùs Martinez de Bujanda (avec l'assistance de Marcella Richter), *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, Montréal/Genève, Médiaspaul/ Librairie Droz, 2002.
Stéphane Michaud (dir.), *L'Édification. Morales et cultures au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Créaphis, 1993.
Jacques Migozzi (dir.), *De l'Écrit à l'écran. Littératures populaires : mutations génériques, mutations génétiques*, Limoges, Pulim, 2000.
–, *Boulevards du populaire*, Limoges, Pulim, coll. « Médiatextes », 2005.
Jacques Migozzi et Philippe Le Guern (dir.), *Production(s) du populaire*, Limoges, Pulim, coll. « Médiatextes », 2005.
Jean-Yves Mollier (dir.), *Le Commerce de la libraire en France*, *1789 – 1914*, Paris, Imec Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997.
–, *La Lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*, Paris, Puf, coll. « Le nœud gordien », 2001.
–, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999.

Isabelle Olivero, *L'Invention de la collection : de la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Imec/Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999.
Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, Ehess, 1981.
Pierre Pierrard, *Histoire des curés de campagne : de 1789 à nos jours*, Paris, Plon, 1986.
Noë Richter, *Introduction à l'histoire de la lecture publique et à la bibliothéconomie populaire*, Bernay, Éditions de la queue du chat, 1995.
Fernande Roy, *Histoire de la librairie au Québec*, Ottawa, Leméac, 2000.
Claude Savart, *Les Catholiques en France au XIX^e siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, Beauchesne, coll. « Théologie historique », 1985.
James Smith Allen, *In the Public Eye. A history of reading in modern France, 1800-1940*, Princeton, Princeton University Press, 1991.
Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1870-1914) – idéologies et pratiques*, Limoges/Québec, Pulim/Nuit Blanche éditeur, coll. « Littérature en marge », 1994.
Dominique Varry, *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3, « Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e : 1789-1914 », Paris, Cercle de la Librairie, 1991.

Annexes

PASSAGES RELEVÉS PAR L'INDEX À LA LECTURE DU *LYS DANS LA VALLÉE* ET DE *HISTOIRE DES TREIZE* D'HONORÉ DE BALZAC

Le Lys dans la vallée (tome IX)

1. « Lors de ma première communion, je me jetai donc dans les mystérieuses profondeurs de la prière, séduit par les idées religieuses dont les féeries morales enchantent les jeunes esprits. Animé d'une ardente foi, je priais Dieu de renouveler en ma faveur les miracles fascinateurs que je lisais dans le Martyrologue » (p. 976).

2. « Amie intime de la duchesse de Bourbon, Mme de Verneuil faisait partie d'une société sainte dont l'âme était M. Saint-Martin, né en Touraine, et surnommé le *Philosophe inconnu*. Les disciples de ce philosophe pratiquaient les vertus conseillées par les hautes spéculations de l'illuminisme mystique » (p. 1010. Dans la version de 1839 utilisée par l'Index, on trouve « madame d'Uxelle » à la place de Madame de Verneuil).

3. « Mais l'amour, comme le Dieu de Bossuet, met au-dessus des plus riches victoires le verre d'eau du pauvre, l'effort du soldat qui périt ignoré. La comtesse me jeta l'un de ces remerciements muets qui brisent un cœur jeune, elle m'accorda le regard qu'elle réservait à ses enfants ! Depuis cette bienheureuse soirée, elle me regarda toujours en me parlant. Je ne saurais expliquer dans quel état je fus en m'en allant. Mon âme avait absorbé mon corps, je ne pesais pas, je ne marchais point, je volais. Je sentais en moi-même ce regard, il m'avait inondé de lumière, comme son *adieu, monsieur !* avait fait retentir en mon âme les harmonies que contient *l'O filii o Filiae !* de la résurrection pascale » (p. 1022).

4. « Peut-être, pensait cet ange, ces sévérités étaient-elles nécessaires ? ne l'avaient-elles pas préparée à sa vie actuelle ? En l'écoutant, il me semblait que la harpe de Job de laquelle j'avais tiré de sauvages accords, maintenant maniée par des doigts chrétiens, y répondait en chantant les litanies de la Vierge au pied de la croix » (p.1029).

5. « Hé bien, monsieur m'aime autant qu'il peut m'aimer ; tout ce que son cœur enferme d'affection, il le verse à mes pieds, comme la Madeleine a versé le reste de ses parfums aux pieds du Sauveur. » (p. 1033).

6. « Mon Dieu ! ne m'entendez-vous pas ? repris-je en me servant du langage mystique auquel notre éducation religieuse nous avait habitués. Voyez par quelles voies nous avons marché l'un vers l'autre ? quel aimant nous a dirigés sur l'océan des eaux amères, vers la source d'eau douce, coulant au pied des monts sur un sable pailleté, entre deux rives vertes et fleuries ? N'avons-nous pas, comme les Mages, suivi la même étoile ? Nous voici devant la crèche d'où s'éveille un divin enfant qui lancera ses flèches au front des arbres nus, qui nous ranimera le monde par ses cris joyeux, qui par des plaisirs incessants donnera du goût à la vie, rendra aux nuits leur sommeil, aux jours leur allégresse » (p. 1034).

7. « Voici, lui dis-je, la première, la sainte communion de l'amour. Oui, je viens de participer à vos douleurs, de m'unir à votre âme, comme nous nous unissons au Christ en buvant sa divine substance. » (p. 1036).

8. « Sa pureté m'arracha une larme d'admiration que l'égoïsme de la passion rendit bien amère. En faisant un retour sur moi, je songeai qu'elle ne m'aimait pas assez pour souhaiter sa liberté. Tant que l'amour recule devant un crime, il nous semble avoir des bornes, et l'amour doit être infini » (p. 1043).

9. « Quelle singulière et mordante puissance est celle qui perpétuellement

jette au fou un ange, à l'homme d'amour sincère et poétique une femme mauvaise, au petit la grande, à ce magot une belle et sublime créature ; à la noble Juana le capitaine Diard, de qui vous avez su l'histoire à Bordeaux ; à Mme de Beauséant un d'Ajuda, à Mme d'Aiglemont son mari, au marquis d'Espard sa femme ? J'ai cherché longtemps le sens de cette énigme, je vous l'avoue. J'ai fouillé bien des mystères, j'ai découvert la raison de plusieurs lois naturelles, le sens de quelques hiéroglyphes divins ; de celui-ci, je ne sais rien, je l'étudie toujours comme une figure du casse-tête indien dont les brames se sont réservé la construction symbolique. Ici le génie du mal est trop visiblement le maître, et je n'ose accuser Dieu » (p.1079. Dans la version de 1839, le nom des personnages cités est différent : « à lady Brandon le colonel Franchessini, à la noble Juana de Mancini le capitaine Diard de qui vous avez su l'histoire de Bordeaux, à madame de Beauséant M.d'Ajuda, à madame d'Aiglemont son mari ? »).

10. « - Henriette, idole dont le culte l'emporte sur celui de Dieu, lys fleur de ma vie, comment ne savez-vous donc plus, vous qui êtes ma conscience, que je me suis si bien incarné à votre cœur que mon âme est ici quand ma personne est à Paris ? Faut-il donc vous dire que je suis venu en dix-sept heures, que chaque tour de roue emportait un monde de pensées et de désirs qui a éclaté comme une tempête aussitôt que je vous ai vue…
- Dites, dites ! Je suis sûre de moi, je puis vous entendre sans crime. Dieu ne veut pas que je meure ; il vous envoie comme il dispense son souffle à ses créations, comme il épand la pluie des nuées sur une terre aride ; dites ! dites ! m'aimez-vous saintement ?
- Saintement.
- À jamais ?
- À jamais.
- Comme une vierge Marie, qui doit rester dans ses voiles et sous sa couronne blanche ?
- Comme une vierge Marie visible » (p. 1112).

11. « La comtesse avait repris son auguste sérénité ; elle se repentait presque de m'avoir dévoilé ses douleurs et d'avoir crié comme Job, au lieu de pleurer comme la Madeleine, une Madeleine sans amours ni fêtes, ni dissipations, mais non sans parfums ni beautés » (p. 1125).

12. « Si Henriette aimait, elle ne connaissait rien, (ni) des plaisirs de l'amour ni de ses tempêtes. Elle vivait du sentiment même, comme une Sainte avec Dieu. » (p. 1126).

13. « Oui, repris-je, car je donnerais l'éternité pour un seul jour de bonheur, et vous !... » (p. 1136).

14. « O, vous qui aimez ! imposez-vous de ces belles obligations, chargez-vous de règles à accomplir comme l'Église en a donné pour chaque jour aux chrétiens. C'est de grandes idées que les observances rigoureuses créées par la Religion romaine, elles tracent toujours plus avant dans l'âme les sillons du devoir par la répétition des actes qui conservent l'espérance et la crainte […] » (p. 1139).

15. « Souvent, au milieu de mes joies, une soudaine douleur me glaçait, j'entendais le nom d'Henriette prononcé par une voix d'en haut comme le : - "*Caïn, où est Abel ?* " de l'Écriture » (p. 1149).

16. « Je n'aime pas la morale. Mais pour te plaire, je suis capable des plus grands efforts. Allons, tais-toi, je m'y mettrai ! Je tâcherai de devenir prêcheuse. Auprès de moi, Jérémie ne sera bientôt qu'un bouffon. Je ne me permettrai plus de caresses sans les larder de versets de la Bible » (p. 1176. Dans la version de 1839, Balzac écrit « pas de caresses » p. 308)

Histoire des treize (tome V)

1. « Ce fut un moment affreux, un de ces moments où, dans la vie humaine, le caractère se modifie, et où, *la conduite du meilleur homme dépend du bonheur ou du malheur* de sa première action. Providence ou *fatalité*, choisissez » (p. 800).

2. « N'est-ce pas le plus grand bonheur qui puisse échoir à un homme, que d'aimer assez pour ressentir plus de joie à toucher un gant blanc, à effleurer des cheveux, à écouter une phrase, à jeter un regard, que *la possession la plus fougueuse n'en donne à l'amour heureux ?* » (p. 804).

3. « Cependant quoiqu'il portât en son cœur un amour *si sublime* » (p. 809).

4. « Une bien belle chose est le métier d'espion, quand on le fait pour son compte et au profit *d'une passion* » (p. 813).

5. « Peuple de Paris… qu'une *fatale puissance* maintient toujours dans la boue » (p. 816).

6. « Taire son secret n'est rien ; mais se taire à l'avance, mais savoir oublier un fait pendant trente ans, s'il ne faut, *pour assurer un vengeance méditée* pendant trente ans, est une belle étude… » (p. 825).

7. « Il ne faut *toucher* à son *ennemi* que pour lui *abattre la tête* » (p. 826).

8. « Il est toujours facile de se *débarrasser* d'un *homme* qui aime les femmes » (p. 828).

9. « Puisque ce duel est un duel à mort, je dois tuer mon ennemi par *tous les moyens que j'ai à ma disposition* » (p. 830).

10. « C'est très mal… de vouloir enlever à une pauvre fille un homme avec lequel j'ai contracté un mariage moral, et qui parle de réparer ses torts en m'épousant *à la municipalité* » (p. 852).

11. « Je ne crains rien, je suis honnête, et je n'ai jamais menti ni volé le bien de qui que ce soit » (p. 853).

12. « Mais certes, Dieu ne doit pas *être sévère* quand les passions sont le péché d'âmes aussi *tendres* que l'était celle de ma mère » (p. 884).

Sources : ACDF, Index, II.a.113.

LES FIGURES DU « BON » LECTEUR

N°1. Homme d'âge « assez avancé », Bordeaux, 1834
Situation : il n'avait pas encore fait sa communion. **Médiateur(s)** : un ami qui lui prêtait des livres de l'Œuvre. **Résolution/Dénouement** : depuis « il édifie tous ceux qui le connaissent par une conduite solidement chrétienne ».

N° 2. Jeune militaire, Bordeaux, 1834
Situation : à l'hospice, il est touché par la *Vie de Saint Louis de Gonzague*. **Médiateur(s)** : Un ami qui lui prêtait des livres de l'Œuvre. **Résolution/Dénouement** : il détache et conserve la gravure qui est au commencement du livre.

N° 3. Ouvrier, Bordeaux, 1834
Situation : il trouve dans sa maison les *Instructions de Toul*. **Médiateur(s)** : sa famille ? **Résolution/Dénouement** : il apprend grâce au livre « pourquoi il est dans ce monde » et veut le garder. On le lui donne.

N° 4. Homme, Bordeaux, 1834
Situation : il ne « s'était pas confessé depuis la Révolution ». **Médiateur(s)** : sa fille le presse « de s'approcher des sacrements : elle le supplie de faire au moins quelques lectures pieuses ». **Résolution/Dénouement** : il va se confesser.

N° 5. Femme, Bordeaux, 1834
Situation : elle a pour auteurs favoris « Rousseau, Voltaire, etc… ». **Médiateur(s)** : une amie lectrice de l'Œuvre, qui lui prête *L'Esprit de Saint François de Sales* et d'autres livres. **Résolution/Dénouement** : elle « revient à Dieu et s'approche des sacrements ».

N° 6. Homme, Bordeaux, 1834
Situation : il tournait la religion en ridicule. **Médiateur(s)** : sa fille fait des lectures à la veillée. **Résolution/Dénouement** : il « part pour Bordeaux, cherche un confesseur, […] ses yeux rencontrent un crucifix, il se prosterne […], fondant en larmes. […]. Il est devenu un modèle d'édification.

N° 7. Homme, Bordeaux, 1834
Médiateur(s) : sa femme. **Résolution/Dénouement** : il lit les livres, et « plusieurs hommes du voisinage sont venus entendre la lecture qu'il en faisait ; tous ensemble, ils ont pris la résolution d'aller à confesse ».

N° 8. Jeune homme malade, Bordeaux, 1834
Situation : il veut lire, « mais des livres agréables », et a « une sorte d'horreur pour les ouvrages de piété ». **Médiateur(s)** : « on » vient lui chercher des livres au dépôt, et on hasarde au fur et à mesure des livres pieux, tel *Les Anecdotes chrétiennes* et *Les Histoires édifiantes*. **Résolution/Dénouement** : il « se convertit d'une manière éclatante ». « Enfin il expira, tenant d'une main le crucifix, et de l'autre un ouvrage intitulé : *L'Esprit consolateur* ».

N° 9. Enfant, Bordeaux, 1834
Situation : la lecture de Ducray-Duminil avait ébranlé son imagination « au point qu'il répétait dans son sommeil des pages entières de cette dangereuse production ». **Médiateur(s)** : sa mère vient chercher « *L'Artisan chrétien*, *La Famille heureuse*, [...] *etc.* ». **Résolution/Dénouement** : il « est agréablement surpris de trouver ces livres amusants ; son ardente imagination s'est nourrie de cette lecture, comme elle se nourrissait de l'autre [...]; il est aujourd'hui enfant de chœur ».

N° 10. Propriétaire d'un cabinet de lecture, Bordeaux, 1836
Médiateur(s) : « bien des combats ». **Résolution/Dénouement** : il a fait brûler tous les mauvais livres de son cabinet de lecture, et ne veut plus avoir que des livres approuvés par l'Œuvre.

N° 11. Homme, Bordeaux, 1838
Situation : « auparavant, [il] ne parlait de la religion que pour l'outrager ». **Résolution/Dénouement** : il opère « un retour sincère ».

N° 12. Homme, Bordeaux, 1839
Situation : il avait abandonné ses devoirs religieux depuis « bien des années ». **Résolution/Dénouement** : il revient « à la pratique du christianisme ».

N° 13. Homme « dans sa dernière maladie », Bordeaux, 1841
Situation : il « refusait les sacrements ». **Médiateur(s)** : un ecclésiastique. **Résolution/Dénouement** : il « fit la fin la plus édifiante ».

N° 14. Ancien soldat de l'Empire , Bordeaux, 1842
Situation : « entrait en fureur, toutes les fois qu'il entendait parler de religion ». **Médiateur(s)** : « on » (mais pas le bibliothécaire). **Résolution/Dénouement** : il « remplit […] ses devoirs religieux, et mène une vie exemplaire ».

N° 15. Fils de paysans admis à l'Ecole normale , Bordeaux, 1842
Situation : « d'une vertu solide, d'une piété angélique […] c'était dans les ouvrages [de l'Œuvre des bons livres] qu'il avait puisé le goût de l'instruction et, surtout, le désir de servir Dieu ». **Médiateur(s)** : l'Œuvre des bons livres.

N° 16. Jeune mariée , Bordeaux, 1842
Situation : son mari « avait remarqué un changement déplorable [chez] sa femme. Il ne pouvait en deviner la cause, [quand] il s'aperçut qu'elle lisait les romans de l'époque. Il lui déclare qu'il ne veut plus voir entre ses mains que les livres de l'Œuvre des bons livres ». **Médiateur(s)** : son mari. **Résolution/Dénouement** : « […] quelques temps après, [les livres de l'Œuvre des bons livres] avaient opéré une guérison complète ».

N° 17. Militaire juif , Lyon, 1842
Médiateur(s) : de « bonnes lectures ». **Résolution/Dénouement** : « […] il n'a cessé de donner les preuves de la sincérité de son retour et de son attachement à la foi ».

N° 18. Père de famille, Bordeaux, 1843
Situation : n'avait pas encore fait sa communion. **Médiateur(s)** : un de ses enfants. **Résolution/Dénouement** : l'enfant « prend les livres au dépôt paroissial […]. Il les lit, et devient […] l'instrument de la grâce sur le cœur de son père » qui communie.

N° 19. Militaire, Valenciennes, 1843
Situation : il vit éloigné de la pratique religieuse. **Résolution/Dénouement** : il se confesse et reçoit la communion.

N° 20. Capitaine de navire, Bordeaux, 1843
Situation : non renseigné. **Résolution/Dénouement** : les livres opèrent sa « conversion ».

N° 21. Homme « occupant un rang honorable dans la société », Bordeaux, 1844
Situation : il n'avait pas encore fait sa communion. **Résolution/Dénouement** : les livres opèrent sa « conversion ».

N° 22. Villageoise, Bordeaux, 1844
Situation : elle « négligeait ses devoirs les plus essentiels ». **Résolution/Dénouement** : elle est « ramenée à une vie exemplaire ».

N° 23. Jeune fille (16-18 ans), Avignon, 1857
Situation : elle avait conçu une haine prodonde pour une de ses compagnes. **Médiateur(s)** : un livre « choisi pour elle » à la bibliothèque. **Résolution/Dénouement** : elle se réconcilie avec son amie et le prêtre lui offre une gravure.

N° 24. Homme, Soissons, 1857
Situation : ne pratique plus depuis de longues années. **Médiateur(s)** : il est touché par les « bonnes » lectures de sa fille. **Résolution/Dénouement** : se confesse.

N° 25. Ouvrier, Soissons, 1857
Situation : il manque la messe comme ses camarades. **Médiateur(s)** : il lit des « bons » livres. **Résolution/Dénouement** : il « remplit son devoir pascal ».

N° 26. Femme d'âge mûr,Valognes, 1857
Médiateur(s) : on lui prête des romans édifiants, car elle refuse les ouvrages trop sérieux. **Résolution/Dénouement** : elle va se confesser.

N° 27. Homme, Bordeaux, 1858
Situation : il était « étranger depuis un grand nombre d'années aux pratiques religieuses ». **Médiateur(s)** : un ami, « bon chrétien », qui lui faisait la lecture d'un « bon livre ». **Résolution/Dénouement** : il est convaincu par son ami d'aller « à confesse ».

N° 28. Ancien militaire, Bordeaux, 1859
Situation : il « ne paraiss[ait] jamais à l'Eglise, ne connaiss[ait] Dieu que pour [le] blasphémer ». **Médiateur(s)** : son fils qui emprunte des livres de l'Œuvre. **Résolution/Dénouement** : il « devient un fervent chrétien ».

N° 29. Jeune femme, Bordeaux, 1859
Situation : « légère et mondaine », elle lit des romans. **Résolution/Dénouement** : elle renonce à lire les romans « dont elle se nourrissait alors ».

N° 30. Le frère de la n° 29, Bordeaux, 1859
Médiateur(s) : sa sœur. **Résolution/Dénouement** : il « revient .à la pratique de ses devoirs depuis bien longtemps négligés ».

N° 31. Jeune homme, Bordeaux, 1859
Situation : il était « perverti par les sophismes de l'impiété ». **Médiateur(s)** : « sa pieuse mère ». **Résolution/Dénouement** : touché par *La Doctrine chrétienne* de Lhomond, « il va, sur le champ , trouver son curé ».

N° 32. Jeune femme, Bordeaux, 1859
Situation : « Les oeuvres de George Sand [ont] exalt[é] [son] imagination ». **Médiateur(s)** : « on » vient chercher des « bons livres » pour elle. **Résolution/Dénouement** : « revenue à de meilleurs sentiments elle fait la joie de son mari, qui vient [...] en témoigner reconnaissance ».

N° 33. Un mourant, Bordeaux, 1859
Situation : il « résiste à toutes les instances qu'on lui fait pour se réconcilier avec Dieu ». **Médiateur(s)** : « nous lui faisons passer *Le Bon Curé* ». **Résolution/Dénouement** : « il réclame un prêtre […] et meurt en prédestiné ».

N° 34. Homme, Bordeaux, 1859
Situation : il était « égaré par de vains sophismes », il emprunte *Le Triomphe de l'Évangile.* **Résolution/Dénouement** : il dépose une aumône pour l'Œuvre, et garde quelques temps le livre pour le relire six fois.

(Sources : n° 1 à n° 9, *Manuel de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux à l'usage des associés*, op.cit., pp. 87 à 93 ; n° 10, A.Di.B., rapport de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux pour 1836, p.3 ; n° 11, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1838, p.7 ; n° 12, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… 1839, p.9 ; n° 13, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1841, p.6 ; n° 14 à 16, A.Di.B., rapport de l'Œuvre … pour 1842, p.5 ; n° 17, *Bibliographie catholique,* mai 1842, p.344 ; n° 18 et n° 19, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1843, p.5 ; n° 20 et 21, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1844, p.10 ; n° 22, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1846, p.7 ; n° 23, rapport de l'œuvre d'Avignon de 1857, in *R.B.P.,* 15 mars 1857 ; n° 24 et n° 25, rapport de l'œuvre de Soissons de 1857, in *R.B.P.,* 15 juillet 1857, pp.268 et 269 ; n° 26, rapport de l'œuvre de Valogne, *in R.B.P.,* 15 juillet 1857, p.272 ; n° 27, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1858, p.5 ; n° 28 à n° 34, A.Di.B., rapport de l'Œuvre… pour 1859, p.4.)

Liste des cartes, graphiques et tableaux

Tableau n° 1. Les romanciers français à l'Index, 1820-1898 37
Graphique n° 1. Les romanciers français à l'Index, rythme des condamnations, 1820-1898 38
Graphique n° 2. Délai entre parutions et condamnations pour une première condamnation à l'Index, 1840-1864 40
Tableau n° 2. Délais entre la parution et la première condamnation par l'Index des romanciers français à l'Index 41
Graphique n° 3. Dépôts de « bons » livres et recettes de l'Œuvre des bons livres dans le diocèse de Bordeaux (1832-1886) 76
Carte n° 1. Bibliothèques paroissiales et réseaux diocésains en France 87
Carte n° 2. Les bibliothèques paroissiales à Paris, 1830-1864 89
Tableau n° 3. Catégories de lecteurs données par l'abbé Barrault (1834) . 100
Tableau n° 4. « *Steady-sellers* » du roman catholique d'édification 128
Graphique n° 4. Consommation d'ouvrages et nombre de lecteurs inscrits, œuvre des bons livres de Montréal (1845-1849) 154
Graphique n° 5. Rythme de paiement des abonnements, œuvre des bons livres de Montréal (1844-1858) 156
Tableau n° 5. Part des fictions dans les catalogues des bibliothèques paroissiales, 1862-1910 164

Remerciements

C'est une thèse de doctorat, soutenue en novembre 2003 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est à la source de ce livre. Ma gratitude va à Jean-Yves Mollier, qui a dirigé cette recherche avec une immense bienveillance : ses analyses, sa rigueur et sa capacité à transcender les clivages scientifiques font de lui un modèle, comme en témoigne, je l'espère, cet ouvrage. Christian Amalvi, Paul Bleton, Michel Cassan, Luca Codignola, Claude Filteau, Dominique Kalifa, Paul d'Hollander, Matteo Sanfilippo et surtout Jacques Migozzi – grand responsable de mon envie d'en découdre avec la littérature populaire et les cultures médiatiques – ont également contribué à la maturation de ce travail en m'ouvrant des espaces d'échanges, publics et privés. L'accueil chaleureux de Philippe Boutry a marqué un tournant décisif dans la gestation de cette étude, puisque c'est lui qui a rendu possible l'exploration des précieuses sources romaines. Enfin, je remercie ceux qui, par amour ou amitié, n'ont cessé de m'encourager : Fabien Archambault, Evelyne, Jean-Christophe et Marie-Ève Artiaga, Nicolas Chabroux, Christian Chêne, Maryse Deschamps, Fabien Goulmy, Maguy Hymonnet, Xavier Nègre et Laurine, ma Fée.

Table des matières

Préface **9**

Introduction **13**

Première partie : La condamnation du roman

Chapitre I - La peur des « torrents » de papier **21**
Les révolutions gigognes 22
Loups, sauterelles, sangliers et autres métaphores 26
Du danger des « petits livres empoisonnés » 28

Chapitre II - Mécanique de l'Inquisition littéraire **33**
La congrégation de l'Index « mieux connue » 34
Les rythmes des condamnations 38
Bruissements de la rumeur et échos de la presse 43
Stupeur et tremblements 46

Chapitre III - Le quadruple examen de Balzac **51**
La philosophie 53
Les mots 56
Les figures 59
Les mœurs 61

Deuxième partie : L'essor des pharmacies littéraires

Chapitre IV - L'archiconfrérie des bons livres **69**
La conquête des âmes par le livre 70
Le temps des ambitions 73
La crise de croissance 77
Le temps des concurrences 81

Chapitre V - Quadrillages **85**
Montréal, Murviel, Paris 86
Les relais institutionnels : l'exemple de la prison de Mazas 89
Les temps mesurés du livre 91
Le bibliothécaire en son domaine 92

Chapitre VI - Le principe de prescription **95**
Le classement des ouvrages 95
La catégorisation des lecteurs 98
Le choix des remèdes 100
L'extension du contrôle 102

Chapitre VII - La rémission, ou le fantasme du repenti **107**
Les tentations romanesques 109
Les conversions masculines 111
Le lecteur, suspect par nature 115

Troisième partie : Littérature et lectures catholiques : normes et « braconnages »

Chapitre VIII - L'édition d'une « bonne » littérature populaire **121**
Production du populaire catholique 122
Collections et identité générique 125
Steady-sellers 127

Chapitre IX - Représentations et modèles **131**
L'Histoire et la société au miroir déformant 132
Religion, dévotions, miracles 138
Le religieux prescrit et la question du « respect humain » 143
Les règles de la bonne lecture 147

Chapitre X - Le piège du « bon » roman **151**
Flux et rythmes de consommation 152
La controverse des clercs-bibliothécaires 157
« Bons » romans et plaisir de lecture 161

Conclusion **167**

Bibliographie **173**

Annexes

Passages relevés par l'Index à la lecture du *Lys dans la vallée* et de *Histoire des treize* d'Honoré de Balzac 179
Les figures du « bon » lecteur 182

Liste des cartes, graphiques et tableaux **187**

Remerciements **189**

Table des matières **191**